niversitas

MEMOIRES
DE
MONSIEUR L***
CONSEILLER D'ETAT;

CONTENANT

L'Hiſtoire des Guerres Civiles des années 1649. & ſuivantes; principalement celles de Guienne & autres Provinces.

TOME I.

M. D.CC. XXIX.

Universitas
BIBLIOTHECA

DC
130
.L53A3
1729
V. 1
Coll spec

AVERTISSEMENT.

*LEs Memoires que l'on donne au Public, ne peuvent manquer de lui plaire. Ils ont été écrits par Monsieur L**** Conseiller d'Etat, dont le pere & l'aïeul ont rempli des charges de Présidens dans un celebre Parlement du Roiaume. L'Auteur à leur exemple, étoit très-attaché à la Maison de Condé; & pendant la prison des Princes, il dirigea les entreprises les plus importantes. Sans faire ici son éloge, l'on s'appercevra aisement en lisant ces Memoires, que c'est un homme de beaucoup d'esprit, qui manie avec une dexterité merveilleuse les affaires les plus delicates. Plein de zele & d'ardeur pour les interêts de son Parti, habile à saisir les conjonctures qui decident des évenemens, & les faisant presque toujours éclore comme il les avoit prévûs & préparés, il ne lui a manqué pour être regardé comme un des plus grands negociateurs de son siecle, que d'avoir defendu une meilleure cause.*

L'Auteur s'est attaché à donner un détail exact de ce qui s'est passé depuis la prison des Princes en 1650. *jusqu'à la sortie de Bordeaux de Madame la Princesse, &*

*à ſon arrivée à Montrond. On ne trouve point dans tous les autres Memoires publiés juſqu'à preſent ſur les affaires de ce tems-là, tant de circonſtances curieuſes, tant de ſecrets developpés, tant d'évenemens conſiderables éclaircis. Les reſſorts de l'intrigue & de la cabale y ſont finement demêlés; & les Heros s'y peignent par les actions & les ſentimens. Il faut avoüer que perſonne n'étoit plus en état que Monſieur L **** de nous decouvrir ce qu'il y a eû de plus caché dans les mouvemens de Guienne; il y a eû lui-même beaucoup de part, & c'eſt principalement dans cette conjoncture qu'il fait connoître la ſuperiorité de ſes talens.*

Il ſeroit á ſouhaiter que la narration fut plus animée & plus rapide. On avoüe que le ſtile n'en eſt pas pur. Celui du premier livre eſt diffus & prolixe; ce qui eſt écrit en forme de Journal ſe fait lire plus agréablement; & l'on trouve dans tout l'Ouvrage des maximes & des caracteres. D'ailleurs les defauts du ſtile ſont abondamment compenſés par le fond des évenemens également curieux & utiles.

MEMOIRES
DE
MONSIEUR L****

LIVRE PREMIER.

JE ſuis ſi fort attaché à mon devoir & à mes plaiſirs, & même ſi ponctuel à tout ce qui peut plaire à mes amis, que je ne crois pas pouvoir jamais achever ces Memoires, que les prémieres atteintes de la goutte me donnent lieu de commencer à Paris, où tous les devoirs de la vie civile ne laiſſent pas le loiſir qui ſeroit neceſſaire à un ouvrage de cette nature. Si j'avois intention de le donner au public, je commencerois par un plan exact de l'état auquel ſe trouva la Cour devant & après la mort du feu Roi *, & par ce-

* *Louis XIII.*

lui des principales choſes qui ſe ſont paſſées pendant la minorité du Roi à preſent regnant, deſquelles j'ai eu beaucoup de connoiſſance ; parce que rien ne ſeroit plus neceſſaire pour rendre moins ennuïeuſe la lecture de ce que je prétends écrire. Mais comme pluſieurs hiſtoires de notre tems, bonnes ou mauvaiſes, en ont parlé avec tant de particularités, que j'y renvoïerois le lecteur avec l'avis de prendre garde que chacun a écrit ſuivant ſa paſſion ou ſon interêt, ſi je croïois que ceci pût dans la ſuite tomber dans les mains du public : auſſi paſſerai-je tout cela ſous ſilence, parce que j'en ſuis ſuffiſamment inſtruit ; & parce que je ne me propoſe que de mettre au net pour ma ſatisfaction particuliere les Memoires que j'ai dreſſés en divers tems, des choſes que j'ai conduites pendant & depuis la priſon de Monſieur le Prince de Condé, & les Lettres que j'ai écrites & reçûës en differentes occaſions ſur les affaires que j'ai negociées tant dedans que dehors le roïaume.

C'eſt à mon ſens un travail fort infructueux que d'écrire des choſes ſervant à l'hiſtoire pendant la vie de ceux qui ont gouverné ou gouvernent les affaires, & de ceux mêmes qui ont agi ou ſouffert ;

parce qu'il eſt impoſſible de dire la verité ſans tomber dans l'inconvenient du reproche de la haine & de la vengeance ; que ſi on ne la dit point, ou qu'on la pallie par flatterie ou par crainte, on ne peut éviter la honte d'avoir ſacrifié à l'interêt & à la fortune la ſeule vertu qui fait l'eſſence de l'hiſtoire, & qui doit ſervir de guide dans les ſiécles à venir à ceux qui auront le maniement des affaires publiques, & même aux particuliers qui voudront regler leur conduite par l'exemple des choſes paſſées.

C'eſt par cette raiſon que j'ai reſiſté à mes amis, quand ils m'ont voulu perſuader que je devois au public la verité des faits que peu de perſonnes ſçavent auſſibien que moi ; & que j'ai refuſé à ceux qui écrivent l'hiſtoire, des inſtructions ſur les affaires que j'ai vûës ou que j'ai faites. Peut-être auroient-elles deſabuſé une infinité de perſonnes, qui par la lecture de ce qu'on a écrit depuis la Regence, ont conçu des opinions directement contraires à la verité contre la reputation des principaux acteurs de cette ſcene. Un mouvement de conſcience & d'honneur, & même l'interêt que je dois prendre en ce qui touche mes amis & moi-même, auroit pû me porter à leur faire connoître la

verité par des temoignages irreprochables, si je n'avois consideré que j'aurois peut-être fait moins pour leur service & pour leur satisfaction, en la publiant avec toutes ses circonstances, qu'en laissant le public dans l'erreur des mensonges qu'on a debités contr'eux; c'est donc pour moi seul que j'écris ce qui suit.

SUR la fin de l'an 1649. je fis un voïage en Bourgogne pour mettre ordre à mes affaires domestiques, dans le dessein d'accepter l'emploi qu'on m'offroit d'une Ambassade vers les Princes d'Italie, & vers la Seigneurie de Venise. Je croïois qu'il étoit de la prudence de s'absenter de la Cour agitée de factions, ausquelles les personnes les moins considerables prenoient parti, parce que ceux qui les formoient tâchoient de se fortifier du nombre, quand ils ne le pouvoient être du merite; & dans l'incertitude des succès on couroit fortune de se former des exclusions aux emplois & aux charges ausquelles l'ambition ou les services faisoient aspirer. Au lieu qu'une honnête absence donnoit lieu d'observer les choses de loin, & le tems de se ranger du côtéqui prévaudroit, sans tomber dans les extremités, de

demeurer inutile & ſuſpect à ceux dont on auroit épouſé les paſſions & les interêts à contre-tems, ou de s'en ſeparer de mauvaiſe grace pour chercher ſa fortune auprès de leurs ennemis. C'eſt une politique bien fauſſe, mais établie de tous tems dans notre nation, de ſe tenir ferme au parti dans lequel on ſe jette même contre le premier devoir; & c'eſt une eſpece de honte que de l'abandonner pour ſe ranger même du côté du Souverain; parce que ceux à qui les interêts particuliers font former des factions dans le Roïaume, ne manquent jamais de prétextes pour les colorer du nom ſpecieux du ſervice du Roi & du bien public.

Mon aïeul maternel & mon aïeul paternel ſecond avoient été ſingulierement attachés aux interêts d'Henry de Bourbon I. du nom, & de ſa veuve; & par un motif de reconnoiſſance & de bonté, Henry II. de Bourbon ſon fils avoit honoré toute ma famille, de pere en fils, de ſa protection & de ſa bienveillance, & moi plus qu'aucun autre de tous ceux qui la compoſoient. J'étois entré dans ſa confiance en pluſieurs rencontres: il prenoit plaiſir à me voir élever dans les charges, & m'avoit dit diverſes fois, lorſque j'étois Conſeiller, & depuis Procureur

General au Parlement de Bourgogne, dont il étoit Gouverneur, qu'il emploieroit en tems & lieu ſon credit pour me mettre dans le Conſeil du Roi, où il me procureroit par lui & par ſes amis tous les emplois & les avantages qui lui ſeroient poſſibles. Il me fit la grace de donner ſon nom au Baptême à mon fils aîné; & en toutes occaſions il faiſoit connoître, diſoit-il, la bonne opinion & l'amitié qu'il avoit pour moi. Il mourut en l'année 1646. laiſſant le Prince de Condé * ſon fils, heritier de ſes biens & de ſes charges, & particulierement de celle de Chef du Conſeil du Roi pendant ſa minorité.

La grande reputation que ce Prince s'étoit acquiſe par le gain des batailles de Rocroy, de Fribourg, de Norlingue, & depuis de celle de Lens, par la priſe de Thionville, de Philisbourg, de tout tout le cours du Rhin juſqu'à Coblens, de Dunkerque, & de pluſieurs autres places de grande conſideration; & enfin par diverſes rencontres particulieres dont les hiſtoires ſont remplies; & le grand genie qui avoit concilié en lui pluſieurs qualités differentes pour le rendre un grand homme, l'avoient fait l'admiration

* *Louis.*

de son siecle, mais avoient en même tems jetté dans les esprits tout ce qui fait apprehender les talens extraordinaires, comme propres à tout entreprendre ou à s'opposer à tout, quand leurs passions ou leurs interêts leur doivent faire desirer une chose ou un autre.

Je me trouvai assez heureux pour avoir autant de part en l'honneur de ses bonnes graces que j'en avois eu en celles du Prince de Condé son pere, & soit parce qu'il me crut affectionné de pere en fils à sa maison, soit par l'habitude de me voir auprès de lui & dans ses plaisirs dès sa jeunesse, il me fit un traitement qui me distinguoit fort obligeamment de tous ceux de ma condition & de mon âge; de sorte que les gens de la Cour qui vouloient s'attacher à sa fortune, ou ceux qui vouloient s'y opposer, me faisoient part de leurs sentimens divers, & des avances d'amitié au-delà de ce qu'un homme comme moi pouvoit prétendre. Il ne me fut pas mal-aisé dans cette conjoncture d'obtenir de la Reine, qui pour lors étoit Regente, une place de Conseiller d'Etat ordinaire, où je servis assés au gré de Sa Majesté, pour l'obliger à me choisir pour l'un des Intendans de justice, police & finances au siége de

Paris : après lequel étant retourné à la Cour, ce Prince prit plaisir à faire valoir & publier mes services. Et comme en peu de tems la Cour fut partialisée, il se servit de moi en beaucoup d'occasions importantes & de confiance.

J'ai fait cette digression pour dire que si le Prince de Condé eût agi independamment par les mouvemens de son esprit & de ses interêts, je n'aurois pû mieux faire que de ne m'eloigner pas de lui, parce que je ne pouvois être dans un assiete plus agreable pour la tendre amitié que j'avois pour sa personne dès mon enfance, & par l'estime que j'avois conçûë comme tous les autres pour un homme d'un genie aussi extraordinaire & aussi élevé que le sien ; ni même rien faire de plus utile à ma fortune, parce que ses services devoient lui faire tout meriter envers la Reine & envers son Ministre, s'il eût suivi son inclination toujours soûmise à la Cour, & son interêt plûtôt que celui de ceux qui n'avoient d'objet que la ruine du Cardinal Mazarin, comme la baze propre à élever leur grandeur: tels qu'on été en divers tems fort proches l'un de l'autre, Madame la Duchesse de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault, à l'habileté duquel elle avoit une

entiere créance : Monſieur le Prince de Conty ſon frere, qui prenoit toutes les impreſſions de ceux qui l'approchoient, comme du Coadjuteur de Paris, à preſent le Cardinal de Retz, qui ſe ſervoit des Frondeurs d'un côté, & du Duc d'Orleans de l'autre, non tant par ſon propre crédit (car l'Abbé de la Riviere l'avoit pour lors tout entier auprès de lui) que par celui de la Ducheſſe de Chevreuſe, à qui une longue habitude avoit donné le pouvoir de lui parler avec une fort grande liberté : mais de quelque façon que ce fût, ce Cardinal mettoit tout en uſage pour donner atteinte a la faveur du Cardinal Mazarin, & n'omettoit ni moïens ſerieux ni railleries, par lui ou par ſes émiſſaires, pour eſſayer d'en venir à bout.

Tous les interêts differens de ceux que je viens de nommer, & d'autres qui agiſſoient plus ſourdement, comme de Châteauneuf & de Chavigny, les obligoient à tout propoſer au Prince de Condé, qui fit long-tems la ſourde oreille, & ne ſe reſolut à les écoûter, qu'aprês ce que vous allés entendre, qui ne lui laiſſa pas lieu de douter de la conduite incertaine du Cardinal Mazarin, qui, ſoit par l'inégalité de ſon eſprit, ſoit par ſa foibleſſe

Le Duc de Rohan, qui avoit toutes les intentions bonnes & toutes portées à maintenir l'union entre le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, avoit fait diverses allées & venuës vers l'un & vers l'autre pour en venir à bout, comme de la chose du monde qu'il jugeoit la plus necessaire au bien de l'Etat & à la tranquillité publique. Discourant un jour avec moi dans toute la confiance & la liberté que l'amitié qu'il me portoit lui donnoit: je lui dis que le Prince de Condé à mon sens n'étoit pas si blâmable qu'il me le vouloit persuader, d'avoir mandé au Cardinal Mazarin, par le Tellier Secretaire d'Etat, qu'il ne seroit jamais son serviteur ni son ami; (paroles fatales, qui ont été la source de tout ce qui est arrivé depuis) puisqu'il posoit en fait, que le Cardinal lui avoit donné une parole formelle & positive de faire donner le Gouvernement du Pont-de-l'Arche au Duc de Longueville, à laquelle manquant il avoit exposé le Prince au déplaisir de rompre une seconde fois avec sa famille, s'il n'avoit rompu avec le Cardinal Mazarin, ou à la honte d'avoir souffert inpunement un déplaisir aussi sensible que celui-là Le Duc me repartit que le Prince s'étoit trop précipité en donnant au Duc de Lon-

gueville une parole qu'il n'avoit pas reçûë du Cardinal Mazarin, que le mepris qu'il avoit pour lui, lui avoit persuadé qu'il le porteroit à point nommé à déferer à toutes ses volontés; que sur ce fondement il s'étoit engagé à promettre ce qu'on lui refusoit à présent, parce qu'on ne lui avoit jamais promis, & que se trouvant réduit à l'extremité, ou de mâquer au Duc de Longueville, au de rompre avec le Cardinal, il avoit pris ce dernier parti, croïant qu'il n'auroit pas la force de soûtenir la négative qu'il lui avoit fait donner par le Tellier, & qu'en tout cas cette rupture lui acquereroit l'amitié des Frondeurs, & lui rendroit celle du peuple de Paris, qu'il avoit perduë par le Siége qui s'étoit formé par son avis pour soûtenir la fortune chancelante du Cardinal. Le Duc ajoûta que connoissant le Prince aussi parfaitement qu'il faisoit, il jureroit qu'il se repentoit de cette précipitation, qui le mettoit dans la néceßité de s'unir contre son inclination avec les Frondeurs, desquels & quasi de toute la Cour, il avoit reçû les offres de services; que le Duc d Orleans en concevroit une jalousie qui l'obligeroit à soûtenir le Cardinal, pour ne pas voir tomber à son mépris toute l'autorité & toute la confi-

deration de la Cour entre les mains du Prince; qu'il feroit beaucoup mieux de ſe racommoder de bonne heure & de bonne grace avec le Cardinal par leurs amis communs, que d'en donner l'avantage au Duc d'Orleans; que l'Abbé de la Riviere les porteroit à cela, pour les grands interêts particuliers qu'il avoit à ménager avec le Cardinal.

Je m'opiniâtrai peut-être, ſans fondement, à ſoûtenir au Duc de Rohan qu'au fond de l'affaire tout le droit étoit du côté du Prince, mais que quand il ne ſeroit pas ainſi, quelque déplaiſir que j'euſſe de cette rupture, qui étoit contre mon inclination, contre les interêts de M. le Prince, & contre le bien de l'Etat, il ne pouvoit prendre un conſeil plus préjudiciable à ſa ſûreté & à ſa réputation, que celui de ſe racommoder avec le Cardinal, par quelque médiation que ce pût être; Parce qu'outre que cela lui feroit de nouveau perdre ſon crédit parmi les peuples, cela l'expoſeroit ſinon à manquer à ſa parole, du moins à l'eſperance qu'il avoit donnée à ceux deſquels il avoit reçû les complimens; & que de plus je lui avois oüi dire ſi publiquement, que puiſque le ſort en étoit jetté, il n'y avoit plus de retour, que je croiois

que le Duc ne pouvoit jamais faire une chose si opposée au service du Prince que de lui parler davantage d'une réconciliation dont j'aprehendois les suites autant que j'avois apprehendé la rupture. Le jour même que le Prince chargea le Tellier de porter les paroles de rupture avec le Cardinal, il m'envoïa appeller au Conseil du Roi, où je servois pour lors; je le trouvai dans son lit, où il étoit encore, quoiqu'il fût près de midi: mais outre qu'il étoit fatigué d'une grande débauche qu'il avoit fait la veille à S. Cloud avec le Roi d'Angleterre, le long entretien qu'il eut avec le Tellier & avec plusieurs de ses amis ausquels il en avoit donné part, l'y avoit retenu. Il voulut aussi m'en faire le recit, qui me surprit & me fâcha, tant par la nature d'une chose dont je croïois que le bien public & le sien particulier le devoient detourner, que parce que je la jugeai sans retour; je pris la liberté de lui en dire mes sentimens, qu'il écoûta sans aucun fruit; puis il me dit que le Comte de *** sçachant ce qui s'étoit passé entre lui & le Tellier, l'avoit envoïé prier de lui envoïer une personne de confiance. Il me chargea d'y aller pour lui rapporer ce qu'il avoit à lui dire, ce que je fis. Ce

Comte eſt un Gentilhomme d'une grande vivacité d'eſprit, qui lui avoit fait acquerir des entrées fort grandes auprès de la Reine, & l'avoit mis tout-à-fait dans la familiarité du Cardinal; je crus d'abord que cela l'obligeroit à me faire des propoſitions d'accommodement; mais je me trouvai fort ſurpris, quand après avoir fait fermer la porte, & m'avoir demandé un ſecret fort exact, il me propoſa de faire trouver bon à Monſieur le Prince qu'il ne s'offrît point à lui (comme aſſurement tout le monde feroit) afin que tous les matins il pût lui rendre compte par moi de tout ce que la Reine & le Cardinal diroient & les meſures qu'ils prendroient contre lui, avec ce qu'on appelle le petit coucher de l'un & de l'autre, oú il ſe maintiendroit facilement en s'offrant au Cardinal; qu'il importoit de tromper en ce rencontre pour profiter d'un autre plus important. Et m'aiant derechef demandé le ſecret envers toute autre perſonne, ſans en excepter aucune que celle de Monſieur le Prince, il me dit qu'il ſe trouvoit en état auprès de la Reine d'y ruiner le Cardinal & de ſe rendre maître de ſes bonnes graces, ſi Monſieur le Prince le vouloit appuïer & ne ſe reconcilier jamais avec le Cardinal;

qu'il étoit impossible qu'il se maintint dans le Roïaume, que tous les matins il me diroit ce qui viendroit à sa connoissance, & que pour ne point prendre de fausses mesures, je lui raporterois les avis de Monsieur le Prince pour sa conduite. Rien au monde ne m'a jamais tant surpris qu'un discours autant imprudent & témeraire que celui-là : mais comme il importoit d'en tirer les avantages qui se pourroient, je le remerciai fort de la part du Prince ; je lui dis ensuite que je croïois que bien loin de trouver mauvais qu'il ne s'offrit pas à lui, il le prioit d'en user de la façon qu'il venoit de me dire : & sur le sujet de la Reine je crûs ne devoir entrer en aucun discours serieux : aussi le tournai-je en raillerie, & lui dis en riant que je le priois de se souvenir de moi quand il seroit dans son Roiaume. Je retournai sur le champ rendre compte au Prince de l'entretien que j'avois eu avec ce Comte. Il me chargea d'aller lui dire de sa part ce que je lui avois dit par avance de moi-même, & d'aller tous les matins recueillir ce qu'il auroit appris chez la Reine & chez le Cardinal : ce que je fis tant que la rupture dura. Et sur ce qui touchoit la prétenduë faveur du Comte avec la Reine, le Prince me dit

Comte eſt un Gentilhomme d'une grande vivacité d'eſprit, qui lui avoit fait acquerir des entrées fort grandes auprès de la Reine, & l'avoit mis tout-à-fait dans la familiarité du Cardinal; je crus d'abord que cela l'obligeroit à me faire des propoſitions d'accommodement; mais je me trouvai fort ſurpris, quand après avoir fait fermer la porte, & m'avoir demandé un ſecret fort exact, il me propoſa de faire trouver bon à Monſieur le Prince qu'il ne s'offrît point à lui (comme aſſurement tout le monde feroit) afin que tous les matins il pût lui rendre compte par moi de tout ce que la Reine & le Cardinal diroient & les meſures qu'ils prendroient contre lui, avec ce qu'on appelle le petit coucher de l'un & de l'autre, où il ſe maintiendroit facilement en s'offrant au Cardinal; qu'il importoit de tromper en ce rencontre pour profiter d'un autre plus important. Et m'aïant derechef demandé le ſecret envers toute autre perſonne, ſans en excepter aucune que celle de Monſieur le Prince, il me dit qu'il ſe trouvoit en état auprès de la Reine d'y ruiner le Cardinal & de ſe rendre maître de ſes bonnes graces, ſi Monſieur le Prince le vouloit appuïer & ne ſe reconcilier jamais avec le Cardinal;

qu'il étoit impossible qu'il se maintint dans le Roïaume, que tous les matins il me diroit ce qui viendroit à sa connoissance, & que pour ne point prendre de fausses mesures, je lui raporterois les avis de Monsieur le Prince pour sa conduite. Rien au monde ne m'a jamais tant surpris qu'un discours autant imprudent & téméraire que celui-là : mais comme il importoit d'en tirer les avantages qui se pourroient, je le remerciai fort de la part du Prince ; je lui dis ensuite que je croïois que bien loin de trouver mauvais qu'il ne s'offrit pas à lui, il le prioit d'en user de la façon qu'il venoit de me dire : & sur le sujet de la Reine je crûs ne devoir entrer en aucun discours serieux : aussi le tournai-je en raillerie, & lui dis en riant que je le priois de se souvenir de moi quand il seroit dans son Roiaume. Je retournai sur le champ rendre compte au Prince de l'entretien que j'avois eu avec ce Comte. Il me chargea d'aller lui dire de sa part ce que je lui avois dit par avance de moi-même, & d'aller tous les matins recueillir ce qu'il auroit appris chez la Reine & chez le Cardinal : ce que je fis tant que la rupture dura. Et sur ce qui touchoit la prétenduë faveur du Comte avec la Reine, le Prince me dit

que j'avois fort prudemment fait de n'y point entrer, qu'il ne croïoit pas Sa Majesté capable de prendre confiance en un homme d'aussi peu de jugement, & moins encore pour l'interêt du Cardinal; qu'il seroit pourtant bon de faire la guerre à l'œil, & de conserver cette correspondance qui pouvoit donner des lumieres, qu'on ne pourroit tirer d'autre que de lui; qu'il étoit bon pour battre & decouvrir du pais, mais qu'il lui manquoit bien des choses de celles qui rendent un homme capable de soûtenir un affaire d'autant de poids que celle dont il flattoit sa vanité.

Cependant on ne voyoit que Negociateurs aller du Palais Royal au logis du Prince de Condé; chacun vouloit s'acquerir ou avoir part au merite de son accommodement avec le Cardinal. L'Abbé de la Riviere avoit à menager les deux partis, M. le Prince pour s'applanir le chemin au Cardinalat, en maintenant la reconciliation que le Prince de Conty son frere avoit faite en sa faveur au chapeau qui étoit à la nomination de France; & Monsieur le Cardinal, pour n'y point former d'obstacles soûterains & secrets en Cour de Rome. Il étoit dans une entiere faveur auprès du Duc d'Orleans son maître, il le vouloit rendre l'arbitre de

la negociation, pour éviter qu'en se declarant absolument contre le Cardinal, comme le peu d'estime qu'il avoit pour lui, & l'amitié qu'il temoignoit pour lors au Prince sembloit l'y porter, ce Ministre ne le traversât.

Cependant les discours publics du Prince de Condé & ceux de toute sa Cour, avoient persuadé à tout le monde l'impossibilité de cette reconciliation; chacun prenoit déja ses mesures sur la perte du Cardinal Mazarin; les railleries qu'on faisoit contre lui étoient publiques; les ruës comme les cabinets retentissoient des couplets que l'on chantoit pour le rendre ridicule; les beaux esptits s'occupoient & prétendoient d'avancer leurs fortunes par les pieces qu'ils présentoient tous les jours au Prince de Condé & au Duc d'Orleans. Jamais je ne fus si surpris que retournant un matin du Conseil en mon logis, je trouvai au bout du Pont-neuf le Duc d'Orleans & le Prince de Condé qui étoient dans un même Carosse. Le Marquis de la Moussaye, qui avoit beaucoup de part dans les bonnes graces du Prince, & qui le suivoit dans un autre Carosse, me cria de la portiere que tout étoit accommodé par le Duc d'Orleans, qui le menoit au Palais Roïal L'entrevûë de l'un &

de l'autre se fit en présence de la Reine, qui les invita à une sincere amitié; elle donna le Pont-de-l'Arche au Duc de Longueville, & se plaignit depuis, comme elle avoit fait auparavant, qu'on lui arrachoit ce Gouvernement par force. Au surplus, la reconciliation se fit avec assés de froideur, & le Prince de Condé dit tout haut au Cardinal Mazarin, qu'il aùroit souhaité qu'on eût accordé de meilleure grace ce qu'on avoit promis au Duc de Longueville, & que ce qui le fâchoit le plus, étoit qu'il avoit enfin reçû des complimens des Frondeurs après les avoir refusé trois jours de suite, pour donner lieu au Cardinal pendant ce tems-là de revenir du mauvais compte au bon, & que ne l'aïant pas fait, il l'avoit mis en tel état qu'il seroit obligé de se livrer à tous ceux qui lui avoient offert leurs services, s'il arrivoit jamais qu'ils eussent quelque demêlé avec le Cardinal Mazarin. Ce discours le surprit fort, aussi-bien que tous ceux que la curiosité rendoit attentifs à ce qu'il disoit, & laissa quelque esperance à ceux qui craignoient la tranquillité publique, que ce discours affecté ouvriroit bien-tôt la porte à une seconde brouillerie.

J'allai chercher la Duchesse de Longueville,

gueville, qui dînoit ce jour-là à l'Hôtel de Condé avec la Princesse Doüairiere: je la trouvai consternée d'une nouveauté si surprenante, dont pourtant le Prince de Condé, avant que d'aller au Palais Roïal avec le Duc d'Orleans, avoit donné part au Prince de Conty son frere & au Duc de la Rochefoucault, tout-puissant vers l'un & vers l'autre; & comme je parlois dans un grand particulier avec la Duchesse, le Prince de Condé entra dans le cabinet oú elle m'expliquoit le déplaisir & les craintes que cette reconciliation lui donnoit, il lui dit d'un air riant & railleur: eh bien ma sœur, le Mazarin & moi ne sommes plus que deux têtes dans un bonnet. Bien lui répondit sérieusement la Duchesse, mon frere, je prie Dieu que vous ne perdiez pas tous vos amis & votre credit, que l'Abbé de la Riviere ni Monsieur le Duc d'Orleans ne vous rendront pas, & encore moins le Cardinal & la Reine. Mais est-il vrai, ajoûta-t'elle, après une longue pause, que le Mazarin souppe chés vous ce soir. Cela est assés plaisant, repliqua-t'il: Monsieur m'a demandé à souper, & m'a dit qu'il y amemeneroit le Cardinal & des joueurs pour passer l'aprés-soupé. Cela est bien joli, repartit la Duchesse, d'un ton qui marquoit l'aversion qu'elle avoit à cette par-

tie. Je n'ai pû m'en dispenser, ajoûta le Prince. Et se tournant vers moi, il me dit, Venez-y, je vous prie, & vous verrés de quelle maniere je vivrai avec le Cardinal, & si j'ai consenti qu'il vint souper chés moi, que par la seule complaisance que je dois à Monsieur. Je me rendis donc sur la fin de ce repas, où je trouvai tous les conviés fort melancoliques, & le Cardinal Mazarin plus qu'aucun autre. Ceux qui y étoient dès le commencement, me dirent que le Duc d'Orleans avoit suspendu son humeur naturellement gaie & enjoüée, quand il avoit reconnu, après plusieurs tentatives, qu'elle avoit été inutile à échauffer la conversation entre le Prince & le Cardinal. Aprés le souper on se mit à joüer au picquet; chacun prit parti à parier sous les mains du Maréchal de Villeroy & du Présidenr Thubeuf: le Prince fut, contre son ordinaire, dans un grand serieux, & ne lâcha pas une parole qui ne fût une maniere de brocard contre le Cardinal, de qui l'air mélancolique nous fit juger à tous qu'il les ressentoit vivement. Sur les onze heures chacun se retira, & l'on sçut depuis que plusieurs Gardes du Cardinal, qui l'attendoient entre l'Hôtel de Nevers & le Pont-neuf, l'accompagnerent jusqu'en son logis, où il ne fut pas

plûtôt arrivé, que la goute le prit avec beaucoup de violence.

Le lendemain matin tous ceux qui portoient la reconciliation avec impatience, furent congratuler le Prince de Condé de la froide reception qu'il avoit faite au Cardinal Mazarin; il les reçut avec joie & complaiſance, & donnoit à entendre à tout le monde la même choſe qu'il avoit dit la veille, & que c'étoit le Duc d'Orleans, & non lui, qui l'avoit invité à ſouper. Le Duc de Navailles, qui commandoit pour lors les Gendarmes du Cardinal, qui avoit dès ce tems-la beaucoup d'amitié pour moi, & qui avoit été preſent au ſouper de la veille, vint de grand matin me trouver en mon logis, & commença ſon entretien par la demande qu'il me fit, de ce que je penſois de la maniere dont Monſieur le Prince en avoit uſé avec Monſieur le Cardinal, & après qu'il l'eût blâmée, avec modeſtie neaumoins, je lui repliquai avec beaucoup de franchiſe, que je n'avois point aprouvé la rupture, que je blâmois fort le raccommodement; mais que puiſqu'il avoit été fait, je ſouhaiterois fort qu'il pût être ſincere: & après divers diſcours de part & d'autre, je lui dis que la pierre d'achopement, & qui ſeroit à la fin celle de ſcandale, étoit le mariage de Mademoiſelle de Man-

cini avec le Duc de Mercœur ; je lui en dis toutes les raiſons, telles que je les avois dites au Cardinal Mazarin même, ſur la terraſſe de Compiegne, quelque tems auparavant Le Duc de Navailles les aprouva, & me dit qu'il alloit tout de ce pas le dire au Cardinal, & cependant qu'il pouvoit me dire qu'il ne parloit pas par cœur ni ſans être bien avoüé, & que ſi le Prince vouloit paſſer chés le Cardinal, qui ayant rudement la goutte ne pouvoit ſe trouver chés lui ni en lieu tiers, lorſqu'ils iroient chés la Reine, qu'ils ſe reconcilieroient plus ſincerement & par eux-mêmes tête à tête, qu'ils n'avoient fait par l'entremiſe du Duc d'Orleans; qu'il ſe faiſoit fort que portant, comme l'on dit, la carte blanche au Cardinal, il lui accorderoit de bonne foi, pour lui & pour les ſiens, tout ce qu'il voudroit, pourvû qu'il lui donnât parole d'une amitié ferme & ſtable ; que le Cardinal voyoit & connoiſſoit bien que ſans cela ſa perte étoit aſſurée, mais que perſonne ne pouvoit entrer en ſa place qui pût être d'une ſi grande utilité à Monſieur le Prince que lui. Et revenant au mariage, il me dit que le rompre ſeroit une honte nompareille au Cardinal, après l'avoir declaré auſſi ouvertement qu'il avoit fait, & en avoir donné part à ſes amis, tant dedans

que dehors le Royaume ; que pourtant il croyoit que pour la diminuer il prendroit le parti d'obliger sa niéce à se mettre dans un Couvent. Il me chargea de rapporter toute notre conversation à Monsieur le Prince, & de lui dire, que faisant profession d'honneur, il ne se hazarderoit pas à lui faire porter de telles paroles, s'il n'étoit assuré de les faire accomplir. Nous nous donnâmes rendez-vous au Cloître des Petits Augustins à quatre heures du soir, pour lui dire ce que le Prince m'auroit répondu, & nous nous saparâmes.

J'allai à l'heure même rendre compte au Prince de tout l'entretien que j'avois eu avec Navailles ; je le trouvai environné de grand nombre de gens, la plûpart desquels avoient des intentions bien opposées à ma mission. Il me donna une audiance fort precipitée ; la réponse le fut encore davantage, & me fit souvenir de celle qu'il m'avoit fait quelque tems auparavant à Melun, lorsqu'il revenoit de son voyage de Bourgogne, où il avoit été une partie de l'Eté ne s'étant pas voulu charger du commandement de l'armée, & où je lui écrivis, à mon sens, une des plus agréables nouvelles qu'il pouvoit recevoir pour lors, qui fut celle de la levée du siege de Cambrai par le Comte d'Harcourt. La réponse que le

Prince m'ordonna de faire à Navailles m'oblige à rapporter celle qu'il me fit à Melun, & l'entretien que je viens de dire que j'avois eu sur la terrasse de Compiegne avec le Cardinal Mazarin; qui commença par me faire un long recit des obligations qu'il disoit que le Prince de Condé lui avoit, & entr'autres qu'il lui avoit fait donner toutes les charges que possedoit le Prince de Condé son pere; qu'il avoit conservé dans sa maison le gouvernement de Champagne, & fait donner en pleine proprieté Clermont, Stenay, & Jamets, avec les gouvernemens; & que de la qualité qu'étoient ces terres, elles valoient un milion d'or, qui étoit infiniment plus que l'Amirauté qu'il avoit pretenduë par la mort du Duc de Brezé son beau frere: qu'il avoit obligé la Reine à lui donner tous les ans le commandement de la principale Armée du Royaume; que lui, avoit pris soin de l'assister d'hommes, d'argent, de munitions, de toutes choses necessaires, ce qui lui avoit donné lieu d'acquerir la gloire dont il étoit couvert; il ajoûta tous les postes qu'on avoit donnés, & tous les biens qu'on avoit faits à divers particuliers serviteurs de Monsieur le Prince, ou qui avoient servi sous lui dans les armées; & que cependant il ne sçavoit quel

fondement faire ſur ſon amitié, parce que bien que le Prince l'aſſurât tous les jours qu'elle étoit vraie & ſincere, & même par ſes lettres depuis qu'il étoit en Bourgogne, il diſoit tant de choſes contraires à cela, il donnoit lieu à tant de railleries qui ſe faiſoient en ſa preſence, que pluſieurs de ſes ſerviteurs, & entr'autres Perrault, s'emportoient contre lui en toutes rencontres, de telle maniere qu'il étoit impoſſible que le Prince n'en fût averti, & qu'il ne l'approuvât; que depuis quatre jours Perrault avoit dit publiquement dans la Chambre des Comptes, dont il eſt Preſident, mille choſes contre ſa reputation & contre ſon miniſtere, & qu'il avoit fini ſon emportement en diſant, avec des blaſphêmes horribles, que Monſieur le Prince vouloit l'Amirauté, & qu'il l'auroit malgre le Mazarin; que cela le ſurprenoit fort, puiſqu'ayant parlé pluſieurs fois a Monſieur le Prince de l'Amirauté, il lui avoit toujours repliqué qu'il n'en vouloit point. Il ajoûta encore que Perrault avoit fulminé contre le mariage de ſa niéce avec le Duc de Mercœur, qu'il avoit parlé de l'un & de l'autre avec un mépris inſuportable, & dit que Monſieur le Prince empêcheroit bien à ſon retour de Bourgogne qu'il ne s'effectuât: que ce diſcours

l'avoit encore plus étonné que les autres, puiſqu'il pouvoit me jurer (& que Monſieur le Prince n'en diſconviendroit pas) que d'abord qu'on lui propoſa ce mariage a Saint-Germain, incontinent aprés le ſiege de Paris, il lui en parla comme au meilleur ami qu'il crût avoir au monde, & que non ſeulement il l'aprouva, mais il lui conſeilla & le preſſa de le faire, ainſi qu'il avoit fait depuis pluſieurs fois; que cependant j'entendois, ce qu'il ſçavoit de ſcience certaine de Perrault, qui mettoit continuellement des chimeres dans l'eſprit du Prince; que tantôt il vouloit qu'il fût Amiral, tantôt Connêtable, tantôt Duc de Rhetelois, avec les dependances de Charleville, de Mezieres, & du Monte-Olimpe; qu'il vouloit dautre fois qu'on lui formât une ſouveraineté au Pais bas, & d'autres qu'on lui conquît & qu'on lui donnât le Comté de Bourgogne, ou qu'on lui achetât la Principauté de Montbelliard; que ces deſſeins étoient autant d'écueils à la fortune & à la grandeur de Monſieur le Prince; & qu'il valloit mieux ſe contenter d'établiſſemens honnêtes & aſſûrés, tels qu'il les pouvoit avoir, que de ſe prevaloir par ſon autorité de la foibleſſe d'une Regence, pour donner une juſte jalouſie au Roi quand il ſeroit Majeur. Le

Cardinal finit en me disant qu'il me laissoit à juger d'une telle conduite.

J'écoutai fort attentivement ce discours, & en pensai les consequences assés pour n'en rien oublier, & pour appliquer toute mon attention à lui repartir comme je fis. Je commencai, en excusant Perrault, par le principe de la longue amitié qui étoit entre nous, plûtôt que la raison: car en effet, son emportement étoit tel en toutes rencontres, que le Cardinal ne me disoit qu'une bien petite partie de ce que j'avois oüi plusieurs fois, & dont j'avois fait considerer à Perrault les consequences, mais inutilement: car l'argent qu'il avoit dans les prests, & qui couroit fortune d'être perdu, par la banqueroute generale qu'on avoit faite aux gens d'affaires, l'envie de voir son maître avec des établissemens qui lui donnassent lieu d'augmenter les grands biens qu'il avoit acquis, étoient les seuls conseils dont il prenoit avis; je dis pourtant au Cardinal que c'étoit un vieux serviteur qui devoit son élevation toute entiere à la maison de son maître, où il étoit entré en qualité de Secretaire avec une fortune médiocre, que la reconnoissance le portoit incessamment à desirer la grandeur du Prince, & à en chercher les expediens & les moyens, qu'il trouvoit fa-

ciles tous ceux que ſon imagination lui faiſoit concevoir, parce qu'il étoit homme peu connoiſſant la Cour, qu'il croyoit que les grands ſervices de ſon maître lui faiſoient tout meriter, & lui devoient faire obtenir, particulierement ſous le miniſtere de ſon Eminence, qu'il avoit ſervi au prejudice de ſes interêts propres, & avec tant de ſincerité, que tout cela devoit faire eſtimer un zele qui de verité n'étoit pas des plus diſcrets, & qu'il ne devoit nullement ſe mettre en peine de tirer aucune conſequence des diſcours dont il venoit de me parler, qui aſſurement ne ſeroient point avoüés du Prince, le connoiſſant comme il faiſoit, qu'il lui laiſſoit gouverner les affaires domeſtiques, parce qu'il ſçavoit les conduire avec utilité; que S. E. faiſoit injure à Monſieur le Prince, en croyant qu'il étoit abſolument gouverné par cet homme; qu'à la verité il avoit beaucoup de credit auprès de lui, mais qu'il ne l'avoit jamais employé aux affaires de la Cour, parce que ſon talent n'y étoit nullement propre.

Mais que pour lui repliquer ſur tout ce qu'il me venoit de dire, je le priois de conſiderer que c'auroit été une choſe bien étrange, ſi le feu Roi aïant de ſon propre choix confié ſa principale armée à Monſieur le Prince, la Reine, de la-

quelle il avoit autorisé la Régence par le gain de la bataille de Rocroy, lui en avoit ôté le commandement les années suivantes ; & qu'aiant par tant de grandes actions rendu la minorité illustre, je m'étonnois comme on vouloit lui mettre en ligne de compte, comme un bien fait, d'avoir exposé tant de fois sa vie pour faire régner la Reine avec éclat, & autoriser le ministere de son Eminence; que je ne pouvois assés m'etonner de ce quelle lui comptoit encore le peu de graces qu'on avoit fait à ceux qui l'avoient aidé à faire tant de belles actions aux dépens de leur sang & de leur liberté ; que quelques uns qui l'avoient perduë sous ses ordres, l'avoient recouvrée par sa liberalité, sans en importuner le Roi. Je lui dis ensuite que je ne sçavois par quelle politique on lui avoit refusé de lui laisser conquerir la Comté de Bourgogne a ses dépens, quand il seroit vrai qu'il l'eût proposé : car il n'y avoit de veritable en cela que la seule idée que Perrault en avoit eüë, & qu'il debitoit par tout, quoi que Monsieur le Prince m'eût assuré plusieurs fois qu'il n'y avoit jamais songé, & je crois qu'il disoit vrai. car quoique l'on puisse croire de lui, je l'ai toujours connu un homme sans dessein, & vivant, comme l'on dit, du jour à la journée : mais que quand il auroit eû

cette intention, il me sembloit que la Reine devoit l'aprouver, puisque c'étoit une chose fort utile au bien de l'Etat & au service du Roi, d'ôter une Province de de cette consideration & de cette situation au Roi d'Espagne, pour en investir un Prince de son sang, qui avoit un contre-gage dans le Roïaume, tel que l'étoient les grands biens de Monsieur le Prince. Je lui repliquai sur ce qu'il me disoit des établissemens de feu Monsieur le Prince, qu'en les faisant passer au Prince son fils, qui avoit tant mérité de l'Etat, aussi bien que Monsieur son pere, ç'auroit été une justice que la Reine ne pouvoit ni ne devoit lui refuser; & sur Stenay, Clermont & Jamets, qui lui avoient été donnés pour la recompense des charges & des gourvernemens du Duc de Brezé son beau frere, mort dans le service, c'étoit chose bien au dessous de ce qu'il avoit droit de prétendre en comparaison de ce qu'on faisoit tous les jours par un usage introduit dans notre Cour depuis long-tems, à des personnes de peu ou de nul merite, qui les arrachoient des mains du Roi en ruinant son service & son autorité, pendant que Monsieur le Prince exposoit sa vie pour l'un & pour l'autre; mais que de plus, en lui donnant ces places, on n'ôtoit rien au Roi, puisqu'elles étoient de nature à les

rendre au Duc de Lorraine en faiſant la paix generale, ou que l'on laiſſeroit un procés perpetuel à Monſieur le Prince & aux ſiens contre ce Duc & toute ſa maiſon. Et parce que je ſçavois que quoique le Prince dit, il deſiroit ardemment l'Amirauté, mais qu'il avoit raiſon de ne pas le dire en public, & qu'il ſuffiſoit de s'en être expliqué au Cardinal par leurs amis communs, que ce n'étoit pas que j'aprouvaſſe la maniere du Prince de ne pas déclarer nettement ſes deſſeins ; à lui qui ſeul les pouvoit faire réuſſir ; j'ajoûtai qu'au fond de l'affaire, je ne ſçavois pourquoi l'on ne la lui donnoit pas plutôt que ces trois places, dont l'une étoit ſur la Meuze, par le moïen de laquelle un prince qui n'auroit pas les deſſeins autant ſinceres & fideles pour le ſervice du Roi que je croiois ce-lui ci les avoir, mettroit quand il lui plairoit toutes les armées de l'Empire de Flandres dans le cœur du Roiaume, au lieu qu'il ne pourroit nuire à l'Etat avec l'Amirauté, puiſqu'un trait de plume d'un Sur-Intendant des finances pouvoit retrancher en un moment le fond de l'armée navale, & la rendre inutile, parce qu'il n'y avoit point de particulier qui pût la faire ſubſiſter de ſon bien propre, pour grand qu'il pût être ſans ſe ruiner en ſix mois; outre que le Roi étoit toujours le

maître pour faire exercer cette charge par commission, quand on se défieroit des intentions de celui qui la possederoit : aussi mon avis a toujours été qu'on ne pouvoit donner trop de charges à un Prince du sang en France, parce que le fond nécessaire pour les exercer avec utilité, les rend dépendans de la Cour; ni trop peu de places fortes, parce qu'elles leur sont des retraites; qui non seulement les rendent indépendans, quand il leur plaît, mais leur donnent lieu à entreprendre par eux & par les alliances qu'ils contractent facilement avec les voisins. La politique d'Espagne devroit reveiller la notre, ils font servir leurs Princes à genoux, & le profond respect avec lequel on les traite rejaillit sur le Roi même; mais on ne leur donne jamais de places ni même d'emplois, dont l'autorité ne soit tellement contrebalancée par les Ministres qui servent avec eux, qu'il ne leur est pas possible de donner la moindre atteinte à celle de leur Souverain. Je dis quelque chose d'approchant, sur ce que le Cardinal m'avoit dit de la charge de Connêtable; ajoûtant que si le Roi vouloit la faire revivre, je doutois qu'il pût en tirer plus d'avantage qu'en la donnant au Prince, qui ne la prétendroit en l'état des choses, que du bon gré & avec quelque dépendance du Duc d'Orleans :

Lieutenant general de l'Etat.

Mais que je n'en avois jamais oüi parler au Prince, ni à personne de sa part; & en effet, j'ai sçû depuis que lui-même n'en sçut rien de plus de deux mois après que le Duc de Rohan lui en avoit fait la proposition, étant à la chasse dans la Garenne de Saint-Maur; d'où j'ai jugé que le Cardinal lui preparoit dès lors ce piege pour le broüiller avec le Duc d'Orleans, & qu'il pouvoit bien avoir insinué au Duc de Rohan de proposer cela au Prince, pour voir comment il le recevroit, & pour s'en servir après contre lui, comme il ne manqua pas de faire. Quant à la Principauté de Montbelliard, le Prince n'avoit songé à l'acheter que par le conseil de S. E. que je ne voyois nul inconvenient à lui donner la permission d'acheter la Duché de Rhetelois quand il la demanderoit au Roi, puisqu'elle étoit possedée par un Prince étranger; & que Monsieur le Prince ne pourroit prétendre le gouvernement des places, si S M. ne les lui vouloit donner & qu'en rendant des autres qu'il avoit, à proportion de celle-là: qu'au surplus j'avoüois qu'en bonne politique il y avoit matiere de replique sur tout ce que je disois, mais que quand je voiois le gouvernement du Languedoc situé à

l'extremité du Royaume, la Citadelle de Montpellier, Brescon & le Saint Esprit entre les mains d'un fils de France, Lieutenant general de l'Etat, je croyois que Monsieur le Prince avoit pû penser à l'un ou à l'autre des établissemens dont S. E. me parloit, avec moins de peril contre le service du Roi, par mille raisons qui sautoient aux yeux; & qu'en un mot il me parloit de tous ensembles, comme si le Prince les avoit tous pretendus conjointement, comme il me disoit que Perrault l'avoit fait entendre; & qu'il sçavoit bien que cherchant les expediens de le recompenser de ce qui vacquoit par la mort du Duc de Brezé, on avoit proposé tantôt l'un, tantôt l'autre de ces établissemens, & qu'enfin on avoit choisi de lui donner Stenay, Clermont & Jamets, dont je croyois qu'il se contenteroit, ne songeroit jamais à aucune des autres, supposé que le Roi l'en rendit proprietaire incommutable, en faisant lever les oppositions de la Duchesse Nicolle de Lorraine, & verifier ses lettres au Parlement de Paris.

Quant au mariage du Duc de Mercœur, je lui dis que je ne doutois pas que le Prince ne lui eût conseillé, quand il le lui avoit proposé à Saint-Germain, parce qu'il n'étoit ni parent ni tuteur de Ma-

demoiſelle ſa niéce pour s'y oppoſer, que tels complimens étoient ordinaires en pareils rencontres, où l'on payoit une civilité d'une civilité; mais qu'au fond Monſieur le Prince étoit trop éclairé pour ne pas avoir connu à la ſeule propoſition qu'il lui en fit, que S. E. cherchoit d'autres appuis dans le Royaume & d'autres amitiés que la ſienne, avec tant de precipitation, qu'il s'allioit d'abord avec une maiſon qu'il avoit renduë ſon ennemie dès le commencement de ſon miniſtere, & qui vouloit ruiner ſa fortune dans le tems que Monſieur le Prince le ſoutenoit avec plus de vigueur; qu'au ſurplus cette maiſon étoit naturellement oppoſée à celle de Longueville, que les enfans qui viendroient de ce mariage le ſeroient par conſequent aux neveux de Monſieur le Prince; comme le Duc de Vendôme le ſeroit & l'étoit à ſon beau-frere, qu'il ne pourroit manquer à les ſoutenir dans tous les tems, ni S. E. ſes aliés, & que cela leur donneroit à tous momens des ſujets de broüillerie; que dans celui même que j'avois l'honneur de lui parler, la Princeſſe Doüairiere, le Prince de Conty, la Duceſſe de Longueville, tous les parens & tous ceux qui prenoient part aux interêts de Monſieur le Prince, lui reprochoient la facilité

avec laquelle il avoit approuvé ce mariage, & le peu de reflexion qu'il avoit fait sur les suites de cette affaire, & ne manqueroient pas de le presser de s'y opposer, & qu'il auroit peut-être peine à s'en deffendre.

De-là je passai plus avant, & lui dis que je ne pouvois souffrir qu'il s'embarrassât de ce que disoit Perrault ni tous les autres qu'il m'insinuoit, moins encore qu'il se servit de tierces personnes, comme du Duc de Rohan, de le Tellier, de Champlâtreux, ni d'aucun autre entre Monsieur le Prince & lui, puisqu'étant amis comme ils l'étoient, & ayant interêt reciproque de l'être, & se voyant tous les jours & à toute heure, ils pouvoient s'entretenir confidemment & se lier d'une amitié stable, la cimentant par les avantages qu'ils se pouvoient procurer l'un à l'autre, qui étoit le moyen le plus sûr de la rendre telle. Que S. E. n'avoit encore aucun établissement solide, que je souhaiterois qu'il en prît dans le tems qu'il pouvoit tout, quand Monsieur le Prince agiroit de concert avec lui; mais qu'il les prît & les fit donner à Monsieur le Prince tels que ils se fussent utiles & se pussent donner la main l'un à l'autre dans le tems; que peut-être ils en auroient besoin : par exemple (re-

venant ſur la propoſition de la Comté de Bourgogne) je dis au Cardinal que s'il procuroit ce bien à Monſieur le Prince, qui ſeroit en même tems celui du Roi & de l'Etat, qu'il n'y auroit point d'homme de bien qui pût conſeiller à Sa Majeſté de lui laiſſer le gouvernement de la Duché de Bellegarde, Saint Jean de Laune & Verdun. Qu'en les ôtant à Monſieur le Prince il pourroit prendre l'un & l'autre pour lui, & faire revivre en ſa faveur la Duché de Bellegarde, pour par un ſecours & une aſſiſtance mutuelle être en tems & lieu utiles l'un à l'autre. Je lui dis la même choſe de la Duché de Rhetelois, en lui conſeillant de prendre pour lui Sedan, Stenay & Jamets, & lui formai cinq ou ſix deſſeins de pareille nature : & par ſemblables raiſons, qui ſeroient trop longues à rapporter, je conclus en lui diſant, qu'avec des entremetteurs on pouvoit difficilement conſerver le ſecret, qui étoit l'ame des grands deſſeins; qu'il étoit raiſonnable d'établir Meſdemoiſelles ſes nieces, mais je ſouhaiterois que les alliances qu'il prendroit l'attachaſſent à Monſieur le Prince, au lieu de l'en deſunir, comme il couroit fortune de faire par celle du Duc de Mercœur, tels que ſeroient le fils unique du Ma-

réchal de la Milleraye, proche parent de Madame la Princeſſe, que S. E. même deſiroit pour lors, & d'autres que je lui nommai.

Il ſeroit mal-aiſé & ennuyeux d'écrire le détail de tout ce qui fut dit & repliqué de part & d'autre ſur tant de differentes & importantes matieres, dans une converſation qui dura près de cinq heures, & pendant laquelle l'utilité particuliere du Prince & celle du Cardinal, nous fit à tous deux debiter des raiſons bien oppoſées à celles de l'Etat : il ſuffira de dire qu'il parût approuver tout ce que je lui repreſentois, particulierement ſur ces deux derniers articles ; me diſant, que plût à Dieu qu'on lui eût toujours parlé auſſi raiſonnablement, ſans le laſſer tous les jours de propoſitions nouvelles pour Monſieur le Prince, ſans qu'aucune portât aucun coup à la ſûreté de ſa fortune ni à ſes interêts. Il ajoûta que c'étoit par de tels expediens qu'on devoit traiter les affaires ; & non avec incertitude & emportement, & fit enſuite quelque diverſion des nouvelles courantes ; puis, me priant de lui parler avec franchiſe ; il me demanda ſi Monſieur le Prince m'avoit chargé de lui parler comme je venois de faire ſur le ſujet du mariage du Duc de Mercœur. La verité eſt que je

n'en avois aucun ordre, mais l'affection que j'avois pour les interêts de Monſieur le Prince, me fit juger à propos de repartir de maniere que je donnaſſe à ſonger au Cardinal. Je lui dis donc que je n'étois pas miniſtre de Monſieur le Prince, & que ſi je l'étois, & qu'il m'eût donné charge de lui tenir les propos que je venois d'avoir avec Son Eminence, je l'aurois fait avec liberté, & qu étant ſerviteur du Prince autant que je l'étois, s'il m'avoit prié de lui dire comme de moi-même, & ſans le mettre en jeu tout ce que je lui avois dit; que S. E. me queſtionneroit juſqu'au lendemain matin, que je ne lui en dirois autre choſe il fit encore quelque digreſſion, puis il me dit: qu'il étoit fort tard, qu'il vouloit ſe retirer, parce qu'il devoit partir le lendemain pour l'armée; (ce fut lorſqu'il porta aux Officiers Allemands & à quelques François, des plumes & des épées, des baudriers & d'autres preſens plus agréables que de valeur, dont les ennemis de S. E. firent des railleries aſſés picquantes & aſſés juſtes:) qu'il me diroit pourtant avant que de ſe retirer, que ſi Monſieur le Prince vouloit changer de ſtile avec lui; reprendre celui qu'il n'avoit quitté qu'à la perſuaſion de certaines gens qu'il ne vouloit

pas nommer, (que je jugeai être le Prince de Conty & la Duchesse de Longueville,) & dont il usoit fort obligeamment peu de tems avant son voyage de Bourgogne; s'il vouloit fixer ses pretentions, & les lui expliquer avec sincerité, elles seroient bien injustes s'il ne les faisoit approuver par la Reine; & que quelques obstacles que la jalousie inspirée par la Riviere y pût apporter, il les feroit réüssir: & que s'il vouloit se lier avec lui d'une amitié telle que je lui proposois, & dont il me sçauroit gré toute sa vie, & l'aider à marier avantageusement ses niéces, il romproit le mariage du Duc de Mercœur, que quoiqu'il en eût donné part à tous ses amis en France, à plusieurs Cardinaux & Princes d'Italie, à des Electeurs de l'Empire, au Roi de Pologne, & au Pape meme, il prendroit sur lui le risque de la honte que ce changement (qu'on attribueroit à foiblesse) lui causeroit; & que l'estime & l'amitié qu'il avoit pour Monsieur le Prince le feroit passer sur toute consideration. Il finit son entretien, en priant de me rendre à Melun lorsque ce Prince retourneroit de Bourgogne pour lui dire le detail de nôtre conversation, & lui faire le recit & les propositions qu'il venoit de me faire.

Je repondis au Cardinal ce à quoi

l'honneur qu'il me faisoit m'obligeoit; & me trouvai à Melun environ une heure avant que Monsieur le Prince y arrivât. Il témoigna de la joye de me voir; & après avoir mis pied à terre, il me mena promener hors la ville a pied & du côté de Fontainebleau. Il commença par me dire qu'il avoit sçû à Sens que je devois l'aller attendre là. D'où je jugeai que Perrault à qui j'avois communiqué la plus grande partie de ce que dessus, lui en avoit donné part. Il pouvoit lui avoir insinué quelque chose pour le detourner d'entrer en matiere, ou d'autres pour l'animer contre la conduite du Cardinal. En effet après que le Prince m'eût parlé fort confidemment de plusieurs choses de ce tems-là, je lui exposai toute la conversation que j'avois eû avec le Cardinal & ma mission vers lui, il l'écouta avec une très-grande attention, & me dit pour toute réponse que c'étoit un bon fourbe qui vouloit le tromper & lui manquer de parole puisqu'il ne la lui faisoit pas donner par le Tellier; qu'il le verroit dans peu & le feroit expliquer & parler François. Telle fut la réponse qu'il me fit, que je confiai (mais en termes plus doux & plus honnêtes) au Duc de Rohan, qui étoit bien intentionné & fort sage, pour m'exempter de la

faire moi-même au Cardinal, & me retirer doucement d'une négociation que je prevoyois ne devoir point avoir la fin que j'aurois souhaitée pour l'avantage du Prince & du bien public. Et telle fut la réponse que le Prince me fit, quand je lui raportai la conversation que j'avois euë avec le Duc de Navailles, & les propositions qu'il me fit dont j'ai parlé cidevant. Je la lui fis le plus doucement qu'il me fut possible, quand il me vint trouver au cloître des Augustins, où je lui dis que nous ferions beaucoup pour lui & pour moi de laisser agir d'autres que nous; puisque je connoissois assés le terrain pour prevoir de facheuses suites de telles affaires, dont nous devions éviter le maniement par prudence. Oncque depuis je ne voulus m'en mêler, & m'en suis fort bien trouvé.

Cependant sans avoir rompu une seconde fois, le Prince & le Cardinal étoient tout-à-fait broüillés sur le fondement de la premiere rupture, qui n'avoit, pour ainsi dire, été que suspenduë pendant un jour & avoit même été plus aigrie par la froideur du souper dont j'ai parlé. La Duchesse de Longueville, le Prince de Conty, le Duc de la Rochefoucault, & plusieurs autres, sur tout les Frondeurs, craignoient l'effet de toutes les

les négociations qui étoient ſur pied pour les reconcilier une ſeconde fois. Cette Ducheſſe jugea à propos de ſe ſervir d'une viſion que j'avois eûë, & que je lui avois communiquée le jour que le Duc d'Orleans les avoit accommodés, qui fut telle: Monſieur le Prince avoit dit tout haut qu'il s'offriroit, ainſi que je l'ai rapporté ci-deſſus, à tous ceux qui lui avoient fait compliment s'il arrivoit qu'ils vinſſét à ſe plaindre du Cardinal. Par cette déclaration il me ſembla que l'on pouvoit empêcher l'effet de la reconciliation, & faire que le Prince de Conty allât rendre une viſite au Cardinal, & lui dire qu'il alloit ſe rejoüir avec lui de ſon accommodement avec le Prince de Condé ſon frere, qu'il vouloit y entrer avec toute ſincerité; & que pour rendre leur amitié ſûre & durable, il alloit le prier de rompre le mariage du Duc de Mercœur qui ſeroit dans la ſuite un obſtacle invincible à la durée de leur bonne intelligence: que de ce compliment il arriveroit de deux choſes l'une, ou que le Cardinal ſouſcriroit à la propoſition du Prince de Conty, ou non; que s'il l'approuvoit, leur maiſon auroit outre l'avantage de voir faire une telle foibleſſe au Cardinal, celui de rompre une alliance qui étoit ſi préjudiciable à la maiſon de Condé & à celle de Longueville, & d'être

en état d'en proposer quelque autre au Cardinal qui leur seroit avantageuse. Que s'il refusoit au Prince de Conty ce qu'il lui demandoit, il pourroit lui dire qu'il connoissoit le peu d'envie qu'il avoit de conserver une bonne & solide union avec sa maison, que cela le desabusoit tout à fait de ce qu'il avoit voulu lui persuader; & que se le tenant pour dit, il retiroit dès ce moment là toutes les paroles qu'il lui avoit données, & lui diroit qu'il n'auroit jamais d'ennemi plus déclaré que lui. Que cette rupture formelle du Prince de Conty avec le Cardinal obligeroit le Prince de Condé à s'offrir à lui; & que par ce moïen l'accommodement fait par le Duc d'Orleans demeureroit non-seulement sans effet, mais que le Prince aïant épousé la querelle du Prince de Conty son frere ne seroit pas le maître pour la finir, & auroit à repliquer à Monsieur quand il l'en presseroit, qu'étant l'affaire de son frere, il n'avoit pas le pouvoir de la terminer comme il avoit fait la sienne quand il lui avoit ordonné; que de cette maniere il feroit juger à tout le monde qu'il n'avoit pû refuser au Duc d'Orleans ce qu'il devoit refuser à la raison, & au peril d'une reconciliation autant à contre tems que celle-là le fut, & aussi generalement condamnée. La faute de se broüiller avoit été

grande, & celle de se racommoder avec une telle facilité ne se pouvoit à mon sens reparer que d'une maniere telle que celle-ci, qui auroit jetté je ne sçais quoi de risible sur le Cardinal, qui n'auroit pû que lui nuire en l'état auquel il se trouvoit pour lors

Le Marèchal de Grammont & le premier President Molé se mêlerent fort de cette seconde reconciliation. Le Duc de Rohan alloit & venoit continuellement aussi bien que le Tellier, du Duc d'Orleans au Prince de Condé ; l'Abbé de la Riviere n'oublioit rien du pouvoir qu'il avoit sur son maître par les mêmes raisons que j'ai dites ci-dessus, pour parvenir à l'acommodement que son interêt lui faisoit desirer ardemment ; cependant ce fut l'écueil de sa fortune.

Tous ceux qui étoient jaloux de la gloire & de l'autorité de Monsieur le Prince ; ceux qui par un principe d'amitié songeoient à la sûreté de sa liberté & de sa vie ; & encore plus ceux de qui l'interêt étoit la ruine & la chûte du Cardinal, apprehendoient la réünion : les gens de douce conduite & de bonne intention vouloient sa conservation, parce qu'ils ne le croïoient pas par la connoissance de la douceur de son naturel, d'une resolution violente, & sollicitoient ardemment la

réconciliation. Le Prince de son côté de qui le talent à la Cour lui a fait toujours apprehender les affaires d'un tel poids par la nécessité de les pousser à bout, craignoit de s'y embarquer.

Son courage, le grand nombre de serviteurs & d'amis qu'il avoit, sa réputation, l'estime en laquelle il étoit, & le peu qu'il en avoit pour le Cardinal, lui faisoit faire peu de cas des avis continuels qu'on lui donnoit de songer à sa sûreté; & il avoit plus d'envie de s'acommoder avec avantage, que rompre avec incertitude des évenemens. Le bien de l'Etat qu'il avoit si avantageusement servi, le retenoit encore; & il se trouvoit dans une agitation continuelle entre son propre vouloir & celui de ses amis, qu'il apprehendoit de perdre.

La Duchesse de Longueville le sachant en suspens, aprés en avoir conferé avec le Duc de la Rochefoucault qui étoit pour lors l'arbitre de tous ses mouvemens, & le prince de Conty qui n'aspiroit qu'à l'être, alla trouver le Prince de Condé en son logis & lui aïant dit en riant qu'elle étoit une maniere d'Ambassadrice du Prince de Conty, exposa ce que je viens de dire, non pas comme un avis qu'elle lui demandoit de sa part, mais comme un dessein qu'il avoit formé que pourtant il

ne vouloit pas l'executer s'il ne l'approuvoit, puiſqu'il ne l'avoit conçû que pour le bien & l'avantage commun de leurs amis. Le Prince de Condé aprés avoir écouté attentivement tout ce que la Ducheſſe de Longueville lui voulut dire, éclata de rire, & lui dit que c'étoit la plus plaiſante maniere qu'on pouvoit trouver de relancer le Mazarin, qu'il trouvoit fort bon qu'on l'executat, & que tous les jours on lui donneroit de ſemblables ſecouſſes: mais qu'il falloit ſuſpendre un peu ce deſſein; & que ſi le Tellier qu'il attendoit ce jour-là même, ne lui apportoit parole d'une ſatisfaction toute entiere l'on aviſeroit le lendemain de quel air & de quelle façon le Prince de Conti parleroit au Cardinal.

Au recit que la Ducheſſe de Longueville me fit de ce que deſſus, je jugeay bien que la propoſition ne réuſſiroit pas, parce que les perſonnes de la vivacité du Prince de Condé ne conſultent gueres ſur les choſes qui tombent dans leurs ſens, particulierement, étant picqué autant qu'il vouloit perſuader l'être. En quoi je connus la pente qu'il avoit au racommodement; qui fut conclu à trois jours de là ſur de certaines conditions qui furent miſes par écrit, dont le Prince & le Cardinal garderent chacun une copie ſignée que j'ai

vûë. Le premier Preſident Molé qui eut grande part à cet accomodement, fut fait le dépoſitaire de l'original. La grande autorité qu'il avoit acquiſe & conſervée au Parlement, qui décidoit pour lors de toutes choſes, faiſoit pancher la balance ſelon qu'il les vouloit ou ne les vouloit pas. Le Prince ne reſiſta point à donner les mains à ce qu'il ſouhaitoit dans ſon ame autant que le Cardinal le donnât moins à connoître que lui. Il diſſimuloit ſon inclination ſous les apparences d'une fierté autant ou plus affectée que naturelle; & par la crainte des evenemens qui ſuivent pour l'ordinaire la ſureté que l'on prend des ennemis offenſés & reconciliés, on lui offrit de la part du Cardinal (qui ſçavoit bien qu'il n'avoit qu'à gagner du tems pour prendre ſes avantages) toutes les aſſurances qu'il propoſeroit. Il n'en demanda point d'autres que les conditions portées par l'écrit dont je viens de parler, dont la principale étoit la rupture du mariage, & la part qu'on lui promettoit au maniement des affaires, à la diſtribution des graces, & à l'amitié du Duc d'Orleans, ſans lequel il croit avec raiſon que la Cour ne pouvoit rien entreprendre contre lui. Mais comme d'un autre côté, il jugea que c'étoit hazarder beaucoup que de poſer les fondemens de ſa liberté &

peut-être de sa vie sur un esprit aussi peu ferme & autant gouverné que celui-là, il voulut se prévaloir de l'amitié & de la dépendance que l'Abbé de la Riviere lui avoit promise par les raisons dont j'ai parlé; & par l'entremise du Comte d'Aubijoux, il s'expliqua nettement de sa juste crainte aux négociateurs, qui proposerent un expedient pour la faire cesser, qui fut; que comme on jugeoit impossible que le Cardinal entreprît rien contre le Prince tant que le Duc d'Orleans ne seroit point de la partie, qu'il n'en pouvoit être sans que l'Abbé de la Riviere qui avoit donné toute parole au Prince & qui étoit maître du sien, n'en eût une entiere connoissance, qu'il ptomettoit donner au Prince le cas arrivant; on proposeroit au Duc d'Orleans [qui y consentit d'abord] de dispenser l'Abbé de la Riviere du secret qu'il lui devoit dans cette seule conjoncture, & de lui ordonner de communiquer au Prince tout ce qu'il sçauroit tant de la Cour que de son maître qui regarderoit directement ou indirectement les interêts du Prince de Condé. Et sur la foi de cette promesse toutes les choses furent pacifiées, & le Prince reprit la même maniere de vivre avec la Reine & le Cardinal qu'auparavant: mais il avoit une assiduité plus grande & plus respectueuse qu'il n'avoit

jamais eue auprès du Duc d'Orleans.

Les Frondeurs se virent hors de l'esperance qu'ils avoient conçûë. Le mépris qu'on faisoit du Cardinal commença à cesser, & l'assiette de sa fortune à s'affermir par l'écueil qu'il venoit d'éviter. Le commerce avec les gens d'affaires qui étoit demeuré suspendu, parce que chacun étoit aux écoutes sur l'évenement de cette rupture, & toutes choses reprirent leur train ordinaire à la Cour.

Cependant le Coadjuteur de Paris alloit continuant ses pratiques secrettes : en lui seul residoit toute l'autorité de la Fronde par la superiorité de son genie sur tous ceux qui la composoient. Il ramassa tous les amis que le Prince avoit perdu en se reconciliant une seconde fois avec le Cardinal. Il en faisoit de toute condition, de tout âge & de tout sexe. il épuisoit les bourses de ceux qui vouloient lui prêter, pour payer les émissaires qu'il avoit parmi le peuple : & par leur moïen semoit l'aversion & l'estime suivant qu'il convenoit à ses interêts. Il se rendoit assidu au Parlement où il avoit de grands amis. Il étoit uni d'une liaison étroite avec la Duchesse de Chevreuse : cette Duchesse se rendoit plus assiduë que jamais auprès du Duc d'Orleans, où elle tâchoit, comme elle fit peu-à-peu, à ruiner la faveur de l'Abbé

de la Riviere. D'un autre côté le Coadjuteur faisoit de tems en tems de certaines déclarations au Palais Roïal par ses amis & amies, & lâchoit de tems à autre des paroles pour donner envie à la Reine & au Cardinal de le raprocher, dans la veuë d'opposer en tems & lieu toute sa faction au Prince de Condé, dont on vit tôt après naître le dessein si fatal à l'Etat duquel je parlerai ci-après.

Le Duc de Beaufort qui avoit une maniere de talent propre à donner dans les yeux du menu-peuple, & qui lui avoit fait acquerir de l'amitié & de l'estime à Paris, étoit possedé par la Duchesse de Montbazon. Chavigny étoit retiré dans ses terres en Touraine, Chasteauneuf à Montrouge. L'un & l'autre avoient été long-tems dans le ministere: ils avoient telle envie d'y rentrer, & avoient acquis une telle estime d'habileté qu'il leur importoit & leur étoit aisé de conserver, & de se prévaloir de la correspondance qu'ils avoient avec leurs amis qui étoient en grand nombre. Le Conseiller de B *** avoit également conservé dans l'estime du monde la créance d'un homme incorruptible, & l'aversion contre le Cardinal, sans qu'il eût raison pour l'un & pour l'autre qu'une humeur chagrine qui l'avoit toute sa vie rendu opposé à tout ce qui venoit de

la Cour, & qui l'avoit fait plaire dans sa pauvreté : il ouvroit continuellement la bouche à ses enfans pour fomenter son chagrin naturel, & aux gens de dessein qui se prévaloient de son peu d'habileté pour flater la vaine gloire qu'il se donnoit dans son cœur d'être le tribun du peuple. Le Conseiller de L * * * homme habile & d'un genie éclairé, malicieux & interessé, entretenoit toutes les cabales du Parlement pour opposées qu'elles pussent être ; il les unissoit & les opposoit suivant la convenance de ses desseins. Il s'étoit rendu redoutable à la Cour, & l'arbitre de toutes les déliberations dans sa Compagnie. Le premier President Molé y avoit le credit ordinaire à ceux de son poste. Ces trois personnages étoient les principaux mobiles de tout ce qui se déliberoit dans le Parlement pour & contre la Cour. Le President de B * * * y fit quelque tems une figure assés considerable, par l'inimitié que la ruine d'un de ses oncles avoit allumée dans son cœur contre le Cardinal Mazarin ; & par les avis que le Conseiller Pithou homme de sçavoir & de mérite, lui donnoit par écrit & faisoit apprendre par cœur, pour les lui faire débiter comme siens dans l'assemblée des Chambres, & se contentoit après d'opiner avec modestie dans le même sens de ce President. Le Pre-

ſident V * * * ſur quelque raillerie qu'on lui avoit faite dans la débauche, où il étoit aſſés agréable, de ce qu'il étoit un bourgeois, ſe voiant de ruiné qu'il étoit devenu riche par le bien que lui laiſſa un commis de l'Epargne, ſe mit dans la tête de devenir homme de Cour, de traiter de la charge de Chancelier de la Reine, dont on lui refuſa l'agrément à la Cour. Dès lors il ne ſongea plus qu'à ſe vanger, & voïant ſes eſperances perduës du côté du Cabinet, il crût qu'il falloit le battre en ruine. Chavigny, avec qui il avoit habitude & qui connoiſſoit ſon naturel vain & impetueux, lui perſuada qu'il ne ſeroit pas difficile de le faire Secretaire d'Etat, ſi le Parlement renverſoit la fortune du Cardinal Mazarin: qu'il n'étoit pas né pour borner la ſienne à préſider dans une Chambre des Enquêtes; & le fit reſoudre à prendre des avis vigoureux dans le Parlement, & de s'y diſtinguer par des diſcours hardis & enrichis de doctrine. il débitoit aſſés bien ceux que lui compoſoit un jeune homme d'étude; mais comme le ſtile de ce qu'il diſoit de lui-même aux repliques & dans les conteſtations qui arrivent ſouvent dans les Compagnies, étoit fort different, on connut en peu de tems que cette ſcience qu'on jugea d'abord infuſe, n'étoit qu'un effet de ſa mémoire.

Il étoit parent de la Duchesse de C * * * l'une des plus belles & des plus adroites de son siecle, de qui les belles qualités du corps & de l'esprit lui avoient acquis l'estime & l'amitié de gens fort relevés en naissance, en crédit & en mérite, qui firent par divers interêts valoir le President V * * * en plusieurs rencontres; & par là il acqueroit quelque reputation qui se ruinoit par la varieté de son esprit & par la foiblesse de son talent propre, qui le firent changer autant de fois de parti qu'il étoit de l'interêt de ceux qui le faisoient mouvoir.

Ce reste du Parlement étoit composé de gens de beaucoup de vertu, qui alloient au bien autant que le tems le pouvoit permettre; & d'autres entraînés par la persuasion desinteressés contre la Cour, qui sans sçavoir la raison qui les faisoit agir prenoient en toutes rencontres les avis de M. de B * * * qui croïoit en les ouvrant, mériter qu'on lui érigeât des statuës publiques, mais qui en effet lui étoient suggerés par ceux qui n'aspiroient qu'à renverser la fortune du Cardinal Mazarin. Ceux-ci étoient quasi toujours les plus forts en nombre; & par l'emportement de leur humeur brusque, ils rendoient souvent les assemblées des Chambres un lieu de confusion, où le grand bruit pré-

valoit ſur la ſageſſe de ceux qui cherchoient quelque temperamment aux affaires.

Les choſes étoient à peu près en cet état ſur la fin du mois de Septembre 1649. que je pris reſolution de faire le voyage de Bourgogne, dont j'ai parlé au commencement, & duquel j'avois ſuſpendu le deſſein pendant tout le tems que dura la meſintelligence du Prince avec le Cardinal, parce qu'outre l'inclination que j'avois pour ce Prince, je jugeai qu'il n'étoit pas honnête de s'abſenter dans une ſaiſon où les moindres perſonnes pouvoient être utiles, comme j'aurois ſouhaité de lui être au peril de ma fortune & de ma vie. Le plus grand ſervice que ſes amis pouvoient lui rendre, (car il leur a toujours defferé toutes choſes) étoit de l'empêcher de rompre puis de renoüer avec le Cardinal Mazarin, du moins de la maniere qu'il fit l'une & l'autre de ces actions oppoſées, & qui ont été le mobile de tant de choſes imprevûës qui ont aigité ſa vie, & celle de ceux de ſa maiſon & de ſes amis, depuis ce tems-là juſqu'à la concluſion de la paix generale, oú je me trouvai honoré de ſon plein pouvoir, après l'avoir ſervi avec beaucoup de confiance de ſa part, & grande fidelité de la mienne.

Pendant mon ſejour en Bourgogne, mes amis m'écrivoient fort ponctuellement ce qui ſe paſſoit à la Cour; & je connoiſſois par leurs lettres le peu de ſeureté que les uns pouvoient prendre aux autres. Je reçûs entr'autres nouvelles, celle du mariage du Duc de Richelieu avec Madame de Pons, fille du Baron de Vigean, fait clandeſtinement & à l'inſçû de la Cour par la Ducheſſe de Longueville en ſa maiſon de Trye.

Une autre nouvelle que je reçûs en Bourgogne ne m'avoit pas peu ſurpris, & ne m'avoit pas moins donné de crainte que celle-là: ce fut le pretendu aſſaſſinat commis ou intenté, comme on le publioit, par le Marquis de la Boullaye, que la pretention à la charge de Capitaine des Cent-Suiſſes, que le Duc de la Mark ſon beau-pere avoit long tems poſſedée, avoit jetté dans les interêts & dans l'amitié des Frondeurs; & qui avoit acquis de l'eſtime parmi eux pendant & depuis le ſiege de Paris. Le Cardinal s'étoit réüni avec eux à la ſourdine. Le Coadjuteur de Paris alloit les nuits deguiſé en homme d'épée & couvert de plumes, pour ôter toute connoiſſance de cette reconciliation, dont le ſecret emportoit quant à ſoi le credit de ceux de ſa faction parmi le peu-

ple, que le deſſein formé entr'eux de de perdre le Prince de Condé rendoit autant neceſſaire au Cardinal qu'aux Frondeurs mêmes. Toutes les hiſtoires modernes ont écrit le detail du piege qu'il dreſſa à ce Prince, & de la bonne foi avec laquelle il y tomba. Le Cardinal me l'a depuis raconté lui-même avec toutes ſes circonſtances. Il ſeroit hors du ſujet que je me ſuis propoſé, de le rapporter ici. Je me contenterai de dire que ce pretendu aſſaſſinat, qui ne fut qu'une fauſſe attaque faite au milieu du Pont-neuf au caroſſe du Prince qui retournoit vuide à ſon Hôtel, en fut le fondement. On voulut par de faux témoins y impliquer les principaux Chefs de la Fronde. Le Prince les attaqua en même tems fort mal à propos dans le Parlement de Paris, où il demanda juſtice. La Reine & le Cardinal prirent par une profonde diſſimulation ſon parti contr'eux; & lui animé par ſon propre reſſentiment, par les conſeils intereſſés du Cardinal, par les perſuaſions de ceux qui étoient attachés à ſes interêts, plus encore par les mouvemens de ſa famille, de ſes amis & serviteurs, & par l'emportement naturel de Perrault, il ſollicitoit ardemment les Juges. Il y eut des recuſations de part & d'autre contre

quelques-uns d'eux, proposées & appuyées avec grande chaleur; l'aigreur devint extrême entre les Parties, & Paris comme la Cour étoit partialisé pour & contre.

Je ne pouvois deviner de si loin l'artifice qui faisoit mouvoir toute cette machine, quand j'aurois été present je ne l'aurois jamais imaginé, tant il étoit delicat, & tant je le suis peu: mais la connoissance que j'ai des matieres criminelles, & la pratique que j'ai acquise dans les charges de judicature que j'ai exercées, m'auroit fait conseiller au Prince de vive voix ce que je pris la liberté de lui conseiller par une lettre que je lui écrivis, dont la substance fut, après m'être offert à lui en cette rencontre, comme j'avois fait en toutes les precedentes, que je le suppliois de prendre plûtôt l'avis d'habiles Procureurs consommés en telles affaires, que de Courtisans qui ne consultent que leurs passions & leurs interêts, qui ne s'arrêtent pas aux formalités, parce qu'ils n'en connoissent pas la necessité, ni combien une petite circonstance importe; & qui croyent que tout ce que leurs desseins leur representent comme une notorieté de fait, est une conviction qui doit être punie, sans examiner si elle est verifiée

par les formes ; que ce que je lui pouvois dire de si loin étoit, que puisqu'il croyoit avoir des preuves concluantes contre la Boullaye, je croyois qu'il ne devoit attaquer que lui seul ; que sa fuite le feroit necessairement & indubitablement condamner à mort par contumace; que dans les informations qu'on feroit contre lui, on pouvoit faire entrer des conjectures contre ceux qu'on pretendoit être ses complices, capables de faire decreter contr'eux par le même Arrêt qui condamneroit. La Boullaye, au lieu que si l'on pensoit compliquer des gens tels que le Duc de Beaufort, le Coadjuteur, le Conseiller de Broussel es & autres, non-seulement on n'en viendroit jamais à une conclusion favorable contr'eux ; mais la complication empêcheroit qu'on ne verifiât l'assassinat de la Boullaye. Je reçus une lettre du Prince qui me remercioit de mes bonnes volontés, mais qui ne me disoit pas un mot du fait dont il s'agissoit : aussi avoit-il d'autres choses à faire pour lors.

Cependant tout ce qu'on m'écrivoit de Paris n'étoit que confusions, que partialités & que desordres, qui me firent resoudre à quitter le repos de ma maison pour venir en prendre ma part, & voir si ma presence pourroit servir de quelque

chose au Prince. Pensant donc sortir de Dijon le 21. de Janvier 1650. pour retourner, j'allai dire adieu à Bussiere & à Comeau que le feu Prince de Condé avoit établis pour Gouverneurs alternatifs & par semestre dans le Château de Dijon. C'étoit deux de ces jeunes gens qu'il avoit pris à Bourges, & dont il avoit rempli sa maison vingt-cinq ou trente ans auparavant avec étonnement de toute la Cour, qui le blâmoit d'avoir congedié quantité de personnes de qualité qui l'avoient servi dès sa jeunesse, pour remplir leurs places de gens qui n'avoient d'autre experience que celle que l'on acquiert d'ordinaire étudiant aux Universités. Cette maniere d'agir, & le long sejour que ce Prince faisoit pour lors à Bourges, faisoient gloser les courtisans. Lui au contraire en faisoit un point d'habileté, & disoit que devant, pendant & depuis sa prison, il avoit ressenti de si mauvais effets des habitudes que les principaux de sa maison avoient à la Cour, dont les bienfaits les avoient quasi tous corrompus, & leur faisoient donner des avis continuels contre lui, qu'il avoit crû ne pouvoir éviter la continuation de cet inconvenient qu'en faisant maison nouvelle de jeunes gens sans correspondance & sans appuy à la Cour,

qu'il formeroit à sa mode pour son service & pour ses affaires, & desquels il n'auroit à apprehender aucun mauvais office. Ainsi les plus éclairés se laissent entraîner à leurs desirs, & se forment des maximes d'Etat par le seul mouvement de leur propre humeur.

Je ne puis m'empêcher de dire dans les occasions quelques choses hors de mon sujet, quand je croyois qu'elles servent à faire le caractere de ceux de qui je dois parler. Je ne fus pas plûtôt entré dans le Château de Dijon, que je trouvai ces deux Gouverneurs dans une consternation étrange. Je leur en demandai plusieurs fois le sujet. Ils se resolurent enfin à me le dire, & à me conter qu'un Courrier depêché par Girard Secretaire du Prince, homme de peu de talent, pour mettre à couvert quelque argent de Perrault son beau-frere, avoit passé dés la pointe du jour par ce Château, & leur avoit apporté une lettre qui leur apprenoit que le Prince de Condé, le Prince de Conty, le Duc de Longueville avoient été arrêtés au Palais Royal sur les six heures du soir le 18. du même mois.

Tous les mouvemens divers qu'une nouvelle si surprenante exciterent dans mon esprit, ne m'empêcherent pas de

me plaindre à ces Messieurs de ce qu'ils ne me l'avoient celée, ni de les exciter à leur devoir envers leur Maître injustement opprimé. Je leur demandai l'état de leur place, de leurs munitions & de leur garnison. Je leur rendis tout facile, pour relever leur courage abbatu par la surprise de l'évenement. Je retournai en mon logis & differai mon voyage, parce que je crûs que je pourrois être moins utile à la Cour, que dans une Province où tous les principaux postes étoient remplis de créatures & de serviteurs de la maison de Condé, où partie de leurs troupes étoient en quartier d'hyver, où les recettes étoient pleines d'argent, où j'avois même quantité de parens & d'amis. Je croyois qu'à la faveur de tout cela il ne seroit pas mal-aisé de soulever le Parlement, les Villes & la Province contre l'auteur d'une si extraordinaire entreprise, dans un tems que la playe qu'il avoit reçûë depuis les barricades n'étoit pas consolidée, & qu'on n'étoit pas encore revenu du mépris & de la haine que l'on avoit contre lui.

Toutes les idées de ce qui pouvoit avoir causé cette détention se présenterent à mon imagination, & les ruminant à part-moi, je n'en pouvois concevoir aucun sujet légitime, connoissant le naturel du

Prince de Condé porté au bien de l'Etat, ſoumis à l'autorité royale, & ennemi des intrigues embarraſſées. Je ſçavois que ſon autorité, le poſte qu'il tenoit dans le Conſeil, la conſideration en laquelle il étoit, ſes grands biens & ſes établiſſemens, étoient tels qu'un homme d'autant d'eſprit que lui & de ſon humeur ne pouvoit avoir mis ſa fortune en compromis, par des négociations étrangeres. Je ne pouvois m'imaginer d'autre côté, que le Cardinal Mazarin pût ôſer en l'état auquel étoient ſes affaires, & dans un tems ſi confus, entreprendre une action autant violente que celle-là par la ſeule raiſon de la conduite que le Prince avoit tenuë envers lui, ni que le voulant il eût pû l'executer, ſans que les peuples, les Compagnies & tous les Ordres du Royaume euſſent vangé ſur ſa fortune & ſur ſa perſonne un tel attentat. Il n'y avoit homme de bon ſens qui pût penſer ſon union nouvellement faite avec les Frondeurs, dans la conjoncture du procez criminel que le Prince faiſoit faire aux principaux d'entr'eux, & que la Cour paroiſſoit appuyer. En un mot je ne doutai nullement de voir promptement une revolution generale en faveur du Prince contre le Cardinal, & que 24. heures ne ſe paſſeroient pas que nous ne l'appriſſions par quelques Courriers extraordinaires.

Je doutai encore moins qu'à la faveur des places, des amis & des troupes que le Prince avoit en Bourgogne, nous n'y excitassions des mouvemens semblables à ceux que je prévoyois devoir arriver à Paris, qui donneroient exemple aux provinces voisines & particulierement en Champagne, gouvernement du Prince de Conty, où il y avoit pareillement des troupes dévoüées au Prince, & où il avoit quatre places considerables. Je crûs encore que la Normandie, dont le gouvernement & la plûpart des places étoient au Duc de Longueville & à ses parens, où il avoit quantité d'amis, où les peuples & les Compagnies étoient irritées par les châtiments qu'ils avoient reçûs quelques années auparavant, leveroient incontinent le masque aussi-bien que la Guyenne ou la Provence, où les désordres de l'année précedente n'étoient point encore calmés. Le Maréchal de Brezé étoit en Anjou avec le gouvernement du Château de Saumur, le Prince étoit encore Gouverneur du Berry, où il avoit la Tour de Bourges, & Montrond dans le Bourbonnois. Tant de gens à la Cour étoient dans les interêts de sa maison, & tant d'autres envenimés contre le Cardinal, que je ne craignois plus la durée de la prison, mais bien qu'un soulevement general ne donnât occasion à

une mort violente. Mais l'exemple de ce qui arriva après la mort de Messieurs de Guise à Blois, le naturel du Cardinal ennemi de la violence, & le foible état de sa fortune, affoiblissoit dans mon esprit cette derniere pensée, & je jugeai que tant plus il arriveroit de desordre, tant moins il oseroit entreprendre contre la vie des Princes prisonniers; particulierement si le jeune Duc d'Anguien, la Princesse Douairiere, la Princesse de Condé, & la Duchesse de Longueville, que l'on m'avoit assuré n'avoit pas été arrêtés avec les Princes, demeuroient en liberté, & se retiroient de la portée de la Cour pour se la conserver dans les gouvernemens de leurs maisons.

J'allai donc à l'heure même dépêcher un courrier, que je chargeai de trois lettres pour les trois Princesses, afin de supplier la Douairiere d'amener le Duc d'Anguien en Bourgogne, la Princesse de Condé d'aller auprès du Maréchal de Brezé son pere en Anjou, & la Duchesse de Longueville pour lui conseiller de se retirer à Rouen. Après que mon courrier fut depêché, j'allai voir & dire la nouvelle que j'avois apprise au château & que personne ne sçavoit encore, aux principaux Magistrats de Dijon. Guillon Procureur general au Parlement de Dijon m'offrit d'abord

de demander dès le lendemain l'aſſemblée des Chambres, pour y requerir contre le Cardinal Mazarin l'execution de l'Arrêt qu'on donna en 1617. contre les Etrangers après la mort du Marechal d'Ancre, ſuppoſé qu'il vît apparence d'être ſoutenu dans la Compagnie. Bouchu premier preſident, qui devoit ſa promotion en cette charge veritablement à ſon merite & à ſa bourſe, mais encore à l'amitié que le Prince de Condé, pere de celui-ci, lui portoit, ſe mit à ſoupirer, à pleurer, & à me dire que ce que vouloit faire le Procureur general étoit une pure folie, qu'il ne ſe trouveroit pas une voix dans le Parlement pour appuyer ſes concluſions; qu'il n'étoit pas même à propos de rien remuer en faveur du Prince; quand on le pourroit; que le Cardinal ne demanderoit pas mieux qu'un prétexte ſemblable pour le faire mourir en priſon; qu'il falloit attendre les lettres que le Roi écriroit ſur ce ſujet à la Compagnie, pour reconnoître quel étoit ſon pretendu crime; & que cependant on demeureroit clos & couvert, on verroit ce qui ſeroit arrivé à Paris, dont tous les mouvemens ſe communiqueroient infaillliblement aux provinces. Montjay ancien Conſeiller, & pour lors Maire de la ville, tout à fait dépendant du Prince, mais ami intime de Bouchu, entra chez lui

lui pendant que j'y étois. Il entra dans notre conversation d'abord avec quelque chaleur, & quelque proposition d'assembler le corps de Ville & de faire armer la Bourgeoisie ; mais il se rendit bien promptement aux sentimens du premier President. Le President Fyot mon oncle, y survint qui les fortifia dans leurs pensées ; & avant que je me separasse d'eux, tout aboutit à me blâmer de mon zele qu'ils appelloient inconsideré, qui ne pouvoit servir de rien au Prince, & qui me coûteroit la perte de ma fortune particuliere, & peut-être la liberté ou la vie. Ils étoient plus sages que moi, plus obligé au Prince que je ne l'étois, mais ils ne l'aimoient pas avec autant de passion que moi ; & cette difference faisoit celle de nos avis & de nos desseins. Je les laissai donc ensemble, dans des conseils fort contraires à mes intentions. J'allai voir encore un notable Ecclesiastique, attaché d'une affection particuliere au Prince, homme d'un bel esprit, d'une grande experience, accredité dans Dijon par son âge, sa naissance, & sa bonne vie, parent de Perrault qu'on avoit aussi emprisonné en même tems que les Princes : c'étoit Baillet Doyen de la Sainte Chapelle. Il s'ouvrit à moi au-delà de ce que j'esperois d'un homme autant retenu & modeste qu'il l'etoit, Il m'of-

firit ſa bourſe, ſon credit, & me dit que ſa profeſſion le réduiſoit à ne pouvoir ſervir le Prince qu'avec des armes ſpirituelles; & qu'à la moindre apparence qu'il verroit dans les eſprits ſeculiers d'agir en ſa faveur avec quelque vigueur: il feroit parler les Predicateurs & agir les Confeſſeurs; de ſorte que ce ſeroit vertu de ſervir un homme de la maiſon royale auſſi injuſtement opprimé; & que cependant il feroit prier Dieu qu'il protegeât ſon innocence. Voilà toute la vigueur que je trouvai dans la ville capitale du gouvernement du Prince de Condé, où la foibleſſe & l'ingratitude me firent juger qu'il falloit recourir à d'autres moiens pour mettre cette ville & la province enſuite par la force & la crainte dans ſes interêts; puiſque la reconnoiſſance, l'amitié & la juſtice ne pouvoient le faire. De la maniere dont je parle, il eſt aiſé de voir que nous ne comptions le Roi pour rien à cauſe de ſon bas âge; nous n'avions d'objet de vengeance que contre le Cardinal, de la main duquel partoit directement le coup de foudre qui venoit de frapper la maiſon de Condé. Je me retirai fort tard, & dépêchai au Sieur de Baas Major accredité dans le Regiment du Marquis de Perſan, & le priai de me venir trouver en diligence avec Dalegre premier Capitaine, & S.

Agoulin Capitaine du Regiment.

Sur les deux heures après minuit, le Comte de Tavannes Lieutenant des Gendarmes du Prince arriva en poste. il vint m'éveiller, & me dit qu'il étoit entré par le Château; que son intention étoit d'y demeurer pour defendre la place si on venoit l'ataquer, mais que Bussiere & Comeau lui avoient simplement donné le passage, qu'ils lui avoient declaré qu'ils ne recevroient qui que ce fût dans leur place pour y commander, & qu'il étoit resolu de s'aller jetter dans Bellegarde. Ce discours me donna sujet de lui conseiller de ne le pas faire, parceque cette place-là ne pouvoit manquer à notre dessein; qu'il falloit essaier de surprendre le Château d'Aussonne, qui seroit le plus considerable service qu'il pourroit rendre; & que pour en venir à bout il falloit qu'il passât toute la nuit & sans perdre un moment de tems, qu'il arriveroit audit Aussonne avant qu'on y pût sçavoir la détention des Princes, qu'il n'y avoit dans ledit Château que Madame Du Plessis-Besançon dont le mari en étoit gouverneur, qu'il n'y avoit que dix ou douze soldats; & que nous avions dans la ville deux compagnies d'Infanterie du Regiment de Condé qui feroient ce qu'il leur commanderoit; qu'il pourroit aller visiter cette Da-

me qui ne se doutant de rien le recevroït, qu'il se feroit accompagner de nombre de gens suffisans pour occuper le poste, & faire ensuite entrer dans la place celui qu'il jugeroit à propos pour s'en rendre le maître ; mettre dehors la garnison & la Dame, ou la rendre prisonniere s'il le jugeoit plus à propos. Le Comte de Tavannes approuva mon dessein, me promit de l'executer, & se retira à la pointe du jour. Je sçus que le Marquis d'Huxelles s'étoit allé jetter en toute diligence dans la citadelle de Chalons sur Saône dont il étoit Gouverneur, à dessein de se declarer hautement en faveur du Prince, auquel il s'étoit attaché peu de jours avant sa prison. Je lui écrivis sans perdre de tems, & reçus sa reponse confirmative de ce qu'il m'avoit fait sçavoir en passant ; mais cette resolution ne dura pas long-tems.

Le Comte de Tavannes, au lieu de faire avec diligence ce dont nous étions convenus, passa toute la nuit à Dijon ; & je ne fus jamais plus étonné, que quand je l'appris le matin sur les dix heures en sortant de mon logis. Je l'allai trouver au sien, où étoient cinq ou six Gentils-hommes abboyans contre la Lune, ou fulminans contre le Cardinal & la Regence. Je crûs avec raison le dessein d'Aussone avorté ; je le pressai neanmoins, & le fis partir

à tout hazard avec ceux que je trouvai auprès de lui. Flamarin qui étoit du nombre, & qui avoit sa famille à Auſſonne, au lieu de lui ſervir de guide & d'introducteur, lui fit changer de deſſein à une lieuë de Dijon; & par un faux raiſonnement appuyé de toute la troupe, fit reſoudre le Comte de Tavannes à aller, comme il fit, ſe jetter dans Bellegarde.

Ce jour-là même, la dépêche du Roi qui n'étoit qu'une lettre de cachet contenant la raiſon de la detention des Princes, fut apportée au Parlement de Bourgogne comme elle l'avoit été à celui de Paris, & qu'elle le fut en tous les autres du Royaume. J'eus une grande impatience de la lire, & une conſolation nonpareille après l'avoir vûë, qu'elle n'imputoit au Prince de Condé que des choſes qui à mon ſens ne pouvoient tout au plus que faire en ſa perſonne le caractere d'un homme avide de biens, & d'un mauvais Courtiſan, puiſque cette lettre n'étoit remplie que de choſes qui ne pouvoient être imputées à crime, mais bien à une conduite peu prudente & inegale. J'ai parlé ci-deſſus de la plûpart des faits qu'on lui imputoit, en racontant l'entretien que j'eus à Compiegne avec le Cardinal; mais qui dans cette lettre étoient tournés en un ſens malicieux, pour donner aux interêts & à l'ingratitu-

de du Cardinal Mazarin l'air & la couleur du service du Roi & du bien de l'Etat. Quant au Prince de Conty & au Duc de Longueville, on connoissoit qu'ils n'avoient point d'autre crime que d'être frere & beau-frere du Prince.

J'ai fait souvent reflexion sur la facilité avec laquelle le Parlement de Paris & toutes les autres Compagnies souveraines, qui peu de mois auparavant avoient ou pris les armes, ou fait de vigoureuses remontrances au Roi en faveur des gens peu considerables, ou à la persuasion de ceux qui par un artifice masqué du bien public vouloient troubler l'Etat, demeurerent muets au bruit d'une telle violence commise en la personne du Premier Prince du sang; chargé de la gloire de tant de grandes actions; innocent de notorieté publique, & duquel tout au moins la fidelité envers le Roi étoit évidente & justifiée par la lettre qui l'accusoit : quelques particuliers allumerent même des buchers devant leur logis, du moment qu'ils apprirent la nouvelle de cette détention. Et d'autre côté j'ai consideré que lorsque le Prince de Condé son pere fut arrêté pendant la Regence de Marie de Medicis, le peuple alla saccager la maison du Maréchal d'Ancre, qui avoit donné ce conseil; & plusieurs grands Seigneurs à la tête auroient assiegé

le Louvre, si le Marechal de Bouillon, homme d'une profonde habileté, ne leur avoit remontré que pensant lui procurer la liberté, ils lui feroient perdre la vie; & qu'infailliblement on le poignarderoit si l'on voïoit une telle entreprise. En effet on sçut depuis qu'on l'avoit resolu de la sorte. Ce Prince quoique rempli de grandes qualités, n'avoit pas merité de l'Etat d'une maniere si éclatante que celui-ci. Il avoit au contraire fait une guerre civile & armé la plûpart des Princes & des Seigneurs; il s'étoit allié avec les Huguenots contre le Roi. On dira à ceci qu'il n'avoit pas assiegé Paris, comme venoit de faire le Prince son fils; mais le Prince de Conty & le Duc de Longueville en avoient été les défenseurs. Leur sort fut pourtant égal en cette rencontre. Il seroit bien mal aisé d'en dire d'autres raisons que celle de l'instabilité de l'esprit des hommes, dont le Cardinal se prévalut si à propos, qu'il trouva sur le bord de son precipice le fondement de sa fortune.

Le Marquis de Tavannes Lieutenant de Roi en Bourgogne, se rendit à Dijon pour rassurer, disoit-il, les peuples; mais il trouva besogne faite, car jamais on n'a vû une plus grande tranquillité que celle qui se conserva dans une Ville &

dans une Province, qui ſuivant toute apparence doivent commencer une guerre civile, & qui étoient celles qui donnoient le plus d'apprehenſion à la Cour.

Baas, Dalegre & S. Agoulin que j'avois mandé, arriverent; & je leur fis connoître l'état des choſes, & ce qu'ils pouvoient faire pour le ſervice du Prince. Ces deux derniers retournerent dans les garniſons où étoient les Compagnies de leur Regiment, qui étoit celui de Perſan, pour les confirmer dans l'ancienne amitié que ce Corps avoit pour le Prince, & pour les diſpoſer à faire pour ſon ſervice tout ce que ſes ſerviteurs jugeroient à propos. Je racontai à Baas que les Gouverneurs du Château avoient refuſé d'obéir au Comte de Tavannes; & lui propoſai d'aller leur offrir ſon ſervice, d'aller leur obéir & de jetter dans leur place deux cens Mouſquetaires, comme il fit. L'un & l'autre Gouverneurs accepterent ſes offres. Nous reſolumes enſuite qu'il feroit venir en toute diligence les Soldats qu'il avoit offert, à Solon la Chapelle petit Village appartenant à un de mes freres, à deux lieuës de Dijon, pour les introduire la nuit ſuivante dans le Château. Après que Baas eût envoyé ſon Lieutenant porter ſes ordres, je m'ouvris tout à fait à lui, & lui conſeillai une choſe

qu'il approuva fort, qui fut d'envoyer un courrier à le Tellier Secretaire d'Etat, pour l'aſſurer que le Regiment de Perſan demeureroit ferme dans ſon devoir, afin d'éviter l'effet de la precaution qu'il apporteroit infailliblement à la Cour contre un corps qu'il ſçavoit être affectionné de longue main au Prince de Condé: que cela étant fait il introduiroit les deux cens hommes dans le Château; qu'avec eux on mettroit dehors Buſſiere, Comeau, & le peu deGarniſon qu'ils avoient, parce qu'il n'y avoit rien à eſperer de tels gens que de la foibleſſe. Que Baas envoïeroit enſuite donner avis à la Cour qu'il s'étoit rendu maître du Château de Dijon; que cela feroit que le Cardinal Mazarin prendroit entiere créance en lui & au Regiment; que cela raſſureroit ſon eſprit de la crainte qu'il avoit que Dijon, & toute la Bourgogne à ſon exemple, ne prît le parti des Princes; qu'infailliblement le Duc de Vendôme, que ſa timidité naturelle faiſoit balancer pour accepter le gouvernement de Bourgogne qui lui étoit deſtiné, viendroit en diligence, raſſuré qu'il ſeroit de ce ſuccès; qu'il arriveroit droit au Château, & que Baas lui donneroit avec facilité de l'apprehenſion des caballes & des ſerviteurs que les Princes avoient dans le Parlement & dans

la Ville, qu'il ne pourroit intimider avec deux cens hommes qu'il avoit dans le Château; qu'infailliblement le Duc proposeroit d'y faire entrer tout le Corps composé de 1600. Soldats, ou du moins une grande partie, & logeroit le reste aux environs; parce que tout cela tomberoit facilement dans la pensée d'un homme craintif & persuadé; qu'il feroit mettre toutes les munitions de guerre dans la place; que tout étant en état de se soutenir, il arrêteroit le Duc prisonnier; & que nous ferions declarer Dijon de gré ou de force, parce que l'on y feroit entrer toutes les troupes qu'on jugeroit necessaires pour relever le courage abbatu de ceux qui témoignoient que la seule crainte de l'autorité de la Cour les empêchoit de se declarer pour le Prince. Ce plan fut approuvé par Baas, qui ne l'auroit pas approuvé, de même que je ne l'aurois pas proposé, dans une affaire d'une autre nature, parce que j'ai naturellement de l'horreur pour de pareils stratagêmes; mais l'artificieuse surprise dont on avoit usé pour emprisonner les Princes, rendoit legitimes toutes celles dont on pouvoit user,

Tout mon deplaisir fut que ce dessein demeura inutile, par la peur de Comeau, qui fut augmentée par les raisonnemens

timides & étonnés de sa famille établie dans la Ville, à qui il se conseilla d'une affaire pour l'execution de laquelle le secret étoit si precisement necessaire; en telle sorte qu'il obligea Bussiere à manquer comme lui à la parole donnée à Baas & à moi, en lui refusant la porte & aux deux cens Mousquetaires: & quelque tems après ils rendirent leur place pour environ dix mille francs que le Roi leur fit donner, sous pretexte de quelque depense qu'ils avoient faite.

Cependant le courier que j'avois envoyé, comme j'ai déja dit, aux Princesses, ne me raporta aucune de leurs lettres; il me dit seulement de vive voix que la Princesse Doüairiere avoit lû & brûlé celle que je lui écrivois, & encore celle qu'il avoit ordre de rendre à la Princesse, laquelle elle lui avoit deffendu de voir, disant que telles affaires ne devoient pas être communiquées à une personne de son âge; qu'à la moindre demonstration qu'elle feroit, on les mettroit l'une & l'autre en prison, que pour elle elle vouloit vivre en repos & pleurer dans sa retraite de Chantilly l'infortune de sa maison, qu'elle esperoit que ses prieres & celles de tant de gens de bien qu'elle employoit, obtiendroient de Dieu la grace de faire connoître au Roi & au monde l'innocence de ses

enfans ; qu'elle laisseroit agir ses amis, selon que chacun d'eux le jugeroit à propos ; mais qu'elle ne vouloit se mêler d'aucune chose qui lui pût faire perdre la liberté ; qu'elle me prioit de ne lui plus écrire, & qu'elle me recommandoit d'aimer toujours sa maison, comme j'avois fait toute ma vie.

Telle fut la réponse de la Princesse Doüairiere, qui me fit perdre toute l'esperance que j'avois conçûë d'exciter en Bourgogne un soulevemẽt general en faveur des Princes. Le même courrier que j'avois chargé de voir quelques-uns de mes amis, me confirma ce que j'avois déja sçû par le bruit commun, & me dit que les Princes avoient été arrêtés par Guitault Capitaine des Gardes de la Reine, dans le Palais Royal, où ils avoient été appellés pour assister à un grand Conseil qu'on y devoit tenir le 18. Janvier sur les six heures du soir, d'où ils avoient été menés au bois de Vincennes par la porte de Richelieu ; & ce qui est de plus surprenant, est que l'artifice du Cardinal fut tel que faisant une fausse confidence au Prince, qu'un certain Decouture qui étoit un témoin qui disoit sçavoir tout le detail du pretendu complot de l'assassinat du Prince, étoit retiré & gardé soigneusement dans une maison vers la porte de

Montmartre, il lui dit qu'il falloit l'aller enlever avec les Gendarmes du Roi. Il chargea le Prince de les commander, & de les faire trouver à l'entrée de la nuit derriere l'Hôtel de Vendôme dans le Marché aux Chevaux, d'où on les feroit sortir sans bruit & sans peril de decouvrir la chose, par la porte de Richelieu, pour executer ce dessein. Le Prince animé de la passion de se venger approuva cette proposition, & donna lui-même les ordres, sans y penser, pour se faire conduire sûrement en prison. Les Princes étoient en carosse, escortés par la Compagnie des Gendarmes du Roi commandée par Miossens : passant sur le fossé le carosse entra si avant dans les fanges, qu'il fallut que les Princes missent pied à terre. Le Prince de Condé qui oüit que ce Gentilhomme le plaignoit, lui dit ces mots : Ah, Miossens si tu voulois. Mon devoir, Monseigneur, lui repliqua-t'il. Fais le donc, & ne t'amuse plus à me plaindre, repartit le Prince. Ils furent conduits à Vincennes, oú Cominge neveu de Guitault les garda quelque tems, jusqu'à ce que Bar y entra en sa place. Comme l'on n'avoit osé y porter des meubles, ni y preparer à souper, pour ne donner aucun soupçon ; le Prince de Condé, aprés avoir pris une couple d'œufs frais, se jet-

ta tout vêtu ſur une botte de paille où il dormit douze heures ſans s'éveiller. Ce fut là le commencement de la grandeur d'ame & de l'intrepidité qu'il a fait voir tout le tems qu'à duré ſa priſon. Il faudroit un volume pour en raporter toutes les particularités ; auſſi pluſieurs en ont-ils écrit, de telle ſorte que je n'en parlerai qu'à meſure que quelques circonſtances ſerviront à mon ſujet.

Comme les Princes furent arrêtés dans la gallerie du Palais Royal, & conduits par le faux degré & par le jardin, on fut quelque tems ſans le ſçavoir, même dans le Palais Royal. L'Abbé de la Riviere étoit pendant l'execution de cet ordre avec le Cardinal Mazarin, qui lui dit quelques momens après : Que diriés-vous, M. l'Abbé, ſi on vous diſoit que les Princes de Condé, de Conty, & le Duc de Longueville ſont priſonniers ? Je ſerois bien ſurpris, repliqua l'Abbé. Bien, reprit le Cardinal, ſoyez-le donc ; car à l'heure que je vous parle on les mene au bois de Vincenne. Et Monſieur, dit l'Abbé, le ſçait il ? Tout eſt concerté avec lui, repartit le Cardinal. Je ſuis donc perdu, dit l'Abbé de la Riviere ; & après quelques paroles il ſe retira au Palais d'Orleans, où quelques jours après voyant l'eſprit du Duc d'Orleans changé du

blanc au noir, il lui demanda congé qui lui fut accordé de bon cœur ; & il ſe retira à Petitbourg & en ſes Abbayes. J'ai dit au commencement que les paroles qu'il avoit données au Prince avoient été ſa ruine : auſſi fut-ce par là que la Ducheſſe de Chevreuſe le perdit dans l'eſprit de ſon maître, auquel elle fit de tems en tems quelque confidence de peu, puis d'aſſés importance pour connoître s'il étoit capable de celer quelque choſe à la Riviere : & ayant experimenté l'affirmative, elle lui confia le deſſein, & le fit enfin, quoiqu'avec beaucoup de repugnance, conſentir à la priſon.

Auſſi-tôt que cette nouvelle fut ſçuë, tous les Domeſtiques des Princes, qui les attendoient dans les antichambres & dans la Cour du Palais Royal, retournerent en diligence en leurs Hôtels. Le Marquis de Mouſſaye partit en poſte pour ſe jetter dans Stenay, dont il étoit Gouverneur. Le Duc de Bouillon & le Vicomte de Turenne mécontens de la Cour, & irrités contre le Cardinal Mazarin qui differoit la recompenſe de Sedan, & de leur donner le rang de Princes Etrangers en France, qu'ils ſollicitoient ardemment, s'étoient liés d'une amitié intime avec le Prince de Condé, parce que par ſon credit ils croyoient forcer la lenteur ou la

mauvaiſe volonté du Cardinal envers eux. L'un & l'autre crurent avec raiſon qu'ils auroient hazardé leur liberté, s'ils reſtoient davantage à la Cour : auſſi avoit-on reſolu de les arrêter. Le Duc de Bouillon ſe retira en diligence à Turenne, & le Vicomte à Stenay. On arrêta la Ducheſſe de Bouillon en ſa maiſon, oú on la gardoit, & d'où elle ſe ſauva ; mais depuis ayant été repriſe dans une maiſon particuliere où elle étoit cachée, elle fut faite priſonniere à la Baſtille.

La Ducheſſe de Longueville, qui avoit l'eſprit capable de tout entreprendre, avoit fait reſoudre la Cour à l'arrêter avec le Prince de Marſillac, par qui elle étoit gouvernée, & qui fut bientôt après Duc de la Rochefoucault par la mort de ſon pere. Cette reſolution de les arrêter, étoit fondée ſur le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé pendant le ſiege de Paris, & depuis ſur le ſujet du Pont de l'Arche. La Ducheſſe s'alla d'abord cacher chez la Princeſſe Palatine ſon intime amie, d'oú la nuit même le Duc de la Rochefoucault la mena à cheval en Normandie, & reſolut d'abandonner toutes choſes, & de riſquer la ruine de ſa maiſon pour ſuivre ſa fortune. Tous les amis des Princes ſe flatoient d'un ſoulevement general en leur faveur. Le Duc de la Roche-

foucault, habile, éclairé & d'un esprit ferme & resolu, crut que la Normandie se souleveroit à la vûë de la Duchesse, parce que peu auparavant cette Province avoit suivi les mouvemens du Duc de Longueville son Gouverneur; mais il fut bien étonné de voir qu'elle n'y put seulement trouver de seureté dans aucune place, qui toutes demeurerent aussi tranquilles que Paris & la Bourgogne. Elle s'alla jetter à Diepe, où avec beaucoup de risque de sa liberté & de sa vie elle s'embarqua pour passer, comme elle fit, par la Hollande & les Pays bas à Stenay, où elle demeura tout le tems de la prison des Princes. Hybany, S. Romain, Sarrasin, & la Roque Capitaine des Gardes du Prince de Condé, Frassy, ses filles, & quelques autres, s'embarquerent avec elle; & le Duc la voyant hors de peril, se separa d'elle pour aller, comme il fit, dans son gouvernement de Poitou, où il fit voir son credit sur la Noblesse de cette Province, & sur celle d'Angoumois & de Xaintonge; & où il mit tout en usage pour faire juger à la Duchesse ce dont il étoit capable pour elle.

La Princesse Douairiere & la Princesse sa belle-fille, avec le jeune Duc d'Anguien, & les enfans du Duc de Longueville, se retirerent à Chantilly par or-

dre de la Cour; car la Reine ne put se resoudre de mettre la Douairiere en prison, se resouvenant des services qu'elle en avoit reçus, & de la constante amitié qu'elle lui avoit témoignée pendant la vie du feu Roi son mari, & dans toutes les persecutions que le Cardinal de Richelieu lui avoit faites. Le Cardinal Mazarin crut que la memoire du Cardinal de Richelieu lui reprocheroit dans l'esprit de tous les gens de bien une honteuse ingratitude, s'il conseilloit d'emprisonner la jeune Princesse sa niéce; & que ce seroit une action inhumaine d'arrêter un Prince du sang de sept ans avec sa mere & son ayeule. Il consideroit d'ailleurs que la Douairiere étoit une Princesse d'un esprit timide & nonchalant; que la jeune étoit sans amis, sans argent, sans experience & mediocrement satisfaite du Prince son mari; que le Maréchal de Brezé son pere, quoique brusque, hardi & maltraité de la Cour depuis la mort du Duc son fils, étoit moribond & gouverné par une femme qui avoit fait une grande fortune auprès de lui, & au moyen de laquelle le Cardinal croyoit le tenir dans ses interêts par l'ascendant incroïable que cette femme avoit maintenu sur l'esprit du Maréchal, malgré sa laideur & ses années. Mais l'évenement fit voir que

le Cardinal Mazarin avoit fait une faute d'Etat bien grande, d'avoir eu des égards oú il n'en falloit plus avoir, après qu'il eut mis ſa fortune & celle de l'Etat en compromis par la priſon des Princes. La Reine contrefit la malade quand il fallut executer ce grand deſſein, & jamais en ſa vie elle n'avoit fait tant de careſſes à la Princeſſe Douairiere, qu'elle lui en fit ce jour là dans deux heures de converſation qu'elle eut avec elle.

Le Prince avant ſa priſon avoit eu avis, que le Coadjuteur viſitoit le Cardinal les nuits & traveſti, dont il tiroit de très-mauvais augures. Il voulut en parler au Cardinal gayement & en riant, lequel lui répondit de même, & tournant la choſe en raillerie, il lui dit : Je vous avertirai quand il y viendra : car je veux vous donner le plaiſir de voir ce Prélat en gregues rouges, avec des plumes & l'épée au côté. Le Prince qui ne lui parla ainſi, que pour obſerver ſa contenance, le trouva ſi peu embaraſſé, qu'il ſe confirma dans la créance que cette nouvelle étoit fauſſe. Il ne croyoit pas qu'il fût poſſible de rien entreprendre contre lui, d'autant plus que la Reine lui avoit fait deux jours auparavant toutes les amitiés poſſibles, & des promeſſes très-grandes s'il vouloit s'unir de cœur avec le Cardinal. Il en avoit

donné parole de bonne foi à Sa Majesté, & fait donner toute assurance par le President Perrault au Cardinal, qui en avoit témoigné des joyes non-pareilles. Voilà à peu près ce que j'appris de l'état des choses par le retour de mon courier, & par les autres qui arriverent quelques jours après à Dijon, où je me jugeai fort inutile & même en peril de ma liberté pour les demarches que j'y avois faites, & pour mon attachement dès ma jeunesse à la maison de Condé. Les serviteurs du Prince, & ses troupes, s'étoient jettés les uns à Stenay, & les autres à Bellegarde. Le Sieur du Passage Maréchal de Camp attaché au Vicomte de Turenne se jetta dans Bellegarde, ou S. Micault qui en étoit le Lieutenant de Roi, commandoit en l'absence du Comte de Mazarin, à qui le Prince avoit donné le gouvernement. Le Cardinal qui jusques là avoit toujours favorisé Marsin pour l'attacher à son service, tant pour son merite, que parce qu'il est étranger, eut une si grande defiance de lui, pour avoir accepté le gouvernement de cette place, qu'il envoya à Bezon Intendant de la Justice, & à l'Evêque de Cozerans, à present Archevêque de Toulouse, le Sieur du Marcade, pour le faire arrêter prisonnier dans Barcelone, où il commandoit l'armée du

Roi en qualité de Lieutenant general : ce qui fut executé, & il fut conduit dans la Citadelle de Perpignan.

Coligny Meſtre de Camp du Regiment de Cavalerie d'Anguien, qui étoit en quartier d'hyver en Limoſin, amena à Bellegarde ce corps, & quelques autres Compagnies qui s'y étoient jointes juſqu'au nombre de 500. chevaux, avec une diligence incroyable, paſſant les rivieres avec conduite & reſolution. Le Comte de Guitault y amena auſſi la Compagnie de Chevaux legers du Prince, qu'il commandoit. Le Comte de Meilly fit la même choſe, avec ce qu'il put ramaſſer de ſon Regiment, Les Officiers des troupes des Princes de Condé, de Conty & du Duc de Longueville en uſerent avec la fidélité qu'ils doivent à leurs Maîtres, & peu d'entr'eux y manquerent. Il y auroit matiere neanmoins de parler en cet endroit contre quelques uns de ceux qui leur étoient plus obligés; mais comme je n'écris que pour dire la verité, ſans aucun deſſein de faire des ſatires; je paſſe ſous ſilence les choſes qui en pourroient fournir le ſujet.

De Bar mon couſin germain, qui étoit Lieutenant Colonel du Regiment d'Infanterie de Bourgogne, avoit acquis de la réputation dans le ſervice où il avoit perdu

une jambe & reçû plusieurs blessures Il fut des premiers qui se rangerent au parti contraire, avec Verdun sur Saone, où il commandoit, dont je fus extremement surpris. S. Point Mestre de Camp de ce même Regiment, étoit Gouverneur de S. Jean de Laune, & n'en usa pas mieux que de Bar, quoiqu'il n'eût pas moins de réputation & de crédit dans l'esprit du Prince de Condé que lui. Je faisois peu de fondement sur le Château de Dijon & toute mon esperanse consistoit en la résolution de tant d'honnêtes gens qui étoient dans Bellegarde & au Regiment de Persan. Les mesures que je pris avec Baas, Dalegre & S. Agolin qui y étoient Capitaines, furent qu'ils dissimuleroient leur attachement au service du Prince, & qu'ils demeureroient unis entre eux pour se saisir en tems & lieu soit d'un pont, soit d'un Pàssage, soit d'un poste, soit d'un General d'armée; & qu'ils se jetteroient dans Bellegarde, Stenay, ou autres places qui pourroient être assiegées dans la suite du temps; & enfin qu'ils feroient tout ce que ceux qui auroient aurorité dans le parti des Princes, leur commenderoient' Ils ne répondirent pas seulement pour eux, mais pour tout le Regiment; sçachant l'intention de Persan leur Mestre de Camp, de du Bout du Bois Lieutenant Colonel, & generallement de

tous les Officiers. Je communiquai ce projet à Tavannes, qui vint faire un petit voiage à Dijon, & lui fis confirmer ce que je lui en dis par les susnommés. Il approuva ce tout, & retourna à Bellegarde.

Nous sçumes que le Duc de Vendôme qui venoit en Bourgogne pour la gouverner par ordre du Roi, étoit proche d'Auxerre, & qu'il continuoit son voyage vers Dijon à grandes journées : ce qui me fit résoudre d'en sortir, & d'aller à Chantilly voir les Princesses, prendre ma part de leur affliction, tâcher de les porter a quelque chose d'utile pour le service des Princes, & en tout cas de me retirer à Stenay vers la Duchesse de Longueville. Je sejournai quelques jours dans ma maison de Villotte, où j'appris une nouvelle qui me fâcha fort qui fut que le Marquis de Tavannes avoit assemblé quelques troupes, & entr'autres le Regiment de Persan, pour opposer aux courses & autres entreprises que pourroient faire ceux qui étoient à Bellegarde. Le S. du passage qui y étoit & prétendoit s'y conserver, persuada au Comte de Tavannes, & ensuite à Coligny & à plusieurs autres d'en sortir avec toutes les troupes superfluës à la défense de la place, pour les conduire au Vicomte de Turenne à Stenay. En cela il faisoit deux choses qui étoient d'une grande utilité à

lui & au Vicomte; l'une qu'il demeuroit le maître de Bellegarde, & l'autre qu'il fortifioit Turenne. Le Comte de Tavannes, flatté de l'esperance de commander un corps considérable en Champagne, se laissa vaincre aux persuasions de du passage, & se mit en campagne pour exécuter son conseil. Le Marquis de Tavannes voulut faire semblant de s'opposer à sa route, & ayant assemblé ses troupes à Issurtil, il s'avança vers la plaine de Luz. Le Comte de Tavannes qui sçavoit ce dont nous étions convenus avec les Officiers de Persan, crut que l'heure de ce coup important que nous prétendions faire avec ce corps, étoit venuë, & qu'il ne pouvoit rien faire de plus beau que de metrre en fuite la milice assemblée par le Marquis, & faire joindre Persan à ses troupes pour le mener à Stenay mais il crut aussi que de défaire le Marquis son proche parent, ou de le prendre prisonnier, ce seroit une action de grand éclat dans les terres de l'un & de l'autre, joint que ç'auroit été sans avoir communiqué ce que nous avions arrêté. Ces considerations obligerent le Comte de Tavannes à changer d'avis. Le Marquis sans aucune necessité ayant le chemin de son passage libre, envoya un Trompette au Commandaut du regiment de Persan, pour le sommer de déclarer s'il vouloit prendre

prendre parti avec lui ou non. Baas & tous ceux qui ſçavoient la réſolution priſe entr'eux & nous à Dijon, & qui ſe reſervoient une action d'importance qui portât coup à la liberté du Prince de Condé, répondirent hautement & en preſence du Marquis, qu'ils étoient ſerviteurs du Roi, & qu'ils ſçauroient ſe défendre ſi on les attaquoit, Baas m'a dit depuis qu'il avoit fait ſçavoir au Comte de Tavannes par un homme de créance qu'il lui envoya ſous main, qu'il ſe gardât bien de les attaquer, parce qu'il étoit inutile; qu'il falloit ſe reſerver pour un plus grand deſſein, & qu'il n'en pouvoit prendre un meilleur que d'aller joindre le Vicomte de Turenne, comme il témoignoit vouloir faire; que le chemin lui en étoit ouvert en telle ſorte que perſonne ne le lui pouvoit diſputer. Il lui fit encore remontrer l'importance de conſerver un corps de Cavallerie, tel qu'il l'avoit, dans une affaire de la nature de celle qu'il alloit entreprendre; & que pour nul argent on ne pourroit en faire un pareil à celui qu'il commandoit, s'il venoit à ſe diſſiper, comme il y avoit de l'apparence, par le ſejour qu'il feroit en Bourgogne, où il ne pourroit tenir la campagne contre les troupes que le Roi y alloit envoyer, & encore moins ſubſiſter s'il ſe jettoit dans Bellegarde, qui demeuroit mu-

nie de troupes ſuffiſantes pour la défendre & qu'il n'étoit pas capable d'en faire ſubſiſter davantage. Toutes ces raiſons ni les avis de ceux qui pouvoient raiſonnablement conſeiller Tavannes, ne purent l'empêcher de charger les gens du Marquis, & de commencer par le Regiment de Perſan. Quelques Capitaines de ce corps qui ne ſçavoient pas la réſolution priſe à Dijon, portés par la paſſion qu'ils avoient pour le ſervice du prince de Condé, prirent parti avec Tavannes, & paſſerent de ſon côté avec quelques ſoldats. Les autres ſe tinrent fermes. ſe défendirent, & perdirent quelque monde dans ce choc qui dura peu. Cette faute fut ſuivie d'une autre qui ne fut pas moindre; car au lieu de pourſuivre leur marche à Stenay pour ſe joindre au Vicomte de Turenne, ils retournerent à Bellegarde croyant que le petit avantage qu'ils avoient remporté ſur le Marquis de Tavannes alloit faire ſoulever la Province en faveur du Prince de Condé.

Baas & Dalegre m'envoyerent à l'inſtant même un Capitaine pour me dire ce qui s'étoit paſſé, & pour ſe plaindre du peu de conduite de Tavannes, & Tavannes m'écrivit pour ſe plaindre de leur trahiſon. Je mandai à celui-cy mon ſentiment, & le blamai d'avoir ſuivi le ſien contre ce que

nous avions rèſolu enſemble ; & encore plus de ce qu'il ne paſſoit *pas* a Stenay avec toutes les troupes qui ſeroient inutiles à Bellegarde, comme j'avois mandé la veille au Vicomte de Turenne & au Marquis de la Mouſſaye par un Gentilhomme, nommé du Bief, qu'il m'avoit envoyé de Stenay, pour me demander l'état des affaires de Bourgogne, & des troupes que le prince y avoit, afin qu'ils puſſent ſçavoir à quoi s'en tenir & prendre des meſures certaines ſur ce que je leur ferois ſçavoir. Je leur fis un plan de toutes choſes par ce du Bief que j'entretins plus de quatre heures dans l'Abbaye de Châtillon, & que je renvoyai avec un billet de créance, un bon guide, un cheval, & quelque argent pour faire ſon voyage, par ce qu'il avoit été volé par les chemins. Je fis ſçavoir à Baas que je partois pour Paris & Chantilly, d'où j'irois par-tout où le ſervice du Prince le requereroit ; que je verrois le Marquis de Perſan & Baas ſon frere aîné ; que je leur ferois ſçavoir toutes choſes faites & à faire : cependant qu'il laiſſat fulminer Tavannes & tous ceux dont il ſe plaignoit contre la prétenduë défection de ſon regiment ; qu'il le conſervât ſoigneuſement, & le fortifiât s'il étoit poſſible par le moyen des quartiers que le Marquis de Tavannes lui pourroit donner

Universitas
BIBLIOTHECA

qu'il ſe tînt clos & couvert, qu'il continuât d'aſſurer la Cour de ſon attachement à ſon ſervice, comme il avoit déja fait à Dijon, & qu'il faiſoit encore par une lettre qu'il écrivoit à le Tellier, & qu'il m'envoya toute ouverte par le Capitaine dont je viens de parler, pour la faire paſſer à paris, comme je fis, ou la retenir, ſi je le jugeois à propos.

Il eſt bien mal-aiſé en pareilles affaires de former des deſſeins, & encore plus de les éxecuter; car comme il n'y a point d'autorité établie, il faut menager les volontés de tous, & par conſequent il eſt impoſſible de conſerver le ſecret qui eſt ſi precisement neceſſaire. La paſſion de ſe conſerver & de s'accroître, porte l'eſprit à tout entreprendre, La crainte d'être accablé, & le defaut d'argent, de retraite & d'appui, abbatent le courage des plus hardis, font tourner la tête à ceux qui n'ont de la reſolution que pour une conduite ordinaire. C'eſt une verité que j'ai experimentée dès le moment que j'ai ſçu l'empriſonnement des Princes, juſqu'à leur liberté, mais particulierement dans les commencemens, où perſonne n'a d'experience en telles affaires, où tout le raiſonnement cede à la crainte; & bien loin de trouver des gens à qui on puiſſe ſe conſeiller, à peine en trouve-t'on avec leſ-

quels on puiſſe ſe plaindre avec ſûreté.

Je crûs qu'à Paris, où j'avois laiſſé tant d'amis & de ſerviteurs du Prince de Condé, je pourrois agir & parler plus librement & plus ſûrement qu'en Bourgogne ; mais je trouvai au contraire que tous les eſprits avoient été tellement abbatus par le coup de cet empriſonnement inopiné, qu'à peine oſoit-on prononcer le nom de ceux que l'on vouloit ſervir.

Les Frondeurs nouvellement unis avec le Cardinal, avoient par un interêt commun, joint leurs amis aux Dépendans de la Cour. Les principaux amis des Princes étoient en priſon ou en fuite. Ceux qui conſervoient quelques ſentimens favorables pour eux, ou de la haine contre le Cardinal, n'oſoient les faire paroître, de crainte de tomber dans le même precipice. La timidité de l'une des Princeſſes, & la jeuneſſe de l'autre, laiſſoient toutes choſes dans une ſi grande lethargie, que rien ne ſe mouvoit.

Je jugeai à propos, avant que d'aller à Chantilly, de paſſer à Châtillon ſur Loing, pour y voir la Ducheſſe de Châtillon, de qui la complaiſance intereſſée par les bienfaits & par la parenté lui avoit acquis un abſolu pouvoir ſur la Princeſſe Douairiere. Je n'avois pour but de ma viſite, que de juger par l'entretien que j'aurois

avec l'une de la veritable intention de l'autre ; mais elle en étoit partie, & aïant pris la poste pour l'atteindre, je la trouvai entre Nemours & Fontainebleau. Elle me fit entrer dans son carosse, je continuai le voïage avec elle. Nous entrames d'abord en matiere sur le sujet des Princes, & comme j'avois beaucoup d'habitude avec elle depuis son mariage avec le feu Duc de Châtillon son mari, j'avois conservé & cultivé son amitié depuis sa mort arrivée pendant le siege de Paris à l'attaque de Charenton, dont il avoit eu la principale direction, où il se montra digne heritier de ses peres, & où il fut tué d'une mousquetade après avoir forcé la place, en attaquant quelques barricades qui y étoient. Il fut également regretté des deux partis, comme un homme en qui la nature avoit joint la beauté du corps & de l'esprit à l'agrément & à la valeur. Le Prince l'avoit tendrement aimé dès sa jeunesse ; de telle sorte qu'etant devenus l'un & l'autre amoureux de Mademoiselle de Bouteville, de la Maison de Montmorency, l'une des plus delicates & agreables beautés de son siecle, ils s'en firent confidence l'un à l'autre ; & comme Châtillon, qui pour lors s'appelloit Coligny, parce que le Marechal son pere vivoit encore, declara au Prince de Con-

dé la paſſion qu'il avoit de l'épouſer ; & qu'elle n'étoit retenuë que par l'affection que S. A. avoit pour elle, le Prince reçut tendrement cette declaration, lui promit de ſe départir de ſon amour, & de n'avoir plus que de l'amitié pour elle telle qu'il l'avoit pour lui. Ce ſont des paroles que les amis s'entredonnent ſouvent avec une intention peu ſincere, quon a bien de la peine à conſerver long-tems. Le Prince neanmoins la tint au Duc.

Pour revenir à la Ducheſſe de Châtillon, le Prince de Condé avoit crû aprés la mort du Duc être quitte de la parole qu'il avoit gardée pendant ſa vie. Il laiſſa agir librement le feu qu'il avoit conſervé pour elle dans ſon cœur. Elle de ſon côté, ſoit par reciproque, ſoit par la gloire d'être aimée d'une Prince eſtimé & redouté de tous, ſoit par la conſideration de l'interêt qui pouvoit lui revenir de l'autorité qu'elle pourroit acquerir ſur ſon eſprit, prenoit plaiſir à fournir toute la matiere neceſſaire pour entretenir cette flame, ſans neanmoins y en jetter trop, de peur de l'étouffer dans ſa naiſſance, ou de la voir conſumer trop promptement. Elle ſçavoit adroitement l'attirer par de petites faveurs, & ne le rebuter pas par de violentes jalouſies.

Le Duc de Nemours agréable, jeune

& galant, avoit une extrême passion pour elle. On disoit dans le monde qu'il étoit favorablement écouté; & c'est ce qui faisoit balancer la Duchesse entre son inclination & son interêt. Elle avoit sçu menager l'un & l'autre avant la prison; elle les menagea encore mieux tout le tems qu'elle dura, & depuis jusqu'à la mort du Duc de Nemours. Elle me fit un plan éxact de l'état des affaires, & me conta entr'autres choses que ce Duc étoit résolu de servir les Princes, quoiqu'il fût brouillé avec le Prince de Condé: mais que par le principe d'une generosité toute entiere, il avoit oublié l'offense qu'il avoit reçuë de lui; qu'il avoit donné toute parole à la Princesse Douairiere de le servir par lui & par ses amis; & qu'elle sçauroit le maintenir en cette volonté.

Je ne puis m'empêcher de dire en passant le sujet de cette mesintelligence; & pour le faire il faut reprendre la chose de plus loin. Ceux qui tiennent dans le roïaume le rang de Princes Etrangers ont quelques prerogatives, particulierement depuis la regence de Catherine de Medicis, qui par la grande faveur de Messieurs de Guise les établit. Ils en ont prétendu sur les Ducs & Pairs, à mesure que l'on en a fait, non toutesfois sans grande peine des uns, & sans résistance des autres; mais

ils ont toujours rendu respect au Princes du Sang, & n'ont jamais prétendu qu'ils leur donnassent la place ni la bonne porte en leurs propres maisons. Néanmoins dans le tems que le Prince de Condé pere de celui-ci eut querelle au Louvre, & en presence du Roi, pour donner la serviette à Sa Majesté, avec le Comte de Soissons Grand-Maître de France, chacun prit parti & s'offrit suivant son inclination, à l'un ou à l'autre. Le Comte qui se trouva le plus foible, offrit de donner la droite chez lui aux Princes Etrangers, & le fit. Ils prirent cette conjoncture pour acquerir un honneur, qu'ils n'avoient point eu jusqu'alors chez les Princes du Sang. De sorte que le Prince de Condé qui avoit beaucoup de facilité à ceder au tems, voulut à l'imitation du Comte de Soissons, pour ne pas perdre l'amitié des Princes Etrangers, dont son ennemi auroit profité, leur donner la porte en son logis, & la leur donna jusqu'à la mort. Le Prince de Condé son fils ne pouvoit en user d'autre sorte pendant la vie du Prince son pere; mais il déclara le jour même de son decez qu'il ne leur feroit plus cette civilité à l'avenir. Le Duc de Nemours, qui avoit toujours été son ami particulier, lui fit dire que ce qu'il vouloit établir étoit fort juste, qu'il seroit le premier qui le visiteroit; & qu'il donne-

roit avec joie exemple aux autres Princes, mais à condition que le Prince de Condé ne mettroit aucune difference entre lui & le Duc de Longueville, qui par une créance qui n'eſt approuvée de perſonne prétend être Prince du Sang. Le Prince ſe ſentit obligé du procedé du Duc, & lui donna la parole qu'il lui demandoit à l'égard du Duc de Longueville : mais comme le Prince n'eut pas la force de la tenir, & d'ôter à ſon beau-frere, qui étoit plus jaloux de ſon rang, & qui le ſçavoit très-bien maintenir, un avantage que lui & le Prince ſon pere lui avoient toujours donné, il lui donna la droite à ſon ordinaire. Le Duc de Nemours ſe plaignit du Prince de Condé, ceſſa de le viſiter & rompit avec lui; mais la priſon, & le ſçavoir faire de la Ducheſſe de Châtillon lui avoient fait tout oublier.

Elle m'aſſura que le Preſident *** ſon proche parent, & qui avoit toujours pris plaiſir à entrer dans toutes les négociations douces, avoit fait une grande amitié avec le Duc de Nemours. Elle me les fit voir tous deux à Paris dès le ſoir même que nous y arrivâmes. Le lendemain nous nous rendîmes à Chantilly, où les Princeſſes me reçûrent avec beaucoup d'amitié. L'une & l'autre fondant en larmes, me raconterent la diſgrace des Princes

prisonniers. Elles m'exagererent leur innocence, l'ingratitude de la Reine & celle du Cardinal Mazarin; & m'instruisirent de beaucoup de particuliarités que je ne sçavois pas encore de l'état de la Cour, & de l'infidelité de plusieurs personnes, qui ayant été jusques-là dans les interêts du Prince, s'étoient jettés dans ceux du Cardinal. Elles se plaignirent même du peu de seureté qu'elles prenoient en quelques-uns de leurs domestiques. On ne parloit que d'affaires generales à la jeune Princesse, dont elle m'expliqua son deplaisir en particulier, & me dit qu'on la menaçoit de lui ôter le jeune Duc d'Anguien son fils, qui étoit le reste de son espoir, & en qui consistoit toute la consolation qu'elle pouvoit avoir en ce monde. Elle me pria ensuite de ne pas consentir qu'on lui fit cette injustice. Elle ajouta encore que s'il étoit avantageux au Prince son mari de retirer pour quelques desseins considerables le Duc son fils de ce lieu-là, elle vouloit le suivre par-tout, & même à la tête d'une armée; & qu'elle n'oublieroit rien de tout ce qu'elle devoit à l'honneur d'avoir épousé un premier Prince du Sang d'une aussi grande vertu & d'un merite aussi extraordinaire que M. son mari. J'eus de la joye de la voir dans des sentimens si genereux & si raisonnables. Je lui

applaudis autant qu'il me fut poſſible, & lui promis de lui donner avis en tems & lieu de ce qui ſe reſoudroit ſur le ſujet du Duc ſon fils, & de m'oppoſer dans tous les Conſeils ou je ſerois appellé, à la ſeparation qu'elle me témoignoit apprehender, parce que je prevoyois la neceſſité que l'on auroit de cette Princeſſe & de ce jeune Prince. Et quoiqu'une longue habitude m'eût fait connoître ſon genie, la connoiſſance que j'avois de la Comteſſe de Tourville de la maiſon de la Rochefoucault, femme de conduite & de reſolution, me fit hazarder de tout entreprendre avec la Princeſſe, à qui le Prince l'avoit donnée pour Dame d'honneur après la mort du Cardinal de Richelieu; parce que je ſçavois que cette Dame ne manqueroit pas de lui inſpirer les grands deſſeins qu'on lui pourroit propoſer, & dont on lui donneroit dans la ſuite les moyens, & toutes les dexeterités neceſſaires pour les ſoutenir. J'appris beaucoup de choſes d'elle, fort neceſſaires pour ma conduire envers l'une & l'autre Princeſſes. Elle avoit toute l'autorité ſur l'une, parce que le Prince la lui avoit donnée avec ſa charge; & beaucoup de credit vers l'autre, par l'eſtime que ſa maniere d'agir lui avoit acquis auprès d'elle. Elle avoit une paſſion demeſurée de la porter aux entrepriſes vi-

goureuſes en faveur de ſes enfans ; elle avoit toute creance en moi par l'amitié intime qui avoit été entre le feu Comte de Tourville & moi. C'étoit un Gentilhomme autant accompli en toutes choſes, & d'autant d'eſprit, de conduite & de cœur que j'en aye jamais connu. Elle connoiſſoit le deſir paſſionné que j'avois de ſervir le Prince de Condé ; & par toutes ces raiſons elle me communiqua tout ce qui étoit venu à ſa connoiſſance, afin que je m'en ſerviſſe à mon deſſein, comme je fis en pluſieurs occaſions.

Je demeurai deux jours à Chantilly, pendant leſquels j'eus diverſes conferences avec la Princeſſe Douairiere, quelques-unes en preſence de la Ducheſſe de Châtillon, d'autres en preſence de la Comteſſe de Tourville, qui étoient les ſeules à qui elle parloit librement devant moi. Il y avoit auprès d'elle un nommé *** aſſez jeune, qui ne manquoit pas d'eſprit. Il s'étoit introduit dans les bonnes graces de la Princeſſe par une devotion affectée, de laquelle il maſquoit les deſſeins que ſon ambition lui faiſoit naître. Il couvroit du même maſque les intentions que la tendreſſe qu'il avoit pour quelques-unes de ſa Cour lui faiſoit concevoir, & qu'on a vû depuis éclater avec ſcandale. Ce perſonnage avoit aſſez de

credit auprès de la Princesse, pour ne pas craindre de le perdre. Il avoit l'adresse de ne lui persuader que les choses, ausquelles elle étoit portée par son inclination naturelle. Il me disoit en toute rencontre, qu'il tâchoit de lui inspirer la vigueur & la liberalité necessaire au service de Messieurs ses enfans. Dulmas Capitaine de Chantilly, & qui avoit été autrefois Ecuyer de la Princesse Douairiere, avoit aussi credit auprès d'elle ; mais comme ce Capitaine étoit d'un naturel timide, & qu'il ne songeoit qu'à conserver son poste agréable & utile, il fomentoit l'humeur craintive de la Princesse, & ne lui metroit dans l'esprit qu'une dependance de la Cour, telle qu'on pût la laisser vivre en repos dans ce lieu-là.

L'Abbé * * * qu'une petite mine douce & devote, & la qualité de neveu d'une Religieuse nommée la Mere Marguerite, avoient mis dans les bonnes graces de la Comtesse de Brienne, qui l'avoit attaché au Prince de Conty, alloit & venoit à Chantilly porter & rapporter des nouvelles & des conseils prudens & soumis.

La Roussiere, autrefois Ecuyer du Prince de Condé pere, & depuis premier Gentilhomme de la Chambre du Prince de Conty, étoit fort assidu à Chantilly;

ſoit qu'il jugeât qu'il ſeroit plus utile à ſon Maître dans la politique que dans la guerre, ſoit que l'obligation qu'il avoit à la Princeſſe, qui lui avoit fait donner ſa charge, le retint à Chantilly; mais il ne s'ingeroit d'autre choſe que de lui applaudir en tout. Girard Secretaire du Prince, qu'on ne jugea pas digne d'empriſonner avec ſon Maître, y étoit auſſi; mais la Princeſſe, bien loin de lui communiquer aucunes affaires, ne pouvoit le ſouffrir ni le voir, parce qu'il étoit beau-frere de Perrault, qu'elle croyoit auteur de tous les deſordres qui avoient été entre le Prince ſon mari & elle.

La Dame de Bourneuf avoit ſoin des enfans du Duc de Longueville. Le Sieur & la Dame de Buade, ſon gendre & ſa fille, étoient auſſi à Chantilly. Cette Dame de Bourneuf eſt une femme d'eſprit, qui avoit toute la correſpondance de la Ducheſſe de Longueville, qui ſuivoit aſſez ſes mouvemens auprès de la Princeſſe Douairiere, & de qui j'appris beaucoup de choſes qu'il importoit de ſçavoir. Tout le reſte de la Cour des Princeſſes étoit compoſé de leurs filles d'honneur & de leurs femmes, toutes belles & agréables, mais d'un âge qui ne leur permettoit pas de s'entremettre dans les af-

faires, non plus qu'à la Marquise de Gouville, belle, jeune & pleine d'esprit, qui s'y étoit retirée avec la Comtesse de Tourville sa mere.

Bourdelot, Medecin du Prince de Condé & de toute sa maison, homme de beaucoup d'esprit & de grande consideration, étoit celui de tout ce qu'il y avoit d'hommes à Chantilly qui avoit les sentimens plus fermes, & les desseins plus relevés. Il avoit écrit au Cardinal Antoine Barberin, qu'il avoit connu particulierement à Rome, & depuis en France, vers qui il s'étoit acquis beaucoup d'estime & de liberté, pour essayer par ses lettres de le porter à faire son possible auprès du Pape ennemi du Cardinal, pour faire entreprendre à Sa Sainteté de demander la liberté des Princes à leurs Majestés. Il maintenoit des correspondances avec les amis, que sa profession & ses belles lettres lui avoient acquis à Paris & en divers endroits dedans & dehors le Royaume, pour sçavoir & faire sçavoir les nouvelles qu'il importoit de debiter. Il me parla avec plus de liberté qu'aucun autre, & me communiquoit avec franchise tout ce qui lui venoit dans l'esprit.

La Presidente de Nesmond y étoit souvent envoyée par le President son mari,

homme de bon ſens & d'une prudence fort reguliere, pour repreſenter à la Princeſſe qu'il étoit important de n'écouter aucun conſeil tendant à la guerre, qui pourroit lui couter la liberté & la ruine entiere de ſa maiſon. Il étoit perſuadé pour lors que le ſalut des Princes dependoit du Parlement, & que tant qu'il ne voudroit pas, ou ne pourroit agir en leur faveur, il n'y avoit point d'autre reſſource, & qu'il falloit attendre le tems qu'on pût agir utilement dans cette Compagnie.

Tous les differens conſeils de ceux dont je viens de parler, qu'on donnoit à la Princeſſe Douairiere, & d'autres plus vigoureux qui lui venoient d'ailleurs, partageoient ſon eſprit de divers mouvemens. Elle ne ſçavoit à qui ſe fier, ni à quoi ſe reſoudre. Ses inegalités naturelles ſe joignoient à celles que mille avis oppoſés lui cauſoient. Elle m'expliqua aſſez nettement ſes penſées; & je connus que la timidité & l'avarice ruinoient en un moment tout ce que le courage, la vengeance, & le deſir de tirer ſes enfans de priſon par la force, lui ſuggeroient. Tantôt elle craignoit d'être arrêtée comme eux, tantôt qu'on ne les empoiſonnât, ſi l'on faiſoit la guerre; tantôt que leur priſon ne durât plus que ſa vie, ſi on de-

meuroit en repos ; & jamais elle ne demeureroit une heure dans une même resolution.

Enfin nous la fimes convenir, que pendant qu'on feroit la guerre sur la frontiere ou dans quelques provinces du Roïaume, dont elle ne pourroit être accusée demeurant en repos dans sa maison de Chantilly, il falloit tâcher à deviser la Cour, afin d'interesser un parti ou un autre, suivant qu'on le jugeroit à propos, quand elle seroit divisée, comme on avoit sujet de croire qu'elle le seroit bientôt par l'aversion inveterée & interessée que les gens nouvellement reconciliés avec le Cardinal Mazarin avoient contre lui. On jugea donc à propos que la Princesse Douairiere tâchât de se reconcilier sourdement avec Châteauneuf, auquel on avoit donné les Sceaux, en les ôtant au Chancelier Seguier; (elle avoit été son ennemie irreconciliable dès la mort du Duc de Montmorency son frere ;) & de faire proposer par lui le mariage de Mademoiselle de Chevreuse avec le Prince de Conty ; au Coadjuteur de Paris, de lui ceder le Chapeau de Cardinal qui étoit promis à ce Prince, avec la plûpart de ses Benefices, & accorder sa niece heritiere de la maison de Rets avec le jeune Comte de Dunois heritier de celle de Longue-

ville ; au Duc de Beaufort, de le marier avec Mademoiſelle de Longueville ; au premier Preſident Molé les Sceaux, en faiſant Châteauneuf premier Miniſtre, comme il ſeroit aiſé de le faire, ſuppoſé qu'on pût renverſer par la liberté des Princes la fortune du Cardinal Mazarin. On devoit promettre de l'argent & des Abbayes à la Ducheſſe de Montbazon, de qui le Duc de Beaufort étoit éperduëment amoureux ; à Noirmoutier, à Laigues & à quantité de ſubalternes, de faire réüſſir leurs diverſes pretentions. De l'autre côté on reſolut, ſans que les negociateurs qu'on employeroit ſçuſſent rien l'un de l'autre, de faire propoſer par le Duc de Rohan au Cardinal Mazarin le mariage d'une de ſes nieces avec le Prince de Conty, qui lui remettroit tous ſes Benefices, afin que ſi les uns ou les autres écoutoient des propoſitions autant avantageuſes que celles-là, on pût leur donner des jalouſies capables de les faire rompre de nouveau enſemble, ou du moins de leur faire prendre de la defiance les uns des autres, dont nous puſſions profiter. Tout conſiſtoit à détacher les Frondeurs du Cardinal, par un interêt qui nous fut commun avec eux ; parce que leurs amis ſe joignant avec ceux des Princes dans le Parlement, le Cardi-

nal ne pouvoit éviter sa perte, ni s'empêcher de tomber promptement dans la necessité de les mettre en liberté; & c'étoit-là le seul moyen de faire tomber les uns & les autres dans le piege, & d'assurer la liberté des Princes.

La Princesse Douairiere jetta d'abord les yeux sur moi, pour me faire le directeur de toutes ces intrigues: mais outre qu'elles étoient d'une perilleuse conduite, elles me paroissoient de très-difficile execution, quoique je les eusse conseillées plus fortement qu'aucun autre, comme le seul parti qu'il y avoit à prendre dans cette conjoncture. Aussi fis-je tout ce que je pûs pour m'en exempter, ne me sentant pas d'un talent bien propre pour acheminer une affaire aussi delicate que celle-là. Toute mon inclination étoit d'aller à Stenay auprès de la Duchesse de Longueville, comme je lui avois écrit. Je jugeois d'ailleurs que pour conduire un tel dessein, il falloit être à Paris, où je ne pouvois demeurer en assurance, sans donner des paroles que je voulois éviter de donner, parce que je n'aurois pû les tenir, & que je n'aime point à les violer. Quoique la surprise dont on avoit usé envers les Princes pouvoit rendre tout faisable, je ne faisois pas difficulté de conseiller aux autres ce que je ne pouvois me

resoudre à pratiquer moi-même. Je proposai beaucoup de personnes infiniment au dessus de ma capacité, pour l'execution de ce projet ; mais comme on avoit plus de besoin d'une fidelité éprouvée en beaucoup de rencontres, que d'habileté, les larmes de la Princesse me firent condescendre à la volonté obstinée, qu'elle eut de m'en charger. J'allai donc à Paris, où je vis les Ducs de Nemours & de Rohan, les Comtes de Maure & de S. Aoust, l'Archevêque de Sens, le Maréchal de la Mothe, & quelques autres amis & serviteurs des Princes, qui me donnerent beaucoup de lumieres pour ce que j'y allois conduire, dont neanmoins je ne fis confidence à aucun, me reservant de me servir des uns & des autres dans les tems qu'il seroit à propos, & qu'ils y pourroient être utiles. Je me resolus ensuite d'aller voir Navailles. Je le priai, sans lui donner aucune parole, de dire à la Reine & au Cardinal Mazarin que j'étois arrivé de Bourgogne, qu'ils ne devoient pas douter que je n'eusse un déplaisir sensible de la disgrace du Prince de Condé, qui m'avoit honoré de son amitié dès son enfance, & que je donnerois volontiers ma vie pour faire connoître son innocence au Roi, & pour être ami du Cardinal Mazarin aussi

ſincerement que je ſçavois qu'il l'avoit été; mais que comme pour cela je n'avois que des vœux à faire au Ciel, je les ferois très-ardemment, & attendrois l'effet de ſa providence & de la juſtice de la Reine; cependant que j'étois venu pour continuer de faire ma charge dans le Conſeil de Sa Majeſté; & que ſi ma preſence à la Cour étoit ſuſpecte, j'étois prêt à me retirer oú il plairoit à la Reine me l'ordonner; & même d'aller à la Baſtille, ſi elle, le jugeoit à propos pour le ſervice du Roi.

Deux jours après Navailles vint me trouver en mon logis, & me dit qu'il avoit fait ce dont je l'avois chargé; qu'il avoit parlé à la Reine en preſence du Cardinal, qui avoit appellé le Tellier en tiers: que d'abord la Reine m'avoit fait l'honneur de dire, qu'il falloit tirer parole de moi de ne rien faire contre le ſervice du Roi, & qu'elle ſçavoit que je ne manquerois pas à la tenir; qu'on fit divers raiſonnemens en ſa preſence, qu'il ne vouloit pas me dire, & qu'il ſuffiſoit que je ſçuſſe qu'il m'avoit fait office d'ami. J'ai ſçû depuis que c'étoit que le Tellier avoit conſeillé de m'arrêter priſonnier, diſant plus de bien de moi que je ne merite, mais de ces biens qui ſont pires que des maux dans une conjonc

ture semblable, parce qu'ils font plus apprehender la resolution & la conduite d'un homme. Navailles se formalisa de ce qu'il parla d'arrêter son ami qui se fioit en lui, qui n'avoit jamais rien fait contre son devoir, & qui ne l'avoit chargé que de choses honnêtes, tellement que le Cardinal trouva le milieu entre la severité de le Tellier, & la bonté de la Reine; & chargea Navailles de m'apporter l'ordre qu'il me donna, qui fut que n'y ayant point d'apparence dans une telle rencontre d'affaire, de voir un homme autant confident du Prince de Condé que je l'étois dans le Conseil du Roi, Sa Majesté m'ordonnoit de me retirer de Paris, où dans quelques mois on pourroit me rappeller; & que cependant si j'y avois des affaires pressées, je pouvois y demeurer encore trois ou quatre jours; mais que j'y visse le moins de monde qu'il me seroit possible.

Je demandai à Navailles quel étoit le lieu où il plaisoit à la Reine que je me retirasse, & s'il n'avoit point d'ordre à me donner par écrit, comme je le souhaitois, de crainte qu'on ne m'imputât un jour à crime de m'être retiré de la Cour, & d'avoir cessé d'entrer dans le Conseil du Roi depuis la prison des Princes, si je n'avois une lettre de cachet

pour me servir en tems & lieu de justification. Navailles me repartit qu'il ne falloit plus rebattre cette matiere, parce que peut-être en demandant l'ordre dont je lui parlois, on en donneroit quelqu'autre plus severe ; & que puisqu'on ne me prescrivoit aucun lieu, je pouvois adoucir mon exil par le choix de celui qui me seroit le plus agréable. Je le crûs, le remerciai, & lui dis une chose très-veritable, que rien au monde n'étoit plus selon mon cœur, que l'ordre qu'il venoit de m'apporter, par des raisons que je lui dirois un jour, & qui sont celles que j'ai touchées ci-dessus. Je demeurai encore quatre jours à Paris, voyant nos amis & introduisant par eux de certaines negociations obscures vers tous ceux dont nous avons parlé pour parvenir à notre dessein ; & me retirai à Chantilly, d'où je venois ; & ensuite j'allois continuellement à Paris par un chemin que je m'étois fait entre Louvre & Lusarche, sans passer ni par l'un ni par l'autre. J'entrois & sortois par diverses portes, & logeois en des logis differens, mais toujours chés nos amis, qui étoient dans les mêmes interêts, & qui travalloient à même fin. Je rapportois tout à la Princesse Douairiere, & à la Duchesse de Châtillon, à qui il étoit necessaire de tout dire,

dire, parce que la Princesse lui cachoit peu de choses, & à la Comtesse de Tourville par la confiance que j'avois en son amitié & à sa capacité. Il venoit à Chantilly des gens de divers endroits, comme de Stenay, de Bourgogne, de Berry; on y recevoit des avis des choses courantes, sur quoi on prenoit resolution qu'on faisoit sçavoir aux affidés. Je voïois à Paris, outre ceux que j'ai nommés ci-dessus, le Marquis, la Marquise & la Duchesse de S. Simon, dont le mari étoit à Blaye, & que la Princesse Douairiere m'avoit assuré être dans les interêts du Prince son fils. Je voyois encore le Marquis de Persan, & Baas frere aîné de celui dont j'ai parlé ci-dessus. Je jugeai à propos de depêcher au Duc de Bouillon, l'aîné Baas, homme d'esprit & fort porté aux intrigues, comme le sont ordinairement ceux qui ont besoin de bien, & qui veulent faire leur fortune. Il avoit credit auprès de ce Duc, qui étoit (comme j'ai dit) à Turenne, picqué des mauvais traittemens qu'il avoit reçûs depuis le mauvais office que le Cardinal lui avoit rendu, & encore plus de la detention de la Duchesse sa femme, & de Mademoiselle sa fille. Je chargeai Baas de lui rendre compte de ma conduite, & des desseins dont je viens de parler; que j'i-

rois toujours plus avant, jusqu'à ce que je pusse prendre assés de credit sur la Princesse Douairiere par moi ou par ceux qui y en avoient, pour la porter aux resolutions de vigueur, si on l'y pouvoit porter; sinon de fournir sous main de l'argent pour nos entreprises: que cependant on verroit le cours des affaires; & que s'il arrivoit du desordre en quelque Province, on le fomenteroit & particulierement à Bordeaux, où les playes des années precedentes n'étoient pas consolidées, & où je ne jugeois pas bien difficile de les faire saigner comme auparavant, pour peu d'occasion que l'on leur en fournît à la Cour: que nous verrions encore en quel état se mettroit le Vicomte de Turenne, qui étoit à Stenai avec Madame de Longueville, quel traité il feroit avec les Espagnols, quel avantage on pourroit tirer d'eux: que quelque chose qui pût arriver, j'entrerois dans toutes les affaires oú le Duc entreroit: & qu'en cas qu'on ne pût forcer le naturel avare & craintif de la Princesse Douairiere, je lui promettois que la jeune Princesse feroit tout ce qu'il lui conseilleroit, & que je la menerois avec le jeune Duc son fils à la tête de tous les partis, que lui ou quelque autre que ce fut pourroit former en faveur de la liber-

té des Princes. Je priai Baas de bien peser tout ce que lui répondroit le Duc de Bouillon, sur ce qu'il lui diroit de ma part; qu'il observât ses actions & ses paroles, pour m'en faire un rapport exact à son retour, afin de prendre des mesures certaines. Le Duc étoit estimé dans le monde fort brave & fort habile, mais on l'accusoit de n'avoir point de fidélité: j'ai pourtant connu depuis qu'il avoit en cela plus de malheur que de crime. Ainsi j'eus peine à hazarder l'envoi de Baas; mais quand je considerois la necessité qu'on avoit d'un tel homme, l'utilité qui nous en pouvoit revenir par la reputation qu'il donneroit à une affaire de la portée de celle qu'il falloit entreprendre, je croïois faire faute que de balancer là-dessus. Il est certain qu'en pareilles affaires celui qui se fie, hazarde, mais aussi qui ne se fie pas, pert tout. De sorte que je ne fis aucune difficulté, après avoir pesé ces raisons, de tout risquer en consultant le Duc de Bouillon, parce que je lui ouvrois par cette confidence le pas à tout ce qu'il a fait depuis.

J'aurois fort souhaité d'avoir une personne de pareille confiance, pour envoïer au Duc de la Rochefoucault; mais lui même qui étoit tout plein d'un desir passionné de sacrifier ses interêts & sa vie

au ſervice de la Ducheſſe de Longueville me donna bien-tôt aprés l'occaſion que je cherchois. Cependant tout ce que nous négociyons à Paris alloit lentement ; & comme le Cardinal Mazarin & les Frondeurs s'entrecraignoient, & que les uns & les autres avoient un même but, qui étoit d'acquerir aſſez de crédit & d'autorité pour ſe défaire les uns des autres ; pas un d'eux n'oſoit entrer en aucune négociation pendant leur foibleſſe, de crainte que ſi le parti contraire le découvroit, il n'échapât à l'autre ; c'eſt-à-dire, que le deſir qu'ils avoient de ſe conſerver nous donnoit peu d'eſperance de parvenir à nos fins par la diviſion que nous voulions jetter parmi eux.

Baas, qui fit le voyage de Turenne en poſte, ne tarda gures à retourner. Il m'en dit plus que je n'en eſperois ; & aprés m'avoir témoigné de la part du Duc de Bouillon de lamitié & de la connoiſſance de ma franchiſe envers lui, il me dit, qu'il lui avoit témoigné qu'il étoit prét à tout faire & à tout entreprendre ; qu'il cultivoit l'amitié de la Nobleſſe voiſine, & entroit tant qu'il pouvoit en commerce avec Meſſieurs de la Force, de Sauvebœuf & autres de cette portée ; qu'il en avoit auſſi avec le Duc de la Rochefoucault ; qu'il me feroit ſçavoir par Baas ce qui ſe paſſeroit par de-là, que j'en uſaſſe de même ; qu'il

approuvoit ma conduite, & que je ne manquasse point de continuer & d'avoir une communication autant reguliere que je pourrois avec la Duchesse de Longueville, parce qu'on ne pouvoit que très-difficilement entreprendre quelque chose dans les provinces de-delà la Loire, que suivant l'embarras que l'on donneroit à la Cour sur la frontiere, & suivant l'assistance qu'on auroit d'hommes & d'argent des Espagnols, par le traité que cette Princesse & le Vicomte de Turenne son frere feroient avec eux; qu'il avoit eû de ses nouvelles pendant que Baas étoit chés lui, & que tout alloit autant bien qu'il pouvoit aller dans les commencemens d'une telle entreprise, oú les moindres difficultés sont difficiles à surmonter.

Le Cardinal Mazarin qui incontinent après la detention des Princes, avoit mené le Roi, la Reine & toute la Cour en Normandie, pour empêcher qu'elle ne se soulevât en faveur du Duc de Longueville, mena encore leurs Majestés en Bourgogne, où le Château de Dijon gouverné par Comeau & par Bussiere s'étoit déja rendu, moyennant les dix mille livres que le Duc de Vendôme leur fit donner de la part du Roi. Saint Jean de Losne commandé par S. Point, & Ver-

dun-ſur-Saone, dont de Bar étoit Gouverneur, en firent de même pour rien. Il ne reſtoit de toutes les places du Prince de Condé, que Bellegarde, où tous les gens dont j'ai parlé s'étoient renfermés à deſſein, diſoient ils, de s'enſevelir dans les ruines de cette place. Le Cardinal prit reſolution de l'aſſieger, malgré la ſaiſon, & comme le Duc de Vendôme commandoit l'armée, & qu'il ne pouvoit lui en ôter le commandement ſans le deshonorer; & que d'ailleurs c'étoit hazarder l'honneur des armes du Roi, que de laiſſer la direction abſoluë du ſiege à un homme de ſon peu d'experience. Dans cette occaſion qui étoit de la derniere importance, le Cardinal reſolut d'en prendre un ſoin particulier; & pour en être plus proche, il determina de s'aller poſter à Saint Jean de Loſne, petite ville aſſiſe ſur la Saone à trois lieuës de Bellegarde. J'en fus averti en toute diligence par un de mes amis, & je pris reſolution, ſans en rien communiquer à la Princeſſe (par la crainte que j'avois que la part qu'elle pourroit en donner à des perſonnes, à qui elle diſoit tout, ne decouvrît un ſecret auſſi important que celui-ci,) de prier, comme je fis, Baas l'aîné de s'en aller en Bourgogne, ſous pretexte de negocier quelque choſe pour l'accommodement du

Duc de Bouillon, & par-là ôter la défiance qu'on avoit de lui à la Cour, & ne donner aucun ſoupçon du ſujet pour lequel il faiſoit ce voyage. Je lui communiquai donc mon deſſein, qui étoit de ceux qui réüſſiſſent rarement; mais auſſi de ceux qu'il faut toujours hazarder par la grandeur de leur importance. Je dis donc à Baas, qui ſçavoit tout ce que j'avois reſolu avec le Major de Perſan, ſon frere, que le plus conſiderable corps qui étoit en Bourgogne étoit ce regiment là, & que ſon frere avoit ſçû perſuader, comme nous étions convenus enſemble, la ſincerité de ſes intentions pour la Cour. Auſſi le Cardinal ne manqua-t'il pas de l'employer au ſiege; & comme il y avoit un Pont à S. Jean de Loſne, ſur lequel on devoit faire paſſer le Regiment de Perſan, pour ſe rendre au Camp avec les troupes, que c'étoit une conjoncture où il falloit tâcher de faire le coup le plus important que l'on pouvoit jamais entreprendre, qui étoit que lorſque ce Regiment, compoſé de dix-huit cens hommes, défileroit par cette petite ville, & qu'il y en auroit cinq ou ſix cens paſſés du côté de la Franche-Comté, le reſte étant hors de la ville du côté de la France, les uns & les autres ſe ſaiſiroient des deux portes, & les Compagnies qui ſe trouveroient

au-dedans de la ville, investiroient la maison du Cardinal Mazarin; & que pour lors celui qui commanderoit le corps, iroit trouver le Cardinal, & lui diroit qu'il étoit prisonnier, mais que sa prison ne lui dureroit qu'autant que celle du Prince de Condé; qu'il le supplioit au nom de tous ses serviteurs & amis, d'envoyer les ordres necessaires pour le mettre en liberté avec les Princes ses freres & beau-frere: que d'abord qu'on sçauroit par le retour d'un Capitaine du même Regiment, & par des lettres signées des Princes, l'execution de cet ordre, le Cardinal seroit en liberté toute entiere; mais que si on ne l'apprenoit dans six jours, on le conduiroit prisonnier à Dôle, & si l'on trouvoit par les chemins quelque obstacle, on le feroit mourir, & dans S. Jean de Losne même, s'il y avoit apparence de difficulté de le mettre vivant dans Dôle, ou si le Parlement de Dôle, ou le Gouverneur de la Comté faisoient difficulté de leur donner un Château au-dedans du pays, pour l'y garder en toute sureté.

L'aîné Baas se chargea d'aller faire cette proposition à son frere, qui l'agréa & la proposa à ses amis, non pas de droit fil, mais peu à peu. Il pressentit le Bout du Bois, Lieutenant-Colonel, en lui

diſant que l'on pourroit faire un grand coup en faveur du Prince pendant le ſiege propoſé. Il lui donna parole de tout mettre en uſage, & de tout faire pour tâcher de lui rendre la liberté : & après avoir diſcouru long-tems ſur ce que l'on pourroit entreprendre, ils en vinrent juſqu'à propoſer d'arrêter le Cardinal Mazarin, s'il ſe pouvoit, en paſſant par S. Jean de Loſne, c'eſt-à-dire, ſi les Officiers avoient aſſez de reſolution & de volonté pour cela ; ou de l'enlever s'il alloit viſiter la tranchée de Bellegarde, & ſe jetter avec lui dans la place, parce que l'une de ces entrepriſes pourroit ſe faire plus facilement que l'autre, en ſe défaiſant, ſous pretexte de quelques commiſſions, des Officiers de qui ils n'auroient pas une aſſurance toute entiere ; mais qu'en tout cas rien ne pouvoit les empêcher, quand ils manqueroient l'un & l'autre de ces coups-là, de razer une nuit tous les travaux que l'on auroit avancé devant la place, & enſuite ſe jetter dedans, ce qui feroit un coup de partie. Le Major rapporta tout cela à ſon frere, qui lui dit en même tems de demander ſon congé au Cardinal, pour retourner, diſoit-il, à Turenne, mais en effet, pour venir me donner réponſe de ſa négociation, & ſe trouver abſent de la Cour, quand on

executeroit ce qui avoit été concerté entre son cadet & le Bout du Bois. Le Cardinal qui ne se pressoit jamais en aucune affaire ; differa trois ou quatre jours à le depêcher, & enfin lui dit un matin qu'il sçavoit que le Regiment étoit partagé, & que Baas son frere faisoit des cabales avec ses amis en faveur du Prince de Condé ; qu'il en avoit assés de certitude pour le faire arrêter ; mais que quoiqu'on lui eût dit, il ne l'avoit pas voulu faire, parce qu'il sçavoit qu'il étoit homme d'honneur ; que s'il donnoit se parole au Roi, il le serviroit bien ; & qu'ainsi il le chargeoit de faire venir son frere à S. Jean de Losne pour la lui demander. Baas crut d'abord que le Bout du Bois, qui deux jours après qu'il fût convenu avec son frere de ce que je viens de dire, avoit parlé deux heures entieres au Cardinal, lui avoit tout revelé, & ne douta point qu'on arrêtât son frere, s'il venoit-là. Il alla le trouver en son quartier, où ils resolurent de parler au Bout du Bois, & de lui dire hardiment qu'ils sçavoient tout ce qu'il avoit dit au Cardinal contre la foi donnée. Le Bout du Bois qui le crut, leur confessa ingenuement, & leur dit qu'il étoit vrai, qu'un remord l'avoit pris, ou plûtot une crainte que quelqu'un de tant de gens qui de-

voient être de la conjuration, ne declarât, & qu'il ne lui en coutât la liberté, & peut être la vie; mais qu'il pouvoit leur jurer qu'il n'avoit dit aucune chose de ce dont ils étoient convenus ensemble, s'étant contenté d'avertir le Cardinal qu'il ne se trouvoit pas en état de répondre du Regiment, par la grande quantité de créatures que le Prince y avoit fait, & qu'il l'en avertissoit, afin qu'on ne lui imputât rien des évenemens.

Cette confession ingenuë rassura les Baas, & ils allerent à S. Jean de Losne, oú le Cardinal, avant que de les avoir vûs, avoit separé toutes les Compagnies suspectes, & avoit fait expedier une route pour les envoyer en Italie, se reservant les autres pour servir au siege. Les Baas desespererent pour lors de tout ce qu'ils avoient projetté, & se resolurent à donner toutes les paroles que le Cardinal leur demanderoit, pour le rassurer contre l'avis que le Bout du Bois lui avoit donné. En effet, le Cardinal les ayant un matin fait entrer tous deux dans sa chambre, & adressant sa parole au Major, il lui dit qu'encore que le Prince n'eût rien fait pour sa fortune, il sçavoit l'attachement qu'il avoit toujours eû, & conservoit encore à son service, qu'il

pouvoit ſe precautionner contre lui, en le caſſant du Regiment avec tous ſes amis, & même en l'arrêtant priſonnier; mais qu'il n'avoit pas voulu uſer d'autre precaution, que de l'envoyer ſervir en Italie avec quatorze Compagnies, ſuivant la route qu'il lui mettoit en main. Baas le Major lui répondit qu'il ne pouvoit lui nier qu'il n'eût eû depuis long-tems une grande veneration pour le Prince de Condé, & de la reconnoiſſance pour l'eſtime qu'il avoit fait paroître pour lui; mais quelle douleur que ſa priſon eût excité dans ſon cœur, elle n'y avoit produit que des deſirs pour ſa liberté, qui ne lui avoient pû rien faire entreprendre contre ſon devoir: qu'il ne ſçavoit pas ce qu'on pouvoit avoir dit à ſon Eminence, ni quel ſoupçon ſes ennemis pouvoient lui avoir donné de ſa fidelité; mais qu il ſçavoit bien qu'il n'avoit jamais rien fait qui leur eût pû faire concevoir la moindre choſe du monde contre ſon honneur. Que ſon Eminence étoit le maître de faire du Regiment ce qu'il lui plairoit; qu'il lui étoit indifferent en quel lieu on les fit ſervir; mais qu'il lui fachoit de le voir ſeparer, ce qui ſeroit autant que de le perdre, & qu'il valoit mieux l'envoïer tout entire en Italie. Il ſçut ſi bien perſuader le Cardinal de ſa bonne inten-

tion ; que le lendemain il envoya querir Baas, & lui demanda s'il lui conſeilloit de ſe fier à ſon frere pour le ſiege de Bellegarde ; & lui ayant répondu qu'oüi, il fit deux jours après revenir les compagnies qui étoient déja en marche, demanda ſa parole, le retint & congedia l'aîné avec de grandes promeſſes de faire beaucoup pour l'un & pour l'autre. Il vint me trouver & me demanda rendez-vous dans la Forêt de Chantilly, il me raconta tout ce qui eſt dit ci-deſſus, & m'aſſura que ſon frere ne manqueroit pas de ſe jetter dans Bellegarde, avec tout ce qu'il pourroit de ſon Regiment dans le tems qu'il ſeroit le plus neceſſaire en la forme qui eſt dite, & qu'il ne ſe conſoleroit jamais de ce que le Bout du Bois avoit fait avorter un deſſein tel que celui qu'ils avoient concerté enſemble. Il me donna encore avis du peu de preparatifs qu'il y avoit pour le ſiege, & qu'il croyoit que difficilement le commenceroit-on, ſi ceux de dedans avoient de la fermeté : que le Cardinal ne faiſoit ſemblant d'attaquer la place que dans l'eſperance de l'emporter par negociation, parce que ceux qui étoient dedans, faiſoient les fiers en general, & tous écoutoient en particulier: qu'il falloit remedier à cela, & les fortifier par avis & par promeſſes de les ſe-

courir de toutes manieres.

Je rapportai tout cela à la Princesse Douairiere, & de son consentement je le fis sçavoir à la Duchesse de Longueville & au Vicomte de Turenne, avec qui ceux de Bellegarde avoient déja leur communication, & ceux-là avec eux. Ils ne manquoient pas de leur côté à les encourager; jamais je ne pus tirer de lettres de la Princesse Douairiere pour S. Micault, pour Tavannes, ni pour autres. Tout ce que nous pûmes faire, fut de depêcher Desloges, Commissaire des guerres par son aveu, chargé de deux mille pistolles, & avec ordre d'entrer dans la place, parce qu'il étoit connu de tous pour être tout-à-fait dependant de la maison de Condé. Je le menai à la jeune Princesse qui le chargea en partant de dire à tous les serviteurs du Prince qui étoient à Bellegarde, qu'elle n'oublieroit jamais les obligations qu'elle leur avoit de s'être jettés dans Bellegarde; qu'elle esperoit tout de la valeur de tant de braves gens; qu'elle croyoit même qu'en témoignant de la vigueur on ne les attaqueroit pas; & que quand on viendroit à le faire, ils auroient la gloire d'avoir conservé contre un Tyran une place si importante à leur Maître, qui en auroit une reconnoissance éternelle. Elle faisoit très-bien de le dire

mais je ne ſçai ſi elle auroit voulu garantir cette parole.

Après avoir rendu un compte exact de tout ceci à la Ducheſſe de Longueville & au Vicomte de Turenne, par un exprès que je depêchai à Stenai, je vins à Paris pour prendre conſeil avec les amis du Prince. J'y eûs une longue converſation avec l'Archevêque de Sens & le Maréchal de la Mothe ; & faiſant un jour colation avec le Marquis & la Marquiſe de S. Simon, avec qui je m'entrenois du Duc leur frere, & des avantages que nous pourrions tirer de lui & de ſon gouvernement de Blaye où il étoit, en cas qu'il fut neceſſaire de nous en ſervir ; ſur quoi le mari & la femme me parloient autant bien & auſſi favorablement que je le pouvois deſirer ; on vint avertir que Servien, qui étoit leur voiſin, entroit & venoit paſſer la ſoirée avec eux ; de ſorte que je n'eus d'autre parti à prendre que celui de me jetter ſur le lit, qui étoit dans la chambre où nous mangions. Je demeurai bien une heure à les oüir parler de toutes choſes qui ne me plaiſoient point, & qui étoient fort oppoſées au deſſein qui m'avoit amené là. Servien étoit un homme de bel eſprit, hardy & éclairé, mais violent & de maximes fort abſoluës. Il étoit outre cela attaché aux volontez & à la for-

tune du Cardinal, & n'entretenoit le Marquis & la Marquise que des supplices qu'on preparoit à ceux qui temoignoient quelque attachement aux interêts des Princes, de l'impossibilité de les voir jamais en liberté, & des recompenses qu'on devoit donner à ceux qui demeuroient dans le service du Cardinal, qu'il disoit être celui du Roi. Ils commençoient d'entrer dans un detail des interêts du Duc de S. Simon, quand un Page entrouvrant de l'autre côté le rideau du lit sur lequel j'etois, & qui étoit fort près de la porte, me vint dire tout bas qu'un Gentilhomme qui venoit de Chantilly, m'attendoit chez Dalliez ancien serviteur du Prince, chez qui je devois coucher, & qu'il me prioit de l'aller trouver pour chose de la derniere consequence. Je me coulai sans bruit & sortis de la chambre & ensuite du logis, sans que Servien en eût rien apperçû. Je me rendis dans le lieu designé, où je trouvai celui qui m'avoit fait appeller, qui étoit Gourville Secretaire du Duc de la Rochefoucault, auquel emploi il étoit parvenu de degré en degré: il avoit porté les livrées. C'est un homme d'un beau talent, fecond en expediens, allant à ses fins par toutes voyes. Il est d'une activité fort brusque & infatigable; il a changé de Maîtres & d'emplois autant de fois que son

interêt l'a voulu. Je le connoissois plus par reputation que par pratique. Il me parla avec une grande liberté, il me dit qu'il venoit de Chantilly de la part du Duc son Maître, avec ordre de m'entretenir sur les moyens de servir les Princes, qu'à peine avoit-il eû la liberté de faire un compliment à la Princesse Douairiere, mais qu'il avoit parlé assez amplement à la Duchesse de Châtillon qui l'avoit envoyé à moi. Je fus bien aise de trouver en cet envoié du Duc de la Rochefaucault, ce que je cherchois pour me communiquer avec lui; aussi ne fis-je aucune difficulté de m'ouvrir à Gourville, & de lui dire mes sentimens à peu près comme je les avois mandés auparavant au Duc de Bouillon par Baas, dont je lui fis confidence, & lui dis qu'il falloit tâcher de faire prendre creance à ces deux Ducs de l'un à l'autre: & d'assembler leurs amis; d'y joindre, s'il se pouvoit toute la maison de la Force, celle de la Trimoullle, le Duc de S. Simon, Arpajou, Lusignan, & Sauvebœuf, & tous les gens de consideration de Poitou, d'Angoumois, de Xaintonge, & de Guyenne; & de faire une assemblée à Laudun semblable à celle qui y fut tenuë pendant la Regence de Marie de Medicis, & là ne parler que du bien public, de la reformation de l'Etat, & des

choſes graves & ſerieuſes concernant le bien, l'avantage, & les privileges des trois Etats : pour parvenir aux fins dont il étoit queſtion, de faire reſoudre que chacun ſe tiendroit ſous les armes, & prendroit chacun de ſon côté l'argent dans les recettes voiſines, & ſans parler de la liberté des Princes qu'acceſſoirement, tâcher à mettre Bordeaux de la partie, & pour cela eſſayer par leurs amis de porter le Parlement à donner arrêt, par lequel il ſeroit ordonné au peuple de courir ſus aux gens de guerre qui étoient logés à dix lieuës aux environs de cette ville, au prejudice de la derniere declaration de paix que le Roi leur avoit accordée, dont un article diſoit en termes exprès qu'aucunes troupes ne logeroient ni paſſeroient à dix lieuës près de Bordeaux ; & que ſi on obſervoit cet arrêt, on tâcheroit d'obliger le Colonel Bains ſerviteur particulier du Prince de Conty, qui avoit un Regiment de ſix cens chevaux aux environs de Bordeaux ; de ſe déclarer ; & que tous les Seigneurs y joignant les troupes qu'ils pourroient faire dans leurs terres & gouvernemens, commenceroient à ſe mettre en campagne, & à tailler en pieces, s'ils en pouvoient trouver l'occaſion, les autres troupes, ou du moins les reduire à leur faire quitter le campagne, où il ſeroit aiſé

de groſſir leur corps. Que cependant je diſpoſerois les Princeſſes a quitter leur ſejour de Chantilly pour l'aller établir à Montrond, château très fort, ſitué au cœur du Roïaume, & propre à donner la main à tout ce que leſdits Seigneurs pourroient entreprendre ; & que quand il ſeroit tems, nous mettrions le jeune Duc d'Anguien à leur tête, pour avoir un nom & un pretexte ſpecieux de faire ouvertement la guerre au Cardinal Mazarin, pour la liberté du Prince ſon pere & de ſes oncles. Que cependant on manderoit de la part de la Princeſſe, à du Mont, ancien ſerviteur du Maréchal de Brezé ſon pere, de tenir bon dans le château de Saumur où il commandoit. Je dis encore à Gourville que j'avois parole du Maréchal de la Mothe de ſe rendre à Montrond, quand les Princeſſes s'y rendroient. Il me repliqua que le Duc ſon maître entreroit aſſeurement dans tout ce deſſein, puiſque il lui avoit oüi dire & avoit diſcouru avec lui à peu prés de la même choſe ; qu'il s'en retournoit toute la nuit pour lui apprendre mon avis, & qu'il reviéndroit enſuite pour me dire ceüx du Duc & de ſes amis ; mais que cependant je priſſe bien garde qu'il n'arrivât aucun accident aux Princeſſes & au jeune Prince, en la perſonne & au nom duquel reſidoit la ſureté du

parti que l'on pourroit former ; & que je fiſſe en ſorte que la Cour n'entrât point en connoiſſance de notre projet, parce qu'elle ne manqueroit pas de ſe ſaiſir de la perſõne du jeune Duc & de l'arrêter avec les Princeſſes: après quoi la vie des Princes ne ſeroit pas en ſureté. Je lui repartis que j'étois ſi fort dans ſon ſentiment, qu'il y avoit long-tems que j'avois pourvû à toutes choſes, & que j'avois fait faire un caroſſe tout ſimple & une livrée griſe & peu nombreuſe, pour détourner la mere & l'enfant d'abord qu'il ſeroit neceſſaire, dont bien me prit après. Et au premier avis qu'il m'apporteroit que les choſes projettées ſeroient en état, je menerois l'un & l'autre, & peut-être encore la Princeſſe Douairiere à Montrond avec le Maréchal de la Mothe. Et ſur cela nous nous ſeparâmes, lui pour aller trouver le Duc ſon Maître, & moi pour retourner à Chantilly, où je rendis un compte fort exact à la Ducheſſe de Châtillon, & à la Comteſſe de Tourville de toute la conference que j'avois eû avec Gourville, & aux Princeſſes de tout ce qui étoit neceſſaire qu'elles en ſçuſſent.

Cependant comme l'on étoit bien avant dans le Carême, nous conſultions nos amis de Paris ſur ce que nous pourrions faire au Parlement après les fêtes pro-

chaines. Le tems commençoit à rendre les noms des Princes moins odieux ; quantité d'ecrits couroient parmi le peuple en leur faveur, & contre le gouvernement du Cardinal Mazarin ; on debitoit tout ce que l'on pouvoit pour rendre les Frondeurs suspects d'intelligence avec lui. Je ne cessois point de faire proposer à eux ou à lui les projets du mariage dont nous avons parlé ci-dessus, pour faire en sorte de les diviser par l'interêt. Les apprêts du siege de Bellegarde continuoient ; & ceux qui étoient dedans témoignoient une vigueur non pareille. Le Cardinal n'oublioit rien pour emporter la place par negociation pendant qu'il faisoit occuper tous les postes pour l'assieger, comme il fit bien-tôt après. Desloges n'y put entrer ; il revint & nous dit beaucoup de particularitez de cette affaire, que nous fimes sçavoir au Marechal de Turenne, qui voyoit à regret cette place en état de se perdre, & qu'on ne pouvoit secourir en cette saison-là par diversion ni autrement. Six jours après le depart de Gourville ; il revint à Chantilly, où il entra sans bruit, & fit dire qu'il étoit dans ma chambre, où il passa la nuit. Il me dit que le Duc de la Rochefoucault avoit reçu agreablement toutes les propositions qu'il lui avoit portées de ma part ; qu'il avoit mis les fers au feu

pour les faire réüssir autant qu'il se pourroit, que pour commencer il avoit envoïé son Capitaine des Gardes au duc de Bouillon ; qu'il avoit eû de grands commercés avec le Duc de S. Simon, par l'Evêque d'Angoulême & par le Chevalier de Thodias, Gentilhomme de cœur & de merite, domestique du Prince de Condé, & avoit envoyé chez plusieurs de ceux que je lui avois indiqués ; qu'il avoit quantité d'amis, (comme l'experience le fit voir) qu'il emploïeroit avec joïe à ce dessein. Mais que pendant que tout se disposeroit à cela, il croyoit pouvoir venir à bout d'un autre dessein fort important & fort necessaire à la suite des affaires, qui étoit le secours du château de Saumur, que Cominge tenoit comme bloqué par les troupes qu'il commandoit en ce pays là, & dont il étoit prêt de former le siege par l'interêt des affaires du Roi, & par le sien particulier, parce qu'après la mort du Marechal de Brezé on lui avoit donné & à Guittault son oncle ce gouvernement pour la recompense d'avoir arrêté les Princes. J'aprouvai fort ce dessein, parce que j'en connoissois la consequence, & que le Prince de Tarente dans une visite qu'il avoit renduë aux Princesses à Chantilly avoit donné parole de secourir cette place si on faisoit mine de l'attaquer, & qu

depuis ſon départ nous n'avions plus oui parler de lui, ſinon par les nouvelles qu'on nous écrivoit de ce pays-là, qui nous apprenoient qu'il étoit chez lui à Toüars, où il ne diſpoſoit rien pour cela. Gourville continua, & me dit que le Duc de la Rochefoucault faiſoit état d'aſſembler tous ſes amis de Poitou, dont il étoit gouverneur, & ceux des provinces circonvoiſines, ſous pretexte de faire ſolemnellement les funerailles du Duc de la Rochefoucault ſon pere, decedé quelque tems auparavant, & qui n'étoit pas encore inhumé; & qu'enſuite il ſe mettroit à leur tête avec ce qu'il pourroit amaſſer d'infanterie dans ſon gouvernement & dans ſes terres, & marcheroit droit à Saumur; mais que ce qui l'embarraſſoit le plus étoit qu'il ſe trouvoit ſans argent; qu'il avoit de quoi chez lui pour bien recevoir l'aſſemblée; mais que d'abord qu'il faudroit en ſortir, tout ſuccomberoit en deux jours, faute des ſommes néceſſaires aux dépenſes qui ſe font en pareilles rencontres. C'étoit-là notre maladie generale, & je me trouvai aſſez embaraſſé d'où je pourrois en tirer pour lui en donner. L'affaire demandoit un grand ſecret & une grande diligence. L'avarice & les incertitudes de la Princeſſe Douairiere, & l'impuiſſance de la Princeſſe ſa belle-fille, ne permettoient pas

...'en demandaſſe à l'une à ou l'autre. Il me ſouvint que Deſloges avoit rapporté & mis entre les mains de Dalliez les deux milles piſtoles qu'il n'avoit pû jetter dans Bellegarde ; je donnai un billet à Gourville pour les aller prendre ; ce qu'il fit, & retourna avec cette petite ſomme jetter les fondemens de tout ce qui éclata depuis.

Je commençois à eſperer beaucoup de la vigueur de Bellegarde, du deſſein de Saumur, de l'aſſemblée de tous les Seineurs dont je viens de parler. Je fondois une grande eſperance ſur le ſoulevement qui ſe pourroit faire à Bordeaux, ſur Stenay, & ſur les choſes que la Ducheſſe de Longueville & le Vicomte de Turenne pourroient y faire & entreprendre avec les Eſpagnols. Je ne ſongeois plus qu'à exiter quelque mouvement dans le Parlement de Paris, & à mettre en ſureté la perſonne du jeune Duc, & celles des Princeſſes, dont il me ſembloit que dependoit la vie & la liberté des priſonniers, & qui étoient le fondement ſur lequel ſe devoit élever le parti que nous projettions de faire pour leur procurer l'un & l'autre. Je propoſai à la Ducheſſe de Châtillon, puis par elle à la Princeſſe Douairiere, deux choſes; l'une de faire aller apres les Fêtes de Pâques la jeune

Princeſſe

Princeſſe & le Duc ſon fils, avec les fils du Duc de Longueville à Montrond, où le Maréchal de la Mothe devoit ſe trouver; & l'autre d'obliger la Princeſſe Douairiere d'aller â Paris, pour preſenter une Requête au Parlement telle que je l'avois dreſſée, par laquelle elle ſe rendroit denonciatrice au Procureur general contre le Cardinal Mazarin, pour divers crimes & fautes commiſes dans ſon miniſtere, dont l'un étoit l'empriſonnement de Meſſieurs ſes enfans. Par ce biais-là on embarraſſoit les Frondeurs dans le choix du parti qu'ils auroient à prendre; parce que protegeant le Cardinal ouvertement, comme ils lui avoient promis en ſecret, c'étoit ruiner leur credit dans le Public, & en l'abandonnant ils ſe diviſoient: en quoi conſiſtoit le ſalut de nos affaires.

Pluſieurs perſonnes étoient de cet avis; d'autres de differer. Quelques-uns approuvoient la maniere dont la Requête étoit dreſſée; d'autres la vouloient d'une autre façon. Mais enfin la Princeſſe qui devoit la preſenter pendant que le reſte de ſa famille ſe retireroit ſecretement à Montrond, où elle-même devoit aller après voir vû le fruit que produiroit ſa Requête, avoit conſenti à tout ceci par la ſeule crainte que nous lui avions donnée,

qu'infailliblement on la mettroit en prison, ou que du moins on lui donneroit des Gardes, lorsque la Cour reviendroit de Bourgogne; mais que si elle se mettoit en une place comme celle de Montrond, hors de la main de la Cour, on ne pourroit l'arrêter ni la prendre qu'avec une armée, ce qu'on ne pourroit entreprendre pendant la campagne qui approchoit, & qui obligeoit le Roi d'envoyer toutes les troupes qui étoient en Anjou & en Bourgogne, sur les frontieres.

Pendant ce tems-là on avoit disposé toutes les choses necessaires à l'évasion concertée, pour n'être pas surpris quand il seroit à propos de l'executer: cependant j'allois & venois à Paris en secret; & quand j'étois à Chantilly j'avois souvent l'honneur de me promener avec les Princesses, la Duchesse de Châtillon, & la Comtesse de Tourville. Les promenades étoient les plus agréables du monde; car après que chacun avoit parlé de ce qu'il avoit appris de ses amis de Paris, de Stenay & de divers endroits du Royaume, touchant les affaires dont il étoit question, on discouroit sur le moyen de les acheminer, d'unir & de desunir ceux qui pourroient servir ou nuire. Nous formions les uns & les autres mille desseins

chimeriques pour la liberté des Princes, ou pour avoir correſpondance de lettres avec eux; & comme la Princeſſe Douairiere avoit l'eſprit agréable & la converſation galante, elle parloit ſouvent avec douleur de l'ingratitude de la Reine envers elle, ſe ſouvenant des ſervices qu'elle lui avoit rendus pendant la vie du feu Roi, dont elle nous diſoit mille particularités curieuſes. Elle nous peignoit quelquefois avec horreur le caractere du Cardinal de Richelieu; & avec un ſouvenir fort obligeant celui du Cardinal de la Valette. Quelquefois elle nous parloit de la Princeſſe de Conty & du Maréchal de Baſſompierre; & enfin elle nous racontoit toutes les hiſtoires de ce tems-là fort agréablement: puis elle nous contoit des ſingularitez fort particulieres & divertiſſantes de l'amour que Henry IV. avoit eû pour elle; de ce qui s'étoit paſſé en ſon voyage de Flandres par l'entremiſe du Marquis des Cœuvre, à preſent le Maréchal d'Etrées, par celle du Garde des Sceaux de Châteauneuf, qui s'appelloit pour lors M. de Preaux. J'en écrirois une partie ſi j'avois le loiſir, & ſi cela n'étoit pas ſi fort hors de mon ſujet. Le Cardinal Bentivoglio en a écrit des relations que la Princeſſe diſoit être la plûpart très-veritables, & ajoutoit que nous

ne devions pas nous étonner s'il l'avoit flattée dans le portrait qu'il fait de sa beauté dans ses ouvrages, parce qu'il étoit fort amoureux d'elle : elle disoit de fort bonne grace qu'elle avoit eû une étoile favorable pour se faire aimer des vieillards.

Je ne puis m'empêcher de rapporter ici une avanture qu'elle nous conta, & qui m'a semblé fort agréable. Le Prince de Condé son mari, pere de celui d'apresent, s'absentoit le plus qu'il pouvoit de la Cour, pour éloigner la Princesse des yeux du Roi Henry IV. & éviter la violence dont il étoit menacé. Il s'étoit retiré à Vertueil Abbaye située à l'entrée de la Picardie, & comme il avoit convié quelques-uns de ses affidés, amis & serviteurs, pour y faire la S. Hubert, le sieur & la dame de Trigny prierent les Princesses mere & femme du Prince d'aller dîner ce jour-là en leur maison, qui n'est éloignée de cette Abbaye que de deux ou trois lieuës. Il y a bien de l'apparence que cette partie étoit concertée avec le Roi, mais tout au moins il en fut averti par le sieur de Trigny, qui étoit fort dans ses plaisirs ; tellement que les Princesses faisant cette promenade, virent de leur carosse passer des livrées du Roi, & grande quantité de chiens.

La Princeſſe mere qui aimoit paſſionnement ſon fils, & qui veilloit exactement aux actions de la jeune Princeſſe, craignit que ſous pretexte d'un rendez-vous de chaſſe, le Roi ne leur eût dreſſé quelqu'embuſcade. Elle appella les veneurs qu'elle voyoit de loin : ils s'approcherent; mais l'un s'avançant plus que les autres, vint à la portiere rendre compte de ce que la Princeſſe lui demandoit, & la deſabuſa de ſa creance, en lui diſant qu'un Capitaine de la venerie, qui étoit dans le voiſinage pour faire la S. Hubert, avoit fait mettre le relais qu'elle voyoit en ce lieu là, parce qu'il couroit le cerf avec quelques-uns de ſes amis. Pendant que la Princeſſe mere parloit à ce veneur, la jeune Princeſſe qui étoit à la portiere, obſervoit les autres qui étoient demeurés à l'écart, & s'apperçut que l'un étoit le Roi; qui pour ſe mieux deguiſer ſous ſa livrée qu'il portoit, s'étoit mis un emplâtre ſur l'œil gauche, & menoit deux levriers d'attache en leſſe. La Princeſſe nous dit qu'elle n'avoit jamais été ſi ſurpriſe en ſa vie, & qu'elle n'oſa dire à ſa belle-mere ce qu'elle avoit vû, de peur qu'elle ne le dît au Prince ſon mari. Elle nous avoüa en même tems que cette galanterie ne lui avoit pas deplû; & pourſuivant l'hiſtoire, elle nous

raconta qu'étant arrivée à Trigny, elle s'écria en entrant à la salle sur la beauté de la vûë, à quoi la Dame de Trigny lui dit, que s'il lui plaisoit mettre la tête à une fenêtre qu'elle lui montra, elle en verroit encore une plus agréable: & s'y étant avancée, elle vit que le Roi étoit à celle d'un pavillon, parce qu'il avoit gagné le devant après avoir eû le plaisir de la voir à la campagne, & qui porta tout d'un tems une main à la bouche, pour lui jetter une maniere de baiser, & l'autre sur son cœur pour montrer qu'elle l'avoit blessé. La surprise de cette rencontre ne donnant pas lieu à la Princesse de raisonner, elle se retira brusquement, & cria, Ah Dieu! qu'est-ce ici, Madame, le Roi est ceans. Surquoi la Princesse mere enflamée de colere, partagea sa voix, aux ordres qu'elle donna de remettre promptement les chevaux au carosse, aux injures qu'elle dit, & aux menaces qu'elle fit à Trigny qui l'entretenoit, & à sa femme qui parloit à la jeune Princesse. Le Roi accourant au bruit ne fut pas exempt de ses injures & de ses reproches. Ce Prince amoureux employa toutes les prieres que sa passion lui pût dicter & toutes les promesses qu'il pût lui faire pour l'arrêter, mais inutilement; car les Princesses remonterent sur le

champ en carosse, retournerent à Verteuil sur la parole que le Roi leur donna; où le soir même la Princesse mere manquant à celle que le Roi avoit tiré d'elle, raconta tout ceci au Prince son fils, qui peu de jours après enleva la Princesse sa femme, & l'amena à Bruxelles entre les mains de l'Infante Isabelle, qui a été une Princesse excellente en toutes sortes de vertus. J'ai été assez long-tems en Flandres, où j'en ai appris des choses si dignes de mémoire qu'elles meriteroient de tomber entre les mains de quelqu'un qui fût capable d'en faire une volume.

Les soirées de Chantilly n'étoient pas moins divertissantes que les promenades; car après que l'on avoit fait les prieres ordinaires en la Chapelle, où tout le monde assistoit, toutes les Dames se retiroient en l'appartement de la Princesse Douairiere, où l'on joüoit à divers jeux. Il y avoit souvent de belles voix, & toujours des conversations fort agréables & des recits d'intrigues de Cour ou de galanterie, qui faisoient passer la vie avec autant de douceur qu'il étoit possible à des gens qui partageoient fort sensiblement la douleur des Princesses. Quelques fois nous lisions en particulier & en secret avec la Douairiere, les lettres de la Duchesse de Longueville, & les écrits se-

rieux ou ridicules que l'on faiſoit courre en faveur des Princes contre le Cardinal; & quelquefois nous examinions ceux qu'on avoit compoſés, & qu'on n'avoit pas encore donnés au public.

Ces divertiſſemens étoient ſouvent troublés par les mauvaiſes nouvelles qu'on apportoit, ou qu'on écrivoit de quelques ſerviteurs de la maiſon qu'on avoit exilés ou arrêtés; de pluſieurs deſſeins avortés, dont on avoit auparavant conçû de bonnes eſperances. C'étoit un plaiſir très-grand de voir toutes les jeunes Dames qui compoſoient cette Cour là, triſtes ou gayes, ſuivant les viſites rares ou frequentes qui leur venoient, & ſuivant la nature des lettres qu'elles recevoient; & comme on ſçavoit à peu près les affaires des unes & des autres, il étoit aiſé d'y entrer aſſez avant pour s'en divertir. Il y en avoit qui étoient ſervies d'un même galant; d'autres qui croyoient l'être de pluſieurs & qui ne l'étoient de perſonne, & d'autres qui l'auroient voulu être d'un autre que de celui qui les galantiſoit; d'autres encore qui euſſent ſouhaité d'être les ſeules qui euſſent été ſervies de tous: & en verité elles meritoient toutes de l'être. De là naiſſoient les liaiſons d'amitié entre quelques-unes, & des froideurs entre d'autres, ſuivant

que leurs galans étoient amis ou ennemis; & comme la plûpart étoient abſens pour ſervir ou pour ſe mettre en état de ſervir les Princes, on voyoit à tout moment arriver des viſites ou des meſſagers, qui donnoient de grandes jalouſies à celles qui n'en recevoient point; & tout cela nous attiroit des couplets de chanſons, des ſonnets, & des élegies, qui ne divertiſſoient pas moins les indifferens que les intereſſés. On faiſoit là des bouts-rimés & des énigmes qui occupoient le tems aux heures perduës. On voyoit les unes & les autres ſe promener ſur le bord des étangs, dans les allées des jardins ou du parc, ſur la terraſſe ou ſur la pelouze, ſeules ou en troupes, ſuivant l'humeur où elles étoient; pendant que d'autres chantoient un air & recitoient des vers, ou liſoient des Romans ſur un balcon, en ſe promenant, ou couchées ſur l'herbe. Jamais on n'a vû un ſi beau lieu dans une ſi belle ſaiſon, rempli de meilleure ni de plus agréable compagnie. Quand le dixiéme d'Avril à huit heures du matin la Princeſſe reçût une nouvelle qu'elle me fit l'honneur de m'envoyer dire par Dalmas, laquelle ne me ſurprit pas beaucoup, parce que je m'étois ſouvent étonné de

ce que cela n'étoit pas arrivé long-tems auparavant ; mais elle me fâcha fort parce-que ce contre-tems rompoit ou du moins déconcertoit toutes les meſures que nous avions priſes. Mais comme dès ce jour-là je commencai un journal autant exact que les grandes affaires dont je me trouvois chargé me le purent permettre, je m'en ſervirai pour la continuation de ces memoires.

LIVRE SECOND.

LE Lundy onziéme Avril de l'année 1650. la Princeſſe Douairiere eut avis de divers endroits, que ſix compagnies des Gardes Suiſſes étoient parties de Saint Denis avec deux autres de Chevaux Legers du Regiment de Meſpas, qui ſortoient de Soiſſons pour venir occuper les paſſages de la riviere d'Oiſe, le Preſy, Creil, Pont Sainte-Meſſance, & encore les poſtes de Senlis & de Luſarche. Chacun raiſonna à ſa mode ſur cette marche. Les uns diſoient que l'affection que Meſpas avoit témoignée au Prince de Condé avoit donné de la méfiance de lui, & obligeoit le Cardinal Mazarin à l'envoïer en Anjou, & qu'on envoyoit les Suiſſes vers la frontiere ſur le mouvement d'un corps de l'armée Eſpagnolle qui paroiſſoit dans l'Artois, & qui menaçoit Arras de quelque ſurpriſe. Les autres crurent & avec raiſon, que ces troupes qui ſe croiſoient & venoient en même pays de deux côtés differens, ne pouvoient être à autre fin que pour inveſtir Chantilly, ou pour empêcher les communications que les Princeſſes pouvoient avoir avec la Ducheſſe de Longueville & le Vicomte de Turen-

ne ; ou pour leur ôter le moyen de donner & de recevoir de nouvelles de Paris où elles puiſoient les conſeils de leurs ſerviteurs & amis pour leur conduite. Enfin après avoir oüi parler les uns & les autres, la Princeſſe Douairiere envoya reconnoître ſur les lieux la verité de cet avis; lequel lui ayant été confirmé ſur le midi, elle aſſembla après le dîné dans la chambre de la Ducheſſe de Châtillon, tous ceux auſquels elle avoit quelque créance pour prendre par leurs conſeils des meſures qu'elle executeroit quand & comment elle le jugeroit à propos. Les ſentimens furent partagés ſur la raiſon de la prompte arrivée de ces troupes ; mais tous s'accorderent à dire qu'il n'y avoit plus de ſeureté dans ce lieu-là pour les Princeſſes, & moins encore pour le Duc d'Anguien, qui étoit le ſeul qui pouvoit un jour vanger l'injuſte détention du Prince ſon pere ſur ceux qui l'avoient conſeillée à la Reine ; qu'on pouvoit même dès lors en faire un chef de parti, pour rendre l'armement du Vicomte de Turenne plus plauſible, & le mettre à la tête de ceux qui pourroient le former dans le Royaume pour donner un nom ſpecieux, & ôter même la jalouſie du commandement entre les grands Seigneurs qui y entreroient ; & que le plûtôt qu'on

le pourroit faire paſſer en Berry ſeroit le meilleur. J'appuyai fort cet avis, par la connoiſſance que j'avois de ce qui étoit projetté avec les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault; & je crûs que le jeune Duc & les Princeſſes ne pouvoient être mieux qu'à Montrond, qui eſt une place forte, & qui ne pouvoit être priſe que par un long ſiege; ce que l'on ne devoit pas apprehender dans une ſaiſon ſi proche de l'ouverture de la campagne.

Montrond qui eſt ſitué dans le cœur du Royaume, m'avoit toujours paru la plus propre à donner chaleur aux mouvemens de Poitou & de Guyenne; & comme je raiſonnois ſur cela la jeune Princeſſe m'interrompit, & dit qu'elle n'étoit ni d'un âge ni d'une experience à dire ſon avis, qu'elle ne ſongeoit qu'à tout deferer à celui de Madame ſa belle-mere; qu'elle le ſupplioit très-humblement que quoi qui pût arriver, on ne la ſeparât point de Monſieur ſon fils; qu'elle ſuivroit par-tout avec joye, quelque peril qu'il y eût à eſſuyer, & qu'elle s'expoſeroit à tout pour le ſervice du Prince ſon mari. La Princeſſe Douairiere loua fort ſon zele, l'en remercia, & lui dit les larmes aux yeux que l'on executeroit en tems & lieux ce qui venoit d'être propoſé pour le voyage de Montrond; &

que comme elles n'avoient toutes deux qu'un même dessein de sauver en la personne du jeune Prince le reste de la ruine de leur maison, & le débris de leur naufrage, aussi toutes deux n'auroient qu'un même sort; que toutes deux tâcheroient de se mettre à couvert de l'oppression de leur persecuteur, & d'élever leurs fils en la crainte de Dieu & au service du Roi. Surquoi l'Evêque de Senlis, qui vint conferer le Sacrement de Confirmation à ceux qui en avoient besoin, interrompit la conference.

Bien tôt après, & sur les cinq heures du soir Blanchefort Gentilhomme de vertu & de fidelité connuë, vint assurer la Princesse Douairiere que le Marquis de Montespan, qui depuis s'est fait appeller le Duc de Bellegarde, l'avoit assuré qu'il étoit tout disposé de passer en Guyenne pour y servir les Princes; & lui confirma tout ce que l'Archevêque de Sens; frere de ce Marquis, m'avoit dit plusieurs fois à Paris. Il est bon de dire en cet endroit le chagrin qu'avoit Montespan contre la Cour, qui l'obligeoit de se jetter dans tous les partis qu'on formeroit contre le Cardinal. Car j'ai observé pendant près de dix ans que nos mouvemens ont duré, que l'interêt est presque toujours la raison principale qui fait entrer les gens de qua-

lité dans les partis, ou les gens d'ambition; & c'eſt ce qui fait que plusieurs grands Seigneurs y entrent, & que peu y demeurent; car comme la cour a plus de quoi les intereſſer, que les Princes qui les forment, on trouve moyen de les en retirer par le même principe qui oblige à s'y jetter; & l'on attribuë ſouvent à mauvaiſe humeur ou à méconnoiſſance du Chef, ce qui eſt inconſtance & ſouvent infidelité du ſubalterne. Monteſpan crut donc qu'après la mort du Duc de Bellegarde ſon oncle, de qui le titre étoit fini avec lui, on devoit lui ériger de nouveau une Duché; & comme on lui refuſa, il ſe reſolut à ſervir les Princes: qu'il ne fit pourtant pas tant que leur priſon dura.

Blanchefort ajouta que depuis dix jours il avoit vû paſſer un Gentilhomme ordinaire du Roi par Sens pour aller à Dijon, qu'il en ignoroit le nom, & qu'il venoit de le rencontrer dans la grande route de la Forêt, & lui avoit dit qu'il venoit voir les Princeſſes, ſans vouloir lui expliquer le ſujet de ſon voyage; que cela lui donnoit quelque ſoupçon, d'autant plus qu'il avoit trouvé des troupes à Luzarche. Ce nouvel avis reveilla les ſoupçons qu'on avoit eû out ce jour; & comme la Princeſſe Douairiere fit part à la Ducheſſe de Châtillon & à moi de ce que Blanchefort

lui avoit dit, nous ne doutâmes ni l'un ni l'autre que ce Gentilhomme ne fût porteur de quelque ordre du Roi d'éloigner, garder, ou arrêter les Princesses & le Duc. Et comme à l'instant même Dalmas lui vint dire que ce Gentilhomme inconnu, qui étoit ordinaire chés le Roi, s'appelloit du Vouldy, & avoit des lettres de Sa Majesté pour l'une & l'autre Princesse, nous conseillâmes à la Douairiere de se jetter sur son lit, de contrefaire la malade, & de dire à cet envoyé ce qu'elle jugeroit à propos pour retarder l'éxecution de l'ordre qu'il lui portoit. Je passai en diligence à l'appartement de la jeune Princesse qui étoit au lit pour un grand rhume accompagné de fievre. Je la fis lever promptement, & fis mettre en sa place Mademoiselle Gerbier, jeune fille Angloise, & l'une de ses filles d'honneur, comme je dirai plus au long, & l'amenai dans la chambre de la Princesse sa belle-mere, où nous étant cachés avec la Duchesse de Châtillon dans la ruelle du lit, du Vouldy aïant été introduit, nous oüimes qu'après avoir lû la lettre dont il étoit porteur, elle lui dit qu'elle n'étoit ni d'âge ni de santé à partir si brusquement pour un tel voïage, que celui que le Roi ou celui qui la persecutoit sous le nom de S. M. lui ordonnoit de faire ; qu'elle écri-

roit à M. le Duc d'Orleans qui étoit à Paris, pour obtenir quelque tems pour faire son équipage; & quant à lui qu'il pouvoit aller rendre à la Princesse sa belle-fille la lettre dont il étoit chargé pour elle, se promener, se reposer, & en un mot faire tout ce qui lui plairoit le plus.

Il passa donc dans la chambre de la jeune Princesse, on l'introduisit, & on le presenta à la Demoiselle Gerbier, qui s'étoit mise, comme je viens de dire, dans le lit de sa maitresse, où elle la contrefit si parfaitement, que son ton, son air de parler, les reproches & les plaintes qu'elle faisoit contre la Reine & contre le Cardinal, & ses larmes feintes tromperent si bien non-seulement ce jour là, mais tout le reste de la semaine du Vouldy, que sur quelque bruit qui courut à Paris de l'évasion de la Princesse, il écrivoit tous les jours à Paris, & au Cardinal en Bourgogne, qu'il leur repondoit du contraire, & qu'il la voïoit à toutes les heures du jour. On le mena ensuite saluer le Duc d'Anguien, qu'il demanda à voir, ou pour mieux dire le fils du Jardinier âgé de 7. ans comme lui, à qui j'avois fait prendre l'habit du Duc dès le moment que blanchefort étoit arrivé. Et comme du Vouldy trouva ce petit garçon au milieu de la Gouvernante, des femmes, &

de tous ceux qui étoient ordonnés pour ſervir le Duc, il ne douta nullement que ce ne fût lui : On le conduiſit enſuite aux beaux promenoirs de Chantilly, & de là en ſa chambre. On lui tint bonne compagnie pendant que les Princeſſes tinrent un conſeil avec les Dames de Châtillon, de Tourville, de Bourgnen, avec les Sieurs Dalliés, Abbé Roquette, Girard, la Rouſſiere, de Tury, Dalmas, Vialard, & moi. Elles commencerent à me mettre les lettres du Roi en main. Je les lûs deux fois; elles portoient en ſubſtance l'une & l'autre que Sa Majeſté jugeant leur ſejour à Chantilly prejudiciable au bien de ſes affaires, elle avoit reſolu de les faire paſſer en la province de Berry avec le Duc d'Anguien & les enfans du Duc de Longueville, deſquelles Sadite Majeſté laiſſoit le ſoin & la conduite à la Princeſſe Douairiere; que le ſieur Vouldy les conduiroit par la route qui lui avoit été donnée avec ordre de ne les point quitter. Comme je vis que toute l'aſſiſtance ſe preparoit à de longs diſcours, & qu'il n'y avoit aucun tems à perdre pour l'execution de ce que j'avois ruminé, & que je croïois être le ſeul parti qu'il y avoit à prendre, j'interrompis celui qui parla le ſecond, & dis que les circonſtances qui avoient precedé & accompagné cette dépêche, me fai-

ſoient croire que le deſſein du Cardinal Mazarin n'étoit pas ſeulement de ſe ſaiſir des perſonnes du Duc & des Princeſſes ; mais encore de la place forte de Montrond, qui donnoit jalouſie à cauſe de ſa ſituation, ſur les confins de Berry, du Bourbonnois, du Nivernois, de la Marche, du Limoſin, de Poitou, comme étant un lieu propre à tenir toutes les provinces en échec, en tirer de grandes contributions, par le moïen deſquelles on pouvoit faire perdre la taille & la gabelle au Roi, & tirer de l'argent ſuffiſamment pour faire ſubſiſter le parti qui ſe pourroit former, favoriſer les paſſages pour la Bourgogne & pour la Guienne, province en laquelle la diſpoſition des eſprits & divers interêts faiſoient prévoir de grands orages ; & que faiſant eſcorter les Princes & les Princeſſes avec les troupes qui environnoient Chantilly, ils s'empareroient avec grande facilité de cette importante place bien fortifiée par art & par nature, & munie de la plûpart des choſes neceſſaires pour ſa conſervation. Que là ils garderoient les reſtes de cette maiſon opprimée, & qu'ainſi je ne voyois rien à faire une telle conjoncture, que de ſauver en diligence les perſonnes du Duc d'Anguien & de la Princeſſe ſa mere qui s'y étoit offerte peu d'heures auparavant. La Princeſſe

Douairiere m'interrompit, & me demanda d'un ton aigre où je pretendois les mener. A Montrond, Madame, lui repondis-je; & je me fais fort de les y rendre en toute sûreté s'il plaît à Messieurs de Thury & de la Roussiere, qui sçavent le païs, d'ètre de la partie. A quoi ils s'offrirent de très bonne grace: La Princesse repliqua avec colere que je voulois les faire tous prendre prisonniers. Nous les sommes dès à present, repartis-je, Madame; & quand on nous arrêtera sur la route, il ne sçauroit nous arriver pis que nous avons.

Chacun applaudit à ce que je disois? & la Princesse m'ayant ordonné de poursuivre mon discours, j'ajoutai que si nous n'executions ce dessein à la faveur de la nuit, l'occasion en seroit perduë, & ne pourroit plus se recouvrer; que Madame la Princesse sa mere n'ètant pas, comme elle avoit fort bien dit à du Vouldy peu auparavant, d une constitution pour le voiage que le Roi lui ordonnoit de faire, bien moins le seroit-elle pour un qui seroit autant précipité & imprévû que celui que je proposois? qu'elle pouroit entretenir du Vouldy tout le jour suivant pour donner tems à l'entreprise; qu'il seroit grandement à souhaiter que toute la maison n'eût qu'un sort commun

comme elle avoit dit le jour même, & qu'il fût possible de ne pas separer Madame sa belle-fille, & M. son petit-fils d'elle ; mais qu'il n'y avoit homme de bon sens qui pût leur conseiller d'exposer une Princesse de son âge & d'une telle utilité à sa maison, aux accidens d'une marche si peu préméditée, parce que voulant tout sauver on perdroit tout ; & qu'à moins qu'elle ne restât pour agir de son côté, pendant que Madame sa belle fille & ses serviteurs agiroient du leur elle couroit fortune de voir faire naufrage à toute sa maison dans le vaisseau qu'elle voudroit conduire. Je la fis souvenir encore que dans le dessein auquel je l'avois fait consentir d'aller à Montrond en tems & lieu, elle sçavoit bien qu'on avoit resolu qu'elle iroit, avant que d'entreprendre ce voïage, se jetter à Paris pour présenter au Parlement la Requête que j'avois dressée ; qu'aprés notre évasion elle pourroit éxecuter ce même dessein ; & qu'avec l'assistance des amis de sa maison, & la compassion que pourroit exciter ce redoublement de persécution, elle pourroit émouvoir le peuple & le Parlement même à ne pas souffrir plus long tems que la déclaration de 1648. que l'on avoit obtenuë avec tant de peine, fût plus long-tems violée. En effet, il n'y a

que les conjonctures à prendre pour faire mouvoir les peuples, qui font & défont en peu de tems des choses fort opposées l'une à l'autre, suivant que l'intérêt les fait agir, ou que la persuasion de ceux qui sçavent se servir d'eux les excite J'ajoutai qu'il y avoit quantité de negociations attachées à la Cour, au Parlement & dans les provinces, parmi le peuple & avec les Frondeurs, desquelles on ne pouvoit esperer aucun effet, si cette Princess[e] ne demeuroit pour les conduire. Enfin ell[e] se laissa persuader tout à coup, se resolu[t] à faire ce qu'on proposoit, & nous di[t] qu'elle s'exposeroit volontiers, non-seule[-]ment à être gardée dans sa maison ou en être enlevée, violemment par les gen[s] de guerre qui l'environnoient, mais en[-]core aux rigueurs de la plus étroite prison pour contribuer quelque chose à la libert[é] de Messieurs ses enfans; qu'elle resoi[u-]droit avec Dieu & avec ses amis [ce] qu'elle auroit à faire pour le salut de [sa] maison. Je doutai pourtant fort de l'hu[-]meur dont je la connoissois, qu'elle l'e[ût] éxecuté. Cependant chacun suivit son se[n-]timent; & aprés avoir dit son avis sur [la] maniere de l'éxécution, les uns conse[il-]loient de mener la mere & le fils p[ar] differens chemins, les autres étoient d'[a-]vis que ce fût en carrosse; les uns que

fût par un pais & les autres par un autre Il fut enfin resolu de partir tous ensemble pour Montrond.

La Princesse avoi fait préparer un coffre rempli d'un service d'or pour le charger derriere le carosse ; mais ceux qui ordonnerent de l'équipage jugerent qu'on avoit un trésor plus précieux à sauver, & qu'il ne falloit pas risquer de le perdre par la pesanteur de celui-ci Elle nous donna quelques pierreries de peu de valeur, & à moi une montre d'or q'uelle arracha de son côtè où elle la portoit, me disant fort obligeamment qu'elle me prioit de me souvenir d'elle, & qu'elle me confioit en la personne du jeune Duc ce qu'elle avoit de plus cher au monde, mais qu'elle me prioit de ne le mettre ni entre les mains des Espagnols, ni en celles des Huguenots, & moins encore en celles du Duc de Bouillon; mais de prendre toute confiance à son cousin le Duc de S.Simon, qui lui avoit offert retraite en son gouvernement de Blaye. A quoi je lui répondis que je ferois avec toute fidelité tout ce que la fortune & le tems nous offriroit & que je lui donnerois avis de toute chose autant qu'il me seroit possible.

La jeune Princesse chargea la Dame de Tourville de toutes ses pierreries, & de celles du Maréchal de Brezé son Pere,

qui étoit mort depuis peu dans le château de Saumur ; & aprés que les Princesses se furent embrassées, qu'elles eurent versé bien des larmes en se separant, que le jeune Duc eût reçu toutes les douceurs les benedictions & les caresses que la tendresse de son âge, le fâcheux voïage qu'il alloit faire, la gentillesse de son humeur, & l'agrèable maniere dont on l'avoit travesti de garçon en fille lui attirerent, & que tous ceux qui étoient present à cette cruelle separation eurent embrassé ceux qui partoient avec des pleurs & des gemissemens incroïables, le voïage se commença & se poursuivit en cette maniere.

On envoya un carosse à deux chevaux dans lequel on mit quatre autres harnois à l'entrée de la Forêt, & on fit sortir quatre chevaux comme si on les eût menés à l'abreuvoir, qui passerent vers le carrosse. La Princesse & le Duc avec les Dames de Tourville, de Gouville & de Changrand sortirent par les jardins, & se rendirent à pied au lieu assigné. Bourdelot, à present Abbé du Massé, celébre Medecin, auquel pour son sçavoir & bonnes qualités, le prince avoit confié le soin des premieres études de son fils, le suivit par-tout en ce voïage. La Roussiere se rendit aussi avec Fleury & Vialard à l'endroit où étoit le carrosse. Celui-ci porta

porta le jeune Duc entre ses bras pour le sauver en cas d'attaque dans la forêt. Les Dames monterent en carosse ; Girard, Chapizeau & moi, pour ne point donner de soupçon par une trop grande escorte, passames par le chemin duquel j'ai parlé sur la droite, avec tous les valets. Nous partîmes tous à onze heures du soir, & arrivâmes à Paris par la porte S. Denys, en même tems que la Princesse par celle de S. Martin, & nous nous retrouvâmes tous à quatre heures du matin à la porte S. Victor. Nous envoyâmes prendre un attelage de la Princesse à l'Hôtel de Condé, qui nous joignit à Juvisy, & qui nous servit de relais. Nous marchions toujours deux à deux à la vûë des uns des autres, à autant de distance qu'il falloit pour observer le carrosse. Nous logions dans diverses hôtelleries, comme si nous ne nous fussions pas connus. Madame de Tourville se faisoit appeller Madame de la Vallée, & tout ce qui étoit dans le carrosse paroissoit sa famille. Nous arrivâmes sur les quatre heures du soir à Augerville-la-Riviere, maison du Président Perrault, qui étoit prisonnier avec les Princes. Je croyois y trouver son attelage & passer encore à dix lieuës de-là; mais je trouvai qu'il avoit été vendu contre les ordres que j'avois donnés dès le tems que

j'avois conçû le dessein de faire passer les Princesses de Chantilly à Montrond. Nous fûmes donc contraints de coucher en ce lieu-là, d'où nous partîmes le lendemain 13. du mois. Nous passames à Choisy aux Loges, maison appartenante à Bellegarde, de qui nous avons parlé, & où il n'étoit pas. J'allai voir Madame sa femme que j'empêchai de recevoir Madame la Princesse chez elle, pour ne pas nuire à son mari; mais nous convinmes qu'elle iroit lui rendre ses devoirs sur son chemin à un hermitage, où elle lui offrit toutes choses, même de la suivre. Elle lui donna un relais qui nous servit beaucoup. Nous passames la riviere de Loire à Sully; & comme la Princesse passa dans un petit batteau, il fallut attendre quelque tems jusqu'à ce que le carrosse & les chevaux fussent passés. Le peuple s'assembla sur le rivage à la vûë d'un assez grand équipage. Nous nous assimes tous sur des pierres qui y estoient, comme si nous eussions été tous d'une condition égale; & même pour ôter tout soupçon de celle de la Princesse, elle s'assit sur mes genoux, quand tout-à-coup un valet de Chambre du Duc de Sully m'appellant par mon nom, je ne pus m'empêcher de tourner la tête, & lui aïant dit qu'il me prenoit pour un autre, il me dit qu'il me connoissoit fort bien, &

qu'il desiroit me dire un mot ; & m'aïant tiré en particulier, il me dit qu'il connoissoit bien la Princesse, quoique masquée & vêtuë d'un habit fort commun; il me nomma toute la suite, & ajoûta qu'il voïoit bien que nous nous sauvions; qu'il m'offroit de la part de son maître, qui étoit très-humble serviteur du Prince & de toute sa maison retraite dans son Château, & dix-huit mille francs qu'il avoit reçus de ses terres. Je le dis à l'heure même à la Princesse, qui le remercia fort, & tira de son doigt une bague qu'elle lui donna sans rien accepter de ses offres. J'eus pourtant quelque envie de prendre l'argent dont nous avions fort besoin; car toutes nos finances étoient reduites à environ cinq cens pistoles qu'avoit la Princesse, & à vingt mille francs que j'avois en partie emprunté & en partie tiré de quelque vaissele d'argent que j'avois venduë. Nous passames ce jour-là jusqu'à Argent en Berry, appartenant au Sieur de Clermont, ancien serviteur du Prince, & beau-pere de Mautour Gouverneur de Montrond. Ce Gentilhomme, qui reçut très bien la Princesse & toute sa suite, envoya toute la nuit ses chevaux de carrosse en relais à quatre lieuës, en un Château à la vûë de Bourges, appartenant au sieur de Rho-

des, où elle dîna, relaïa & renvoya l'équipage à Madame de Bellegarde avec une lettre de remerciemens; passa & arriva ce jour-là 14. du mois à Montrond environ sur la minuit.

La diligence fut des plus grandes que l'on puisse faire en carrosse avec une femme & un enfant d'une telle qualité, ayant été autant surpris qu'on fût, & sans avoir envoyé des relais sur la route. Tout le monde arriva en parfaite santé, malgré les veilles & la fatigue. On essaya pendant tout le voïage à soulager le chagrin de la Princesse, & de la divertir autant qu'on le pût. Le lendemain de son arrivée elle m'envoya appeller de bon matin, & me fit l'honneur de me dire en presence de la Comtesse de Tourville, que son âge & le peu d'experience qu'elle avoit aux affaires, l'estime qu'elle avoit pour moi, & la connoissance qu'elle avoit de mon affection & de ma fidelité au service du Prince son mari, l'obligeoit à me confier la principale conduite de toutes choses; & me demanda ensuite ce que je jugeois à propos qu'elle fist dans l'état auquel elle se trouvoit. Je lui répondis, après l'avoir très-humblement remerciée de l'honneur qu'elle me faisoit, que j'avois songé à cela une partie de la nuit, & qu'il me sembloit qu'elle devoit dépêcher un courrier

à Madame ſa belle-mere pour l'avertir de ſon arrivée, & ſoulager l'inquiétude où elle ſeroit ſans doute juſqu'à ce qu'elle eût reçu cette nouvelle ; en ſecond lieu de reconnoître avec Mautour, & ces Meſſieurs qui l'avoient accompagnée, & qui avoient plus de lumieres & de connoiſſances que moi, l'état de la place, de l'artillerie & des munitions, afin d'y mettre peu à peu & ſans donner jalouſie celles qui y manquoient ; en troiſiéme lieu, faire ſçavoir à tous les ſerviteurs de la maiſon que ſa perſonne & celle du Duc étoient en ſureté ; afin qu'ils puſſent prendre des meſures certaines ; en quatriéme lieu, de dépêcher au Duc de la Rochefoucault, & continuer avec lui & par lui avec tous les Seigneurs de par delà, les negociations commencées par Gourville, & que j'ai rapportées ci-deſſus. En cinquiéme lieu, d'envoyer quelqu'un d'intelligence en Bourgogne, pour apprendre l'état du ſiege de Bellegarde, la diſpoſition de la Cour, faire ſçavoir aux amis qu'on y avoit & dans l'armée, ce qui s'étoit paſſé, établir une correſpondance de là à Dijon, de ville en ville, pour avoir ſouvent ſans dépenſe & ſans bruit des nouvelles, & en donner ; & enfin écrire ſon arrivée à Bourges, à Moulin, à la Nobleſſe circonvoiſine attachée

depuis long-tems à la maiſon de Condé, & ſur-tout au Marquis de Vallancé qui eſt fort accredité dans la province. Tout cela ayant été approuvé par la Princeſſe & par la Dame de Tourville, je le fis executer le plus diligemment qu'il me fut poſſible. Je fis dreſſer toutes les lettres & fis les inſtructions pour tous ceux qu'on dépêcha de toutes parts, & qui partirent le lendemain 16. du mois; & je puis dire qu'on n'oublia aucun de ceux de qui on pouvoit tirer quelque utilité, ou en qui on pût prendre confiance, en quelque endroit du Royaume qu'ils puſſent être. Je ne dirai pas le détail de ce qu'on manda aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, parce que j'en ai parlé ci-devant, ni de ce qu'on manda à Paris & en tous les endroits où l'on dépêcha, parce que l'on écrivoit par tout preſque la même choſe.

Le 17. quelques Gentils-hommes du voiſinage commencerent à venir rendre leurs devoirs à la Princeſſe, qui dans tout le tems qu'elle ſéjourna à Montrond, reçut merveilleuſement bien ceux qui la viſitoient: Elle avoit une grande application à embarquer à ſon ſervice tous ceux qu'elle pouvoit. Son deſſein étoit de mettre ſa place en état de ne rien craindre, d'y ſejourner autant qu'elle pourroit. Auſſi eſt-il difficile en pareils accidents de trouver des

retraites aſſurées ailleurs que chez ſoi ; & ſouvent quand on eſt néceſſité de ſe retirer chez un ami, on l'eſt de ſuivre ſes volontés, & on eſt par fois au hazàrd d'être la victime qu'il ſacrifie à ſes interêts. Auſſi avoit-elle reſolu d'obſerver delà les démarches de tous les ſiens, & de ne mettre M. ſon fils à la tête d'un parti, que quand elle le verroit aſſés puiſſant pour ſe maintenir. Elle croyoit même que quand cette place ſeroit munie de toutes choſes, & qu'elle y auroit établi une grande & forte garniſon, elle donneroit dans la vûë à ceux qui n'oſent entreprendre, quelque envie ou quelque interêt qu'ils ayent de le faire, qu'ils ne ſe voyent ſoutenus d'une place, ou d'une protection conſiderable. D'ailleurs de ce lieu qui eſt au milieu du Royaume, on étoit proche de tout. Une des principales choſes que nous avions à ſouhaiter, étoit une aſſemblée d'Etats generaux ; auſſi étoit-ce que nous tâchions d'inſinuer à tout le monde. Nous ne voyions point de Parlement dont l'on pût eſperer des deliberations vigoureuſes, que de ceux de Bordeaux & de Provence : auſſi n'oublia-t'on rien pour les exciter. On donna charge en divers endroits d'obſerver la contenance des Huguenots ; on chargea celui qui partoit pour le Poitou de ſonder du Dongnon

pour ses places , le Prince de Tarente pour Taillébourg, le Duc de Rohan pour Angers, & de porter le Duc de la Rochefoucault à mettre tout en usage pour secourir Saumur. Le Chevalier de Thodias nous assura par ses lettres que le Duc de S. Simon se mettroit avec Blaye dans les interêts des Princes; enfin on n'oublioit rien pour reveiller dans l'esprit de tous ceux qui avoient des Places, & surtout dans celui de du Dongnon, les défiances qu'il devoit avoir du Cardinal Mazarin, pour s'être jetté dans Broüage incontinent après la mort du Duc de Brezé, de qui il étoit créature, oú il s'étoit toujours maintenu en dépit du Cardinal, & malgré toutes ses negociations pour l'en tirer. La Princesse esperoit que les obligations qu'il avoit au feu Duc son frere, le mettroit dans ses interêts; mais il est peu de cœurs assez bons pour sacrifier une grande fortune à ceux de qui ils la tiennent; & peu d'hommes qui soient assez reconnoissans pour s'exposer à de grands perils, quand ils se voyent dans une élevation au-delà de leur portée naturelle.

On chargea encore celui qu'on dépêcha en Anjou d'envoyer quatre cens pistoles à du Mont, qui tenoit Saumur pour la Princesse, & deux cens à Martiniere

qui étoit à Brezé, ou plus, s'ils en avoient besoin; d'envoyer quelque vaisselle d'argent au Duc de la Rochefoucault, avec quelques uns des chevaux du feu Maréchal de Brezé, & d'envoyer tout le reste à Montrond.

D'Aubigny qu'on dépêcha à la Princesse Douairiere eut charge de lui dire tout ce que dessus, de lui faire connoître la nécessité d'argent en laquelle nous trouvions, & du moins de faire convertir en monnoïe le service d'or qu'elle nous avoit donné à Chantilly, & de l'envoïer à Montrond. J'écrivis à Dalliez à Paris, pour le Prier d'avertir les deux Baas de ce qui s'étoit passé; & de nous envoïer quelques Officiers d'artillerie. La Princesse écrivit à la Duchesse de Châtillon, pour la prier de faire sçavoir à Chavigny, au Duc de Nemours, & au président Violle tout ce dont d'Aubigny avoit charge de lui donner parole. Je priai par une autre lettre l'Abbé Roquette de sçavoir si le Maréchal de la Mothe se resoudroit à effectuer la promesse qu'il avoit faite de venir à Montrond, sinon d'y envoïer Arnauld qui avoit témoigné grande envie d'occuper ce poste, dont on lui avoit donné quelque esperance. Je lui mandois encore de nous envoïer tous les imprimés que l'on debiteroit contre le Cardinal pour

les ſemer dans les Provinces. Rien n'eſt moins néceſſaire pour faire agir les honnêtes gens qui ſervent, parce que l'amitié ou l'interêt les conſeille; mais rien n'eſt plus utile à faire mouvoir les peuples, qui ne conçoivent les choſes qu'autant qu'elles frappent leurs ſens, parce qu'ils n'imaginent rien d'eux mêmes. Il faut leur éveiller l'eſprit par les écrits qu'on publie. J'ecrivis à la Dame du Bourneuf, à qui j'adreſſai une dépêche pour la Ducheſſe de Longueville & pour le Vicomte de Turenne, pour leur demander l'état auquel ils étoient à Stenay, ce quils eſperoient des Eſpagnols, & leur dire amplement de nos nouvelles. J'ecrivis au Comte de Maure afin d'apprendre quelque choſe de celles dont il étoit chargé, & à la Comteſſe de Chalais, qui par ſon naturel craintif, & l'amitié qu'elle avoit pour moi, me faiſoit toujours ſçavoir toutes les nouvelles que Palluau, à préſent le Maréchal de Clerambault, qui étoit paſſionnément amoureux d'elle, lui écrivoit du ſiege de Bellegarde, Et enfin à l'Archevêque de Sens, pour ſçavoir de lui ce qu'il avoit avancé en ſes negociations.

On depêcha enſuite par tout où il fut neceſſaire par le Berry. Quelques Fermiers apporterent de legeres ſommes de leurs fermes. On apprit que la plûpart des ſer-

viteurs que le Prince avoit à Bourges, avoient été proſcrits ſur les plaintes que le Comte de S. Aignan en avoit fait à la Cour; que lui & cinquante chevaux avoient été à Meveton le jour précedent & avoient traverſé tous les chemins qu'avoit tenus la Princeſſe; qu'il diſoit pourtant que ce n'étoit qu'à deſſein de prendre priſonnier le Chevalier de Rhodes; qu'il n'avoit aucun ordre de la Cour contre leurs Alteſſe, mais que s'il les avoit rencontrées il auroit taillé en pieces ceux qui les eſcortoient, & qu'il les auroit arrêtées avec tout le reſpect qui leur étoit dû & qui lui auroit été poſſible; qu'il ſçauroit mettre tout en uſage pour le ſervice du Roi; qu'il avoit depêché à la Cour pour demander des troupes, & qu'il étoit bien averti qu'il y avoit cinq cens hommes de pied & deux cens chevaux dans Montrond.

Le lendemain 17. on eut avis de divers endroits que Bellegarde avoit capitulé de ſe rendre, s'il n'étoit ſecouru dans le 22, du même mois. La Princeſſe paſſa tout ce jour là en devotion, & ſur le ſoir on dépêcha un Courrier qui porta à le Tellier Secretaire d'Etat cette lettre-ci.

„ Monſieur, comme je reçus le 11. du „ courant un ordre du Roy de partir de „ Chantilly, & d'amener avec moi Ma„ dame ma belle-mere, & mon fils en ce

„ lieu. Elle ne ſe trouva pas avec la
„ ſanté neceſſaire pour entreprendre un ſi
„ penible voyage, & je crus qu'il étoit
„ de mon devoir de témoigner en cette
„ occaſion, comme je ferai en toutes
„ autres, l'obéiſſance que je dois à S.
„ M. De ſorte que je partis à l'inſtant
„ même, & me rendis ici avec fort peu
„ de ſuite. Je n'y changerai rien de l'or-
„ dre établi de tout tems pour la con-
„ ſervation de la maiſon. J'y éleverai
„ mon fils dans la crainte de Dieu, &
„ le porterai par mon exemple au mê-
„ me zele que M. ſon pere a toujours
„ eu pour le ſervice du Roi. Je prierai
„ inceſſamment Dieu qu'il comble leurs
„ Majeſtés de benedictions, & qu'il leur
„ plaiſe de finir mes ſouffrances que j'ai
„ offertes aujourd'hui à Dieu. C'eſt ce
„ que j'ai crû vous devoir écrire par ce
„ porteur que j'envoye pour faire
„ venir mon train. S'il avoit beſoin de
„ quelque ſauf-conduit, vous m'oblige-
„ rez de lui faire donner, & de croire,
„ Votre, &c.

Le lendemain 18. je dépêchai un nommé Percheron pour le camp devant Bellegarde, afin de nous en mander des nouvelles; & je fis écrire par le bon homme Blanchefort à un fils qu'il avoit à la Cour, que le bruit couroit qu'aprés

le siege achevé, l'on envoyeroit investir Montrond; qu'il le prioit de s'en informer de tous ses amis, afin que si cela étoit vrai il trouvât quelque honnête pretexte de s'en retirer, & je crûs qu'il étoit bon en cette rencontre d'observer la vielle maxime de tromper l'Ambassadeur; car c'étoit le moyen d'avoir par son propre fils des nouvelles les plus assurées de ce qu'il importoit si fort de sçavoir.

Je chargeai le même Percheron d'une lettre de créance pour les deux Baas, & de leur dire que s'ils ne pouvoient rien faire des choses proposées pour la délivrance de la place assiegée, ils fissent passer en diligence à Montrond tout ce qu'il leur seroit possible d'Officiers & de soldats du regiment de Persan; & de depêcher en chemin faisant messager sur messager qu'ils adresseroient au Lieutenant Criminel de Moulins, qui nous en depêcheroit d'autres pour m'apprendre par cette voye tout ce qu'il apprendroit sur la route de la marche de quelques troupes que ce fussent. Nous reçûmes ce jour-là cinq ou six nouvelles differentes sur le siege. Les uns mandoient qu'il continuoit, les autres qu'il étoit levé; d'autres que la capitulation étoit veritable, & d'autres que le Cardinal Mazarin en faisoit artificieusement courir le bruit,

pour retarder les bonnes volontés de ceux qui étoient prêts à se jetter au service de la Princesse en divers endroits du Royaume ; & j'ai connu dans tout le cours des affaires que j'ai conduites, que toutes les nouvelles se debitent & par lettres & de vive voix, suivant l'affection, l'interêt, l'humeur, le courage ou la foiblesse de ceux qui servent, qui veulent être fermes dans les partis, ou qui ne cherchent que des pretextes pour s'en retirer.

Le Marquis de Valencé qui arriva, fit de grands complimens à la Princesse, sans pourtant s'expliquer de ce qu'il vouloit ou pouvoit faire. Elle me commanda de lui exposer l'état de toutes choses ; ce que je fis pourtant avec la reserve à laquelle m'obligeoit le peu d'avance qu'il faisoit pour s'embarquer tout-à-fait avec nous. Et en verité on n'en sçauroit trop avoir en pareils rencontres, tant le secret y est nécessaire, & tant on trouve peu de gens qui ne tâtent le poux avant que de franchir le pas. Celui-ci nous proposa mille choses generales pour essaïer d'exiter le desordre par tout sans nous dire ce enquoi il pourroit y contribuer.

Sur ce qu'on avoit envoïé des lettres de cachet du Roi à la sollicitation du Comte de S. Aignan, pour exiler plusieurs des principaux de Bourges affectionés ou dé-

pendans du Prince ; nous n'oubliâmes rien de ce qu'on pouvoit faire pour y exciter quelque trouble, afin de tâcher par l'exemple de cette grande ville, d'entraîner la Province, & peut-être les voisines ; & par-là soutenir le cœur à la Guyenne & au Poitou, pour le succès des choses qu'on y tramoit depuis quelque tems. Mais la prison inopinée des Princes avoit été un coup de foudre qui avoit abbatu le courage à tout le monde ; & il falloit plus de tems pour le relever.

Le Doyen de Bourges, l'Abbé de la Loüe & plusieurs serviteurs de la maison vinrent visiter & se condouloir avec la Princesse. Le premier destiné à la conduite du Clergé dont il avoit été exclus par une letre du Roi, avoit des ressentimens plus vifs que les autres, & ne conseilloit que feu & flames : tant l'interêt particulier prévault sur le general. On l'échauffa tant qu'on pût, & tous les autres maltraités qu'on renvoïoit toujours avec un esprit de trouble ; mais tout cela sans effet.

Saint Aignan qui avoit envie de se rendre considerable dans la Province, & se mettre en pouvoir d'attirer des amis par les emplois qu'il pourroit donner, d'abattre ses ennemis par la force, & se vanger des discours que l'on faisoit contre lui, écrivoit continuellement à la

Cour qu'il y avoit quantité de troupes dans Montrond, & la neceſſité d'aſſieger cette place pour eviter les ſuites dont elle menaçoit; croyant que tout au moins on envoyeroit des gens de guerre à ſon ordre. Les peuples ne pouvoient s'accoutumer à le reſpecter, après avoir eû deux Princes du Sang pour Gouverneurs conſecutifs. La domination eſt toujours odieuſe; mais elle l'eſt moins quand on eſt ſoumis à la grande qualité & au grand merite; & tel avoit obéy aux Princes de Condé pere & fils, qui trouvoit les ordres du Comte de S. Aignan, tiranniques, encore qu'ils fuſſent doux, civiles, & pleins d'égards & de circonſpections.

Cela obligea la Princeſſe d'écrire aux Preſidiaux de Bourges & de Moulins en ces termes, même à la Reine, comme il ſera dit ci-après.

„ MESSIEURS, j'attendois l'arrivée de „ Madame ma belle-mere en ce lieu, ſui- „ vant l'ordre du Roi que nous en reçû- „ mes enſemble à Chantilly le 11. de ce „ mois; mais comme je n'ai encore reçû „ aucunes nouvelles depuis que j'y ſuis, „ j'ai crû ne devoir pas differer davanta- „ ge à vous dire que je m'y ſuis renduë „ dans la ſeule intention d'obéïr aux vo- „ lontés du Roi mon ſouverain Seigneur, „ d'y élever Monſieur le Duc d'Anguien

„ mon fils en la crainte de Dieu & au ser-
„ vice de S. M. Ma conduite confondra
„ les bruits que le Comte de S. Aignan
„ fait courir, & les avis qu'il donne con-
„ tinuellement à la Cour que j'ai mis dans
„ cette place cinq cens hommes de pied
„ & deux cens chevaux ; ce qui est si con-
„ traire à la verité, que j'ai sujet de croi-
„ re qu'il ne l'a fait qu'à dessein d'attirer
„ des troupes dans cette province pour son
„ utilité particuliere; ce qui me donne su-
„ jet de vous prier (afin que vous puis-
„ siez assurer le Roi de la verité du fait)
„ d'envoyer des deputés de votre corps en
„ ce lieu. Je leur ferai voir l'état des cho-
„ ses & connoître que je n'ai rien innové
„ des anciens ordres qui y sont établis de
„ tout tems;& vous assurerai en leurs per-
„ sonnes, comme je fais ici, de n'avoir
„ jamais de pensées contraires à mon de-
„ voir qui me portera toujours au servi-
„ ce du Roi, & au bien de l'Etat, vous
„ demandent pour mon fils & pour moi la
„ même amitié que vous aves témoignée
„ à Monsieur mon mari.

Je suis, &c.

Les 20. & 21. La Princesse eut avis de divers endroits que des compagnies du Regiment de Villette,& de celui de M. le Duc d'Orleans, y passoient, sejournoient &

y prenoient étappe. Une des principales attentions qu'on doit avoir dans les affaires de la nature de celle-ci est d'éviter les surprises & les coups inopinés : aussi avions-nous mis un tel ordre à vint lieuës à la ronde, & dans tous les passages & ponts plus éloignés, qu'il n'y pouvoit rien arriver dont la Princesse ne fut fort ponctuellement & fort promptement avertie.

Le moindre évenement en telles occurrences fait former des raisonnemens à chacun suivant sa crainte, ou suivant son desir. Les uns disoient qu'on envoyoit ces troupes pour assieger Saumur ; d'autres qu'elles estoient destinées pour Bellegarde, & qu'on les contremandoit ensuite du Traité de cette place ; d'autres qu'elles marchoient pour investir Montrond. Tout cela pouvoit être vrai, & je tiens que l'une des plus grandes fautes qu'ait jamais faites le Cardinal Mazarin, a été celle de n'avoir pas mené devant Montrond, le Roi & les troupes qui avoient fait rendre Saumur & Bellegarde. Car comme la saison n'étoit pas avancée, on auroit pû reduire cette place avant que les affaires de la frontiere eussent pressé. Aussi apprehendois-je fort que l'on prit ce parti, qui auroit deconcerté tous mes projets, & m'auroit fait prendre celui de tirer la Princesse & le Duc son fils de cette place,

ſans ſçavoir preſque où les mener. Cela me fit reſoudre à lui conſeiller de depêcher à la Cour le ſieur, de Blanchefort, comme je dirai ci-après.

Le Marquis de Vallancé, qui avoit la même crainte, & qui avoit reçû une lettre de la Marquiſe de Sillery, par laquelle elle lui mandoit que le Duc de la Rochefaucault ſon frere s'étant mis en marche pour ſecourir Saumur, l'avoit trouvé rendu; tâchoit par toute voie de me perſuader de tirer en diligence la Princeſſe & le Duc d'Anguien de Montrond, où il diſoit queleurs perſonnes n'étoient en aucune aſſurance. Encore que je fuſſe au fond dans le même ſentiment, avec cette difference ſeule, que lui vouloit qu'on le fit ſur le champ, & que je ne penſois à faire que dans la derniere extremité, je ne m'en expliquois pas; au contraire je diſois qu'il ne le falloit jamais faire, parce que je voulois par des diſcours hardis; tels que la Princeſſe même faiſoit, raſſûrer tout le monde, tâcher de mettre cette place en état de faire croire au Cardinal qu'elle n'étoit pas facile à prendre, exciter ſous main dans le Parlement de Paris aſſez de troubles pour l'obliger d'y retourner, & de l'autre côté faire de fauſſes negociations à la Cour, pour lui perſuader que nous ne ſongions à rien qu'à

vivre en repos en ce lieu là. Il n'étoit pas mal-aisé de faire concevoir du mépris du pouvoir d'une femme jeune, sans experience, & d'un enfant de sept ans : on croit aisément ce qu'on souhaite ; & un Ministre tout-puissant a peine à se persuader qu'une petite vapeur puïsse exciter un grand orage contre lui.

Cependant je disois à Vallancé & à tous ceux de son avis, que difficilement le Cardinal entreprenoit ce voïage par plusieurs raisons. Premierement, que croyant ou soupçonnant que les Ducs de Bouillon, de la Rochefoucault, de S.t Simon, Bordeaux, tous les Seigneurs de Guienne Poitou, & les Huguenots même estoient en état de former un parti, il ne voudroit pas pousser la Princesse à bout, & la contraindre de chercher son refuge dans des Provinces éloignées de Paris, qui pour lors étoit le centre de toutes choses, & le lieu propre à former tous les foudres que le Cardinal craignoit, la forcer à se mettre avec le Duc son fis à la tête de quelque grande faction, avec une place aussi considerable que Montrond, qui apporteroit la guerre des provinces les plus reculées jusques sur la riviere de Loire : que d'ailleurs il ne voudroit pas faire croire à toute la France qu'il avoit dessein d'arrêter à Chantilly les Princesses, le Duc & les

enfans du Duc de Longueville, en leur envoiant l'ordre de se retirer en Berry, dont j ai parlé; qu'il ne voudroit pas risquer après le triomphe de Normandie, de Bourgogne & de Saumur, de venir échoüer devant Montrond. Qu'il y auroit peril qu'enfin les peuples par la Jalousie des Frondeurs ses nouveaux amis, & des Parlemens qui craignoient qu'une trop grande autorité ne mît le Cardinal en état de se vanger d'eux, ne se soulevassent contre lui, le voiant acharné à exterminer la maison roïale: car il n'y avoit plus de Prince du Sang en liberté, que le jeune Duc. Que rien ne seroit plus extraordinaire ni plus mal reçû de tout le monde, que de lui voir emploier les armes du Roi à prendre une maison particuliere, où une jeune Princesse & son fils s'étoient retirés par ordre de Sa Majesté, & qui n'y faisoient aucun acte d'hostilité; & enfin que la saison ne permettoit pas d'emploïr les troupes fatiguées de tous les exploits de l'hiver, dans le cœur du Royaume, au lieu de leur donner un peu de repos, & les envoyer ensuite sur la frontiere de Flandres pour s'opposer aux troupes Espagnoles, & celles de la Duchesse de Longueville & du Vicomte de Turenne, qui menaçoient de plus puissante irruption qu'on eût encore vû, & qui venoient de

s'allier ensemble par un traité solemnel qui n'avoit autre prétexte ni autre but apparent que celui de parvenir à la paix generale, & par consequent plus capable de frapper l'esprit des peuples.

A tout cela il y avoit bien des choses à repliquer, comme je connoissois-moi même; mais il importe de ne se laisser jamais persuader en pareilles rencontres, & de persuader si l'on peut, pour parvenir à ses fins; dont la principale doit être de ne temoigner jamais de peur, & tout consiste à faire paroître tout facile & tout avantageux.

Ce jour-là du Buisson Contrôleur de la maison, apporta nouvelle à la Princesse que Madame sa belle-mere étoit sortie de Chantilly la nuit du 16. au 17. sans qu'il sçût le lieu de sa retraite, qui avoit été précipitée par les ordres que le Duc d'Orleans lui avoit envoiés d'executer ceux qu'elle avoit reçus d'en sortir le 11. ainsi que je l'ai dit. Il ajoûtoit que cette Princesse n'étoit suivie que de la Duchesse de Châtillon & d'une femme de chambre; qu'elle s'étoit derobée de la garde de du Vouldy, comme avoit fait la Princesse sa belle-fille, quoique les troupes dont nous avons parlé gardassent tous les passages. Elle avoit donné ordre en partant de Chantilly la veille de Pâques, d'empêcher

que perſonne n'en ſortit les deux jours ſuivans ; & qu'après ledit du Buiſſon diroit ſon évaſion à du Vouldy, & viendroit apporter la nouvelle a la Princeſſe à Montrond, & me diroit de ſa part qu'aux premieres approches des troupes de cette place j'en fiſſe ſortir & elle & M. ſon fils, pour les remettre entre les mains de Meſſieurs les Ducs de S. Simon, de Bouillon & de la Rochefoucault, avec ordre précis de ne les faire ſortir du Royaume qu'à toute extrémité. Du Buiſſon demanda encore à la Princeſſe un blanc ſigné pour le remplir d'une Requête tendante à la liberté de M. ſon mari, que la Princeſſe ſa belle-mere preſenteroit au Parlement le lendemain de Quaſimodo.

Après ces ordres reçûs, nous nous aſſemblâmes dans la chambre de la Comteſſe de Tourville, pour deliberer de la maniere de tirer la Princeſſe & le Duc ſon fils de Montrond, & de ceux à qui on pourroit les confier. Je ſçavois bien ce que j'avois reſolu, & le parti qu'il y avoit à prendre : mais c'eſt un des plus grands embarras en pareilles affaires, qu'il faut & avec quelque juſtice donner part des évenemens à tous ceux qui s'y engagent, & tâcher à les faire tomber dans votre ſens ; autrement toutes les actions de ceux qui gouvernent, ſont

censurées, & condamnées; & souven on prend pretexte de s'en retirer quan ils n'en usent pas de la sorte. Je fis donc discourir tous ceux qui étoient-là, des personnes, des esprits, des interêts, des établissemens, de l'habilité & du pouvoir desdits sieurs de Bouillon, de la Rochefoucault & de S. Simon. Je n'avois en effet dessein de les mettre absolument au pouvoir des uns ni des autres; mais bien de faire s'il étoit possible, que Madame la Princesse demeurât partout sa maîtresse: & celle de son fils, évitant de donner de la jalousie ausdits Ducs les uns des autres; & enfin je fis convenir toute l'assemblée qu'il valloit mieux les mener à Blaye, gouvernement du Duc de S. Simon, qu'ailleurs; parce que la place est assez bonne, qu'elle ne se peut attaquer sans armée navale, qu'on pouvoit en cas de necessité, & quand même tous nos desseins viendroient à échoüer dans le Royaume, les faire passer en Angleterre, en Hollande, en Flandres, en Espagne, selon que la suite des affaires le feroit juger plus à propos. D'ailleurs le Duc de S. Simon avoit plus de credit dans Bordeaux, à cause du voisinage de sa place; & cellelà nous étoit de la derniere consequence. Il avoit par dessus tout cela l'honneur d'avoir

d'avoir épousé Mademoiselle de Porte, proche parente de la Princesse Douairiere, à qui il avoit donné de grandes espe-rances de se jetter avec Blaye dans les interêts des Princes. Au lieu que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault n'a-voient que des maisons particulieres, & autant ou peu s'en faut engagées dans le cœur du Royaume, que Montrond; & où par consequent leur affection & leur credit seroient inutiles contre l'oppres-sion de la Cour toutes les fois qu'elle voudroit les pousser. Que si on vouloit menager les choses, la mere & l'enfant seroient mieux audit Montrond qu'ail-leurs, elles y donneroient moins de ja-lousies; & qu'ainsi il ne falloit pas le-gerement prendre l'épouvante d'un siege qu'il ne seroit peut-être pas mal-aisé d'éviter (quand même on auroit pris resolution de le faire) en negociant à Paris & à la Cour où tout faisoit om-brage au Cardinal; qu'il falloit mettre dans la Place sans éclat & peu à peu, toutes les choses necessaires pour sa def-fense; non pas à dessein d'y enfermer la Princesse & le Duc, mais pour y éta-blir un gouverneur de consideration, quand on seroit obligé à les en tirer; comme seroient le Maréchal de la Mo-the, le Marquis de Persan, ou Arnault.

On resolut encore en les menant à Blaye, si l'on prenoit la route de Limosin ou d'Auvergne, de se servir pour le passage du Duc de Bouillon; si par le Perigord, de Messieurs de la Force; si par la Marche, de la Claviere & de S. Germain-Beaupré; si par le Poitou des Ducs de la Rochefoucault & de la Trimoüille: vers tous lesquels la Princesse avoit des Envoyez, aussi-bien que vers du Dognon à Broüage. Vallencé proposa une autre retraite, qui étoit de les mener inconnus par la riviere de Loire, les embarquer à Nantes pour Hollande, où il offroit de demeurer avec eux, après avoir envoyé negocier, disoit-il, vers le Maréchal de la Meilleraye, pour dissimuler ce passage. Je fis semblant d'approuver cette proposition pleine de pieges, pour lui témoigner de la confiance, qui l'obligeroit à m'en faire quelque autre pour lui ôter toute lumiere des desseins dont j'ai parlé ci-dessus: mais en effet, cela ne me fit connoître autre chose, sinon qu'il avoit fort envie de se rendre le patron de leurs personnes dans un pays étranger, puisque n'ayant ni place ni gouvernement, il ne pouvoit l'être en France.

On dépêcha le même jour 21. du Buisson avec le blanc-signé qu'il avoit de-

mandé. On eut confirmation de toutes parts des Traités de Saumur & de Bellegarde. On n'avoit aucune réponſe des Seigneurs de Poitou & de Guienne. L'on nous mandoit de mille endroits que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault négocioient à la Cour : peut-être étoit-il vrai, ſans qu'ils euſſent intention de manquer à leur engagement ; car en pareilles rencontres, c'eſt prudence aux plus foibles de negocier avec les plus forts, pour ſe donner le tems de ſe ſervir des machines qu'on veut faire jouer, & éviter d'être accablés comme on le ſeroit immanquablement ſi l'on faiſoit connoître ſes deſſeins à contre-tems. Et ce fut par cette maxime & par le peu de chaleur que l'on reconnut dans la Province, que la Princeſſe craignant l'orage dont nous avons parlé, ſe reſolut d'avancer le tems qu'elle s'étoit preſcrit d'écrire à la Reine en ces termes :

MADAME,

„ J'aurois differé de donner avis à Vo-
„ tre Majeſté de mon arrivée en ce lieu,
„ & de lui faire connoître que la fiévre &
„ un grand rhume qui me travailloient
„ depuis long-tems à Chantilly, n'ont

„ pas eû affez de force pour m'empêcher
„ d'obéïr au Roi avec toute la diligen-
„ ce qui m'a été poffible. J'avois refolu
„ d'attendre des nouvelles de Madame
„ ma belle mere, qui n'a pas eu la fan-
„ té, la force, ni l'équipage neceffaire
„ pour fe rendre ici en même tems que
„ moi, & d'y amener mes neveux de
„ Longueville ; mais comme je fuis enco-
„ re incertaine du tems qu'elle y pourra
„ arriver, j'ai crû, Madame, devoir
„ avancer le terme que je m'étois pro-
„ pofé pour rendre compte à V. M. de
„ mon voyage, & lui porter en même
„ tems, & au Roi, mes juftes plaintes
„ contre le Comte de S. Aignan, qui fur
„ l'avis de mon voyage, a fait une af-
„ femblée de gens inconnus. Il a traver-
„ fé la route que j'ai tenuë, avec deux
„ cens chevaux, & dit publiquement à
„ Bourges que s'il m'avoit rencontrée, il
„ m'auroit arrêté avec mon fils, & tail-
„ lé en pieces quatre ou cinq de mes
„ domeftiques qui accompagnoient mon
„ carroffe. Je veux croire, Madame,
„ qu'il a dit cela fans ordre ; mais quoi-
„ qu'il en foit, ç'auroit été un traite-
„ ment bien étrange à une perfonne de
„ ma qualité, qui conduit fon fils uni-
„ que âgé de fept ans, & qui a l'hon-
„ neur d'être de la maifon Royale, dans

„ un Château particulier & ſur la foi
„ d'une lettre de cachet du Roi. Il n'a,
„ Dieu grace, rencontré qu'un Palfre-
„ nier & l'un de mes chevaux de car-
„ roſſe qu'il a emmené à Bourges, où
„ il publie que V. M. doit lui envoyer
„ des troupes pour m'aſſieger. Enſuite
„ de l'avis qu'il lui avoit donné par cour-
„ rier exprès, que j'avois mis ceans des
„ gens de guerre; ſur quoi je proteſte à
„ V. M. comme j'ai déja fait au Roi,
„ dans une lettre que j'ai écrite à M. le
„ Tellier, que rien n'eſt plus contraire
„ à la verité, & que je n'y ai rien chan-
„ gé des anciens ordres, & qu'il n'y a
„ qu'environ quarante hommes de la gar-
„ niſon ordinaire; que je n'y aurai d'au-
„ tre penſée que celle d'y prier Dieu
„ pour la proſperité de Vos Majeſtés, d'y
„ élever mon fils en ſa crainte, & le
„ porter par mon exemple à la même
„ paſſion que M. ſon Pere a toujours eû
„ pour le ſervice du Roi, celui de V.
„ M. & pour le bien de l'état : vous aſ-
„ ſurant, Madame, que je fermerai l'o-
„ reille à toutes les propoſitions qu'on
„ pourroit me faire contraires à ce deſ-
„ ſein; & que je ne chercherai jamais
„ le remede aux maux que j'endure que
„ dans les bonnes graces & la juſtice de
„ V. M. C'eſt dans cette penſée, Ma-

„ dame, que j'ai écrit aux Preſidiaux
„ de Bourges & de Moulins, pour les
„ prier d'envoyer dreſſer des procez ver-
„ baux de l'état auquel eſt ce lieu, afin
„ d'en rendre compte à V. M. & lui
„ faire voir en même tems la fauſſeté
„ des depêches du Comte de S. Aignan;
„ & la verité de la proteſtation que je
„ fais d'être toute ma vie;

MADAME,

Vôtre, &c.

La Princeſſe, pour envoyer cette lettre à la Cour, fit choix de Blanchefort, duquel j'ai parlé ci-deſſus. Il étoit connu pour un bon homme & de probité. Elle le chargea de lui mander tout ce qu'il pourroit decouvrir à la Cour, d'aſſurer la Reine de la ferme reſolution d'executer le contenu en ſa lettre; de la ſupplier de ne lui donner aucune inquietude par l'approche des troupes dont on la menaçoit, & que les diſcours de Saint Aignan lui faiſoient craindre, auſſi-bien que les voyages qu'il faiſoit ſouvent dans ſon voiſinage avec la cavallerie ramaſſée; qu'il en avoit fait encore d'autres du côté de Châteauroux, & donné des ordres du long de la riviere de Creuſe pour

l'arrêter, si elle alloit en Guienne ou en Poitou, à quoi elle ne songeoit pas. En un mot, elle me chargea de dire à Blanchefort toutes les choses necessaires à sa mission, & de lui en donner une instruction par écrit. Je le fis; & je n'obmis rien de tout ce qu'il falloit pour bien persuader, comme l'on dit, l'Ambassadeur. A quoi je n'eus pas grande peine; car ce bon homme n'avoit aucune connoissance de tout ce que nous negociyons de toutes parts. Il partit, & Valencay après lui, pour le moins autant persuadés l'un que l'autre. Celui-ci hâta son voyage aussi-tôt qu'il sçût Saumur & Bellegarde rendus, disant qu'il alloit chés lui, d'où il manderoit à la Princesse ce qui pourroit venir à sa connoissance.

Le 22. le Presidial de Bourges fit réponse à la Princesse qu'il viendroit lui rendre ses devoirs; ce qu'il differa jusqu'à ce qu'il eût eu avis du Comte de S. Aignan, auquel il avoit envoyé la lettre qu'il avoit reçu d'elle. D'Aubigny qu'on avoit depêché à Paris pour y porter les nouvelles de l'arrivée de la Princesse à Montrond, retourna de son voyage. Il ne vit ni la Princesse Douairiere, ni la Duchesse de Châtillon, qui s'étoient retirées de Chantilly, comme je viens de dire. Il ne rapporta aucunes lettres de

tous ceux & celles à qui l'on avoit écrit; mais dit ſeulement de bouche & de leur part, que le bruit étoit grand que l'on devoit aſſieger Montrond; qu'on eſperoit bien des requêtes qu'on devoit preſenter, que les amis n'obmettroient rien pour le ſalut de la maiſon; & quoique le parti ſemblât abbatu par la perte de Bellegarde & de Saumur, que leurs courages ne l'étoient pourtant pas; & enfin que les Eſpagnols commençoient à ſe réunir en Flandres.

Le 23. le Treſorier de la Princeſſe lui apporta huit mille livres. La Ducheſſe de Montmorency, retirée à Moulins depuis la mort de M. ſon mari, & où depuis elle a pris l'habit de Religieuſe parmi les Filles de Sainte Marie, laiſſant à la poſterité un exemple éternel du plus illuſtre veuvage qui fut jamais, envoya viſiter la Princeſſe.

On ſçût que le Preſidial de Moulins avoit envoyé ſa depêche au Roi.

Un Courrier du Duc de la Rochefoucault m'apporta une lettre de créance de ſon maître, & me dit enſuite que ſous pretexte d'honorer la pompe funebre du feu Duc ſon pere, il avoit amaſſé douze à quinze cens Gentilshommes pour aller ſecourir Saumur, comme il en étoit demeuré d'accord avec Dumont qui y

commandoit, la Martiniere Capitaine de Brezé, & Jarzé qui étoit retiré chés lui par ordre du Roi; mais qu'encore que le Duc eût avancé ce ſecours de huit jours, & qu'il l'eût mené juſques dans la Plaine de Moncontour, il n'avoit pû avoir le ſuccès qu'il s'en promettoit, parce que les troupes deſtinées au ſiege avoient pris de certains poſtes qui empêchoient d'aborder ce Château que par des defilés où il auroit perdu toute cette Nobleſſe ſans aucun fruit, s'il avoit tenté le paſſage. Il ajoutoit que la Martiniere ayant changé de ſtile avec lui, lui faiſoit croire le bruit qui couroit qu'il avoit reçû deux mille écus de la Cour; que Jarzé qui avoit promis de ſe jetter dans Saumur avec des troupes à la moindre apparence du ſiege, n'avoit fait ni l'un ni l'autre; & que tout cela avoit obligé le Duc ſon maître à ſe retirer chés lui, & de laiſſer retourner tous ces Gentilshommes en leurs maiſons tous prêts à tout hazarder pour le parti quand il ſeroit tems, & n'avoit gardé près de lui qu'environ cinq cens hommes de pied & cinquante chevaux, dont on ſe ſerviroit à ce que l'on jugeroit à propos. Il diſoit encore quelque choſe d'un certain traité qu'avoit fait le pere Dumont pour ſon fils, qui ne s'eſt pas trouvé

veritable par la ſuite ; & aſſûrement le Duc fit ſon poſſible de ſon côté pour ſecourir la place & Dumont du ſien poūr la deffendre.

Ce que ce Courrier dit & qui nous donna plus d'eſperance, fut que les Ducs de Bouillon, de la Rochefoucault, de S. Simon, de la Force, les Marquis de Sâuvebeuf, de Luſignan & quelques autres, devoient s'aſſembler (ſuivant ce que j'avois reſolu à Paris avec Gourville) environ le 23. du mois pour reſoudre ce qui ſe pourroit faire pour former un parti pour la liberté des Princes; & qu'incontinent après l'aſſemblée finie ils donneroient avis de ce qu'ils auroient reſolu. Que cependant il avoit retenu des Chapizeaux, que la Princeſſe lui avoit depêché pour cela, & qu'il l'envoiroit encore faire une tentative à du Dognon, à Broüage, & viſiter Sauvebeuf, Luſignan, & quelques autres Gentils-hommes accredités en ces quartiers-là.

Après que ce Courrier m'eût dit tout ce dont il étoit chargé, je le menai à la Princeſſe, à qui il le confirma & à Madame de Tourville. Nous lui fimes mille queſtions ſur l'Etat des affaires des Provinces d'où il venoit, & oú chacun étoit aux écoutes attendant ce que

produiroit l'ouverture de la campagne.

Le 24. le Picard, à préſent nommé Rochefort, valet de chambre du Prince, arriva de Bellegarde où je l'avois envoïé de Chantilly un mois auparavant, & dit à la Princeſſe beaucoup de particularités de ce qui s'étoit paſſé dans la place, où il manquoit des armes & des ſoldats, mais qu'il y avoit trop d'Officiers de qualité à la plûpart deſquels la tête tourna à un point, qu'encore qu'ils fuſſent tous d'une valeur éprouvée, ils rendirent ce poſte important avant que la tranchée fût ouverte; ce qui fit avorter la réſolution que nous avions priſe avec la plus grande partie du regiment de Perſan, qui avoit promis de ſe jetter dans la place quand il ſeroit de garde dans la tranchée, aprés avoir comblé les travaux, & d'y mener priſonniers ceux des Officiers generaux qui s'y ſeroient trouvés. Ceſt toujours un grand malheur quand on perd une place: il eſt plus grand quand on en a peu; mais il eſt extrême, quand ceux qui la défendent ne la font pas durer autant que le courage & l'art le peuvent permettre; particulierement dans une conjoncture comme celle en laquelle nous nous trouvions, où il nous étoit d'une importance extrême d'amuſer les troupes du Cardinal devant Bellegarde, pour lui ôter le moïen de retour-

ner à Paris, où sa présence étoit nécessaire au maintien de sa fortune; ou de venir attaquer Montrond, qui lui eût été un coup d'Etat; mais surtout il lui importoit de fatiguer cette armée, & de la mettre hors d'état de paroître sitôt sur la frontiere pour s'oposer aux desseins desEspagnols desquels nous esperions tout notre salut, parce que nous ne doutions pas que leur approche ne produisît à Paris quelque chose de favorable à la liberté desPrinces. Dans cette conjoncture notre conduite étoit délicate; il importoit de solliciter continuellement les amis des Princes, pour ne pas laisser rallentir leur affection; & il importoit de ne le pas faire, de peur de donner à connoître à la Cour que les desseins de la Princesse étoient bien oposés aux assurances qu'elle avoit données à la Reine par la lettre que Blanchefort lui avoit porté de sa part. Le Duc de la Rochefoucault demandoit par son courrier à la Princesse des lettres pour le Duc de la Trimouille, le Prince de Tarante, du Dognon, Sauvebeuf, Lusignan, & quantité de blancs-signés pour les remplir de lettres pour ceux qu'on jugeroit à propos dans l'assemblée, & particulierement pour des Prèsidens, Conseillers & notables Bourgeois de la ville de Bourdeaux. La Princesse ne désiroit rien tant au monde

que de faire en cette rencontre ce que ce Duc dèſiroit d'elle ; & rien n'étoit plus à propos ni plus utile ; mais la crainte que dans une ſi grande quantité de gens à qui il convenoit d'ècrire, il n'y en eût quelqu'un qui, pour ſe faire de fête à la Cour & en tirer quelque utilité, comme il arrive fort ſouvent en pareille occurrence, ne fît part de ſes lettres, & que cela ne fît perdre tout l'effet de la fauſſe négotiation de Blánchefort, dont on ne prétendoit autre fruit que de gagner tems juſqu'à celui de la campagne, en quoi conſiſtoit le ſalut de toutes choſes ; cela obligea la Princeſſe & moi de lui conſeiller de refuſer au Duc de la Rochefoucault leſdites letres & blancs-ſignés ; mais auſſi pour ne le pas mécontenter, & pour produire quaſi le même effet ſans péril, elle écrivit une lettre à Chapizeaux de voir ſes amis & tous ceux que le Duc de la Rochefoucault lui ordonneroit, & de leur dire de ſa part ce que lui & tous ceux qui aſſiſteroient à l'aſſemblée qui ſe devoit faire, jugeroient à propos.

La Princeſſe chargea encore ce courrier qui avoit de l'eſprit, de dire au Duc ſon Maître la même choſe que je lui avois conſeillé dés Paris par Gourville, & au Duc de Bouillon par Baas que je lui avois dèpêché, qui étoit de tâcher par toute

voïe de promouvoir des Etats généraux, de faire signer à tous ceux de lassemblée une procuration, pour en demander la convocation, de la faire signer encore par ceux de tous les ordres qu'ils pourroient dans les Provinces voisines, & ensuite de province en province par leurs amis & par leurs correspondans. Le Clergé devoit s'assembler au mois de Mai suivant; & il n'étoit pas mal-aisé, aprés que quantité de grands Seigneurs, qui ne demandoient autre chose en ce tems là, auroient signé avec beaucoup de Gentils hommes, de demander la jonction à la chambre Ecclesiastique, & de l'obtenir d'autant plus, qu'au mois d'Octobre précedant elle avoit été accordée quand la Noblesse s'assembla à Paris sur le fait des tabourets. Après quoi le tiers Etat n'auroit gueres fait de difficulté de faire de même. Ce sont des choses qui réüssissent rarement mais qu'il faut toujours tenter. La Princesse chargea encore ce courrier de dire à son Maître & pour lui, & pour tous les Seigneurs de par-delà, de mènager leur conduite jusqu'à ce que la saison attirât l'armée du Roi sur la frontiere, parce que le peu de troupes qu'ils leveroient, ne seroient pas assez fortes pour resister à celles qu'on pourroit envoyer de la Cour, & le seroient trop pour ne pas lui donner

de la jalousie. Après quoi elle écrivit une fort honnête lettre audit sieur Duc, & lui renvoya son courrier.

Ce jour-là même quatre deputés du Presidial de Bourges arriverent.

La Princesse envoya quelque argent à S. Micault, qui en sortant de Bellegarde, s'étoit retiré chés lui avec quantité d'Officiers d'Infanterie qu'il importoit de faire subsister.

Les Deputés du Clergé arriverent aussi, & ensuite le corps des Tresoriers de France. La Princesse leur parla à tous de même maniere qu'elle avoit écrit à la Reine, & leur fit toutes les amitiés possibles.

De Roches Lieutenant des Gardes du Prince, avec quelques Officiers & soldats, retournerent de Bellegarde dont il dit quelques particularités, & entr'autres que le Vicomte de Turenne leur avoit écrit de Stenay que ne pouvant les secourir, ils tâchassent de faire une capitulation avantageuse; & sur-tout de conserver les troupes & tous ces braves Officiers qui étoient dans la place Il donna copie des articles qui avoient été dressés & signés. Je les ai inserés ici, parce que ç'a été la premiere capitulation faite dans ce parti, & pour mieux dire, avant qu'il y eût de parti formé

dans le Royaume ; & par conſequent elle eſt digne d'obſervation.

Capitulation de Seurres, autrement Bellegarde.

Les Sieurs de Tavannes & de S. Micault, commandans dans la Ville de Seurres, ayant fait donner les aſſurances à M. le Duc de Vendôme General de l'armée du Roi en Bourgogne, par le Sieur de Navailles Maréchal de Camp dans ladite armée, de leur fidélité au ſervice de Sa Majeſté & en témoignage du déplaiſir qu'ils recevoient de n'avoir pas plûtôt defferé à ſes ordres, ſupplioient Sa Majeſté de leur faire reſſentir les effets de ſa clemence en ce rencontre, après les offres qu'ils font de lui remettre dans lundi 20. Avril 1650. à l'heure de midy ladite place de Seurres.

Monſieur de Vendôme enſuite du pouvoir à lui donné par Sa Majeſté a reçu & reçoit leſdites offres ; & en conſequence leur a accordé que les troupes qui ſont dans Seurres ſortiront en corps de la place le jour du 20. du preſent mois d'Avril, avec armes, chevaux, & bagage, à la reſerve des malades & bleſſés, qui pourront demeurer dans ladite Ville jusqu'à leur entiere guériſon

en toute ſeureté : & ſeront leſdites troupes licentiées hors le pont d'icelle Ville, ſans toutefois que les Officiers, Volontaires, Cavaliers, Soldats, & autres qui ſortiront, puiſſent être demontés ni contraints à ſervir dans un Corps contre leur gré ; même leur ſera permis de prendre des batteaux pour conduire ceux qui voudront aller à Macon, Châlons & autres lieux ; ſeront accordés paſſeports à ceux qui en auront beſoin, pour ſe retirer en leurs maiſons, & la liberté au nommé de Vergue Cavalier de Mr. de Meille, priſonnier à Dijon ; qu'il ſera auſſi permis à tous les Officiers, Cavaliers, Soldats & autres de ſe retirer dans leurs maiſons ou ailleurs où ils voudront, ſans qu'il leur ſoit apporté aucun empêchement, à condition qu'ils vivront comme bons François & fideles ſerviteurs de Sa Majeſté. Ledit ſieur de Tavannes ſera conſervé en ſa charge de Bailly de Dijon, comme il étoit par le paſſé ; qu'il ſera donné abolition generale, tant aux Officiers que volontaires de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, Cavaliers, Soldats & Bourgeois, pour tous les actes d'hoſtilité qu'ils pourroient avoir commis depuis la detention de M. le Prince, même pour incendies, meurtres, enlevement de deniers Royaux,

vente du ſel des greniers de S. M. juſqu'au jour de leur ſortie de ladite place, empriſonnement des Bourgeois, exactions, tant en argent qu'en bled, beſtiaux, & autres choſes ; enſemble pour les intelligences, pratiques & conferences de bouche ou par écrit avec les ennemis de S. M. & generallement toutes les actions dont ils pourroient être recherchés à l'avenir. Et en cas qu'il y ait des arrêts rendus contre les perſonnes & biens de ceux qui ont ſervi dans Seurres depuis la detention de M. le Prince, & qui y ſont preſentement, S. M. leur accordera toutes les declarations neceſſaires à preſent & par ci-après, pour rendre nul l'effet deſdits arrêts, & les fera joüir de la main-levée des biens ſur eux ſaiſis, & qui pourront l'être à l'avenir pour raiſon deſdits cas.

Les mêmes, en vertus des promeſſes & obligations par eux données aux habitans depuis la detention juſqu'à leur ſortie, leſquelles demeureront pareillement de nul effet & valeur, demeureront quittes ſans que les habitans puiſſent repeter contre eux les bleds, chevaux, armes ou argent qu'ils pourroient leur avoir delivré pendant ledit tems, à la charge toutefois que toutes les munitions de guerre ou de bouche qui ſont

à present en nature dans ladite Ville, y demeureront sans qu'elles puissent être alterées ni distraites en aucune maniere; & sera le present acte autorisé de la ratification de S. M. pour être enregistré dans le Parlement de Dijon, & par tout où besoin sera, sans aucune restriction ni modification; ensuite executé selon sa forme & teneur. Tout ce que dessus promis & accordé de bonne foi au camp devant Seurres, le lundi 18. Avril 1650. *Signé*, CESAR DE VENDOME: *& plus bas*, par Monseigneur, DE JABRE.

A été accordé par M. de Vendôme General de l'armée du Roi en Bourgogne, aux sieurs de Tavannes & de S. Micault Commandans en la ville de Seurres, qu'au cas que les troupes du Roi qui sont devant ladite place soient combatuës & forcées par une armée plus puissante qui donne secours à ladite place entre ci & jeudi 21. du present mois; en ce cas les articles accordés ce jour-là demeureront nuls, les ôtages rendus de part & d'autre, & lesdits sieurs de Tavannes & de S. Micault en leur liberté de faire ce que bon leur semblera, à la charge neamoins qu'ils demeureront neutres dans tout le tems & pendant le combat, si aucun arrivoit. Du

camp devant Seurres le lundi 18. Avril 1650. *Signé comme dessus.*

Le 25. on logea sans bruit & en payant dans S. Amant les Gardes du Prince, que de Roche avoit amené de Bellegarde avec lui ; & on les dispersa ensuite dans divers Châteaux, comme l'on fit après tous les Officiers & soldats, à mesure qu'ils arrivoient.

Le 26. Boucault qui étoit venu voir la Princesse de la part du Comte de S. Aignan, pour lui demander permission de lui venir rendre ses devoirs, selon les ordres qu'il en avoit reçus de la Cour, la pressa de lui rendre réponse. Elle s'emporta fort contre lui, en reprochant les manques de respect qu'il avoit eu pour elle, les faussetés qu'il avoit écrites à la Cour sur sa conduite, des Officiers de ses terres qu'il avoit arrêtés prisonniers, de ses serviteurs qu'il avoit fait exiler de Bourges, des gens de guerre qu'il avoit logés dans ses maisons ; & enfin qu'elle esperoit que la Reine lui en feroit justice, ainsi qu'elle lui avoit demandé par la depêche dont Blanchefort étoit porteur ; & finit pourtant en lui disant qu'elle sçavoit bien qu'elle ne pouvoit pas se dispenser d'écouter quiconque viendroit la visiter de la part du Roi. Boucault partit, & je lui conseil-

lai de dire au Comte de S. Aignan qu'il feroit bien d'écrire à la Princesse par un Gentilhomme à lui, pour lui demander permission de lui rendre ses respects avec une si petite suite que sa visite ne pourroit lui être suspecte : ce qu'il fit, & elle chargea Boucault d'une declaration qu'elle signa, & que j'avois dressée, à Messieurs du Presidial de Bourges, afin qu'ils la fissent registrer suivant la parole que leurs Deputés lui avoient donnée quand ils la vinrent complimenter. Elle étoit en ces termes :

„ Nous Claire-Clemence de Maillé, „ Princesse de Condé, declarons par cette „ qu'ayant invité par une de nos lettres „ Messieurs du Presidial de Bourges, „ comme étant les Officiers du Roi plus „ proches de ce lieu, & qui ont par- „ consequent plus de connoissance de ce „ qui est observé de tout tems, de s'y „ transporter pour dresser procès verbal „ de l'état auquel est cette maison : ce „ qu'ayant fait, nous leur avons redou- „ blé ladite priere. A quoi ils nous ont „ répondu qu'ils ne pouvoient faire au- „ cun acte de justice, tant parce que „ ce lieu est hors de leur ressort, que „ pour avoir reçu ordre du Comte de „ S. Aignan de n'en prendre aucune „ connoissance ; mais qu'ils feroient rap-

„ port à leur Compagnie de la decla-
„ ration que nous leur avons faite, &
„ registrer celle que nous leur pourrions
„ faire dans leur dit ressort. C'est pour-
„ quoi afin qu'il ne soit rien obmis de
„ ce qui est en cela de notre intention
„ nous leur declarons de rechef que
„ nous ne nous sommes retirés avec
„ Monsieur le Duc d'Anguien notre fils
„ en ce lieu de Montrond, que pour
„ obéir aux ordres du Roi portés par la
„ lettre de cachet de S. M. du septié-
„ me du present mois. Signé, Louis. Et
„ plus bas, de par le Roi, Guenegault, &
„ dattée de Dijon; que nous ne change-
„ rons aucune chose dans cette maison
„ soit pour la garnison ou autrement
„ & que nous laisserons le tout en l'é-
„ tat que nous l'avons trouvé, & qu'il
„ a été de tout tems; n'ayant aucun
„ autre dessein que d'y conserver la per-
„ sonne de notredit fils, & de l'y éle-
„ ver en la crainte de Dieu & au ser-
„ vice du Roi, ainsi que nous en avons
„ assuré la Reine par la lettre que nous
„ avons eu l'honneur d'envoyer à S. M.
„ par le sieur de Blanchefort; comme
„ nous avions fait au Roi peu de jours
„ auparavant dans celle que nous avions
„ écrite au sieur le Tellier, l'un des Se-
„ cretaires de ses commandemens. E

„ comme nous avons été avertie que quel-
„ ques personnes mal intentionnées a-
„ voient écrit à la Cour, & semé di-
„ vers bruits dans la Province, qu'il y
„ avoit des factions contre le service du
„ Roi pratiquées par quelques amis &
„ serviteurs de M. le Prince nôtre ma-
„ ri; Nous invitons, comme nous avons
„ fait de vive voix, lesdits sieurs Offi-
„ ciers de nous declarer, s'ils sçavent
„ qu'elles elles sont, & par qui elles peu-
„ vent être fomentées, afin que nous
„ puissions employer tous nos soins pour
„ les faire cesser, s'il y en a (ce que
„ nous ne croyons pas pour n'en avoir
„ jamais oüi parler;) comme aussi de
„ se souvenir qu'ils nous ont dit qu'ils
„ n'en avoient aucune connoissance:
„ priant encore lesdits sieurs Officiers de
„ certifier le Roi que cette maison & sa
„ garnison sont au même état qu'ils l'ont
„ vûë de tout tems; & que Nous, leur
„ ayant demandé, comme nous faisons
„ encore, si les sieurs Mercier, Stampes
„ & Damour ont fait ci-devant quelque
„ chose à Bourges ou ailleurs contre le
„ service du Roi, qui seroit venu à leur
„ connoissance, & qui ait pû donner su-
„ jet à S. M. de les faire sortir de la-
„ dite Ville; auquel cas nous les avons
„ invités d'en faire une severe & exem-

„ plaire justice: ils nous ont répondu
„ qu'ils étoient tous trois gens de bien
„ d'honneur, & qui avoient vielli dans
„ cette reputation. Ce qui nous fait in-
„ viter lesdits Sieurs Officiaux d'en cer-
„ tifier le Roi, afin qu'il plaise à S. M,
„ leur permettre de retourner en leurs
„ maisons, & d'y continuer le soin qu'ils
„ ont pris jusqu'ici de la conduite & ad-
„ ministration des biens appartenans à
„ Madame la Princesse notre belle-mere,
„ & à M. notre mari, qui autrement
„ dèperiroient. Requerant lesdits sieurs
„ Officiers de faire registrer ladite decla-
„ tion; & nous donner acte du contenu
„ en icelle pour nous valoir & servir
„ ce que de raison. Fait à Montrond le
„ 25. Avril 1650. *Signé*, CLAIRE-CLE-
„ MENCE DE MAILLE'.

J'écris beaucoup de choses inutiles à l'histoire; mais comme je l'ai dit au commencement de cet ouvrage, je n'écris que pour ma satisfaction particuliere. J'y mets au jour ma conduite, j'y fais voir mes fautes, mes soupçons, mes défiances, aussibien que mes soins & mon affection. On met toute matiere en usage dans des affaires autant épineuses que celle-ci l'a été. On y est presque toujours novice, parce que peu de personnes s'y embarquent deux fois en

leur vie. Une grande amitié telle que j'avois pour le Prince, un grand desir de vengeance, ou un grand interêt que je n'avois que pour lui, peut faire entreprendre la conduite d'une telle affaire; & il se trouve rarement une de ces passions assez fortes pour s'engager plus d'une fois contre le premier devoir; & cela fait qu'on y porte peu d'experience quand on y entre, qu'on est sujet à y faire de grandes fautes, & à y courir de grands hazards.

Ce même jour arriverent en ce lieu quatre jeunes Gentilshommes de qualité, braves & galants, qui étoient les Comtes de Meille (de Foix,) de Clermont, (Sessac) de Guitault fort honnoré de bonnes graces de M. le Prince, Lieutenant de ses chevaux legers, & de Lorges (Duras.) Ils revenoient tous de Bellegarde, où ils s'étoient jettés. Ils assurerent la Princesse que la Cour avoit dû partir de Dijon le 25. pour Paris; qu'on envoyoit quelques troupes en Guienne, & entr'autres les regimens de Navarre & de Mazarin cavallerie. Pas un d'eux n'étoit satisfait de la capitulation dont je viens de parler: ils auroient souhaitté d'y faire voir leur bravoure, comme ils y montrerent leur passion pour le service auquel ils étoient attachés. Ils en attribuerent la précipitation

au ſieur du Paſſage qui en avoit été le premier mobile, & qui s'y étoit jetté qu'il n'eût aucune dépendance du Prince; mais ſeulement du Vicomte de Turenne,de qui il avoit montré pluſieurs lettres qui ôtoient toute eſperance de ſecours : pour en parler ſainement il y avoit pour & contre. Tenir plus long-tems mettoit Montrond & les perſonnes de la Princeſſe & du jeune Duc en ſureté; & rendre la place un peu plûtôt, conſervoit des Officiers & des troupes qui ont rendu depuis de grands ſervices ; & je me ſuis étonné comme la Cour, ſçachant la diviſion qui étoit entr'eux, & le deffaut de toutes choſes neceſſaires à la défence d'une place, & ſur-tout d'armes, ne s'opiniâtrât à les prendre priſonniers de guerre, Auſſi crois-je que le Cardinal s'en eſt ſouvent repenti, voyant ce qui eſt arrivé enſuite. Mais Paris le preſſoit, & M.de Vendôme mouroit d'envie de voir ce ſiege où il commandoit,achevé. Cinq Capitaines du regiment de Perſan qui étoient dans la place, refuſerent le retabliſſement de leur compagnie.On voulut dire que S. Micault avoit reçû deux mille piſtoles de la Cour ; mais les employs que lui a donné depuis le Prince de Condé, & le cas qu'il en fait, ont bien juſtifie ſa conduite.

Ces Meſſieurs dirent encore qu'on laiſſeroit le gouvernement de S. Jean de Laune à S. Point, & celui de Verdun-ſur-Saône à de Bar. C'étoient deux Gentils-hommes qui avoient vieilli, & qui étoient éſtropiés dans les troupes de M. le Prince, & qui ceſſerent de le ſervir, à ce qu'ils diſoient, par la raiſon de leurs bleſſures; quoiqu'il leur eût donné ces deux gouvernemens.

Comme il importoit de tenir nos deſſeins fort ſecrets, & pourtant de ne perdre perſonne de ceux qui pouvoient contribuer à les faire réuſſir, Madame la Princeſſe ne ſouffroit que perſonne ſéjournât plus d'un jour à Montrond. Elle leur diſoit que comme elle ne vouloit ni pouvoit rien entreprendre par la force, elle ne vouloit pas ſeulement en donner le moindre ſoupçon. Elle prenoit de chacun deux adreſſes pour leur écrire dans l'occaſion, & les renvoïoit autant ſatisfaits qu'elle pouvoit. On y ſouffroit ceux qui étoient de Dauphiné, de Provence, de Picardie, de Normandie, ou de Bourgogne, parce qu'il étoit mal aiſé de les raſſembler; & on les envoïoit dans des châteaux ou villes voiſines; mais ceux qui étoient de Languedoc, de Guienne, de Poitou ou de ces quartiers-là où l'on pouvoit avoir beſoin d'eux, on les renvoyoit en leurs maiſons.

Les quatre que je viens de nommer ſortirent de Montrond avec bien de la répugnance. Tous quatre trouverent la Marquiſe de Gouville pleine d'appas & de charmes, auſſi étoit-elle belle, ſpirituelle & jeune. Je ne pourrois m'empêcher de décrire ici ſa beauté, ſi je n'euſſe eu l'ame épriſe d'une autre qui faiſoit pour lors toute ma joye & toute ma peine. C'étoit Mademoiſelle Gerbier, que nous avions laiſſée à Chantilly pour y contrefaire Madame la Princeſſe, & tromper, comme nous avons dit, le Vouldy. Celle-ci étoit Angloiſe, pleine d'eſprit & de gentileſſe; elle étoit brune d'une taille agréable & aiſée, les yeux vifs, la bouche belle, l'eſprit accort & adroit. Je lui avois expliqué ce que j'avois dans le cœur pour elle dès le tems que nous étions à S. Germain-en-Laïe après les Barricades. J'avois commencé mon commerce avec elle en lui apprenant l'Italien; & je dis tout ceci parce que nous parlerons ſouvent de l'une & l'autre de ces Dames dans la ſuite de ces Memoires.

La Marquiſe de Gouville étoit aſſurement une grande beauté; elle n'avoit que dix-huit ans. La grande amitié que j'avois eu pour Tourville ſon pere, un des plus braves ſoldats & des plus adroits

courtiſans que j'aie connu de ma vie, & celle que j'avois pour Madame ſa mere, m'avoit donné une grande familiarité avec elle, & lui avoit fait prendre tant de créance en moi, qu'elle ne me celoit rien des offres de ſervice qu'on lui faiſoit. Et comme elle m'avoit dit à Chantilly la paſſion que Boutteville, à preſent Duc de Luxembourg, & le Chevalier de Grammont, avoient eu l'hyver precedent pour elle, elle m'apprit à Montrond que nos quatre Cavaliers lui avoient dit des douceurs pendant les deux jours qu'ils y ſejournerent. Elle trouvoit Seſſac habile, Lorge doux, & Guitault aimable & galant; Meille qui plaiſoit à peu de monde, ne lui tomba pas en grace. Ils étoient tous quatre amis & de même âge; ils devinrent rivaux ſans en rien ſçavoir, & partirent tous quatre enſemble le ving-ſept croyant que leur paſſion avoit été favorablement écoutée.

Le même jour Boucault m'écrivit que le Comte de S. Aignan avoit reſolu d'envoyer la lettre qu'il avoit reçu du Roi à Madame la Princeſſe & ſon inſtruction, afin de lui raſſurer l'eſprit; & qu'il avoit mis par avance en liberté le ſieur de Bernaiſe Officier de la Duché de Châteauroux, qui en effet ar-

riva à une heure de là à Montrond.

Le lendemain 28. un Gentilhomme de ce Comte arriva qui me rendit une de ses lettres, ensuite de laquelle je la presentai à la Princesse. Il lui donna une dépêche du Roi en créance sur S. Aignan, qui lui fut exposée par le porteur ; & étoit que Sa Majesté se rejoüissoit qu'elle fût arrivée à Montrond, pourveu qu'elle n'y entreprît rien contre son service ; & sous pretexte des visites qu'on lui rendroit de toutes parts, qu'elle n'y fit aucune assemblée, & qu'elle n'écoutât aucune proposition contre le bien de ses affaires. Ce Gentilhomme lui fit ensuite de grands complimens de la part de son Maître, & des desaveus de toutes les choses dont elle se plaignoit de lui. La Princesse lui repartit qu'elle avoit eu tant de sujets de plaintes contre lui, qu'elle les avoit portées à la Reine, de qui elle attendoit les ordres, qu'il n'y avoit rien d'incompatible entre le service du Roi & le respect qui est dû à sa qualité ; qu'au surplus elle souhaittoit que les actions du Comte justifiassent à l'avenir les passées, afin qu'elle pût être son amie.

Ce soir-là même la Princesse qui avoit de la joye & l'esprit plus rassuré qu'elle ne l'avoit point encore eu, vou-

lui venir souper au Parc avec le jeune Duc, ayant appris que j'avois fait preparer à manger sous une allée couverte pour les Officiers & autres personnes de qualité qui étoient là. Elle y amena toute sa suite, & ce fut la premiere fois qu'elle prit un peu de divertissement depuis la prison des Princes.

Après le souper le sieur Chambon que je connoissois fort peu, mais que j'avois oüi dire être un bon Officier d'infanterie, arriva de la part, disoit-il, du Duc de la Rochefoucault. Il étoit Huguenot, & sans aucune dépendance du Prince, de qui pourtant il étoit connu. Il commença à fulminer contre du Mont, la Martiniere & Jarzé touchant la perte de Saumur; & dit ensuite à la Princesse que les Seigneurs devoient être assemblés le 23. ainsi que l'Envoyé dudit Duc l'avoit dit quelques jours auparavant; que le Duc de S. Simon n'avoit pas voulu donner parole de s'y trouver, disant qu'il ne pouvoit quitter sa place ni se declarer; qu'il étoit serviteur de M. le Prince assez pour y retirer M. son fils avec la Princesse, & même le Duc de la Rochefaucault s'il étoit poussé; qu'il s'emploïeroit à menager les esprits de Bordeaux, mais qu'il falloit voir quand & comment on se déclareroit; que l'on disoit que M. de Turrenne étoit

foible, que Saumur étoit rendu, que le Cardinal s'autorisoit à Paris, que les Frondeurs étoient sincerement unis avec lui; qu'il sçavoit que Bellegarde traittoit, mais que tout cela n'empêcheroit pas de souscrire, quand il le pourroit, ce qui auroit été resolu dans l'assemblée.

Cette nouvelle me fit bien juger ce qui arriva depuis, & bien regretter de ce que la Duchesse de S. Simon toute puissante sur son mari, & très-passionnée pour la maison du Prince, n'étoit pas à Blaye avec lui. C'est une Dame de merite & de conduite, belle & d'un esprit doux & agreable; & qui auroit détourné les negociations du Comte de la Vauguion, que nous sçumes depuis avoir diverti le Duc son mari des bonnes intentions qu'il avoit pour nous, aussi bien que l'étonnement que lui causa la perte de Bellegarde. Il falloit peu pour changer un esprit de la qualité du sien.

Pour revenir à Chambon, il dit encore à la Princesse que Bordeaux offroit d'autoriser tout ce qui seroit resolu à l'assemblée, de donner tous les arrêts necessaires, l'argent du Roi qui se trouveroit dans leur ville, demander le Duc d'Anguien pour leur Gouverneur en la place du Duc d'Espernon qu'on leur avoit ôté par la paix qu'ils avoient faite avec le Roi, & que l'on n'avoit point eu de nouvelles

du Regiment de Bains depuis la priſe de Saumur.

Je fus fort ſurpris que le Chambon, diſant qu'il venoit de la part du Duc de la Rochefoucault avec qui j'avois toute relation pour tout ce qu'il diſoit ne m'eût point rendu de lettre de ſa part, ni même à la Princeſſe. Il ſçavoit la part que j'avois dans ſes affaires & ne me diſoit rien ; il ſembloit même qu'il ſe défioit de moi, & cela m'obligea de lui detacher quelques-uns de mes amis particuliers pour l'entretenir, & faiſant ſemblant d'entrer dans ſes ſentimens, tâcher à le découvrir ; & par là l'on connut que ſon deſſein étoit de propoſer à la Princeſſe (comme il fit en effet) de paſſer avec le Duc ſon fils en ces quartiers-là, lui diſant que Montrond n'étoit pas en état de les tenir en ſureté, que ſi cette place étoit priſe avec leurs perſonnes, le parti ſeroit abbatu, & que ces provinces éloignées ne demandoient à les voir que pour ſe déclarer.

La Princeſſe qui me dit en preſence de la Comteſſe de Tourville tout ce que lui diſoit le Chambon, & qui étoit en effet tout ce que nous avions reſolu de faire en tems & lieu, me demanda mon avis ſur ce qu'elle avoit à lui repondre. La défiance que j'avois du Chambon par les rai-

ſons que je viens de dire, m'obligea à la temoigner à la Princeſſe; ce qui l'aïant fait entrer enſuite dans la même défiance, elle lui dit devant nous que ce ne ſeroit pas prudence dans une ſaiſon ſi peu avancée d'expoſer M. ſon fils à une ſi longue marche; qu'elle voïoit par ſon propre diſcours l'eſprit du Duc de S. Simon vacillant; que Blaye étoit pourtant la ſeule retraite de ſûreté qu'elle pût avoir, & qu'elle doutoit fort que le Duc de S. Simon l'y laiſſât entrer la plus forte; qu'il parloit de Bordeaux en termes ſi generaux, qu'elle ne croïoit pas qu'elle en dût faire état, ne voyant ni le Parlement ni le Peuple déclaré, ni aſſurance d'y être reçûë, qu'elle avoit la parole du Roi, pour demeurer à Montrond en toute ſûreté; qu'elle mettroit inſenſiblement cette place en état de ne rien craindre, d'autant plus que l'on s'alloit attacher à la campagne; & que ſi elle abandonnoit cette place en l'état auquel elle étoit, ce ſeroit la perdre; qu'il jugeoit bien lui-même de quelle conſequence & en quelle ſituation elle étoit. En un mot qu'elle n'en ſortiroit qu'à toute extremité, & en cas que le Roi lui manquât de parole. Le Chambon lui remontra que les paroles du Roi eſtoient celle du Cardinal, qui en avoit tant manqué au Prince ſon mari,

qu'elle devoit croire qu'il en feroit de même quand il lui conviendroit. Je le crois, repondit-elle, mais je ne suis pas en état de l'en empêcher; je m'y veux mettre si je puis; je ne puis le faire que par la conduite que je me suis proposée; & quand je verrai les choses que vous me dites en état de s'executer, je vous parlerai bien d'une autre maniere. La Princesse ne voulut pas s'expliquer davantage. Elle s'étoit même un peu trop expliquée, & plus qu'elle ne l'avoit resolu. Elle le chargea enfin de mander au Duc de la Rochefoucalt qu'elle le prioit & tous ses amis de lui faire sçavoir le resultat de l'assemblée, pour lequel elle auroit toute déference: & cependant donneroit avis à la Princesse sa belle-mere, avec qui elle agissoit de concert, de tout ce qui se passeroit, & en donneroit part à la Duchesse de Longueville.

Tout le but des travaux de ce Duc étoit pour lors de plaire à cette belle Princesse; & il prenoit assez de plaisir & de soin de l'avertir de tout ce qu'il faisoit pour elle, pour délivrer la Princesse sa belle-sœur de celui de lui depêcher des Courriers sur ce sujet.

Je reçus ce soir-là une lettre de Milly, qui m'avertissoit que des Chapizeaux avoit envoïé dix coureurs de l'écurie du

feu Marechal de Brezé, & pour dix mille francs de ſa vaiſſelle d'argent au Duc de la Rochefoucault; ce qui me donna quelque commencement d'eſperance, parce que l'ordre que je lui avois donné étoit de ne lui envoyer cela que quand on auroit pris quelque reſolution, que l'on ſeroit prêt de ſe mettre en état d'executer quelque choſe.

Le 29. le frere de du Mont vint rendre compte à la Princeſſe du traité qu'il avoit fait pour Saumur, ſe plaignant hautement de Jarzé, & tacitement du Duc de la Rochefoucault, qui l'avoit tenu ſix jours plus qu'il ne leur avoit promis, qu'il n'avoit de vivre dans ſa place que pour cinq, que ſi l'on lui payoit les ſommes qu'on lui avoit promiſes pour ſa charge, il les employeroit à faire des troupes pour ſon ſervice, & que cependant il la ſupplioit qu'il vint ſervir auprès de ſa perſonne. La Princeſſe qui étoit pour lors perſuadée qu'il n'avoit pas fait ſon devoir, lui répondit bruſquement & en colere qu'elle ne vouloit point voir ſon frere, moins ſe ſervir de ſa perſonne ni de ſon argent; que quand M. ſon mari ſeroit en liberté, il lui rendroit compte de ſa conduite, & des paroles qu'il avoit données au Marechal de Brezé ſon maître en mourant. Auſſi l'a-t'il ſi bien fait de-

puis, que le Prince à eu autant d'eſtime pour lui & autant de créance en ſa fidelité & en ſon courage, qu'en aucun autre des ſiens, & avec raiſon.

Le Sieur de Blanchefort fils arriva chargé d'une depêche que ſon Pere Envoyé de la Princeſſe à la Cour, m'adreſſoit. Elle contenoit les lettres ſuivantes, que j'ai fait tranſcrire ici pour faire voir quel fut le fruit de ſa négociation, & quel étoit pour lors l'eſprit de la Cour; c'eſt-à-dire, celui du Cardinal facile à entrer en tout commerce.

* *M. Lenet.*

*MONSIEUR,

„ VOUS m'avez ſi bien inſtruit, que „ je n'ay eu nulle peine à reuſſir à la com- „ miſſion que SON ALTESSE m'a- „ voit donnée. Sa lettre a été bien reçuë, „ & moi comme un Ambaſſadeur. La „ Reine m'a fait conter une partie de no- „ tre voyage, & en a bien ri. L'on en- „ voira demain une dépêche à M. le Com- „ te de S. Aignan, où le Roi lui ordon- „ ne de laiſſer tout le monde en paix, & „ M. le Chevalier de Rhodes & tous les „ ſerviteurs de M. le Prince. La premiere „ choſe que l'on me demanda fut, ſi je

„ n'étois pas chargé de voir M. le Cardinal. Je dis à M. de Guenegault que „ non ; mais que s'il me commandoit de „ l'aller trouver, j'irois, parce que je „ n'avois pas ordre de n'y pas aller. Le „ soir donc on me dit qu'il ne me verroit „ point. A ce matin il m'a envoïé querir, „ & m'a dit force civilités pour dire à „ Son Altesse ; qu'elle étoit en toute sureté à Montrond, que les troupes n'en „ approcheroient point, & que je n'avois qu'à m'adresser à lui pour tout ce „ qu'elle desireroit de la Reine. Après notre discours, qui a été assez long, j'ai „ pris congé de lui. Aprês être sorti il me „ renvoya querir, & m'a entretenu fort „ long-tems : mon fis vous en dira une „ partie. Les serviteurs & les amis de „ Mesdames les Princesses m'ont conseillé, & pour des raisons considerables, „ d'aller chercher Madame la Princesse „ Douairiere, pour lui dire les discours „ que M. le Cardinal m'a tenus. Il est au „ choix de madite Dame d'aller en tel „ lieu qu'il lui plaira. Je m'en vais à Paris ; si vous sçavez des nouvelles, il me „ faudroit envoyer un courrier à l'hôtel „ de Condé, où j'attendrai de vos nouvelles. Je vous souhaiterois à Paris ; le „ tems ne me permet pas de vous en dire „ davantage ; il me tarde fort de vous

,, voir. La Cour ſera dans huit jous à Pa-
,, ris. On ſejournera un jour à Troïes. On
,, ſçait que vous êtes avec Madame ; on
,, n'y trouve point à dire, ni à notre vo-
,, yage. M. le Cardinal m'a fort parlé de
,, vous, & comme d'un homme de ſer-
,, vice & de merite. Je ſuis pour jamais
,, votre très-humble ſerviteur, BLAN-
,, CHEFORT. Je vous écris tout cela à
,, la hâte & à S. A. On n'á jamais penſé
,, à arrêter Meſdames, à ce qu'on dit.

MADAME,

,, VÔTRE ALTESSE ſçaura que
,, jarrivai hier en ce lieu, où j'ai trouvé
,, la Cour qui s'en va droit à Paris, &
,, paſſe à Troyes. Je fus deſcendre chez
,, M. du Pleſſis Guenegault, auquel je
,, preſentai vos lettres. Il me pria d'atten-
,, dre que M. le Cardinal fût arrivé, &
,, me demanda ſi je n'avois point ordre de
,, de le voir. Je lui dis que non ; mais que
,, V. A. ne m'avoit pas defendu de le voir
,, s'il le deſiroit. M. le Cardinal étant ar-
,, rivé un peu après, M. de Guenegault
,, me vint querir, & me mena à la Rei-
,, ne. Je lui dis que V. A. m'avoit com-
,, mandé de lui porter cette lettre, & de
,, l'aſſurer de votre obéyſſance. Elle me
,, dit qu'elle étoit bien aiſe que vous fuſ-

„ fiez à Montrond ; que vous y feriez en „ toute fûreté ; qu'elle croyoit que vous „ ne feriez pas comme Madame de Longueville, qui avoit donné des paroles, „ & qu'elle ne les avoit pas tenuës. Après „ avoir vû votre lettre, elle me dit que „ V. A. faifoit de grandes plaintes contre „ M. de S. Aignan. Je lui dis que vous „ en aviés fujet. Elle me dit qu'elle n'a„ voit point donné d'ordre pour faire tra„ verfer votre chemin ; ce qui étoit aifé à „ croire, puifqu'elle ne penfoit pas que „ vous duffiés partir de Chantilly avec „ cette precipitation. Elle me demanda „ des particularités de votre voyage. Je „ lui dis que V. A. avoit fait tout le che„ min avec refolution. Là deffus elle fut „ au Confeil, & le lendemin du matin „ M. de Guenegault me dit d'aller parler „ à M. le Cardinal : ce que je fis. Je le „ trouvai feul avec M. de Lionne. Il me „ parla avec autant de civilité de V. A. „ qu'il ne fe peut davantage : que l'on „ feroit une dépêche à M. de S. Aignan, „ où l'on lui manderoit qu'il ne fît rien „ qui vous pût déplaire ; qu'il étoit votre „ ferviteur. Je pris congé de lui ; demie „ heure après il me renvoya querir, & „ me dit plufieurs difcours qui feroient „ longs à dire à V. A. & qu'il faudroit fai-

„ re ſçavoir à Madame la Princeſſe votre
„ belle-mere, qu'il lui étoit permis d'al-
„ ler demeurer, ſans être conduite de
„ perſonne que des ſiens, à telle maiſon
„ qu'il lui plaira; & qu'il me proteſtoit
„ qu'on lui tiendroit parole; qu'il me la
„ donnoit pour la lui donner; qu'on n'a
„ point eu intention de la faire ſuivre par
„ des gens de guerre, & encore moins
„ d'arrêter Vos Alteſſes; qu'il y avoit eû
„ du mal entendu à Chantilly. Et après
„ lui avoir dit adieu, il m'a fait dire en-
„ core tout ceci par M. de Nogent,
„ & là deſſus M. de Brienne & Madame
„ ſa femme m'ont dit qu'il falloit que
„ j'allaſſe à Paris eſſayer de faire parler à
„ Madame la Princeſſe, & lui dire les diſ-
„ cours que j'avois eus avec M. le Cardinal;
„ & que je vous devois mander de m'envo-
„ yer un courrier à Paris, pour ſçavoir où
„ je la pourrois trouver. V. A. me fera
„ ſçavoir à Paris ce qu'elle voudra que je
„ devienne, en cas que je n'apprenne
„ point de nouvelles de Madame votre
„ belle-mere. Je ne me ſuis fait fort de
„ quoi que ce ſoit. Il me ſemble que
„ les choſes ne ſont pas dans l'aigreur où
„ elles eſtoient il y a huit jours. Si j'étois
„ auprès de V. A. je vous en dirois quelque
„ particularité. Madame de Brienne & le

,, Comte de Nogent ont fait voir à la
,, Reine que l'on avoit dit des choses de
,, Madame votre belle-mere, qui sont
,, toutes fausses; de sorte qu'elle commen-
,, ce à connoître qu'on ne lui a pas dit la
,, verité. Je supplie très humblement V.
,, A. de me pardonner si je vous écris en
,, de si mauvais papier, & si mal. Votre
,, três-obéïssant & très-obligé serviteur,
,, BLANCHEFORT. L'on me trou-
,, vera à Paris à l'hôtel de Sens ou de
,, Condé.

Lettre de M. de Guenegault à Madame la Princesse.

MADAME,

,, VOUS apprendrez par le retour
,, de M. de Blanchefort ce qu'il a fait en
,, son voyage, & comme j'ai executé ce
,, qu'il a plû à V. A. de me commander.
,, Je me remets à lui à vous rendre
,, compte des particularités: vous assu-
,, rant, Madame, que je serai toute
,, ma vie, avec tout le respect & l'o-
,, béïssance que je dois, ce qu'il lui plai-
,, ra de m'ordonner; étant comme je
,, suis, Votre très-humble & obéïssant
,, serviteur,

GUENEGAULT,

Lettre de Madame la Comtesse de Brienne, à Madame la Princesse.

MADAME,

,, J'AI reçu une joye extréme d'ap-
,, prendre par M. Blanchefort le succès
,, du voyage de V. A. J'en vais remer-
,, cier Dieu de tout mon cœur. Je vous
,, supplie très-humblement de trouver
,, bon qu'il ne retourne pas à Montrond.
,, Il est necessaire pour votre service &
,, pour le bien de votre maison, qu'il
,, fasse un autre voyage. V. A. verra par
,, les lettres qu'il vous envoye par son
,, fils, comme il a heureusement nego-
,, cié ce que vous lui aviés comman-
,, dé. C'est un serviteur très-fidele. Je
,, proteste Madame à V. A. que rien ne
,, l'est plus que moi pour tous les inte-
,, rêts de votre maison, que je serai tou-
,, te ma vie votre très-humble & très-
,, obéïssante servante, LOUISE DE
,, BEON.

Lettre de la Reine à Madame la Princesse écrite à Charseaux le 26. Avril 1650.

,, MA COUSINE, le Sieur de Blanche-

„ fort m'a rendu votre lettre du 20.
„ du courant, écrite de Montrond; &
„ comme c'eſt un des lieux dont le Roi
„ M. mon fils vous avoit donné le choix
„ pour établir votre demeure, je n'ai
„ pas voulu m'arrêter à ce qu'il y avoit
„ à dire à la maniere dont vous vous
„ y êtes renduë. Je m'aſſure que quand
„ vous y ferez reflexion, vous ne trou-
„ verez plus ſi étrange que vous faites la
„ conduite qu'à tenu le Comte de Saint
„ Aignan, lequel commandant pour le
„ Roi dans la Province, a eu aſſez de
„ ſujet d'être ſurpris de voir une per-
„ ſonne de votre condition aller, com-
„ me à la derobée, dans une place for-
„ te avec mon couſin le Duc d'Anguien,
„ ſans être accompagnée de celui que le
„ Roi avoit commis pour cela, & ſe-
„ parement de ma couſine votre belle-
„ mere, qui avoit eu le même ordre que
„ vous. Mais cela ſera maintenant reparé
„ par la connoiſſance qui a été donnée
„ audit Comte des intentions du Roi,
„ & par les ordres qu'il a reçus de vous
„ reſpecter & honorer. Deſorte qu'il ne
„ me reſte plus qu'à vous aſſurer en mon
„ particulier, que demeurant avec mon
„ couſin le Duc d'Anguien à Montrond,
„ ſans qu'il s'y paſſe rien contre le ſer-
„ vice du Roi, vous y ſerez, non-ſeu-

„ lement en toute ſeureté ; mais je vous
„ donnerai en toute rencontre des effets
„ de ma protection & de ma bonne vo-
„ lonté. Cependant je demeurerai votre
„ bonne couſine, ANNE

Percheron, que j'ai dit ci-deſſus avoir été dépêché en Bourgogne, confera à Dijon avec Baas, & lui avec ſon frere, & arriverent ce jour-là tous enſemble avec pluſieurs Officiers du Regiment de Perſan, qui en peu de jours s'augmenterent juſqu'au nombre de vingt Capitaines, vingt-deux Lieutenans, dix-neuf Enſeignes, cinquante-cinq Sergens, & cinq cens Soldats, qui tous dirent à la Princeſſe que puiſqu'on ne leur avoit pas donné lieu de ſe jetter en corps dans Bellegarde, comme ils avoient projetté, ni pû prendre le Cardinal priſonnier, comme ils l'avoient concerté, & comme il eſt dit ci-deſſus, par le manquement de parole du Bout du Bois, ils venoient je jetter dans Montrond, où, & par-tout ailleurs, ils s'eſtimeroient glorieux de mourir pour le ſervice du Prince. Cela nous fit le plus grand plaiſir du monde. Nous avions à éviter de donner jalouſie à la Cour, particulierement depuis les lettres ci-deſſus rappotrées : auſſi pourvûmes-nous à

écarter les Officiers dans des maiſons particulieres du Prince, à faire ſubſiſter la Compagnie des Gardes çà & là à l'écart, & l'on fit entrer les ſoldats dans la place à meſure qu'ils arrivoient.

Le Marquis de Sauvebeuf envoya un Gentilhomme à la Princeſſe, qui vint de ſa part lui offrir ſes ſervices, & quantité de Gentilshommes de la Province lui rendirent leurs devoirs.

Le premier Mai il arriva un courrier depêché par les Sieurs de Thes Conſeiller au Parlement de Dijon, & Ferrant Preſident à la Chambre des Comptes, chargé de leurs depêches, qui portoient que la Princeſſe Douairiere depuis ſon évaſion de Chantilly, avoit été cachée dix jours entiers dans des maiſons particulieres à Paris, oú elle avoit fort ſouffert. (Et depuis nous avons ſçu qu'elle avoit quaſi toujours été chés le Sr. de Machault Seigneur de Fleury, Conſeiler aux Requêtes du Palais, homme d'une ſinguliere fidelité & probité pour les interêts du Prince :) & depuis en étoit ſortie le 27. d'Avril à cinq heures du matin, & s'étoit renduë à l'ouverture du Parlement, ſuivie de la Ducheſſe de Châtillon, des Marquis & Marquiſe de S, Simon, Vigeant, de

la Force, & de plusieurs autres personnes de qualité, pour presenter sa Requête, de laquelle le Sieur des Landes-Payen Conseiller à la Grand Chambre, homme brusque & franc s'étoit chargé; aussi-bien que de celle du President Perraul prisonnier. Elle demandoit justice contre la detention des Princes. Elle accompagna ses sollicitations de tant de soupirs, de larmes & de plaintes, que toute l'assistance en fut merveilleusemrnt touchée. Les trois Chambres assemblées ordonnerent qu'on surfoiroit d'y faire droit pendant huit jours, & que cependant elle demeureroit sous la protection de la Cour, dans les maisons des Presidens de Nemond, Viole, ou de la Grange. Comme cette derniere étoit située dans la Cour du Palais, la Princesse l'accepta. Elle alla dans toutes les Chambres des Enquêtes demander justice, qui témoignerent lui vouloir rendre. Elle fut visitée par Messieurs de Nemours, de Joyeuse, & le Chevalier de Guise. Ils ajoutoient que le Duc d'Orleans, les Ducs de Beaufort, d'Elbeuf, de Retz, & le Coadjuteur, avoient tout mis en usage pour empêcher la tenuë de la Mercuriale, mais inutilement. Que le Duc d'Orleans avoit assemblé le Conseil du Roi pour aviser ce qu'il y avoit à

faire en l'abſence de Sa Majeſté. Il fit publier un ban pour faire ſortir de Paris dans vingt-quatre heures tous les Officiers des Troupes des Princes priſonniers, ſous peine de la vie. Que le Parlement lui avoit envoyé deux Deputés pour convenir avec S. A. R. d'un lieu de ſureté dans paris pour la Princeſſe Douairiere. Qu'il avoit répondu, que puiſqu'elle avoit eu ordre du Roi d'en ſortir, il falloit qu'elle ſe mît en état d'obéïr; qu'étant hors de la Ville, elle demeureroit en ſureté où bon lui ſembleroit; & que trois jours après le retour du Roi, il donnoit ſa parole de faire convenir la Reine d'un lieu près de Paris où elle pourroit agir librement & que cela avoit été enregiſtré ſur les Regiſtres de la Cour. Les parens de Perrault avoient auſſi preſenté une autre Requête à la Chambre des Comptes, tendante à demander l'obſervation de la declaration du mois d'Octobre 1648. ſur ſon ſujet. Que la Chambre avoit ordonné l'aſſemblée des ſemeſtres; & enfin madite Dame la Princeiſe avoit par le conſeil de ſes amis choiſi le Bourg-la Reine pour ſon ſejour.

Ce jour même la Princeſſe renvoya ce courrier, & écrivit à la Prieceſſe ſa belle mere, pour la feliciter de ce bon & heureux

heureux commencement, & l'inviter à toutes les paroles que la Cour pourroit lui donner, ni même à celles du Duc d'Orleans, qui pour lors étoit abſolument gouverné par le Coadjuteur, à preſent le Cardinal de Retz, que pluſieurs interêts, dont je parlerai en tems & lieu, avoient rendu ennemi de ſa maiſon. Elle envoya auſſi à Bourges, & dans les lieux circonvoiſins, donner avis de cet évenement.

Elle depêcha Longchamp, Exempt de ſes Gardes, au Duc de la Rochefoucault, tant pour lui que pour le Duc de Bouillon, & pour les Seigneurs qui devoient s'aſſembler. Elle leur envoya copie des lettres du Roi & de la Reine, leur donna part de ce que je viens de dire du regiment de Perſan, de ce qui s'étoit paſſé au Parlement, & leur témoigna impatience de ſçavoir la reſolution de l'aſſemblée qu'ils devoient faire.

Le 2. le Maire de Bourges, qui étoit pour lors, le Lieutenant General, & les Echevins vinrent rendre les devoirs de cette Ville à la Princeſſe, qu'ils regalerent de force confitures. Le premier me donna avis en grand ſecret qu'il avoit reçû ordre du Roi d'aller en Poitou faire le procès à tous ceux qui a-

voient ſuivi le Duc de la Rochefoucault; dont je l'avertis le plûtôt qu'il me fut poſſible. Je fis avec de Baas mon ami particulier, & auquel j'avois toute créance, & du Chambon, un memoire de tout ce qui pouvoit être neceſſaire à Montrond, & vîmes toute l'artillerie pour la mettre en état peu à peu, & ſans jalouſie.

Dans le premier entretien que j'eus avec Baas, après m'avoir raconté la défection que lui avoit faite le Bout du Bois, il me dit pluſieurs choſes que le Cardinal lui avoit dites, & entr'autres que l'affaire de Jarzé avoit perdu M. le Prince, qui ſur ce ſujet avoit dit à le Tellier Secretaire d'Etat ces mots: Si la Reine refuſe de le voir, je l'y menerai par le poing; & ſi elle lui fait mauvaiſe mine, je m'en prendrai au Cardinal. Puis il lui dit que rien n'étoit plus grand que le genie qu'avoit M. le Prince à la guerre; mais qu'il avoit un tel mépris pour la Cour & pour les Miniſtres, & un tel orgueil & une inegalité ſi grande, qu'il étoit devenu inſuportable. Je le connois pourtant aſſez, répondis-je à de Baas, pour ſçavoir que cette premiere partie eſt vraïe; mais que la ſeconde eſt bien éloignée de l'être, jamais homme du monde

n'ayant été plus porté naturellement à ſervir la Cour que l'eſt M. le Prince : on attribuë même à baſſeſſe ce qu'il fait en ſa faveur. Quant aux Miniſtres, il les connoît & il fait comme nous ; il en eſtime quelques-uns & en mépriſe d'autres, ſuivant que les uns ou les autres le meritent. Il me dit encore que quand le Cardinal vouloit menacer quelqu'un, il s'étoit habitué à dire qu'il le mettroit bien à la raiſon, puiſqu'il avoit ſçu y mettre les Princes du Sang ; qu'il diſoit que Perrault & Madame de Longueville l'avoient perdu, & qu'elle & Madame de Chevreuſe étoient capables de renverſer dix Etats ; & c'eſt un diſcours que le Cardinal m'a fait plus d'une fois, y ajoutant encore Madame la Princeſſe Palatine. Sur ce propos je ne puis m'empêcher de dire ici ce qu'il dit un jour à M. Dom Louis de Haro en ma preſence, étant ſur la frontiere. (C'étoit ce grand Miniſtre de Philippe IV Roi d'Eſpagne, dont j'ai fort à parler dans la ſuite de ces Memoires.) Vous êtes bien heureux, lui dit le Cardinal, vous avez, comme on a partout ailleurs, deux ſortes de femmes ; des coquettes en abondance, & fort peu de femmes de bien. Celles-là ne ſongent qu'à plaire à leurs Galands, & celles-ci à leurs ma-

ris. Les unes ni les autres n'ont d'ambition que pour le luxe & la vanité. Elles ne ſçavent écrire les unes que pour des poulets, les autres que pour leur confeſſion; les unes ni les autres ne ſçavent comme vient le bled, & la tête leur tourne quand elles entendent parler d'affaires. Les nôtres au contraire, ſoit prudes, ſoit galantes, ſoit vieilles, jeunes, ſottes ou habiles, veulent ſe mêler de toutes choſes. Une femme de bien ne coucheroit pas avec ſon mari, ni une coquette avec ſon galant, s'ils ne leur avoient parlé ce jour-là d'affaires d'Etat. Elles veulent tout voir, tout connoître, tout ſçavoir; & qui pis eſt tout faire & tout broüiller. Nous en avons trois entr'autres (en nommant celles dont je viens de parler,) qui nous mettent tous les jours en plus de confuſions qu'il n'y en eut jamais à Babilone. C'eſt dommage, lui repartit Dom Louis, de ce que vous n'êtes pas de l'humeur de la plûpart des Italiens; car vous n'auriez pas peine à les châtier ſans regret; mais comme vous êtes civil, honnête & galant, vous les traittez doucement. Dieu grace, les nôtres ſont de l'humeur dont vous les connoiſſez; pourvû qu'elles manient de l'argent, ſoit de leurs maris, ſoit de leurs galants, elles ſont ſatisfaites; & je ſuis

bien heureux de ce qu'elles ne ſe mêlent pas d'affaires d'Etat ; car elles gâteroient aſſurement tout en Eſpagne, comme elles font en France. De l'humeur dont je ſuis j'aurois peine à me reſoudre à leur faire du mal ; & quand je le voudrois, le Roi mon maître, qui a été galant toute ſa vie, me diſgratieroit. J'ai connu Madame de Chevreuſe en notre Cour, où elle a un peu fait de ſejour. Nous avons fait un traitté avec Madame de Longueville ; & Madame la Palatine a fait quelque ſejour dans notre Bourgogne. Il finit en diſant - - - - - - - -

\- - - - - - - - - - - -

\- - - - - - - - - - - -

Ce ſoir là arriva à Montrond un vieil infidele, Ecuyer de la Princeſſe, qui avoit été chaſſé d'auprès d'elle à Chantilly, parce qu'on ſçut qu'il donnoit avis à un de ſes freres nommé . . . . . domeſtique du Cardinal, de tout ce qui s'y paſſoit. Il nous apprit la mort de Mademoiſelle de Dunois, que nous y avions laiſſée malade.

Le 3. des Chapizeaux arriva de bon matin, retournant de Poitou. Il vint me trouver en mon lit, & me dit : comme il fit après à la Princeſſe à ſon reveil, que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault s'etoient abouchés à Merqueſſac en Péri-

gord, avec un Capitaine des Gardes chargé de la créance & du pouvoir des Marechal & Marquis de la force; qu'ils avoient resolu de prendre les armes pour le service des Princes; qu'ils s'étoient assurés de leurs amis de la ville de Bordeaux & du parlement, par les intrigues qu'ils y avoient; que Messieurs de la force devoient s'emparer des postes de la Dordongne; ceux de Bordeaux, de Libourne; que M. de Tarante avoit donné bonne esperance pour lui & pour le Duc de la Trimouille son pere; qu'il falloit les ménager, & à cause du crédit qu'ils avoient en leur pays, & de leur place de Taillebourg, dans laquelle, outre qu'elle étoit bonne, il y avoit pour armer quinze mille hommes: que M. de Bouillon se divertissoit tous les jours de fête à faire faire l'exercice à ses sujets de la viconté de Turennes, où il feroit facilement quatre mille hommes de troupes reglées. Si tous les Seigneurs faisoient ainsi, on éviteroit bien des yvrogneries & des querelles parmi les paisans; & quand on y leveroit des soldats, ils ne seroient pas tout-à-fait novices. Que le Duc de S. Simon n'avoit pas voulu se trouver à la conferance; mais avoit donné toute parole de les recevoir dans Blaye, si on les poussoit. Que du Dognon avoit dit au Chevalier de Thodias qu'il avoit été prévenu par la Reine, à la quelle il avoit

donné sa parole ; mais que la Princesse étoit sûre qu'il se souvenoit de son Maître & de son bienfaiteur ; que quand il verroit les autres en campagne, il ne sçavoit ce qu'il feroit ; qu'il s'étoit fort emporté contre les infidélités qu'il prétendoit que lui avoit fait le Cardinal, qui avoit voulu ôter ses gouvernemens dans le tems qu'il lui faisoit le plus de caresses, & qu'il lui corrompoit tous les jours ses domestiques; que des Ouches, qui étoit dans l'isle de Ré, avoit donné de grandes esperances au Chevalier de Thodias, se souvenant qu'il étoit créature du feu Duc de Brezé. Des Chapizeaux ajoûtoit que le Duc de S. Simon avoit reçû dépêche du Roi, par laquelle S. M. lui donnoit avis que la Princesse & le Duc d'Anguien s'étoient sauvés de Chantilly en habits déguisés & jettés dans Montrond, lui ordonnoit de leur refuser retraite à Blaye, & d'empêcher par son crédit qu'on ne les reçût à Bordeaux, étant le plus important service qu'il pût jamais rendre à l'Etat, dont ce Duc avoit donné part au Duc de la Rochefoucault. Il me dit encore que le Cardinal avoit écrit par le Marquis de Cugnac, à Messieurs de la Force pour les inviter à demeurer fermes dans le service du Roi, & à ne pas achever l'alliance projettée de Mademoi-

ſelle de la Force avec le Vicomte de Turenne, qui travailloit à ruiner le Royaume; dont leſdits Sieurs pere & fils avoient averti par un exprès le Duc de Bouillon, qui étoit dans une colere extrême contre la Cour du traittement que recevoit la Ducheſſe ſa femme dans ſa priſon. Puis il me conta que tous ces Seigneurs-là s'étoient fait confiance des lettres que le Cardinal leur écrivoit, qui toutes n'étoient à autre fin que de les mettre en défiance les uns des autres, diſant à chacun en particulier que ſon compagnon s'accommodoit avec lui. Qu'ils croyoient tous que le Marquis de Bordeilles entroit dans le parti; & qu'enfin tous enſemble l'avoient chargé de dire à la Princeſſe, comme le Duc de la Rochefoucault l'avoit mandé par le Chambon, & celui de Bouillon par la Mothe-Brigantin qu'il lui avoit depêché. Qu'il étoit neceſſaire qu'elle partît en diligence pour mener le Duc ſon fils à Bordeaux, où ils l'aſſuroient tous, & particulierement le Duc de S. Simon, qu'ils ſeroient reçûs comme des reſtaurateurs de la fortune publique. Que le Duc de Bouillon lui viendroit au devant avec mille Gentilshommes ſur le chemin de Turenne où elle ſe delaſſeroit, & recevroit les viſites & les aſſû-

rances de ſervices de tous les gens de qualité & de conſideration de ces quartiers-là. Que les ſieurs de la Force, de la Rochefoucault, Sauvebeuf & Luſignan ſe joindroient à eux avec tous leurs amis dans la marche; & que tous enſemble l'eſcorteroient avec quatre mille Gentilshommes juſques dans Bordeaux, où le Duc de S. Simon ſe trouveroit à point nommé: & que là la Princeſſe & eux ſéroient tous en pleine liberté d'agir & de negocier en toute ſeureté avec qui ils jugeroient plus à propos, (voulant entendre les Anglois, les Eſpagnols ou les Huguenots?) il ajouta à ce diſcours & de leur part tout le raiſonnement qu'avoit fait le Chambon quelques jours auparavant, comme j'ai dit ci-deſſus, ſur le peu de ſureté qu'elle avoit à Montrond, & ſur l'importance de ne laiſſer pas tomber ſa perſonne & celle du Duc d'Anguien entre les mains du Cardinal; après quoi n'y ayant plus d'eſperance à former un parti, il n'y en auroit jamais plus à la liberté des Princes.

Incontinent que j'eus oüi tout ce diſcours, je commençai à avoir bonne opinion de tous nos projets. Je menai des Chapizeaux à la Princeſſe, à laquelle il le repeta tout au long, & même avec

quelques circonſtances qu'il avoit oublié à me dire. Après quoi je fis appeller le Chambon, qui m'avoit trouvé fort contraire tous les jours precedens à ſon opinion. Car comme il étoit venu ſans depêche du Duc de la Rochefoucault, qui l'envoyoit, je me deffiois fort de lui. Je commençai par lui dire en ſouriant, que je n'étois plus Mazarin, comme il avoit dit aux uns & aux autres, mais bon frondeur & de ſon avis. Je lui expliquai mes deffiances avec franchiſe, & la reſolution qu'avoit pris la Princeſſe de le depêcher avec Chapizeau à Madame ſa belle-mere, ſous pretexte de lui faire un compliment ſur l'évenement de la requête qu'elle avoit preſentée au Parlement; ainſi que le contenoit la lettre qu'elle venoit de lui écrire, & le ſurplus en créance ſur eux.

Cette créance étoit de lui faire le plan au vrai de tout ce que je viens de dire, & la belle apparence que leur montroit le parti que l'on pouvoit former en Guienne & en Poitou, l'avantage d'un poſte auſſi grand & auſſi conſiderable que Bordeaux ſoutenu de Blaye; que ſi le feu prenoit de bonne ſorte dans toutes ces contrées-là, on pouvoit par le moyen de Montrond, le porter juſques ſur la Loire; & que pendant que les Eſpagnols paroî-

troient ſur la frontiere, (comme ils feroient dans peu de tems,) il y avois grande apparence de relever dans le Parlement & dans les peuples les eſprits abbattus & les bonnes volontés languiſſantes, & par là faire quelque choſe de grand, non-ſeulement pour la liberté des Princes, mais encore pour le ſoulagement des peuples, & pour la paix generale. Qu'on la mettroit elle Madame la Douairiere, à la tête de tout, & qu'elle en auroit toute la gloire.

D'un autre côté les Envoyés furent chargés de lui faire voir les revers de la medaille, c'eſt-à-dire, l'inconſtance des peuples, le peu d'aſſurance qu'il y a aux compagnies ſouveraines, leſquelles étant compoſées de pluſieurs têtes, le ſont par conſequent de divers ſentimens & de differentes penſées; mais de lui remontrer fortement les interêts particuliers de tous ceux qui projettoient de former ce parti, qui de grandeur, qui de religion, qui d'utilité & d'argent, & que bien ſouvent au lieu de ſe rendre leur maître en ſe mettant à leur tête, l'on devient dependant d'eux, & on ne leur ſert qu'à avancer leur fortune, & en un mot, qu'on s'expoſe à être ſoumis à leur volonté, à leur interêt, & à leur caprice, quand on n'eſt pas en état

de leur faire du bien autant qu'ils s'en proposent en prenant les armes.

Qu'il est vrai que l'on pouvoit tirer, quelque avantage de la pitié qu'exciteroit une Princesse fugitive, & un jeune Prince du Sang qui est contraint dans sa septiéme année de traverser tout un Royaume pour se mettre à couvert de la violence d'un Ministre étranger, haï & decrié, & qui va de Parlement en Parlement pour crier vengeance & demander justice contre l'oppression que souffre son pere, & qui paroît en un âge si tendre, à la tête d'un parti, pour appuyer par la force les deliberations des Compagnies Souveraines & la bonne volonté des peuples.

Qu'une telle compassion pouvoit bien sans doute dans la situation des esprits armer des Provinces entieres, faire monter la noblesse à cheval, & produire de grandes choses; mais que tel feu qui paroît beau & clair dans les commencemens, ne peut durer long-tems, sans aliment & sans matiere

On chargea ces deux Gentilshommes de remontrer tout cela à la Princesse Douairiere. Je leur en fis même un petit racourci pour faciliter leur memoire, qu'ils mirent en lieu à ne pouvoir être trouvé. On communiqua toutes choses

à la Princeſſe Douairiere pour deux raiſons. La premiere qu'il n'y avoit point d'apparence de rendre la Comteſſe de Tourville & moi reſponſables d'une telle levée de bouclier, ſans la participation & l'aveu de cette Princeſſe. Il étoit de la prudence de lui remontrer les avantages qu'on en pouvoit tirer, pour échauffer ſon courage par la grandeur de l'entrepriſe ; mais il falloit lui dire les inconveniens auſquels s'expoſeroit Madame ſa belle-fille & M. ſon petit-fils, ſi nous n'avions de l'argent : & c'étoit elle ſeule qui pouvoit nous en fournir. La Princeſſe écrivit auſſi à la Ducheſſe de Châtillon, qui étoit abſoluë ſur les volontés de la Princeſſe Douairiere. Et par la relation ſecrette que j'avois avec elle, je chargeai des Chapizeaux de lui faire entrevoir des monts-d'or dans la ſuite, pourvû qu'elle obligeât Madame la Douairiere à ſoutenir les commencemens par quelques ſommes conſiderables, en attendant qu'on eut pû tirer à ſoi une partie des deniers publics pour faire ſubſiſter le parti qui étoit prêt à ſe mettre en campagne. Et enfin la Princeſſe les chargea de dire à Madame ſa belle-mere qu'elle ſeroit au deſeſpoir ſi elle voyoit negliger une occaſion grande & favorable de rendre la liberté au Prince ſon

mari, & peut-être de lui ſauver la vie, auſſi-bien qu'à Meſſieurs ſes beauxfreres: qu'il étoit vrai qu'il y avoit quelques riſques à courir & quelques perils à eſſuyer; mais qu'en pareilles rencontres il faut s'expoſer à tout ce qui n'eſt pas un precipice viſible, par la grandeur de ce qu'on entreprend; qu'il faut tout mettre en uſage dans l'eſperance d'un tel ſuccès, pour ſoutenir & échauffer les bonnes volontés naiſſantes, & les intentions des amis & des ſerviteurs fideles; tâcher à ſatisfaire à l'interêt de ceux qui en ont; & que c'étoit par toutes ces raiſons qu'elle la conjuroit de l'aſſiſter de ce qu'elle pourroit d'argent comptant, de pierreries & de vaiſſelle qui ne ſont en uſage & n'ont trouvé prix dans la créance des hommes, que pour s'en ſervir au beſoin; que jamais elle ne verroit ſa maiſon dans une neceſſité plus preſſante que celle en laquelle elle ſe trouvoit reduite; qu'elle eſperoit cette grace & des conſeils pour ſa conduite dans une telle conjoncture; qu'elle lui demandoit l'un & l'autre, & comme à une perſonne habile & clairvoyante, & comme à une bonne mere paſſionnée pour le ſalut de tous les enfans que Dieu lui avoit donnés; qu'elle attendoit par le retour de ſes

envoyés des conſeils hardis & prudens tout enſemble, qu'elle executeroit par les avis & avec la participation de ceux qu'elle lui avoit donnés pour ſa conduite, avec tout le ſecret, toute l'adreſſe & toute la diligence dont elle ſeroit capable; & qu'elle eſperoit tout de la bonté de Dieu, qui eſt toujours protecteur de l'innocence.

Après avoir expedié ceux-ci, la Princeſſe depêcha la Rouſſiere vers le Prince de Tarante ſon ami, pour donner avis à lui & au Duc de la Trimouille ſon pere, de tout ce qu'elle avoit ſçu & fait les trois jours precedens; avec ordre de leur dire qu'elle n'avoit rien voulu écouter de toutes ces propoſitions, ſans en prendre avis de l'un & de l'autre: que difficilement s'engageroit-elle à quelque choſe ſans les y avoir engagés. C'eſt une choſe étrange combien peu de gens l'on voit d'un génie aſſez fort pour conſeiller de grandes choſes; & neanmoins chacun a ſi bonne opinion de ſes talens, qu'il n'y a perſonne qui ne ſe croye plus habile que ſon compagnon pour conduire, quoiqu'avec un eſprit peu élevé, les affaires qui le ſont d'avantage. Je ſuis fâché d'avoir fait cette remarque au propos de ceux dont je parle; mais elle eſt venuë au

bout de ma plume, & je l'ai laissée couler. La Roussiere fut encore chargé de leur dire qu'il étoit facile de reprendre Saumur par les deffauts; que du Mont y connoissoit; & qu'elle offroit de commencer la guerre par cet exploit, & de leur mettre cette place entre les mains qui étoit à leur bienseance, tant pour le voisinage de Toüars, que parce que la plûpart des habitans de la Ville étoient de la Religion de la D. de la Trimouille, & du Prince de Tarente & que c'étoit, un passage important, & qui pourroit augmenter leur consideration dans le païs.

Dalegre, du Fay, Gallet & Moucault, Capitaines dans Persan, arriverent ce soir-là. Le dernier nous dit que le regiment de Cavallerie de Ravigny ayant voulu entrer dans la ville de Troyes sans l'attache du Prince de Conty, avoit été taillé en pieces & trois Capitaines tués; & qu'il avoit oüi Campy Gouverneur de Mirecour disant à Talon, lorsqu'ils étoient à Châtillon, qu'il lui apportoit la nouvelle du traité que faisoit le Vicomte de Turenne avec de certaines troupes Allemandes. A quoi Talon lui avoit répondu; qu'il ne disoit rien que l'on ne sçut déja; que le Cardinal avoit copie du traité; mais que les cho-

ſes en étoient au point qu'il ne devoit faire état que des regimens de Roſe & de Churs.

On envoya Beliſſant faire faire des grenades dans les Forges du Nivernois; Belachi acheter du plomb en divers endroits; & l'on traita avec un des principaux Marchands de Bourges pour faire venir d'Orleans, de Tours, de Moulins, de Limoges, & de Lyon toutes les choſes neceſſaires dans la place, ſuivant le memoire qu'on lui donna; ce qu'ils firent fort ponctuellement & fort adroitement.

Le 4. de May le Comte de Collignymon ami très-particulier, qui commandoit le regiment de cavallerie d'Anguien, & qui avoit paſſé du fond du Limoſin, où il étoit en quartier d'hyver, à Bellegarde, en retourna. Je fus fort aiſe d'avoir un tel ſecours. Je fis que la Princeſſe lui communiqua tout ce que je viens de rapporter, & le pria de ne la point quitter, afin qu'il eût part à tout ce qui s'executeroit. Il nous apprit que le Comte de Palluau, à preſent Maréchal de Clerambault, dignité qu'il s'acquit par la priſe de Montrond, comme nous dirons ci-après, avoit le gouvernement de Poitou, & qu'il le ſçavoit de lui-même.

La Martiniere écrivit de Brezé du 29. du mois d'Avril, que les troupes qui étoient par-delà, feroient commandées par le Maréchal de la Meilleraie: qu'une partie étoit destinée pour le Poitou, & l'autre pour le Berry. Quelqu'un qui venoit du côté du Dorat, dit qu'il avoit rencontré des troupes qui disoient venir assiéger Montrond ; desorte que nous envoyâmes des Gardes, des Cavaliers, & des Officiers de tous les côtés, & sur tous les passages à plns de vingt lieuës à la ronde, pour sçavoir des nouvelles, & se mettre en état de n'être point surpris.

Il arrivoit à tout moment des Officiers & des Soldats du debris de Bellegarde: ce qui obligea la Princesse à écrire à le Tellier Secretaire d'Etat en ces termes. L'un des Ecuyers de M. le Prince, nommé la Vallée, porta la lettre.

„ MONSIEUR, je ne veux pas que vous „ appreniez par d'autres que par moi, „ que plusieurs Officiers de ceux qui é- „ toient dans Bellegarde, & même quel- „ ques uns des troupes du Roi, affection- „ nés de longue-main à M. mon mari, „ comme aïant été les fidéles témoins de „ la passion avec laquelle il a toûjours „ servi S. M. me sont venus rendre visite,

„ & offrir leurs ſervices en ce lieu : mais „ aprés les avoir aſſurés que je ne ſongeois „ qu'à mon repos, & a l'education de mon „ fils, & les avoir remerciés des tèmoignages de leur bonnes volontés, je les ai „ prié de ne pas faire ici long ſejour; „ deſorte que la plûpart n'ont fait que paſſer pour ſe retirer en leurs maiſons, ou „ aux endroits où leurs affaires les appellent; & les autres, aprés s'être un peu „ repoſés, en uſeront de même. C'eſt de „ quoi j'ai voulu vous donner avis, afin „ que vous ne preniez aucune créance à „ ceux qui prenant pour l'ordinaire les oc„ caſions de ſe faire de fête au moin„ dre prétexte qu'ils ent ont, vous pour„ roient donner quelques ſoupçons de „ ma conduite ſur les devoirs que me „ rendent ceux qui ont pitié du malheu„ reux état où je ſuis réduite. Vous m'o„ bligerez d'en avertir la Reine. Je ne „ puis oublier mon devoir, quelque trait„ tement que j'aie reçu de S. M. Je vous „ prie de lui témoigner la ſincerité de „ mes intentions, & de me croire, Vo„ tre, &c.

On envoïa à la Princeſſe la copie de la lettre que M. de Brienne écrivit de Châtillon le 26. du préſidial de Moulins qui étoit telle.

„ MESSIEURS, en l'abſence de M. de la

„ Vrilliere, qui s'eſt avancé de Dijon à
„ Paris, j'ai ouvert en cette ville votre
„ lettre, qui lui étoit adreſſée, ſur le ſu-
„ jet de celle que vous avez reçuë de Ma-
„ dame la Princeſſe, portant avis de ſon
„ arrivée à Montrond, & de ſa demande
„ pour avoir des Commiſſaires de votre
„ Compagnie, afin de connoître l'état de
„ la place, & en informer S. M. Sur quoi
„ elle m'a commandé de vous dire qu'elle
„ a loué votre zele & votre ſoin d'avoir
„ envoïé un exprés pour la faire avertir
„ de ce qui ſe paſſoit, & que vous euſſiez
„ à répondre à Madame la Princeſſe, que
„ comme vous n'avez point reçû d'ordre
„ du Roi, vous ne pouvez ſatisfaire à ce
„ qu'elle vous a témoigné deſirer, & que
„ vous n'avez qu'à attendre les comman-
„ demens de Sa Majeſté, n'ayant pas ju-
„ gé devoir les rechercher en cette occa-
ſion. „ Le ſurplus de la dépêche concer-
noit quelques autres affaires.

Le cinquiéme, la Princeſſe eut avis que le Roi avoit envoïé ordre à la Charité d'arrêter tous ceux qui voudroient paſſer en Berry; & qu'on avoit commencé par deux de ſes Gardes, qui de puis s'étoient ſauvés. Ce qui m'obligea à dépêcher en toute diligence à ceux que la Princeſſe avoit envoyé à Madame ſa belle-mere, qui devoient revenir promptement & paſ-

ser la riviere sur quelque petit bac. Je leur mandai même une folle invention qui me vint dans la tête en cas qu'ils fussent arrêtés à la Campagne, qui réussit heureusement.

La Princesse courut un chevreuil dans le parc, pour essayer les trousses que j'avois fait faire pour le voyage projetté, disant que c'étoit pour la mener en croupe à la chasse avec les Dames de sa suite, & même une petite machine que l'on avoit fait pour le jeune Duc & qui se plantoit sur l'arçon de la selle de son Ecuyer qui le portoit ainsi fort commodémenr entre ses bras, & cela pour ôter tout le soupçon que pourroit donner ces nouvelles inventions. Aprés la chasse je leur donnai la collation sur le bord du canal.

Longchamp retourna d'auprés du Duc de la Rochefoucault, Il rapporta nouvelle certaine que le Maréchal de la Meilleraye avoit accepté le commandement des troupes en Guienne & en Poitou, qui ne consistoient pour lors qu'en quatre regimens de cavallerie & trois d'infanterie, qui avoient leur rendez-vous au troisiéme du mois à . . . . . . Que le Duc de la Rochefoucault croyoit qu'il alloit pour le pousser & raser ses maisons : qu'il se resolvoit de passer par Bordeaux ; pour connoître la disposition des esprits, &

de là joindre avec tous ses amis le Duc de Bouillon. Il assuroit que le Roi avoit écrit à la Ville & au Parlement dudit Bordeaux une semblable lettre à celle que Sa Majesté avoit adressée au Duc de Saint Simon, pour les obliger à ne recevoir pas la Princesse ni le Duc son fils; s'ils vouloient s'y retirer.

Le sixiéme arriverent plusieurs Officiers de Persan & de Condé. Le Chambon & Chapizeaux retournerent aussi. Ils avoient trouvé le courrier que je leur avois envoyé la veille: & s'étoient fort heureusement servi de ma folle imagination; en telle sorte qu'ayant trouvé le Prevôt de Bourges avec ses Archers, ils les decouvrirent de loing & au lieu de se sauver (ce qu'ils auroient eû de la peine à faire) ils allerent droit à cette troupe, en criant bonne nouvelle. Le Chambon prenant la parole, leur dit qu'il alloit porter à la Princesse à Montrond celle de l'évasion du Prince de Condé du Bois de Vincennes. Qu'il s'étoit allé tout droit jetter dans le Palais à Paris; qu'il avoit pris sa place au Parlement, & demandé justice; & qu'il avoit été ordonné sur le champ que la Reine seroit suppliée de mettre en liberté le Duc de Longueville & le Prince de Conti, & avoit octroyé commis-

ſion au Procureur General pour informer contre ceux qui avoient donné au Roi un conſeil ſi pernicieux à l'Etat. Que le Prevôt l'ayant crû en avoit témoigné telle joye, qu'il lui avoit donné ſon cheval & deux de ſes Archers pour faire plus de diligence ; car ils avoient encore ceux de la poſte de Boni. L'on tire quelquefois plus d'utilité des conſeils ridicules & imprevûs, que de céux qu'on a pris par les regles de la prudence, & avec une mûre deliberation ; & je me ſuis bien trouvé de laiſſer battre du païs à mon eſprit tant qu'il veut dans les affaires épineuſes, & de tenter tout ce qu'il me preſente, quand je vois qu'il n'y a point d'autre riſque à courre que de demeurer comme l'on étoit.

Ils dirent à la Princeſſe que la Cour étoit arrivée à Paris le 2. du mois ; que le Maréchal de l'Hôpital avoit porté ordre à Madame la Douairiere de ſortir du Bourg-la-Reine, & s'avancer davantage vers le Berry ; que le Comte de Brienne lui conſeilloit d'obéïr ſeulement pour la forme, & qu'il lui répondoit qu'on la feroit revenir bientôt avec toute liberté de pourſuivre ſes affaires. Que le Premier Preſident Molé lui avoit envoyé le Comte d'Antueil pour lui dire qu'il étoit dans ce même ſentiment, &

qu'il n'y avoit point d'apparence de s'opiniâtrer à presenter ses requêtes, desquelles elle ne pouvoit esperer aucun fruit en presence de la Reine, & dans la disposition presente des esprits. Que Madame la Princesse n'avoit voulu croire les uns ni les autres; & étoit resoluë de ne se retirer point, & de faire rapporter sa requête le jeudy suivant, qui étoit le jour même qu'ils parloient. Ils ajouterent que l'Archiduc Leopold, & le Vicomte de Turenne entroient en France du côté de Rheims & de Guise en deux corps separés.

Quand au sujet pour lequel ils avoient été dépêchés, ils rapporterent que la Princesse avoit dit que Madame sa belle-fille pouvoit entreprendre le voïage qu'ils lui avoient proposé de sa part, sans lui en demander avis, puisqu'en se separant d'elle elle lui avoit donné tout pouvoir de se conduire par les conseils de la Comtesse de Tourville & les miens, ausquels elle se remettoit, se loüant fort de la deference qu'elle avoit pour elle. Qu'elle ne pouvoit mieux faire que de sortir de Montrond; d'autant plus que le Maréchal de la Meilleraïe devoit l'assiéger; que le Roi & la Reine ne lui avoient écrit que pour l'amuser. Je le crûs facilement, parce que Madame la Princesse n'avoit dépeché

peché à leurs Majeſtez qu'à cette même fin ; & l'on ne tâche en toutes les affaires pareilles à celles-ci, qu'à ſe ſurprendre l'un l'autre. Malheureſe nature de l'homme, qui ſe ſert moins de ſon eſprit aux choſes de ſincerité, qu'en celles de ſurpriſe. Les plus forts comme les plus foibles uſent de fineſſe & de ruſes. Ceux-ci y ſont forcés par leur état, & ceux-là ne peuvent pas toujours mettre leur autorité en uſage.

Sur tout Madame la Douairiere mandoit qu'on ne mît Madame ſa belle-fille & M. ſon petit-fils, pour quelque occaſion qui pût arriver, entre les mains des Huguenots, en celles des Eſpagnols, ni au pouvoir de M. de Boüillon ; & qu'on évitât de les faire ſortir de France que dans la derniere extremité, comme ſi on étoit les maîtres de ſe former des retraites à ſa mode ; & ſi battus de l'orage de la fortune, comme on l'étoit, on pouvoit donner la loi à ceux que l'affection ou l'interêt devoient faire agir pour le ſervice de cette maiſon accablée.

La Princeſſe fit appeller Colligny, la Mothe-Brigantin envoïé par le Duc de Bouillon, & qui avoit dit que le Comte de Lorge & Chavagnac devoient arriver pour apporter quelques ſentimens particuliers de ce Duc. La Princeſſe reſolut qu'on

attendroit ces deux-ci, pour prendre une derniere resolution pour la marche, & cependant qu'on disposeroit toutes choses pour le départ, & avec tout le secret possible. Le secret est important, mais aux affaires telles que celles qui étoient sur le point d'éclater, il est d'une nécessité si absoluë, que rien ne se doit commencer, qu'on ne soit comme certain qu'il y sera tout entier, & qu'il est impossible de rien finir heureusement, sans cette bonne qualité qui fait la sûreté du commerce des hommes. On convint d'employer le tems qui restoit à mettre la place en état de se maintenir & tous les châteaux hors d'insulte, afin que les affaires de Berry pussent se soutenir quand on entreprendroit celles de Guienne.

Il falloit pourvoir d'un Gouverneur à Montrond : c'étoit un poste principal qui pouvoit être rempli de quelqu'un d'importance. Mautour qui l'étoit ne suffisoit pas. Le Maréchal de la Mothe avoit fait esperer de s'y rendre : on n'avoit plus de ses nouvelles. Arnault qui avoit témoigné le desirer, s'étoit marié la nuit de la detention des Princes, & s'étoit retiré avec sa femme, sans qu'on sçût quasi où ; d'ailleurs je ne sçavois si on pouvoit lui confier une place qui devoit être notre ressource. Toute mon inclination panchoit

à y établir le Marquis de Persan, sçavant dans l'infanterie, & homme de ferme resolution. Il n'y avoit pas d'apparence d'y faire venir le Comte de Tavannes qui commandant les Gendarmes du Prince, étoit plus propre à la campagne & à suivre le jeune Duc, qu'à être enfermé dans une place. Colligny qui se trouvoit là, étoit destiné pour escorter la Princesse & le Duc dans leur voyage par l'Auvergne, où il avoit du crédit. Le Comte de Saligny son pere étoit Lieutenant des Gendarmes du Roi & voisin de Montrond. Ce n'étoit pas prudence de laisser le fils à la portée des persuasions du Pere. Je crains en telles occurences les gens de grande ambition & nourris à la Cour. On proposa à la Princesse d'y laisser le Chambon; mais outre qu'il n'étoit pas assez attaché à la maison, il étoit Huguenot, & je m'opposai à lui mettre cette place en main, pour éviter le bruit & les consequences. Car je craignois qu'on ne s'imaginât que nous voulions nous attacher à ceux de la Religion. M. de Turenne étant dans le parti aussi-bien que Messieurs de Duras; & y aïant apparence que Messieurs de la Force, de Tarante, & de la Trimouille, tous de même secte, y entreroient. Il y a de certaines choses bonnes à faire quand elles sont assurées & qui sont

dangereuſes à tenter, quand l'évenement en eſt incertain. Sur toutes ces incertitudes je pris reſolution en moi-même de propoſer à la Princeſſe de n'y laiſſer que Mautour, avec ordre de ne rien faire dans ſa place que par l'avis des Sieurs Dalegre & de Baas anciens Capitaines de Perſan, braves ſoldats, très-bons fantaſſins, & qui n'étoient ni de qualité ni de poſte à faire difficulté de deferer toutes choſes au Marquis de Perſan, quand il viendroit.

Lorge neveu du Duc de Bouillon, arriva de ſa part pour preſſer le départ de la Princeſſe; & Chavagnac pour l'eſcorter par l'Auvergne, d'où il eſt, par une route qu'il avoit apportée, avec ordre de renvoyer Lorge à toute bride pour avertir le Duc ſon oncle du jour de ſon départ & de tous ceux de ſa Marche, afin qu'à point nommé il pût aller à ſa rencontre juſqu'au lieu qu'il leur avoit indiqué au 7. Mai.

La Princeſſe qui avoit de grands ſoupçons contre Blinviliers ſon Eſcuyer, comme j'ai dit, voulant le congedier d'auprès d'elle avant que d'exècuter ſa reſolution, de crainte que comme il avoit de l'eſprit, il ne la decouvrit, reſolut de lui donner quelque emploi au dehors. Et comme elle jugea à propos de fortifier la Princeſſe ſa

belle-mere dans la bonne resolution dans dans laquelle elle étoit de pousser vigoureusement ses affaires au Parlement de Paris, elle s'avisa de supplier le Cardinal de Lyon son oncle de se joindre à elle pour la solicitation de ses requêtes. Elle resolut de lui écrire & de lui envoyer sa depêche parce que par là elle l'éloignoit d'elle sous un pretexte honnête,& qui feroit connoître si les soupçons qu'on avoit contre lui étoient raisonnables, ou non, par la maniere dont il agiroit auprès de ce Cardinal, de qui il étoit fort connu. La Lettre dont il fut chargé étoit celle-ci.

MONSIEUR,

„ Je vous confesse que j'avois tou-
„ jours attendu des marques de votre sou-
„ venir, & les témoignages de votre ami-
„ tié sur le sujet de la perte que j'ai faite
„ de mon pere; mais me voyant privée du
„ soulagement que j'esperois de vos con-
„ solations dans une douleur si pressante,
„ & ne pouvant m'imaginer quelle peut-
„ être la cause de votre silence, je vous
„ envoye ce Gentil-homme pour m'en
„ éclaircir. Je suis assez malheureuse pour
„ qu'on m'ait peut-être rendu quelque
„ mauvais office vers vôtre Eminence;

„ mais je ne la suis pas assez pour avoir
„ jamais manqué d'amitié ni de respect,
„ pour une personne qui m'est aussi chere
„ que la vôtre. Si poutant je vous avois
„ dépleu innocemment, Monsieur, sou-
„ venez-vous de ce que vous êtes à mon
„ fils & à moi, de l'état auquel nous som-
„ mes, & que cela vous excite à servir
„ de pere à l'un & à l'autre, puisque Dieu
„ m'a ôté le mien, & que M. mon mari
„ n'est pas en lieu d'où il puisse prendre
„ soin de nous, & regler notre conduite,
„ mais bien de vous faire oublier les mé-
„ contentemens que vous pouvez avoir de
„ lui, & qui je m'assure sont maintenant
„ les siens, se voyant de toutes parts payé
„ de tant d'ingratitude. Souffrez, mon
„ chere oncle, que je me soulage en pleu-
„ rant avec vous; car je vous confesse que
„ je ne puis contenir ma douleur; & trou-
„ vez bon pour la soulager, que je vous
„ prie de ne nous pas refuser vos conseils
„ & votre assistance dans le malheur où
„ nous sommes, duquel personne ne peut
„ plus raisonnablement contribuer à nous
„ tirer que vous: & j'ôse vous dire, Mõsieur,
„ que vous y acquererez d'autant plus de
„ gloire, que je l'ai peu merité. Je laisse
„ à ce porteur, auquel vous sçavez que
„ j'ai toute confiance, à vous dire toutes
„ nos tristes avantures. Ce qui s'est passé

„ au Parlement de la part de Madame
„ ma belle-mere, l'état auquel je ſuis ici,
„ & les apprehenſions continuelles qu'on
„ me donne de m'y voir aſſiégée avec vo-
„ tre petit-neveu. Comme l'on me perſua-
„ de que le deſſein de ceux qui ont fait
„ arrêter M. ſon pere & Meſſieurs ſes on-
„ cles, eſt de ſe rendre maîtres de mon
„ fils pour perdre toute la maiſon. V. E. y
„ a trop d'interêt Monſieur, pour ne con-
„ tribuer pas de tous ſes ſoins pour préve-
„ nir l'effet de ces mauvaiſes intentions;
„ comme je vous en conjure, en vous
„ aſſurant que je ſerai toute ma vie, Vo-
„ tre &c.

Blinviliers fut chargé de lui dire l'état des choſes, la raiſon de la retraite de la Princeſſe à Montrond, ſa conduite envers la Cour, ſes amis, ſes voiſins, ſa crainte d'être aſſiegée, ſa reſolution de ne rien remuer; de faire ſes plaintes contre le Maréchal de la Meilleraïe, qui ſans neceſſité s'étoit chargé des troupes deſtinées conrre ſa maiſon, l'obliger à ſe trouver dans l'aſſemblée du Clergé, & enfin de lui faire oublier tous les mécontentemens qu'il avoit reçûs de Monſieur le Prince, & le diſpoſer enſuite à ſe rendre à Paris pour ſolliciter l'effet de ſa requête.

Un courrier du Duc de la Rochefoucault arriva, & dit qu'il avoit nouvelles

que le Maréchal de la Meilleraye devoit tourner sur Montrond ; & que ce Duc avoit armé quatre cens hommes de pied, qu'il alloit faire partir, pour s'y jetter en cas de besoin. Il continuoit de presser la Princesse de partir, & assuroit qu'on avoit donné au Comte de Paluau son gouvernement de Poitou.

Cet envoi fit partir en diligence la Mothe-Brigantin & Lorge, pour retourner joindre le Duc de Bouillon par deux chemins differens, afin que si l'un étoit arreté, l'autre pût arriver heureusement. L'un & l'autre étoient chargés de dire à ce Duc que la Princesse & le Duc son fils partiroient de Montrond la nuit du huit au neuf, traverseroient l'Auvergne, & arriveroient le Jeudi suivant près Sallers, en un lieu qu'on appelle Vomier, où elle le supplioit de se trouver avec une escorte suffisante pour passer avec sûreté en sa Vicomté de Turennes.

On envoya à Bourges chercher quelque argent que le Tresorier de la maison avoit promis ; & le Picard, valet de chambre, au Marquis de Persan, avec une lettre de la Princesse, qui le prioit d'accepter le gouvernement de Montrond, où la plus grande partie de son regiment se trouvoit établi. Elle lui donna deux autres lettres, l'une pour la Duchesse de Longueville,

l'autre pour le Vicomte de Turenne, par lesquelles elle leur donnoit part de tout ce qui se disposoit en Guienne, & au voyage qu'elle y alloit faire, & des raisons qui l'obligeoient à l'entreprendre. Je leur en avois déja mandé quelque chose par avance par une voie fort sûre, qui étoit un des couriers que nous avoit depêché le Duc de la Rochefoucault, qu'il avoit chargé de passer jusques à Stenay, où ils étoient l'un & l'autre, & où il envoïoit à toutes rencontres des exprès; pour rendre compte à cette Duchesse de tout ce que le respect qu'il avoit pour elle lui faisoit entreprendre. Le Picard eut aussi ordre de rapporter à la Princesse leurs avis & de leurs nouvelles; comme aussi de retirer à son retour de Caillet Secretaire du Prince, & d'apporter à Bordeaux deux mille pistoles qu'il avoit eu ordre de mettre dans Bellegarde; à quoi il n'avoit pu réüssir.

Sur le soir la Princesse, après avoir tenu conseil avec Colligny, Baas, la Comte de de Tourville & moi, sur la marche que l'on avoit à faire, me demanda si j'avois fait dresser tous les ordres qu'elle avoit resolu avec moi: & lui ayant dit qu'ouy, & que ladite Dame de Tourville les avoit mis au net, afin qu'ils parussent écrits de sa main, elle me les demanda, & les lût. Ils furent approuvés par les assistans, dis-

tribués & envoyés le lendemain huitiéme du mois : & étoient tels que je les ai fait ici transcrire.

Comme il y a plusieurs Châteaux en Berry appartenans à Monsieur le Prince, qui peuvent être fort utiles pour la communication de Montrond, la Princesse jugea à propos de pourvoir à leur conservation, & par cet effet expedia une lettre à chaque concierge en ces termes.

„ J'envoie à ... le sieur .... auquel „ j'ai particuliere confiance, afin qu'il „ empêche par ses soins que la maison ne „ soit surprise par tant de gens qui vont & „ viennent. Je lui ai dit mes intentions, „ que vous suivrez, & j'entens que l'on „ deffraye lui & ses gens aux dépens du „ Fermier de la terre. Je ferai allouer dans „ ses comptes la depense qu'il aura faite, „ le tout jusqu'à nouvel ordre. „

La Princesse donna autant de commissions pour autant d'Officiers qu'il y a de Châteaux, lesquelles toutes étoient en ces termes.

„ La Princesse de Condé, &c. ... Il est „ ordonné aux Capitaines Concierges & „ Habitans de .... & autres dépendans „ de la Terre, d'obéyr aux ordres du „ sieur... qui a charge d'en prendre soin, „ & faire les choses necessaires pour la

„ conſervation de ladite maiſon, juſqu'à
„ nouvel ordre. „

Et comme il étoit néceſſaire de ſonger à la conſervation de Montrond avant que d'en partir, la Princeſſe jugeant que le ſieur de Mautour qui en étoit Gouverneur de pere en fils, n'avoit pas toute l'experience neceſſaire pour la défenſe d'une telle Place, & même pour éviter la jalouſie qui pourroit naître après ſon départ entre les Officiers des divers corps, qui s'y étoient jettés, elle fit cette ordonnance :

„ La Princeſſe de Condé, &c. . . . Il eſt
„ ordonné que le ſieur de Mautour con-
„ tinuera, comme il a fait juſqu'à preſent,
„ à commander dans le Château de Mon-
„ trond & dependance d'icelui ; mettra
„ les choſes neceſſaires dans la Place, ſui-
„ vant les derniers memoires, ſauf à aug-
„ menter ou diminuer ſuivant l'exigence
„ des cas ; fera faire ce qui ſera de beſoin
„ aux fortifications de ladite Place, pour
„ la ſûreté d'icelle, le tout par l'avis &
„ conſeils des ſieurs Dalegre & de Baas
„ de gré à gré, & en bonne intelligence,
„ juſques à ce que l'une des perſonnes deſ-
„ tinées pour commander dans ledit Mon-
„ trond, y ſoit entré. Auquel tems ledit ſieur
„ de Mautour en uſera avec ledit Comman-

„ dant comme fait le ſieur de St. Micault „ à Bellegarde avec Comte le de Tavannes, „ dont ceux qui étoient dans ladite Place „ les pourront informer. Et quant aux Offi- „ ciers de Perſan ; de Condé Anguien, „ Bourgogne, Conty, & autres, leurs „ rangs, gardes & autres fonctions, de- „ meureront reglées en la même forme & „ maniere qu'elles l'ont été ſervant aux „ Armées ſous Monſieur mon mari, le tout „ ſans difficulté, & juſqu'à nouvel or- „ dre. „

La Princeſſe fit encore deux ordres adreſſant au ſieur de Mautour, l'un d'o-béïr au ſieur de Perſan en la même forme que le ſieur de S. Micault a obéï au Comte de Tavannes à Bellegarde, en cas que ledit ſieur Marquis ſe jette dans la place : & l'autre en même forme en faveur du ſieur Arnault, ſi Perſan manquoit. Elle en fit encore un autre en faveur du ſieur de Baas, pour commander en cas de mort, maladie, ou autres empêchemens dudit ſieur de Mautour. Un autre adreſſant au ſieur Damour, pour faire amener tous les grains des Terres circonvoiſines, appartenant à Mr. Le Prince audit montrond. Un autre adreſſant au ſieur de Mautour, pour faire amener les vivres de la ville de S. amand audit Château, avec ordre de les diſtribuer aux habitans

ſelon leur neceſſité ; & de fermer trois portes, & barricader les avenuës des Faux-bourgs, pour la conſervation de ladite ville.

Le huitiéme, la Princeſſe porta leſdits ordres qu'elle avoit ſignés, au ſieur Girard, pour les lui faire contreſinger. Il étoit vieux & riche, cela fut cauſe qu'on lui cela tout juſques au moment qu'il fallut partir. il étoit d'ailleurs fidelle ; mais les gens qui de peu ont amaſſé beaucoup. grondent tout au moins quand ils ſe voyent en peril de voir renverſer leur fortune. Ils ne peuvent s'empêcher de murmurer, & d'en faire confidence à ceux de leur cabale, même donner des ordres pour mettre leur bien à couvert, & cela découvre pour l'ordinaire les affaires.

La Princeſſe avoit dit tout haut la vielle qu'elle vouloit ce jour-là, qui étoit un Dimanche, donner le plaiſir à tous les Officiers qui étoient à St. Amand & à Montrond, de lui voir courre un chevreuil dans le Parc, & au Duc ſur la petite machine qu'on lui avoit faite. Elle dit qu'elle & les Dames de ſa ſuite ſeroient galamment habillées, & que Monſieur ſon fils auroit ce jour-là ſon premier haut de chauſſe, afin d'attirer tout le monde dans le Château, & ôter tout le ſoupçon qu'on pourroit prendre, quand on ver-

roit, comme il le falloit faire, atteler les chevaux de caroſſe & tous les chevaux de ſelle. Le rendez-vous fut incontinent après le dîner ; pas un ne manqua de s'y trouver, & comme on vit tout diſpoſé dans la venerie & dans l'écurie pour cette fauſſe partie de chaſſe, perſonne ne douta qu'elle ne fût veritable. De bonne fortune il plût tout le jour ; & comme il y avoit eſperance de beau tems, on crut qu'on courroit ſur le ſoir, de ſorte que chacun voulut attendre. Tout d'un coup le Gouverneur eut commandement de fermer promptement le guichet, avec ordre de ne laiſſer partir qui que ce fût ſans billet ſigné de la Princeſſe ou de moi, & cela fut executé. Pendant qu'elle ſoupa, elle donna ordre qu'on fit apporter dans la grande Salle de quoi faire faire colation à tous les Officiers qui étoient au nombre de ſix vingt, auſquels elle vouloit communiquer après ſon répas quelque choſe qui concernoit le ſervice des Princes.

Elle n'eut pas plûtôt achevè de ſouper, que paſſant avec le jeune Duc qu'elle menoit par la main, dans ſon cabinet, elle fit appeller Mau.our, à qui elle expliqua ſes intentions, auſquelles il ſe ſoûmit : puis appella Dalegre & de Baas, à qui elle dit la confiance qu'elle avoit en eux, les invita à obſerver les ordres, & à vi-

vre tous trois en amitié. Elle les embrassa, & en fit faire autant à Monsieur son fils: puis repassa dans la Salle où chacun attendoit avec impatience la chose, dont la Princesse avoit dit les vouloir entretenir. Elle la trouva toute remplie d'Officiers, ausquels elle parla en cette sorte.

„ MESSIEURS, je suis trop persuadé de „ vos affections & de vôtre fidelité au ser„ vice de mon fils & au mien, pour lai„ sser cette place, l'unique ressource de „ cette maison affligée, en d'autres mains „ que les vôtres,& pour en sortir sans vous „ communiquer un voyage que je vais „ faire, & que je crois trés-utile au bien „ de l'état,& à la liberté de Monsieur mon „ mari & de mes beaux freres. Je ne parts „ pas sans un déplaisir trés grand de me se„ parer & de separer mon fils de tant de „ braves gens,ausquels je confierois,& ma „ vie& la sienne;mais j'emporte du moins „ cette consolation, que je laisse cette „ importante place entre les mains de Gen„ tilshommes de vôtre merite, & qui „ sçaurez répandre genereusement vôtre „ sang pour la défendre, afin que vous „ ayez un jour l'avantage de la remettre „ entre les mains de ce Prince qui vous „ a tant cheri, & à qui vous avez aidé à „ gagner tant de batailles glorieuses à l'E„ tat, & payées d'une cruelle prison. Il

„ ne me reſte que de vous recommander „ de garder parmi vous l'union, l'intel- „ ligence & l'amitié ; à vous demander la „ vôtre, à vous aſſurer de la mienne, & „ que je porterai mon fils à en avoir au- „ tant pour vous qu'en a Monſieur ſon „ pere, & que vous le meritez. „

Elle fit lire enſuite les ordres ci-deſſus; elles les diſtribua à chacun : ils jurerent de les obſerver fidellement. La Princeſſe ordonna encore que tous les Commandans des corps entreroient au Conſeil de Guerre; elle les embraſſa l'un après l'autre. Le jeune Prince en fit autant, & n'obmit pas de dire de bonne grace ce quon lui avoit appris ; qu'il leur recommandoit la liberté de Monſieur ſon pere, & une vengeance éternelle contre le Mazarin, & qu'il leur promettoit de les aimer toute ſa vie. Tout cela tira des larmes de tous les aſſiſtans, & l'on ne peut jamais ſe ſeparer avec plus de triſteſſe que l on fit.

Tels diſcours ne ſont plus à la mode;mais rien à mon ſens n'eſt plus neceſſaire en pareilles occaſions Les careſſes des Grands eſt une monnoye qui paſſe par tout ; les ſots s'en payent, les honnêtes gens les ſouhaittent, elles leur tiennent ſouvent lieu de choſes ſolides. Elles ſont de grand prix quand elles ſont bien diſpenſées ; elles tombent en mépris quand on veut les

mettre à tout uſage ; & quand on en eſt avare, on eſt ſujet à être hay.

Mademoiſelle Gerbier arriva ce jour là de Chantilly, & nous conta mille particularités de la Comedie qu'elle y avoit jouée, & ſon arrivée me donna une joie fort ſenſible. Il étoit prés de minuit quand la Princeſſe monta en caroſſe, elle y fit entrer avec elle Meſdames de Tourville, de Gouville, Changrand, & Bourdelot ſon Medecin & precepteur du Duc. Comme elle étoit prête à marcher, il arriva un courier du Duc de la Rochefoucault, qui lui portoit nouvelles qu'il ſembloit que le Marêchal de la Meilleraye prenoit ſa route vers le Berry, ayant établi ſes étapes à Montmorillon & à Confolens ; & que comme il craignoit pour Montrond, il avoit fait partir les quatre cens hommes dont j'ai parlé ci-devant, & cinquante chevaux ſous la conduite du ſieur du Gouret. La Princeſſe donna ordre pour les recevoir; & j'écrivis au Duc ſon départ pour Turenne, où je lui donnai rendez-vous certain vers le ſeize du mois. Elle commanda au Gouverneur de n'ouvrir la porte du Château aprés ſa ſortie à qui que ce fût que le dix au ſoir, afin que ſa ſortie ne pût être ſçûë par le Comte de St. Aignan, qui l'apprenant, eût pu l'arrêter ſur la route,

& avertir de son voyage les Commandans dans les Provinces par où elle devoit vraisemblablement passer.

Je m'avisai avant que de partir de lui proposer de faire une fausse confidence à cinq ou six Officiers en particulier, & à l'insçû l'un de l'autre. Elle le fit, & leur dit qu'elle marchoit droit en Poitou, pour joindre le Maréchal de la Meilleraye qui devoit se declarer pour elle avec l'armée qu'il commandoit. Elle leur demanda leur parole de n'en parler à qui que ce soit ; mais quand on exige le secret d'un homme sujet à parler, c'est justement l'obliger à le publier plûtôt, sur tout quand on n'est interessé dans une affaire qu'avec le public. Et la plûpart des gens qui ne sont pas de poste à être depositaires du secret des Grands ; quand ils en peuvent decouvrir quelques-uns, ils ont une grande joye à le dire pour persuader qu'ils sont de la faveur.

Cela réüssit tout comme je l'avois imaginé; car ce bruit courut d'une telle maniere, qu'étant allé aux oreilles du Cardinal, il fut tout le reste de la Campagne en une deffiance de ce Maréchal; & Saint Aignan qui le sçut, suivit l'équipage de la Princesse, qui en effet prit ce chemin-là, & le lui renvoya depuis.

Le neuviéme donc entre minuit & une heure, la Princeſſe & le Duc d'Anguien partirent de Montrond ſuivis du Comte de Colligny, de Chavagnac, du Chambon, de St. Agoulin, de Des-Roches Lieutenant, de Longchamp Exempt des Gardes, de Vialas Ecuyer, de Brandon, de quelques Officiers & de moi. Il y avoit encore des Gardes, qui avec nos valets faiſoient environ cinquante chevaux. Elle marcha en cet équipage le reſte de la nuit. A la pointe du jour elle monta à cheval en croupe derriere Colligny, renvoya ſon caroſſe avec la Dame de Changrand, joindre le reſte de ſon équipage qui alloit par le Poitou, alla dîner à Vierzac, paſſa la riviere du Cher à Chambon, & coucha à Marſillac petit village dans la Combrailles, chés un vieux Gentilhomme, qui ayant reconnu Monſieur de Colligny, lui demanda quel étoit tout cet équipage. Il lui dit qu'il enlevoit une Demoiſelle de qualité qu'il menoit en Auvergne, où il l'a devoit épouſer, ce qui en fit courre le bruit par tout.

Le dixiéme, nous dinâmes dans une petite Metairie dependante de Saint Agoulin. Le frere du Seigneur de ce lieu que je viens de nommer, & qui s'étoit avancé, y avoit fait preparer un fort

bon & propre dîner. Nous passâmes la riviere d'Allier avec un bac près le pont du Château, après avoir traversé la Limagne, avec un relais de carosse du Senechal de Canillac, que Chavagnac avoit fait preparer à la Princesse, & alla coucher à Montaigu chez la Marquise de Boullier, qui la reçût magnifiquement, quoique sans preparation, y étant arrivée à minuit. Elle lui donna un autre relais de carosse le lendemain matin onziéme, qui la mena jusques à Landes chez un des Cavillacs.

Le douziéme, le chemin devenant plus rude & inaccessible au carosse, la Princesse monta à cheval, & toutes ses Dames en trousse derriere les Cavaliers que chacune choisissoit, & le Duc sur sa petite selle entre les bras de Vialas son Ecuyer. Elle alla dîner à Brus, & coucher à Dienne chez le Comte de Cavillac, qui la reçût & Madame sa femme avec la plus grande joye & le plus grand respect qu'il est possible de dire. Elle avoit depêché la veille depuis Montaigu un Gentilhomme au Duc de Bouillon, pour l'avertir de sa marche, & lui dire qu'elle ne pourroit arriver au Vomier que le Vendredi à midi, & non le Jeudi, comme elle lui avoit mandé par la Mothe-Brigantin & par Lorge,

les lieuës de ce païs-là s'étant trouvées beaucoup plus longues qu'elle ne l'avoit crû, avec ordre de renvoyer un Garde à Dienne à sa rencontre. Et comme elle ne l'y trouva pas, & qu'il y avoit des troupes dans le voisinage, elle crût ne devoir pas partir de ce lieu-là où elle étoit en toute sûreté, sans sçavoir si le Duc étoit au rendez-vous : en effet elle y envoya deux hommes toute la nuit par divers chemins.

Le lendemain treziéme, un Garde nommé Beauvais arriva sur le midi, & donna avis que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, étoient au rendez-vous dès la veille à l'heure assignée, & qu'ils étoient accompagnés des Comtes de Meille, de Clermont, Marquis de S. Alvire, de Hautefort, la Bastide, Courault, Savignac, de quantité de Noblesse, & huit cens Maîtres; & que n'ayant point eu de nouvelles; ils avoient été coucher à Moriac, d'où ils viendroient au-devant d'elle par une route qu'il apporta. Elle partit donc de Dienne sur le midi en littiere, & trouva un Gentilhomme du Duc de Bouillon avec une compagnie de Cavalerie, & à une lieuë de là deux cens Fusiliers. Un Gentilhomme qui les commandoit, l'assura que les Ducs l'attendoient

à Moriac. Elle ne put y arriver, & fut contrainte de coucher à Moſſaye chez un beaufrere de Brandon, où une heure après arriverent les Comtes de Duras, de Meille & de Clermont, qui vinrent complimenter la Princeſſe & le Duc de leur heureuſe arrivée.

Le lendemain quatorziéme, elle monta en littiere; & étant arrivée dans une plaine prés Dauglar, où elle monta à cheval, elle rencontra les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault à la tête de pluſieurs gens de qualité. Elle les ſalua avec toute la civilité poſſible: elle fit à chacun des careſſes proportionnées à leur naiſſance & à leur merite, & leur donna des témoignages de ſa reconnoiſſance, tels que meritoient ceux de leur amitié & de leur engagement pour le Prince ſon mary. Elle leur preſenta le jeune Duc ſon fils, qui dit fort agréablement aux Ducs: « Je n'ai en „ verité plus peur du Mazarin, puiſque je „ vous trouve ici avec tant de braves gens; „ & je n'eſpere la liberté de mon bon „ Papa que de leur valeur & de la vôtre. „ Ce petit compliment d'un enfant de ſept ans, donna bien de la joye & de la tendreſſe à toute cette Nobleſſe; & ils dirent tous qu'il y auroit plaiſir

à cultiver une plante d'autant d'eſperance qu'ils jugerent celle-là.

A cent pas de là étoient huit eſcadrons de Cavalerie, belle, quoique ramaſſée. La Princeſſe & Monſieur ſon fils le chapeau au poing, paſſerent par les rangs. Ils firent les ſalves ordinaires; & tous l'épée à la main firent des proteſtations confuſes & paſſionnées de mourir pour leur ſervice, & firent un cri de guerre qu'on ouit depuis ſouvent retentir par les ruës de Bordeaux, par celles de Paris, & preſque par toutes celles du Royaume, qui fut, Vive le Roi & les Princes, & f . . . . du Mazarin. Ils furent tous enſuite dîner chez le ſieur de Courailles. Là un Gentilhomme envoyé du Marquis de Luſignan, vint complimenter la Princeſſe, & lui dire que les Eſpagnols avoient voulu faire paſſer ſept cens mille livres à Bordeaux par Blaye; que le Duc de Saint Simon l'avoit empêché, ce qui avoit obligé le Commandant du Vaiſſeau qui les portoit de les ramener à St. Sebaſtien: Qu'ils offroient de revenir en quinze jours; de ſecourir la Princeſſe de quatre mille hommes de pied, de quinze Vaiſſeaux de guerre, & de deux millions, pourvû qu'elle traitât avec eux. Il ne faut que deſirer pour

être facilement persuadé, & l'on avoit oui parler du Perou, & des sommes immenses que cette nation avoit autrefois semées, pour soutenir des factions en divers endroits de l'Europe, que la plûpart de nous crut aisement cela avec le Baron de Vatteville. Ce fut la premiere fourbe que ce Baron nous fit; la suite de ces memoires en decouvrira bien d'autres. Celle-ci nous fut avantageuse; car elle échauffa fort la bonne volonté de ceux qui s'engageoient au service des Princes, & y en attira d'autres par l'esperance de raccommoder leurs affaires avec la portion que chacun esperoit dans une telle somme. L'espoir de profiter est le meilleur negociateur qu'on puisse employer en pareille conjoncture, & quasi dans toutes les affaires du monde: aussi ne fimes-nous de raisonnement qu'en particulier sur la possibilité d'effectuer cette promesse, & nous jugeâmes tous à propos de la laisser croire prompte & facile à executer. A la verité nous ne la croyions pas aussi ample qu'on nous la faisoit; mais nous croyions trouver de grands secours en Espagne, où nous n'en trouvâmes que de très-mediocres; & à peine eût-on pû s'imaginer la necessité en laquelle elle étoit pour lors reduite. On resolut de renvoyer

voyer ce Gentilhomme quand la Princeſſe ſeroit arrivée à Turenne avec un billet d'elle au Baron de Vatteville, & de créance en ce que le Marquis de Luſignan lui diroit ou écriroit de ſa part. Elle alla coucher à Argentat petite ville appartenante au Duc de Bouillon ſur la riviere de Dourdonne, où il lui donna un magnifique ſouper & à toute ſa ſuite. Le lendemain quinziéme elle en partit en caroſſe après y avoir dîné, & arriva de bonne heure à Turenne, où ayant conferé avec les Ducs & moi, elle reſolut, fit & envoya les expeditions ſuivantes.

„ Monſieur le Baron de Vatteville „ prendra, s'il lui plaît, toute créance „ en ce que le Marquis de Luſignan lui „ dira ou écrira de ma part, pour en- „ trer dans le même traité que Madame „ la Ducheſſe de Longueville, & Mon- „ ſieur le Vicomte de Turenne ont fait „ avec S. M. Catholique à Stenay; aux „ conditions duquel traité, moi, mes „ parens, amis & confederés de Guien- „ ne nous nous ſoûmettrons, moyennant „ ce qui ſera accordé de nôtre part a- „ vec Sadite Majeſté ou Meſſieurs ſes „ Miniſtres, les ſuppliant à cet effet de „ nous envoyer quelques perſonnes ſuffi- „ ſamment autoriſées pour traiter avec

,, nous. ,, *Signé*, CLAIRE CLEMENCE DE MAILLE.

Monſieur* . . . . . " Je ne puis être ,, plus long-tems dans votre voiſinage ſans ,, vous avertir de mon arrivée & com- ,, mencer à vous remercier de tous les té- ,, moignages d'amitié que je reçois de ,, vous & de Monſieur le Marquis votre ,, fils ; ſur leſquels je me ſuis embarquée ,, à ce voyage, plûtôt que ſur toute ,, autre conſideration ; & je vous avoüe ,, que la ſeule conſolation qui me reſte ,, dans tous les malheurs qui m'acca- ,, blent, eſt celle d'avoir des amis de ,, votre qualité & de votre vertu. Je ſup- ,, plie d'ajouter à toutes vos bontés cel- ,, le de me donner vos conſeils & votre ,, aſſiſtance pour la conduite de l'affaire ,, que j'entreprends. Elle eſt importante ,, au ſervice du Roi, au bien de l'Etat, ,, & à la conſervation de la Maiſon Roïa- ,, le, ce qui a été toujours l'objet de ,, tant de grandes actions qui vous ont ,, rendu le plus illuſtre de votre ſiecle, ,, vous ſuppliant d'être perſuadé de ma ,, reconnoiſſance, & que je ſerai toute ,, vie, &c. ,,

* *Monſieur le Maréchal Duc de la Force.*

„ Monſieur mon Couſin* . . . . .
„ Quelque impatience que j'aye de vous
„ voir, je vous confeſſe que ma laſſitu-
„ de eſt ſi grande, que je me ſuis re-
„ ſoluë de me repoſer quelque jours en
„ ce lieu, où nous parlons ſouvent de
„ vous Les troupes qui ſont en Poitou
„ m'ont empêché d'aller tout droit à
„ Blaye, outre que, pour vous parler
„ franchement, je n'ay pas été fâchée
„ d'embarquer tous ces Meſſieurs ici de
„ qui je n'étois pas autant aſſurée que
„ de vous. Monſieur Filſgean que je vous
„ envoie, parce qu'il eſt de vos anciens
„ amis vous dira l'état de nos affaires &
„ de nos deſſeins, ſur leſquels je ne re-
„ ſoudrai rien qu'après en avoir conferé
„ avec vous. Vos conſeils & la créance
„ que j'ai en vous me les ont fait entre-
„ prendre; & ſans l'aſſurance de votre
„ amitié, & la ſûreté de ma retraite
„ dans votre place, je crois que j'au-
„ rois riſqué de me voir aſſieger à Mont-
„ rond, après avoir évité la priſon à
„ Chantilly. Vous pouvez croire, mon
„ cher couſin, que je reſſens comme je
„ dois les obligations que mon fils &
„ moi vous avons, auſſi-bien qu'à Mon-

* *Monſieur le Duc de Siant Simon.*

„ ſieur votre frere ; & j'eſpere que les „ pauvres Priſonniers, que vous aiderez „ à ſortir d'où ils ſont, vous en remer„ cieront un jour bien tendrement ; & „ que vous connoîtrez par toute la ſuite de „ ma vie que je ſuis de tout mon cœur, „ &c. „

Nonſieur, * “ Comme je n'ai pris la „ reſolution de me retirer en cette Pro„ vice, à deſſein d'y agir pour la li„ berté de Monſieur mon mari & de „ mes beaux-freres, que dans la créan„ ce que la memoire de mon pauvre „ frere, & l'amitié que vous m'avez té„ moignée, vous porteroit à y contri„ buer, je vous ai depêché ce Gentil„ homme, (auquel je vous prie d'avoir „ créance,) dès le moment de mon ar„ rivée en ce lieu. Je ſçai que vous êtes „ aſſez genereux & aſſez puiſſant pour „ témoigner à la ſœur & au neveu de „ Monſieur le Duc de Brezé, dans une „ occaſion telle que celle-ci, que vous „ avez toujours dans le cœur le ſouve„ nir d'une perſonne qui vous a ſi ten„ drement aimé, & qui avoit tant de „ ſujet d'être perſuadé de votre affection. „ Je nourrirai mon fils dans la même

* *Monſieur le Comte du Dognon.*

„ amitié que ſon oncle avoit pour vous. „ Aidez-le, aidez-moi à tirer Monſieur „ ſon pere de la cruelle priſon en laquelle le Cardinal Mazarin (de qui „ vous avés tant de ſujets de vous plaindre) le retient. J'eſpere tout de vous, „ puiſque je ſuis, &c. „

Le ſeiziéme, comme le Gentilhomme de la Princeſſe partoit pour la Force, un envoyé du Maréchal arriva, qui apporta de ſa part un memoire non ſigné, par lequel, après l'avoir aſſuré de ſes ſervices, il lui remontra qu'il n'étoit pas raiſonnable, ni même utile au parti, qu'il ſe mit en devoir de l'accompagner à Bordeaux, ſans avoir ſes ſuretés & celles de ſes amis, qui étoient en grand nombre; car n'ayant ni troupes reglées, ni argent pour en faire, s'il quittoit ſa maiſon, il ne tarderoit gueres à la voir raſée par les troupes du Duc d'Eſpernon; & qu'au contraire quand il auroit de quoi ſe declarer avec effet, qu il verroit le Parlement de Bordeaux agir, il feroit declarer pluſieurs Villes, & quantité de perſonnes de conſideration & de merite. On renvoya ce Gentilhomme avec celui de la Princeſſe, & on les chargea tous deux de propoſer au Maréchal une conference avec les Duc de Bouillon & de la Rochefoucault, en

laquelle elle me feroit l'honneur de m'envoyer de ſa part.

Filſgean en partant pour Blaye, fut chargé de dire au Duc de S. Simon, que comme il partoit la Princeſſe avoit reçû avis qu'il avoit envoyé un courrier au Cardinal pour l'aſſurer de ſes ſervices: qu'il répondoit de Bordeaux en ſa faveur, qu'il y decriroit le parti des Princes, & que tout cela n'empêcheroit pas la Princeſſe & le Duc de ſe rendre trois jours après lui dans ſa place, puiſqu'elle avoit parole de lui qu'il les y recevroit, & même le Duc de la Rochefoucault. Et en un mot elle chargea Filſgean de ne rien obmettre pour decouvrir ſes intentions, & en tout cas pour l'obliger de ſe rendre à Bordeaux, s'il voyoit qu'il fit difficulté de la recevoir dans Blaye, afin qu'on pût negocier avec lui, pour l'obliger à ſe declarer.

On m'envoya de Toulouſe un Arrêt du 5 May, par lequel ce Parlement ordonnoit à Morand Maître des Requêtes, qu'il étoit Intendant à Montauban, d'en partir dans vingt-quatre heures; & du reſſort dans huit jours, à peine d'être puni comme infracteur des Ordonnances, avec deffenſe à lui d'y fai-

re directement ou indirectemene les fonctions de sa charge.

Le Marquis de * * * * se trouva ce jour à Turenne comme une maniere d'émissaire du Maréchal de la Force ; jugeant qu'il seroit moins perilleux de rendre une visite à la Princesse à Turenne, que de se trouver à la conferance proposée, parce que n'ayant point de deffense de la Cour, c'étoit même une incivilité à lui que de ne le pas faire. Il proposa à Madame de l'inviter à se rendre près d'elle pour lui donner ses conseils ; ce qu'elle fit à l'heure même par une seconde lettre de ce même jour.

Le Marquis de * * * * étoit de ces Gentilshommes retirés en leurs maisons, qui s'érigent en arbitres de Provinces, qui veulent être de tout, qui s'ingerent à tout, & qui vont de lieu en lieu chercher des affaires quand les affaires ne les cherchent pas chés eux. Ils condamnent tout ce qui n'a pas passé par leurs suffrages, & ne trouvent rien de bien que ce qu'ils ont ordonné. Tels gens sont fâcheux en toutes saisons & en toutes affaires. Ils sont pourtant utiles en beaucoup d'occasions, parce qu'on a affaire à des gens retirés comme eux, sur lesquels ils ont pris une si grande autorité, qu'ils n'osent rien faire que

par leur miniſtere. Un leger profit les fait mouvoir; mais une legere crainte les arrête. Ils ſont ſujets à negocier des deux côtés; & je n'ai point trouvé de plus dangereux eſpions. Il faut les laiſſer agir à leur mode, ne les contrarier jamais: car l'inſtruction du plus experimenté Miniſtre d'Etat leur paroîtroit impertinente. Nous avons trouvé en notre chemin une infinité de ces gens-là, qui nous ont fait plus de peine que le gros de l'affaire. Il faut pourtant les menager, & n'en rebuter aucun; parce que perſonne n'eſt plus propre que ces gens-là à decrier les affaires & les manieres qui ne tombent pas ſous leur ſens. Tout ce qui réüſſit bien, ils diſent qu'ils l'avoient conſeillé, & que l'on vouloit faire toute la contrainte: & tout ce qui n'a pas un bon ſuccès, ils ne manquent pas de publier que c'eſt parce qu'on ne les a pas crus.

Le Duc de Bouillon reçut quelques avis de Montauban, que cette ville deſireuſe de ſe revoir en ſon ancien état, croyoit que le moyen d'y parvenir étoit de ſe declarer pour les Princes; & que pluſieurs des principaux tâchoient à perſuader les autres de le faire. Le Duc écrivit ce qu'il falloit pour fomenter cela.

Langlade Secretaire du Duc de Bouillon retourna ce jour-là à Bordeaux, où il étoit allé par son ordre. Il confirma les deffiances que nous avions du Duc de Saint Simon; dit qu'il tâchoit par toute voye d'en donner à cette Ville-là du parti des Princes; que pourtant il ne voyoit rien de changé dans l'esprit de ceux avec qui il avoit coutume de negocier, & les avoit tous laissés dans le sentiment de recevoir la Princesse & le Duc son fils dans leur ville, & de donner tous les Arrêts necessaires pour leur sûreté, poûrvû qu'ils vissent des troupes sur pied capables de leur ôter la crainte d'être opprimés. Langlade étoit pour lors un jeune garçon d'une grande vivacité d'esprit, fort affectionné à son Maître, & par consequent à cette affaire-ci, dont le succès étoit d'une importance extrême à la grandeur du Duc & à sa reputation. Aussi y a t'il fort bien agi, & en toutes celles où M. de Bouillon s'est interessé. Il plut à la fin au Cardinal, & devint quelques années après Secretaire du cabinet.

Les avis se confirmerent de toutes parts, que la haine que ceux d'Agen avoient contre le Duc d'Espernon augmentoit fort; que s'il sortoit de cette Ville il n'y rentreroit jamais; & que

si l'on se presentoit à la porte avec quelques troupes considerables, il couroit fortune d'y être tué ou pris prisonnier. Ce Duc étoit affolé d'une bourgeoise de ce lieu-là nommée Nanon de Lartigue, qui avoit trouvé l'art de lui plaire avec peu de beauté, & un esprit fort mediocre, en l'admirant tout le jour, & en le traitant de Prince. Elle a été depuis & jusques à sa mort la maîtresse absoluë de son cœur & de ses volontés. Elle avoit fait avec lui une fortune de plus de deux millions de livres; car ce Duc s'étoit attaché à la Cour, parce que la Cour l'avoit gagnée. Il la menoit par tout avec lui, il la faisoit preceder les Dames de qualité dans les lieux où il avoit du pouvoir: la Reine même la recevoit chez elle, & parce qu'elle lui étoit necessaire, & parce que la Comtesse de Fleix sa Dame d'honneur l'en supplioit par l'esperance de la succession du Duc qu'elle a depuis menagée à son fils, à present Duc de Foix. Le Cardinal rendoit des visites à cette fille, & à son exemple la plûpart des gens de qualité. Il ne se distribuoit point de grace dans l'Infanterie, dont Monsieur d'Espernon étoit Colonel, ni dans ses gouvernemens, que par sa volonté: enfin jamais un Gentilhomme particulier

n'a fait ou procuré de ſi grands bienfaits à une telle créature. Sa fortune ne dura qu'autant que la vie du Duc ; car après ſa mort elle en a été preſque entierement depouillée par la Dame de Fleix, qui a crû qu'en la ruinant elle rendoit à ſon fils du bien qu'il avoit dû trouver dans la ſucceſſion du Duc d'Eſpernon.

J'ai fait cette diſgreſſion à propos d'Agen, où cette fille étoit mortellement haye, & preſque dans toute la Guienne, où elle avoit beaucoup contribué à l'averſion, qu'on y avoit contre ce Duc leur Gouverneur. Car outre qu'il y avoit du ſcandale de voir un tel commerce, & une ſi honteuſe dependance pendant qu'il étoit ſeparé de la Ducheſſe ſa femme ; elle avoit élevé ſa fortune dans ſon propre pays, & cela ſuffiſoit pour avoir excité une envie & une averſion auſſi grande que celle qu'on avoit contre elle.

Pluſieurs particuliers de Bergerac écrivoient qu'ils ne ſongeoient à rien tant, qu'à ſe delivrer de la tyrannie du Duc d'Eſpernon ; & qu'ils n'en ſçavoient point des moyens plus ſûrs & plus prompts, que de ſe jetter dans le parti des Princes. Cette Ville nous eut été fort neceſſaire, & par la ſituation, & par ſon

pont qui eſt ſeul ſur tout le cours de la Dordonne.

Limeuil eſt un poſte avantageux ſur le confluant de la Vezere & de la Dordonne. Cette Ville appartient au Duc de Bouillon : il y jetta quelques gens de guerre pour l'empêcher de ſurpriſe. C'étoit un paſſage aſſuré pour conduire la Princeſſe à Bordeaux. Le General de la Vallette s'en approcha ; mais il n'oſa rien entreprendre en l'état qu'étoient les affaires.

Libourne offrit par le premier Conſul, de ſe rendre au premier ordre de la Princeſſe, ou du Duc de Bouillon.

On eut avis que la Compagnie de Gens d'Armes du Prince Thomas devoit loger le dix ſept à Brives la-Gaillarde. Le Duc de Bouillon reſolut de la charger quand elle ſeroit ſur le point d'entrer dans cette Ville, qui eſt de la Vicomté, & à deux lieuës de Turenne. Il fit ſonner le toxin, & en un moment tous les Habitans qui compoſent cette belle Terre furent ſous les armes ; & à deux heures de là ils furent tous au rendez-vous. C'eſt une choſe aſſés ſinguliere & établie de tout tems, que quand la cloche de Turenne ſonne, la Paroiſſe voiſine en fait autant, & la même choſe de Paroiſſe en Paroiſſe ; de ſorte

qu'en moins d'un demi quart d'heure cette Vicomté qui est avec ses dependances composée de quatre à cinq cens Villages, entend le toxin par tout & s'arme : chacun sçait son rendez-vous particulier, qui est composé de plusieurs Paroisses ; & la maniere de sonner du clocher de Turenne , apprend où doit être le rendez-vous general. Ainsi on ne s'étonnera pas sçachant cela, si l'ordre du Duc de Bouillon fut si promptement executé : & ce n'est pas assûrement dans ce païs-là que le proverbe a pris naissance, *C'est l'ordre de Monsieur de Bouillon, quand il parle personne ne marche* ; car jamais je n'ai oüi parler d'une plus prompte obéïssance, ni d'une execution plus brusque que celle-là le fut. Toute la noblesse dont j'ai parlé se joignant aux Communes de Turenne, fit un corps assés considerable pour la faire réüssir. Tout marcha, & comme on sçut que cette Compagnie étoit déja dans Brive depuis environ une heure; le Duc envoya quarante Maîtres à chacune des portes, fit preparer force fagots pour y mettre le feu, & envoya dire aux Magistrats qu'ils avoient reçû une Compagnie d'Etrangers que le Cardinal envoioit pour enlever un Prince du Sang & Madame sa mere; qu'il avoit resolu de la

tailler en pieces, & qu'à cet effet ils eussent à la mettre dehors, ou à lui ouvrir les portes, ou qu'il les alloit brûler, & mettre ensuite le feu dans leur Ville : & tout cela dans une heure. Les Magistrats furent assés embarrassés à quoi se resoudre ; mais la populace qui voyoit des troupes à leurs portes, leur Seigneur à la tête, & les Communes qui grossissoient de gens qui descendoient de toutes parts des montagnes, commença à dire aux Commandans de cette Compagnie qu'ils les chargeroient, & même plus promptement que ne feroit le Duc de Bouillon, & qu'ils eussent à aviser à ce qu'ils avoient à faire ; & que s'ils attendoient plus que le tems qu'il leur avoit donné, il n'y auroit point de quartier pour eux. Desorte qu'après quelques allées & venuës, Sauvebeuf qui étoit de la troupe, entra dans la Ville, capitula qu'ils sortiroient avec armes & bagage. C'étoit un homme brusque, emporté, sujet à faire bien des fautes quand il commandoit, & à être brouillé avec ses Commandans quand il obéïssoit. Le Duc de Bouillon le desavoua, & il fut enfin accordé au nom du Duc d'Anguien, que les Officiers sortiroient chacun avec le cheval qu'on leur voudroit donner, sans valets ni bagage, & que tout le

reſte ſe rendroit à diſcretion : ce qui fut executé. On mena bien cent cinquante chevaux à Turenne ; & la plûpart des Cavaliers prirent parti dans nos troupes: & tel fut le commencement de cette guerre.

Sauvebeuf ſe plaignit fort de ce déſaveu, & plus encore de ce que le billet de créance que la Princeſſe avoit écrit au Baron de Vatteville, étoit adreſſé à Luſignan & non à lui, & qu'il ne l'avoit pas ſigné, diſant qu'il avoit commencé cette négociation; que les Eſpagnols n'auroient créance en qui que ce fût. De ſorte que pour le contenter, & empêcher que cette mêche ne fût évantée, il fallut en faire un, qu'il ſigna avec la Princeſſe, & qu'il envoya par un Gentilhomme à lui. Ceux qui ſont à la tête des partis, ſur tout quand ils ſont dans leurs commencemens, ſont un exercice perpetuel de patience pour contenter l'avarice, l'ambition ou la vanité de ceux qui y ſont, de peur qu'ils n'en ſortent, & de ceux qui n'y ſont pas afin qu'ils y entrent.

On ſçût le ſoir que le Marquis de Sillery venoit avec trois à quatre cens Maîtres, parmi leſquels il y avoit cent cinquante Gentilshommes, qu'il s'étoit ſaiſi du pont de Terraſſons ſur la Vezere, & que le Chevalier de Thodias avoit fait plus de

mille Fantaſſins dans la Duché de Fronſſac dont il étoit Gouverneur.

Chaufour entré dans Limeuil, écrivit qu'il s'y étoit jetté prés de quinze cens hommes; qu'il étoit en état de durer plus de quinze jours, & qu'il ne croyoit pas le General de la Valette ſi mal aviſé que d'en entreprendre le ſiége.

Le Gentilhomme que la Princeſſe avoit envoyé au Marechal de la Force, retourna avec une de ſes lettres fort reſpectueuſe pour elle; & nous dit qu'il lui avoit confirmé tout ce qu'il lui avoit envoyé dire par le Gentilhomme nommé Chaſſin, qu'il lui avoit dépêché deux jours auparavant; diſant de plus qu'il avoit neuf ou dix Villes qui ſe déclareroient auſſi-tôt que la Princeſſe ſeroit en campagne, avec une armée capable de s'oppoſer aux troupes du Duc d'Eſpernon: que lui & toute ſa famille ſe ſacrifieroient avec joie pour la tirer d'oppreſſion; que c'étoit une choſe honteuſe de ſouffrir qu'une Reine Eſpagnole & un Miniſtre Calabrois, ſujet du Roi ſon frere euſſent empriſonné ſans ſujet le plus grand Prince du monde, & qui avoit ſi bien merité de l'Etat, qu'il ne ſçavoit à quoi ſe reſoudre ſur la conference propoſée, craignant que s'il ſortoit de ſa maiſon, le Duc d'Eſpernon ne s'en ſaisît. Que c'étoit un homme vain, ignorant & ſans naiſſan-

ee ; qui lui avoit proposé le mariage de Mademoiselle de la Force sa petite fille avec le Duc de Candale, dont il n'avoit pas voulu oüir parler, ne voulant point d'alliance avec telles gens : & finit, disant qu'il alloit envoyer copie de la lettre de la Princesse au Marquis de la Force son fils, qui étoit a . . . . . pour prendre & suivre son avis sur la conference proposée.

En tous les Conseils que tenoit la Princesse, elle n'y appelloit que les deux Ducs & moi ; non pas qu'il n'eût été necessaire d'y faire entrer quantité de personnes de qualité & de merite qui étoient là, & que je n'y fusse bien inutile ; mais le secret est si necessaire dans tels commencemens, où les créances reciproques ne sont pas encore bien établies, & où l'on ne connoît pas les interêts, les humeurs, ni le genie des uns & des autres, qu'on étoit obligé d'en user de la sorte. Chacun pourtant vouloit y être : mais le remede est de s'entretenir souvent d'affaires sans appeller cela conseil, ne faire jamais sortir personne du lieu où l'on est pour cela, & que ceux qui déliberent fassent de concert les uns avec les autres des confidences à leurs amis des choses les moins importantes, & ausquelles le secret est moins necessaire, & leur en demander toujours beaucoup.

Le dix-huitiéme la Princesse en tint un avec nous, auquel il fut deliberé sur la maniere de concevoir les ordres qu'il falloit donner à l'avenir pour faire avancer les troupes avec lesquelles on prétendoit attaquer le General de la Vallette, pour ensuite conduire la Princesse à Bordeaux. Les uns furent d'avis de les dresser de cette sorte.

„ Henry de Bourbon, Duc d'Anguien, „ Prince du Sang, Pair de France, Lieu- „ tenant General de l'Armée du Roi con- „ tre le Cardinal Mazarin, ses fauteurs & „ adherans, perturbateurs du repos pu- „ blic, empêchant la paix generale & la „ décharge des peuples.

Mais sur ce qu'il fut remontré que ce seroit déclarer la guerre si on le déclaroit chef de party, & qu'il n'étoit pas expedient d'en user de la sorte, que de concert avec le Parlement de Bordeaux, lors qu'on y seroit arrivé, on résolut qu'on les expedieroit en cette forme.

„ La Princesse de Condé, &c. Il est or- „ donné aux Maires, Consuls & Habi- „ tans de . . . . . de recevoir . . . . . „ qui leur seront envoïés ou menés par le „ sieur... que nous avons prié de se rendre „ prés de nous avec ladite troupe, pour „ empêcher que celles du Cardinal Ma- „ zarin, qui nous poursuivent ne se fai-

„ fissent de nôtre personne & de celle de
„ Monsieur le Duc d'Anguien nôtre fils.
„ Et d'autant qu'il ne seroit pas raisonna-
„ ble que lesdits Habitans fussent surchar-
„ gés de la dépense de ladite troupe qui
„ vient pour nous défendre de l'opression
„ & de la violence d'un Etranger ; & que
„ rien n'est plus important à l'Etat, au
„ service du Roi, & au répos du peuple,
„ que la conservation de mondit sieur le
„ Duc d'Anguien nôtre fils, comme étant
„ le seul Prince de la Maison Roïale qui
„ soit hors du pouvoir dudit Cardinal
„ Mazarin ; il est ordonné au Comman-
„ dant de ladite troupe de la faire vivre
„ doucement, de gré à gré, sans aucune
„ éxaction ni violence, à peine d'y être
„ pourvû ; & de laisser en sortant dudit
„ lieu aux Maire & Consuls un Etat arrê-
„ té & signé de lui, de la dépence qui y
„ aura été faite, afin qu'elle leur soit de-
„ duite sur la taille de la presente année
„ 1650. Fait &c. „

Ce jour même la Princesse jugeant à propos d'écrire à quantité de Gentils-hommes des Provinces voisines, fit expedier cette lettre circulaire pour eux.

„ Monsieur, je n'ai pas voulu
„ differer d'avantage à vous donner avis
„ que je me suis renduë en cette Provin-
„ ce, près de Messieurs les Ducs de Bouil-

„ lon & de la Rochefoucault, pour mettre Monsieur le Duc d'Anguien mon „ fils à couvert de la violence du Cardinal „ Mazarin, lequel n'étant pas satisfait „ de l'injuste détention de Monsieur mon „ mary & de Messieurs mes beauxfreres, „ nous fait poursuivre par tout par ses „ troupes. Je crois que vous êtes assés „ genereux pour contribuer vôtre pouvoir, & celui de vos amis pour la conservation du seul Prince du Sang qui „ soit hors de la puissance de cet étranger. Monsieur son pere, lui & le Roi „ même reconnoîtront un jour le service „ que nous recevrons de vous en cette „ rencontre : en mon particulier croïez „ que j'aurai toute ma vie le ressentiment que j'en dois avoir, & que je „ suis, &c. A Turenne ce dix-huitiéme „ May. „

Madame la Princesse envoya ordre au Chevalier de Thodias de se tenir d'une heure à l'autre en état de marcher, & de se saisir le Samedy vingt-un du mois de la ville de Libourne.

Elle envoya aussi ordre au Commandant & aux Officiers de la Duché d'Albret d'obéïr à tout ce que Lusignan leur ordonneroit de sa part.

Comme le Marquis de Sillery n'avoit amené que de la Cavalerie, il ne s'étoit

ſaiſi du pont de Tarraſſons que pour aſſurer ſon paſſage, & n'y avoit laiſſé perſonne. Les troupes du Duc d'Eſpernon vinrent l'occuper, & s'y barricaderent au nombre de douze cens hommes de pied, & de quatre cens chevaux, pour de là obſerver la contenance de la Princeſſe, & être à portée de traverſer la marche qu'elle pourroit faire.

On réſolut de faire imprimer & jetter dans les Villes circonvoiſines & dans l'armée le billet que j'ai fait ici tranſcrire.

„ Soldats qui avez vaincu autant de fois „ que vous avez combatu ſous le grand „ Prince de Condé, auriez-vous bien aſſez „ de cruauté pour tremper vos mains dans „ le ſang de ſa femme & de ſon fils, que „ le Mazarin fait pourſuivre; Non, on „ eſpere de vos courages que vous quittetez les troupes de cet infame Etranger, „ pour vous ranger, comme ont fait „ beaucoup de braves ſoldats, auprès de „ la Princeſſe & du Duc d'Anguien. Vous „ y aurez bon parti dans le corps que chacun choiſira; les Cavaliers & Fantaſſins toucheront leur premiere montre le jour de leur arrivée, & ſeront enſuite paiés tous les mois, dont tous les Generaux donnent leur parole, engagent leur honneur. Quant aux Officiers,

„ on les croit trop genereux pour ne pas
„ se joindre à ce juste parti, où tous les
„ Seigneurs du Royaume qui ne sont pas
„ unis par interêt au Mazarin, sont en-
„ gagés ; pour contribuer avec eux au
„ bien de l'Etat, à la paix generale, au
„ soulagement du peuple, & à la liberté
„ du plus vaillant & du plus grand Capi-
„ taine du monde. Adieu &c. La premiere
„ montre sera de deux pistoles pour cha-
„ que Fantassin, & de cinquante écus
„ pour chaque Cavalier monté. „

La Princesse écrivit au Marechal de la, Force, pour l'avertir que les ennemis s'étant postés à Terrassons, il avoit toute liberté d'entreprendre ce qu'il lui plairoit vers la haute Guienne & tout le long de la Garonne.

Le Duc de Bouillon reçût nouvelle que le Vicomte de Turenne son frere avoit fait prendre trois soldats de ses troupes qui avoient voulu l'assassiner, & avoient confessé avoit été atiltrés par le Cardinal. J'aidois en ce tems-là à le laisser croire aux autres, parce que cela servoit à ce qui nous convenoit le plus ; mais je ne l'ai jamais cru, & particulierement quand j'ai connu par beaucoup d'experience que son naturel étoit fort éloigné de la cruauté

Le dix-neuviéme on tint un Conseil, auquel furent appellés les principaux de

ceux qui étoient là, comme Sauvebeuf, Colligny, Sillery, &c. Il y eut deux avis; le premier d'aſſembler toute la Vicomté de Turenne, d'où l'on pourroit tirer trois mille hommes de pied en état de combattre, & avec ce qu'il y avoit là de monde environ de ſept à huit cens chevaux, pour aller attaquer le General de la Valette à Terraſſons, tâcher à le deffaire ou mettre en deſordre, qui ſeroit le moyen de ſe rendre maître de toute la Guienne, & de mener enſuite la Princeſſe & le Duc comme en triomphe dans Bordeaux.

Le ſecond avis fut de ſe contenter de regler ce que l'on pourroit tirer de troupes de Turenne & lieux circonvoiſins, quinze cens hommes qui étoient dans Limeuil, les mille ou douze cens hommes du Chevalier de Thodias & de Roiſſac, avec environ mille chevaux qu'on ramaſſeroit de toutes parts; paſſer la Princeſſe, le Duc & les enfans du Duc de Bouillon le long de la Dordongne par Montfort à Limeuil, & de-là à Libourne, où l'on attendroit des nouvelles d'Eſpagne, & d'où l'on negocieroit avec Bordeaux; où l'on s'y jetteroit ſans aucun traité, ſuivant que l'occaſion le voudroit. Que ſi le General de la Valette vouloit ſuivre, on tâcheroit de

prendre quelque poſte avantageux, pour l'incommoder ou le combattre : & que du moins en hazardant un combat, la Princeſſe ſeroit en ſûreté & le Duc ſon fils. Ce dernier avis prévalut avec raiſon, & il n'y avoit pas à balancer entre la conſervation de leurs perſonnes, & quelques ſuccès qu'on eût pû avoir d'ailleurs. Elles étoient la ſûreté d'un parti naiſſant, & celle de la vie des Princes priſonniers. L'on reſolut d'executer cette propoſition le vingt-un ou le vingt-deux du mois.

Le vingt, un Cordelier vint à Turenne. On ſçût tôt après ſa ſortie, d'une perſonne à qui il s'étoit adreſſé, qu'il étoit envoyé du Duc d'Eſpernon pour lui rapporter ce qui s'y paſſoit. On fit courre après lui de tous côtés, mais en vain.

Un Pere Carme nommé Fabri, vint s'offrir à faire ſurprendre Filſgean & Cadevac, deux forts Châteaux appartenans au Comte de Curſol : & tant que cette affaire a duré, nous avons reçû mille propoſitions de cette nature par Moines preſque de tous ordres. Il eſt dangereux de s'y fier, car les bons Religieux demeurent dans les Cloîtres ; il n'y a que les vagabons ou peu affectionnés à leur profeſſion qui s'offrent à en-

tirer

trer dans les affaires de cette nature. Ils ſont pour l'ordinaire Eſpions, doubles, & ſe prevalent du reſpect que l'on doit à leur habit, pour profiter & trahir des deux côtés, & en chemin faiſant pratiquer toute ſorte de vices : effets ordinaires de la feneantiſe & de l'impunité.

Le Duc de Bouillon fut au rendez-vous de ſes troupes pour les regler tout-à-fait, & les mettre en état de marcher.

Le Duc de la Rochefoucault apprit par une lettre qu'il reçût que cinquante Gentilshommes de Poitou marchoient pour le joindre.

La Princeſſe écrivit au Marquis de Bourdeilles de Montſalles frere du Comte de . . . & de St. Bonnet ; & leur donnoit part de ſa marche pour Bordeaux, pour tâcher à hâter leur réſolution d'entrer dans le parti.

La Rouſſiere qui avoit été envoïé de Montrond en Poitou, en retourna, & dit qu'aïant voulu voir le Duc de la Trimouille, il avoit contrefait le malade pour l'éviter : que la Ducheſſe ſa femme lui avoit dit que, non-ſeulement ſon mary ne vouloit rien écouter touchant le parti des Princes, mais qu'il en détournoit le Prince de Tarante ſon fils, auſſi bien que la Landgrave de Heſſe ſa belle-mere, le Comte de Laval ſon frere, & la Princeſ-

ſe ſa femme ; afin que s'il avoit à lui propoſer quelque choſe, il le fit à l'inſçû de tous ces gens-là. Après quoi elle lui dit qu'elle étoit ſervante de la Princeſſe Douairiere, & qu'elle avoit ſujet de ſe plaindre du Prince de Condé, qui avoit en beaucoup de rencontres abandonné les interêts de ſa maiſon. C'eſt une Dame qui eſt aſſez habile à ſa mode, & qui vouloit imputer quelque choſe au Prince, pour ſe diſpenſer de le ſervir : ce qui arrive ſouvent aux gens foibles, ou à ceux qui croïent profiter d'avantage de l'autre côté. La Rouſſiere prit un rendez-vous avec le Prince de Tarante, qui lui dit qu'il faiſoit ſon poſſible pour perſuader ſon pere, ſa mere & ſon frere d'aller en Bretagne, & pour envoyer ſa femme en Allemagne à Caſſel ; & que pour lors étant libre, il verroit ce qu'il pourroit faire. Et enſuite le queſtionna fort ſur ceux qu'on prétendoit devoir être du parti, l'argent, les troupes, les places, les emplois, les commandemens, &c. En un mot cet homme qui s'étoit venu offrir à Chantilly, croyant qu'on lui mettroit Saumur entre les mains, quand il étoit à la diſpoſition de la Princeſſe, fit comme ces gens, qui après avoir ſondé le gué, quoi que bon ; vont paſſer la riviere à dix lieuës de-là ſur un pont ; bien qu'ils ayent une

affaire preſſée. La Rouſſiere dit encore qu'il a voit de grandes conferences, auſſi bien qu e du Dognon, avec le Maréchal de la Meilleraye.

Le vingt-un l'on ſçût que les ennemis ſe retranchoient fortement à Terraſſons, ſur le bruit que nous faiſions courre exprès que nous voulions les attaquer; qu'ils attendoient quelques compagnies de Cavalerie & le Regiment de Cugnac, & faiſoient faire leur pain de munition à Serlac.

Quelques ſoldats vinrent ſe rendre ; & laPrinceſſe leur fit donner l'argent porté par les billets jettés dans leur camp.

On donna tous les ordres aux troupes de ſe trouver avant le jour avec toute la Nobleſſe à Cuſſenſac.

Il eſt bien juſte avant que de ſortir de Turenne, que je rapporte la magnificence & la cordialité avec laquelle la Princeſſe y fut reçûë & traitée tout le tems qu'elle y ſejourna. Elle y entra avec toute la Cavalerie & la Nobleſſe dont j'ai parlé, & y fût reçûë au bruit du canon. Il y avoit ſoir & matin une table pour elle ſeule, une pour le Duc ſon fils, une pour Madame de Tourville, à laquelle mangeoient les autres Dames, ſervies chacune dans des lieux ſeparés; & dans la grande Salle il y avoit quatre tables de vingt-

cinq couverts chacune, toutes magnifiquement fervies & fans bruit que celui qui commençoit à s'élever après que l'on avoit deffervi les potages, & qui alloit augmentant petit à petit, jufques à ce que la plûpart fuffent dans une gayeté approchante de l'yvronerie. On commençoit les fantés, & on les finiffoit par celle du Prince de Condé; on la beuvoit de bout, à genoux, & de toute maniere, mais toûjours le chapeau bas & l'épée nuë à la main. Le Duc de Bouillon la commençoit toujours avec des proteftations de mourir pour fon fervice, de ne remettre jamais l'épée au fourreau, qu'il ne le vit avec le Prince de Conty & le Duc de Longueville en liberté. Il portoit telles fantés tantôt d'un, tantôt de deux & de trois razades, par fois dans des verres, par fois dans des gobelets à l'Allemande; & elles étoient fuivies par toute l'affiftance de proteftations & de fermens de le feconder: tous les valets en faifoient de même. Cette façon de boire paffa jufques dans les troupes; tout l'équipage de la Princeffe & toute fa fuite deffraïée; & je ne fçai comment le Duc put fournir à cette dépenfe, en l'état auquel étoient fes affaires après tous les malheurs qu'il avoit effuiés depuis fa prifon, & la perte de Sedan. Il donnoit à la Princeffe tous les

divertiſſemens qu'il pouvoit ; le voiſinage la viſitoit, les Payſans venoient danſer devant elle, elle jouoit, & chacun eſſaïoit de la divertir par quelque plaiſanterie.

Les feux qui avoient commencé à Montrond pour la Marquiſe de Gouville, alloient croiſſans dans les cœurs de Seſſac & de Meille. Celui de Lorges ne fit pas grand progrès; mais celui de Guitault, quoi qu'abſent, n'en étoit pas de même. Il ſe deffendoit tout éloigné qu'il étoit contre les attaques de ſes Rivaux. St. Aoulin commençoit à galantiſer Gerbier pendant le voyage, Coligny la trouvoit aimable à Turenne, & le Duc de Bouillon, qui avoit des civilités pour elle au de-là de ſa condition, fit paroître dès-lors quelque choſe de l'amour paſſionné qu'il eût pour elle. Je lui dictois en particulier toutes les lettres qui devoient paroître écrites de la main de la Princeſſe, j'avois tout loiſir de l'entretenir, elle de bonne foi me faiſoit confidence de ce que les autres lui diſoient de leurs paſſions ; & comme je craignois fort qu'on ne découvrît celle que j'avois pour elle, je vivois avec le plus grand reſpect du monde avec elle, perſonne ne m'en croïoit amoureux, & comme on ne la croyoit que mon amie, ils me diſoient tous trois mil-

le choſes d'elle , qui me faiſoient juger ce qu'ils avoient dans le cœur , & me faiſoient ſans qu'ils y penſaſſent , tenir ſur mes gardes , & gagner toutes les avenuës pour faire échouer leurs deſſeins.

LIVRE TROISIE'ME.

LE vingt-deux à une heure aprés minuit, le Duc de Bouillon qui avoit tout diſpoſé pour la marche, envoya deux heures devant le jour avertir Madame de Tourville de faire éveiller la princeſſe & le Duc d'Anguien. On le fit ; elle oüit la Meſſe, & deſcendit longtems avant le jour au bas du Château, où elle trouva les compagnies des Gardes du Prince ſon mary, du Duc de Bouillon, & du Duc de la Rochefoucault, qui tous deux étoient à la tête de toute la Nobleſſe dont nous avons parlé, prés des deux caroſſes, dans l'un deſquels Elle, le Duc d'Anguien, & les Dames entrerent, & l'autre ſervit à mener les fils de Monſieur de Bouillon fort jeunes & qu'on appelloit pour lors Sedan & raucourt.

Juſques-là la Princeſſe n'avoit agi qu'en ſecret ; elle n'avoit fait que fuir de Chantilly & de Montrond, elle avoit diſſimulé ſes deſſeins à la Cour & à ſes amis mêmes; maintenant ſon reſſentiment éclatte, tout eſt au jour, elle marche à la tête d'une armée, elle cherche un azile les armes à la main, & voit enfin éclore ce parti qu'on

avoit menagé avec tant de ſecret, je dirois même d'adreſſe, ſi je n'avois eu trop de part à toute cette conduite. Il a été glorieux à tous ceux qui l'ont ſoûtenu, & qui l'ont formé dans un tems d'une trés violente opreſſion, aprés un coup de foudre tel qu'avoit été la priſon des Princes, pendant l'union étroite des Frondeurs avec le Cardinal, qui avoit relevé ſon autorité par tout; & après les heureux ſuccés qu'il avoit eus en Normandie, en Anjou & en Bourgogne. Il faut que je diſe ce qu'on dit ſouvent en pareilles rencontres, qu'il eſt aiſé de gouverner un vaiſſeau quand le vent eſt favorable, mais très difficile de prendre port contre vent & marèe.

Le rendez-vous fût à *** où la Princeſſe trouva dans une plaine ſeize eſcadrons de Cavalerie d'environ neuf cens cheveaux, quatre cens Gentilshommes, & de deux cens Dragons, faiſant environ deux mille quatre cens hommes. Tout marcha en bataille juſques à Montfort ſur Dordogne appartenant au Duc de Bouillon, cóme j'ai dit. L'armée campa entre ce lieu-là & Sarlat, pour la couvrir des ennemis.

La Princeſſe y reçût un Gentilhomme du Marquis de la Force, qui propoſa de faire prendre Libourne avec un grand miſtere, dont la Princeſſe étoit aſſurée. S'il eût Propoſé de s'en ſervir en perſonne,

il eût fallu lui donner curée de cette execution, tout comme s'il n'y eût eu que lui au monde qui eût été capable de la faire & qu'elle eût été le salut du parti. Il importe souvent de donner l'honneur à autrui des choses que l'on feroit mieux soi même & avec moins de dépence comme ici, où l'on auroit fait faire un pas au Marquis de la Force, après lequel il n'auroit pû reculer : mais il ne parloit que de nous mettre en main quelques Gentilshommes de ce voisinage-là, qui n'étoient pas assez considerables pour desobliger ceux qui nous avoient menagé l'entrée de cette place.

Le vingt-trois on partit suivant le Conseil tenu la veille. Incontinent après que l'on fut arrivé à Montfort, il fut resolu de couvrir la marche de la Princesse le plus qu'il seroit possible, & de la conduire à Bordeaux avec toute sûreté. De sorte qu'à quatre heures du matin elle se rendit avec le Duc son fils, les fils du Duc de Bouillon, & le reste de sa suite sur le bord de la riviere, où elle trouva six batteaux, dans quatre desquels étoient cent ou six vingt Mousquetaires, ses carrosses dans le cinquiéme & l'autre destiné pour sa personne. Avant que de s'embarquer, elle entretint sur le bord de la Riviere le sieur de Merri, envoyé du Marquis de la Force, auquel

elle promit de faire toutes les choses qu'il souhaitteroit en faveur des Gentilshommes qui devoient se saisir de Libourne, & le pria de lui proposer de se rendre à Bordeaux ou d'y envoyer un Gentilhomme de sa part, avec lettre de créance, afin qu'elle pût traiter avec lui, connoître ses interêts & ses desseins, Elle depêcha aussi un Gentilhomme vers le Maréchal de la Force pour lui faire ses complimens & ses excuses, si Elle passoit à la porte de Castelnau sans le voir ; mais qu'étant en batteau, & le Château en un lieu extraordinairement élevé, elle ne pourroit sans une très grande incommodité satisfaire au dessein qu'elle avoit d'aller elle-même prendre ses conseils Elle le chargea de lui dire qu'elle marchoit avec mille ou douze cens chevaux, & trois mille hommes de pied; que le pariage étoit sous les armes, qu'elle étoit assurée de Monsieur de Bordeille & de tous ses amis, que dans la Duché de Fronsac elle avoit mille hommes de pied & deux cens chevaux, & qu'elle alloit se jetter dans Bordeaux.

Elle avoit été conseillée, & fort à propos, de voir ce Maréchal en passant pour deux raisons. La premiere, pour le faire précisement declarer ; & la seconde, en cas qu'elle n'en pût venir à bout, faire croire par cette entrevuë à toute la

Guienne qu'elle venoit de nouer la partie: mais ce dessein fut combattu par d'autres raisons qui l'emporterent. La Princesse s'embarqua donc, passa au pied de Castelnauld, fut visitée sur la riviere près de Benac par le Seigneur du lieu qui s'excusa sur son âge s'il ne la suivoit, & l'assura qu'il alloit faire monter ses fils à cheval pour aller joindre son armée. Chacun la voyant passer, plaignoit l'affliction de cette Princesse, & la maniere avec laquelle elle se sauvoit, avec un Prince du Sang âgé de sept ans : on lui souhaittoit les larmes aux yeux toutes benedictions & toutes prosperités. Enfin elle arriva à Limeuil, petite ville, où il y a un Château sur une hauteur qui la commande, & dans la situation que j'ai dit. Elle trouva en arrivant le pont de batteaux, qu'on avoit commandé deux jours auparavant, achevé, & tout le pain de munition cuit. Deux heures aprés son arrivée toute la Cavalerie arriva, à laquelle se joignirent deux cens chevaux que le Marquis de Saint Alvaire & les sieurs de Ribere de Jorre, & autres, lui avoient amenés.

Les Ducs reçûrent la nouvelle que les ennemis avoient quitté Terrassons, sur l'avis de leur sortie de Turenne, & mar-

choient sur deux lignes ; sçavoir, la Cavalerie d'un côté, & l'Infanterie d'un autre, & sembloient aller vers Bergerac. Cela les fit resoudre d'aller à eux, pour essayer de les pousser, & peut-être de les tailler en pieces.

A cinq heures du soir toute l'Infanterie arriva. Les Ducs qui étoient partis en diligence, & qui avoient emmenés cinq cens Fantassins qu'ils avoient pris à Limeuil des troupes qui y étoient pour la conservation de la Place, apprirent à demi lieuë de là que les ennemis avoient passé à Liorat, & pourroient s'arrêter à la Mousie de Montastruc. Ils resolurent de les pousser jusques dans Bergerac, & de les combattre s'il étoit possible. Le Duc de Bouillon envoya querir toute l'Infanterie, quoique fatiguée d'une longue marche, & qui partit à l'heure même.

Le sieur d'Erchinac & * * * * * néveux du sieur le Blanc de Mauvoisin Conseiller au Parlement de Bordeaux, avertirent la Princesse & les Ducs, que le Duc de St. Simon continuoit d'écrire à Bordeaux que l'arrivée de la Princesse & du jeune Duc seroient leur ruine, qu'il falloit l'éviter à quelque prix que que ce fût. & leur refuser l'entrée ; & que Pomiers-Françon, quoi qu'Intendant

de Madame la-Princesse en Guienne, & le Procureur General du Parlement dépendant dudit Duc, tenoient le même langage, & alloient de porte en porte pour essayer de le persuader; & cela avoit été déja dit & mandé de divers endroits à la Princesse.

Le sieur de la Chapelle Biron arriva avec quarante Maîtres. Longchamp retourna à Filsgeac, où il rendit sa lettre de la Princesse au sieur de Montsallé. Le Comté de Cursol, la Comtesse sa femme, l'Abbé d'Usez, crurent ou feignirent de croire qu'il venoit appeller en duel le sieur de Montsallé, & par là empêcherent de l'entretenir, & l'arrêterent un jour entier. La Comtesse le desabusa de la pensée qu'avoit la Princesse, que le Duc de St. Simon fut dans ses interêts, & lui témoigna tous les deplaisirs du monde, qu'il ne fut pas dans les sentimens qu'il étoit obligé d'avoir par les paroles qu'il avoit données, & par la parenté qu'il avoit l'honneur d'avoir avec Monsieur le Prince.

Le sieur de Paliere, Capitaine au regiment d'Infanterie de Condé, arriva de Montrond, & apporta la copie d'une lettre de la Princesse la mere à Mautour Gouverneur de cette Place, dont voici la copie.

„ Monſieur de Mautour, j'ai appris
„ avec grand deplaiſir le départ de ma
„ belle fille & de mon petit-fils de Mont-
„ rond, & ſuis bien en peine où elle
„ pourra être allée. J'ai appris qu'il s'é-
„ toit jetté dans ledit Montrond quel-
„ ques gens de guerre; ce qui m'obli-
„ ge à envoyer ſçavoir de vous ce qui
„ en eſt: & comme je ne ſuis en vo-
„ lonté ni en puiſſance de tenir une gar-
„ niſon extraordinaire, je vous prie de
„ le faire connoître à ces Meſſieurs,
„ afin de les obliger à ſe retirer avec
„ le plus de civilité & de courtoiſie
„ qu'il vous ſera poſſible, ainſi que je
„ l'ai dit à votre frere, me remettant
„ à vous du ſurplus. Je ſuis, &c. „

Mautour lui fit réponſe que ce qui étoit à Montrond, y étoit par l'ordre de Madame ſa belle-fille, qu'ils n'en ſortiroient que par ſon ordre, & que n'y étant que pour la ſûreté de la place, & n'y faiſant aucun acte d'hoſtilité, il ne croyoit pas que la Cour y pût trouver à dire. Il y a des occaſions où l'on fait plaiſir aux Maîtres de leur obéir.

Fiſgean retourna de Blaye oú la Princeſſe l'avoit envoyé; qui lui rendit une lettre du Duc de St. Simon, & lui dit qu'il diſoit n'avoir jamais donné parole à Thodias, au Chambon, à Chapizeaux,

ni â l'Evêque d'Angoulême de recevoir elle ni son fils, ni Madame sa belle-mere, & ne lui en avoir donné jamais esperance par le Marquis de St. Simon son frere; qu'elle avoit pris un mauvais conseil de sortir de Montrond; que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault l'en avoient tirée pour leur interêt particulier; qu'ils s'étoient voulu rendre maîtres de leurs personnes l'un pour avoir Sedan, & l'autre son gouvernement de Poitou; que s'ils se presentoient à ses portes il les chargeroit; que s'il étoit contraint de recevoir la Princesse & son fils, ce ne seroit qu'elle dixiéme; & que si pendant qu'elle y seroit, il recevoit un ordre du Roi pour l'arrêter, il se trouveroit embarassé; qu'il feroit pour Monsieur le Prince, plus que tous les autres en menageant sa liberté par douceur; mais que pour y parvenir, il falloit que la Princesse accusât ceux qui lui avoient conseillé une telle conduite, & en demandât pardon au Roi; & que moyennant cela, il feroit en sorte qu'on lui laisseroit la liberté de demeurer à Coutrats où à Montrond: enfin que c'étoit-là tout ce qu'il pouvoit pour son service. Filsgean qui est un vieux courtisan, & duquel le feu Prince de Condé pere se servoit en tou-

tes ſes negociations de la Cour, lui répondit fort pertinemment ſur tout cela. Mais j'ai toujours connu que rien ne perſuade que la paſſion ou l'interêt. Le Duc n'avoit pas à eſperer l'un de la Princeſſe, il n'avoit pas l'autre pour elle ni pour ſa maiſon : il compta pour rien tout ce qu'il ſembloit avoir promis & fait eſperer. Je ne le blâme qu'en cela ; car au fond il avoit trop d'obligations au feu Roi, pour pouvoir manquer à la Reine en cette rencontre : auſſi le Comte de la Vauguion qui le gagna pour la Cour, n'eut point de peine à en venir à bout.

Ce Duc envoya un Gentilhomme viſiter la Princeſſe. Elle fut deux jours ſans vouloir le voir : elle le vit à la fin, mais elle le traita avec beaucoup de froideur.

Sur le ſoir la Princeſſe ſçût par le ſieur des Chapizeaux, & enſuite par le retour des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault & de toute l'armée, qu'après avoir marché toute la nuit qui étoit fort obſcure, ils rencontrerent les ennemis logés à Clermont & à Mouclard, villages ſitués dans des lieux fort montueux, couverts de bois, & de difficile abord, ſeparés d'eux par un ruiſſeau fort bourbeux & profond, dans un marais

qui empêcha les troupes de passer à eux pour les enlever la nuit comme il avoit été projetté ; outre que l'Infanterie qui avoit fait une longue marche n'ayant pû suivre, s'étoit postée une lieuë en arriere. Les Ducs crurent qu'ils ne pouvoient pas sans peril attaquer les ennemis dans leur quartier. Leur Infanterie étoit avantageusement postée : de sorte qu'ils attendirent le point du jour, à cause des grands deffilés qu'il falloit passer pour aller à eux. Mais les Espernonistes (c'est ainsi qu'on les appella toujours depuis) ayant apperçû à la faveur du jour la moitié de la Cavalerie du Duc d'Anguien, (l'autre moitié qui avoit eu ordre de se rendre là, avoit été fourvoyée la nuit par les Guides, & s'étoit postée à deux grandes lieuës sur la droite ;) commencerent à prendre leur marche du côté de Bergerac par une Forêt qui aboutit assez proche de la Ville, quittant pour leur propre salut le dessein duquel ils s'étoient si fort vantés. Messieurs les Generaux resolurent de les combattre, & pour cela ils passerent à la Moussie le ruisseau qui les separoit pour les attaquer dans leur marche ; mais ayant rencontré leur bagage escorté de trois cens Mousquetaires & cent chevaux, Monsieur le Duc

de Bouillon commanda au ſieur de Roche, qui étoit à la tête d'un Eſcadron composé des Gardes de Monſieur le Prince de Condé, & de ceux du Duc de la Rochefoucault, de les aller attaquer étant ſoûtenu de Marqueſſac & de la Baſtide-Conros; & ceux-ci par les Eſcadrons des volontaires, qui étoient commandés par le Comte de Colligny, qu'ils avoient choiſi pour leur chef. De Roche & de Marqueſſac les attaquerent avec tant de viguëur, qu'ils les deffirent entierement; & cet Avant-garde qui étoit commandée par le Marquis de Sauvebeuf, ayant tué plus de cent ſoixante ſoldats ſur la place, deux Capitaines, & quelques autres Officiers, le reſte fut fait priſonnier, tout le bagage, mulets, chariots & équipage de toute l'armée pris, tout leur argent monnoyé avec la vaiſſelle du Chevalier de la Valette : le butin fut eſtimé trois cens mille livres, y ayant tel Cavalier qui eut douze cens loüis d'or pour ſa part, & rien de tout l'attiral de l'armée n'échappa qu'un caroſſe qui prit la fuite pendant le combat avec la Cavalerie qui l'eſcortoit.

Cependant les Eſpernoniſtes craignant après cette deroute que les troupes du Prince qu'ils voyoient donner avec tant

de chaleur & de courage, ne leur tombassent sur les bras, prirent la fuite en grand desordre, & se sauverent à toute bride jusques dans Bergerac, & au delà. Tout le païs sonna le tocsin sur eux, & faisant des prieres pour la prosperité des nôtres qui les pousserent jusques aux portes de cette Ville-là, d'où ils retournerent à Limeuil, où Madame la Princesse, qui avoit sçû le bon succès, les attendoit avec impatience, & là les sieurs de la Chapelle-Biron, la Chapelle de ***** & quelques autres, les joignirent avec chacun cinquante Maîtres, la plûpart Gentilshommes. On trouva dans la cassette du Chevalier de la Valette toutes les lettres qu'il avoit reçûës du Duc d'Espernon & de ses confidens, les minutes des réponses qui leur avoient été faites, quelques copies des lettres du Roi & du Cardinal Mazarin, par lesquelles on decouvroit les fourbes & les intrigues des uns & des autres contre le Parlement, contre la ville de Bordeaux, Madame la Princesse, Monsieur son fils, & la plûpart des Seigneurs & Gentilshommes de Guienne.

Je fis écrire sous Monsieur de Bouillon cette relation ainsi qu'il la dicta, & je l'ai fait ici écrire mot pour mot, parce qu'elle est veritable; & je la fis

imprimer avec des additions, & publier à Bordeaux, pour solemniser le commencement de notre guerre que nous prenions grand soin d'amplifier en le publiant ; nous les augmentions même dans notre imagination ; car les malheureux font parade de peu de choses, & se flatent que le moindre avantage est un augure pour le retour de la bonne fortune.

Le vingt-cinq on envoya des copies par tout ; & il n'est pas croyable combien ce petit avantage parût grand dans la créance des peuples de toute la Guienne, & combien de joye ils en eurent. Je ne sçai si c'étoit l'affection pour nous ou l'aversion qu'on avoit contre le Duc d'Espernon ; car ces deux passions si contraires & si opposées, produisent d'ordinaire le même effet ; & souvent on nous aime sans nous connoître, parce qu'on hait nos ennemis ; ou l'on nous haït parce qu'on aime ceux qui nous sont opposés. Et parce que dans la cassette du Chevalier de la Valette on trouva plusieurs lettres contre les interêts du Parlement & de la ville de Bordeaux en general, & en particulier contre l'honneur du Marquis de la Force, & de plusieurs personnes de qualité de la Province, avec les ordres pour arrêter la Prin-

cesse & le jeune Duc, on les envoya en original à Bordeaux, & des copies à tous les interessés.

On sejourna à Limeuil le vingt-six, pour donner un peu de repos aux troupes.

La Princesse renvoya le Gentilhomme du Marquis de la Force avec les lettres que l'on avoit trouvées contre lui. Elle l'invita de se trouver à Bordeaux pour conferer avec elle; & ajouta que par un courrier qu'elle avoit reçû ce jour-là, on lui mandoit que le Cardinal écrivoit à ce Marquis avec promesse de le faire Maréchal de France; sur quoi elle me commanda de faire un billet au porteur, qui disoit qu'elle croyoit le Marquis trop habile pour se contenter d'une chose aussi peu solide que cette promesse, qu'on ne lui faisoit que pour l'amuser, & lui faire perdre le tems de se rendre considerable en relevant son parti, se saisissant des places que sa maison avoit possedées autrefois, & dans lesquelles il avoit intelligence & tout le credit; qu'il seroit bien plûtôt & plus sûrement Maréchal de France en se rendant de son côté, qu'en se fiant au Cardinal; parce qu'elle s'engageoit par traité qu'elle feroit avec lui de ne faire jamais d'accommodement qu'il ne

l[illegible] qu'elle lui donneroit de l'argent pour lever des troupes ; qu'il devoit se souvenir de quelle maniere le Cardinal l'avoit meprisé & le Maréchal son pere, ne leur ayant jamais donné d'emploi pour faire éclater leur vertu, ni procuré aucuns bienfaits à la Cour depuis qu'il étoit au ministere ; qu'au contraire il les avoit reculés pour avancer des gens de neant à leur prejudice, & quand bien il seroit devenu bien intentionné pour lui, il seroit impossible qu'il lui donnat le bâton de Maréchal de France, l'ayant promis preferablement à tous autres, aux Marquis d'Hoquincourt de ***** la Ferté-Senectere, la Ferté-Imbaut, Paluau, Manicamp, du Dognon, Grançay, & à d'autres qu'il n'osoit mécontenter ; les uns par la consideration de leurs places, d'autres par celle de leur cabale, & les autres parce qu'ils étoient ses créatures, & qu'il rebuteroit tout le monde s'il en faisoit si grande quantité à la fois.

Dorénavant quand je dirai que la Princesse fit ou ordona quel que chose, il faut supposer que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault le proposoient ou le jugoient à propos ; parceque depuis qu'elle les eût joint, elle ne voulut jamais decider d'aucune chose sans leur avis. J'employois

toute la creance dont elle m'honoroit, à faire tourner les choſes comme les Ducs le ſouhaitoient; & je les priay dabord tous les deux en particulier, & tous deux enſemble, de me commander avec un pouvoir abſolu. Je ſçavois bien que la bonne intelligence eſt l'ame des partis. La Princeſſe n'avoit rien à craindre que de voir former de petits partis dans le grand par la deſunion des Chefs; auſſi appliquai-je tous mes ſoins à les éviter comme un écueil; & à la verité je n'eus aucune peine à les tenir unis; car je n'ai jamais vû deux hommes, d'une telle qualité, & d'une auſſi grande ambition qu'étoient la leur, avoir des intentions plus nettes & plus ſinceres. Ils me traiterent l'un & l'autre avec tant d'honnêteté, & prirent une telle creance en moi, qu'ils ne firent jamais la plus petite affaire ſans me le communiquer, & me la faire approuver.

La Princeſſe vint & renvoya le Gentilhomme que le Duc de St. Simon lui avoit depêché. Elle repeta à peu près tout ce que Filſgean avoit dit à ſon Maître, & y ajoûta que rien n'étoit Plus chrétien que ce qu'il faiſoit en faveur du Cardinal Mazarin, qui l'avoit toujours perſecuté, & qu'elle eſperoit qu'il feroit reflexion ſur ce qu'il lui avoit promis, & ſur ce qu'elle n'étoit ſortie de Montrond qu'à ſa perſua-

ſion & ſur ſa parole ; & que quand il auroit connu la force du parti, il jugeroit qu'il pouvoit y entrer ſûrement: quelle lui laiſſoit la liberté de faire la guerre à l'œil pendant quelque tems ; & que quoi qu'il eût écrit & fait dire, elle ne pouvoit s'imaginer qu'il lui manquât en une occaſion d'une telle importance. Elle chargea cet envoyé de lui dire de ſa part & de l'aſſurer, qu'il ne tiendroit qu'à lui quelle ne l'aimât de tout ſon cœur.

La Princeſſe ſe ſurmonta elle-même en diſſimulant la plus grande partie de ce qu'elle avoit ſur le cœur ; mais il n'étoit pas à propos de rompre bruſquement avec lui : & dans les négociations d'une auſſi grande conſequence que celle-là, c'eſt une maxime certaine, qu'il faut toujours laiſſer lieu aux intereſſés de penſer à ce qu'on ſouhaite d'eux ; parceque le tems produit mille choſes qui leur font changer de reſolution, & les porte ſouvent à déſirer ardemment le lendemain ce qu'ils refuſoient la veille avec obſtination, ſur tout quand on n'eſt pas en pouvoir de donner la loi.

En renvoyant ce Gentilhomme, la Princeſſe lui fit donner une copie d'une certaine lettre de cachet du Roi, qu'on ſuppoſoit avoir été écrite au Chevalier de la Valette, & avoit été priſe dans ſon équipage,

équipage, par laquelle on lui donnoit ordre de mettre tout en usage pour surprendre Blaye, n'y ayant point d'apparence de laisser une place de cette importance entre les mains du Duc de St. Simon, auquel on ne pouvoit prendre confiance, sçachant bien qu'il étoit engagé dans le parti des Princes.

Depuis on en montra le pretendu original à plusieurs de ses amis à Bordeaux; mais la verité est, que quelqu'un, que je ne veux pas nommer, avoit avec une certaine drogue levé tout l'écrit d'une vraïe lettre de cachet, & avoit ensuite fait remplir le blanc de ce que je viens de dire; tant la necessité & la foiblesse inspirent de choses contre la bonne foi.

Le vingt-six le Duc de Bouillon renvoya Langlade à Bordeaux, pour avertir ceux de sa confidence que la Princesse marchoit pour s'y rendre; afin de disposer les choses pour sa reception. La Princesse le chargea de voir en passant le Marquis de Bordeilles, & de lui rendre une lettre de sa part; de porter ordre au Chevalier de Thodias de faire faire du pain de munition à Coutrats; de voir quand & comment l'affaire de Libourne s'executeroit, & en tout cas de faire preparer des batteaux au Bec d'Ambez & à L'ormont.

Le vingt-sept on sortit de Limeuil, & l'armée marcha en bataille droit à Verg, où le Marquis de la Douze, qui en est le Seigneur, avoit deffendu d'ouvtir la porte du Château à la Princesse. Et comme la petite verole étoit en la plûpart des maisons du Bourg; & que la Princesse avoit sujet de la craindre pour elle & pour le Duc son fils, elle campa la nuit avec l'armée.

Le vingt-huit on continua la marche par le Pariage petite partie du Perigort, dont les habitans naturellement seditieux, & qui sont accoûtumés à ne payer ni dettes à leurs Creanciers, ni tailles au Roi, vinrent au nombre de six cens hommes armés, sous la conduite du Baron d'Abroche, offrir leurs services à la Princesse, On fit alte près le Grigault; & en passant à St. Pont, la Dame du lieu lui donna une fort honnête & fort galante colation sous des arbres auprés d'une fontaine. On passa la riviere de Lisle à Moriac, où trois cens hommes des Terres de Laugnais de Clerau, qui appartiennent au Vicomte de Turenne, vinrent nous joindre. On campa à Saint Louis, où la Princesse coucha, & où elle reçût une lettre du Marquis de Lusignan, qui ètoit à Bordeaux, par laquelle il lui donnoit avis que tout le peu-

peuple l'y attendoit avec impatience. Ce qui lui fut & à nous d'une très-grande consolation.

Le vingt-neuf l'on marcha à St. Antoine, où l'on fit repaître la Cavalerie. La Princesse y dîna, & tout campa & coucha à Coutras, où le Chevalier de Thòdias joignit à l'armée deux cens chevaux & cinq cens Fantassins. Ce lieu fameux par la bataille qu'Henry IV. étant encore Roi de Navarre, y donna au Duc de Joyeuse, & qu'il gagna avec tant d'avantrge pour son parti, l'est encore par la beauté de sa situation, entre les rivieres de Lisle & de la Dronne, & par la beauté de la maison & des grands jardins qui l'accompagnent. C'est ce qui le fit juger propre à y faire quelque sejour, en attendant que les choses fussent en l'état que nous les souhaittions à Bordeaux. Et déja les Dames, & quelques-uns de ceux que j'ai nommés sur leur sujet, commençoient à faire des chiffres sur les écorces des lauriers les plus hauts & les plus beaux que j'aye vû de ma vie, & qui forment une belle allée sur le bord d'un très-grand canal; quand un avis que l'on reçût de Mazerolles Gentilhomme de bon sens, & de long-tems attaché au Prince de Condé, qui s'étoit rendu à Bordeaux sur

le bruit du voyage de la Princesse, & le retour de Langlades, firent changer d'avis, & resoudre d'y marcher avec toute la diligence possible pour s'y rendre le trente-un, sur ce que le premier avoit écrit, qu'elle y seroit bien reçûë, pourvû qu'elle y arrivât inconnuë & sans être accompagnée des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & que y étant, elle negocieroit pour les y faire recevoir; mais qu'il falloit user de diligence, parce que Lavie Avocat General étoit arrivé de la Cour en poste, avec des ordres pour empêcher sa reception, & qu'il ne falloit pas lui donner le tems de faire sa cabale pour les faire executer. Elle lui depêcha à l'instant même, pour lui dire qu'elle marcheroit le lendemain dès la pointe du jour, mais qu'elle ne vouloit pour quelque consideration que ce fût se separer des Ducs, & qu'elle aimoit mieux qu'on lui fermât les portes, que de lui imposer cette necessité.

Langlade dit beaucoup de raisons pour obliger la Princesse à gagner promptement Bordeaux, en telle sorte que le trente l'armée passa la riviere de Lisle, & la Princesse ensuite, qui coucha dans un petit lieu nommé Quesvac. Elle y

reçût diverſes depêches qui la preſſoient de marcher.

Le trente-un elle en partit & paſſa la Dordonne à Leuſac. Elle y reçût une trés-agreable nouvelle par le ſieur de Vigé, qui y arriva en poſte, & lui dit que toute la ville mouroit d'impatience de la voir, que Lavie avoit ſi bien cabalé les Jurats, qu'il les avoit obligés à fermer les portes le vingt-neuf trois heures plûtôt qu'à l'ordinaire, & avoit empêché ce jour-là qu'on ne les ouvrît, de peur que la Princeſſe y entrât; mais que ſur les neuf heures de ce matin-là, le peuple s'en étoit tellement offenſé, qu'il s'étoit aſſemblé, & avoit à coups de haches briſé les portes, jurant qu'ils égorgeroient ceux qui s'oppoſeroient à ſon entrée, & avoient contraint les Jurats & tous les Aſſiſtans de crier: Vive le Roi & les Princes, & point de Mazarin.

La Princeſſe qui avoit reſolu de coucher à Lormont, pour le lendemain ſe rendre à Bordeaux à huit heures du matin, & aller droit au Parlement, changea d'avis, & s'étant embarquée en ce lieu là, paſſa & arriva ſur les trois heures après midi à Bordeaux. Les Ducs voulurent demeurer à Lormont ſur une troiſiéme depêche de Mazerolles, & ſur

plus de trente lettres qu'ils reçûrent-là, qui toutes leur conseilloient de ne pas entrer à Bordeaux, & qui toutes leur faisoieut esperer, & en donnoient presque une assurance certaine, que le lendemain la Princesse obtiendroit facilement pour eux tout ce qu'elle voudroit demander aux Bourdelois.

Toures les benedictions qu'on avoit données à la Princesse, & les fleurs qu'on lui avoit jettées par tout où elle avoit passé, & au Duc son fils, étoient autant de favorables augures de la reception glorieuse & pleine d'affection qu'on lui devoit faire à Bordeaux. Quatre cens vaisseaux qui étoient dans le port, lui firent trois decharges de tous leur canons : plus de trente mille personnes de tout âge & de tout sexe la reçûrent avec des acclamations redoublées de Vive le Roi & Monsieur le Prince ; on se choquoit avec empressement pour la voir. Sauvebeuf & Lusignan lui servoient d'Ecuyers, & eurent des peines incroyables de la mener jusques au carosse qu'on lui avoit preparé. Le jeune Duc, qu'un Gentilhomme portoit sur les bras, étoit vêtu d'une robe de tabis blanc, chamarée d'argent & de passement noir, avec un chapeau couvert de plumes blanches & noires, pour le düeil qu'il por-

toit du Maréchal de Brezé son granpere. Il alloit avec une contenance douce & agréable, tendant ses mains à gauche & à droite à tous ceux qui pouvoient l'aborder pour les lui baiser, & leur disoit qu'il connoissoit bien que Messieurs ses Pere & grand-Pere avoient eu raison d'aimer des gens autant affectionnés pour leurs maisons qu'ils l'étoient. Tout le monde fondoit en larmes, en voyant un enfant de sa qualité & de son âge venir chercher refuge contre les violences d'un Ministre étranger. Il gagna un carosse où l'on le mit à la portiere, & d'où il saluoit incessamment tout le monde qui le suivoit en foule. Toute la Noblesse qui étoit arrivée en dix ou douze batteaux, remplit vingt-deux carosses qui se trouverent sur le port, & qui escorterent la Princesse & le Duc jusqu'au logis du President de la Lasne, qu'on leur avoit preparé. Le peuple s'y jetta avec tant d'empressement & de confusion, que les chambres en furent toutes remplies. La Princesse fut contrainte de passer avec le jeune Duc sur une terrasse qui est sur la porte de cette maison, pour se faire voir à cette populace, qui jusques à minuit leur donnoient des benedictions, & vomissoient des execrations continuelles con-

tre le Cardinal Mazarin, & contre le Duc d'Efpernon.

Pendant ce tems-là d'Alvimar arriva, chargé de lettres de créance du Roi pour le Parlement & pour les Jurats de Bordeaux : & comme il étoit attaché au Maréchal du Pleffis Praflin, & qu'il l'avoit fuivi lorfqu'il traitta l'accommodement de cette Ville-là avec Sa Majefté, il y étoit fort connu : d'ailleurs comme on étoit fcandalifé des ordres qu'avoit apporté quelques jours auparavant Lavie, il s'éleva tout à coup un murmure contre Alvimar, tel que le peuple l'eût dechiré, fi quelques Gentilshommes, qui l'avoient connu dans les armées, pour empêcher l'effet de ce premier emportement, n'euffent propofé de le mener à la Princeffe.

Dabord qu'il y fut arrivé, elle le fit paffer dans un cabinet, afin de prendre confeil de ce qu'elle avoit à faire avant que de lui parler. Sauvebeuf & Lufignan furent d'avis de le facrifier à la fureur du peuple, & par cet exemple empêcher que d'autres ne fe chargeaffent à l'avenir de femblables ordres de la Cour. Il eft toujours fâcheux de faire des violences; mais quand on eft neceffité à le faire pour le falut de tous, une, que l'on fait à propos, empêche fouvent qu'on

ne ſoit obligé d'en faire pluſieurs dans la ſuite ; & il n'eſt pas toujours aiſé de les executer, comme il l'étoit dans cette conjoncture. Les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault étoient de ce ſentiment; ils écrivirent un billet à la Princeſſe pour la prier de l'executer. Je crus au contraire qu'il étoit dangereux, entrant dans une Ville où l'on cherchoit un azile, de faire une action violente, qui ſied toujours mal à une femme dont les principales armes doivent être la douceur. La Princeſſe devoit exciter de la pitié, & éviter de s'attirer de la haine : elle avoit affaire du Parlement, & ſa prudence conſiſtoit à lui faire connoître de la moderation & de la defference, & il ne pouvoit approuver le maſſacre d'un Gentilhomme qui lui portoit les ordres du Roi, dans un tems auquel il n'avoit fait aucun pas contre ſes intentions. Je crus qu'il ſuffiſoit de lui faire peur, pour l'obliger à ſe retirer de Bordeaux ſans y rien negocier, de porter les nouvelles à la Cour du peril qu'il avoit couru, & qu'il y feroit connoître l'affection qu'on y avoit pour la Princeſſe. Je jugeai en un mot que nous aurions le même effet de la moderation, que nous aurions eu de la violence. Nous diſcourûmes amplement ſur la diverſité de nos avis ; &

enfin la Princesse se porta à suivre le mien, non pas qu'il fût meilleur que l'autre, mais parce qu'il étoit plus conforme à son humeur.

Elle ordonna donc à Lusignan à Sauvebeuf de se charger de la personne d'Alvimar, de le conduire au logis de l'Avocat General Dusaut âgé de quatre-vingts ans, homme qui s'étoit érigé en tribun du peuple, & qui avoit acquis du credit, en soutenant & proposant tout ce qui alloit contre les intentions de la Cour; mais au reste fidele, d'une vertu stoique, & qui croyoit faire en cela le service du Roi & le bien public. Ce fut à lui que la Princesse vouloit qu'Alvimar portât les lettres du Roi, afin que les presentant en Parlement, il haranguât pour en empêcher l'effet. Elle ordonna ensuite de le conduire chez le President Daphis, qui par l'absence des plus anciens, se trouvoit à la tête du Parlement, afin de lui rendre la depêche, qui s'adressoit au Premier President. Il étoit homme de bel esprit, & beau parleur. Nous ne pouvions rien souhaiter de plus en lui; car nous avions en main de quoi disposer de lui par la recompense ou par la peur, aussi ne tarda-t'il gueres d'offrir ses services à la Princesse, qui ne manqua pas de lui faire present

de quelques diamans, de lui promettre une pension, qui lui triploit le revenu de sa charge, & de faire semblant de se gouverner par ses avis. C'est un grand coup que de connoître la passion dominante d'un homme necessaire, & d'avoir le moyen de l'assouvir. La Princesse laissa agir le peuple en tout ce qui n'alloit qu'à faire peur à Alvimar. De sorte qu'on le suivoit en foule par les ruës; on faisoit mille menaces & mille imprecations contre le Cardinal Mazarin & contre lui; on juroit qu'on mourroit pour le service des Princes, & que le premier qui viendroit à proposer quelque chose contre leur interêt, seroit jetté dans la riviere.

Daphis & Dusaut refuserent de se charger des lettres dont Alvimar étoit porteur, & même ils ne voulurent pas l'ouir. On le mena à la Princesse, qui chargea Lusignan de le mener en son logis, & de voir ses lettres & son instruction, & dit à Alvimar, devant que de le faire sortir de sa maison, qu'encore qu'elle sçût qu'il fût envoyé par le Cardinal Mazarin contre elle & contre Monsieur son fils, & que tout le monde lui conseillât de le laisser dechirer par le peuple, elle respectoit si fort le nom du Roi, qu'elle ne souffriroit pas pour ce

coup qu'on lui fit aucune violence ; mais qu'elle ne lui conſeilleroit pas de prendre une autre fois une ſemblable commiſſion.

Deux heures après la Princeſſe ſçût que ſon inſtruction portoit en termes exprès d'empêcher par toutes voyes ſa reception dans Bordeaux, avec ordre au Parlement de faire le procés à Luſignan pour un pretendu traité fait avec les Eſpagnols, duquel il diſoit beaucoup de particularités. On loüa fort ce Marquis, & avec raiſon, d'avoir employé tout le credit qu'il s'étoit acquis ſur le peuple pour ſauver la vie au porteur de ces ordres, qui alloient à lui faire perdre la ſienne, & de l'avoir gardé ſoigneuſement dans ſa maiſon.

Le premier jour de Juin, la Princeſſe ſortit de ſon logis ſur les dix heures du matin, ſuivie de la même foule de Peuple & de Nobleſſe, & mena le jeune Duc ſon fils au Parlement, dont la Grande Salle retentiſſoit des mêmes acclamations qu'on y avoit faites la veille. J'avois l'honneur d'être près de leurs perſonnes : la Princeſſe ſollicitoit les Juges à meſure qu'ils entroient dans la Grande Chambre, elle fondoit en larmes en leur repreſentant le malheureux état de toute ſa maiſon opprimée, & leur

demandoit un refuge contre la violence du Cardinal Mazarin. Le jeune Duc, que Vialar portoit ſur ſes bras, ſe jettoit au col des Conſeillers quand ils paſſoient, & les embraſſant leur demandoit les larmes aux yeux, la liberté de Monſieur ſon Pere, mais d'une maniere ſi tendre, que la plûpart de ces Meſſieurs pleuroient auſſi amerement que lui & que Madame ſa Mere, & leur donnoient toutes bonnes eſperances du ſuccès de leur requête. Ce ſpectacle augmentoit dans le cœur de tout le monde l'affection qu'il témoignoit pour la maiſon de Condé, & l'averſion pour tous ceux qui la vouloient detruire.

Le Parlement tarda beaucoup à s'aſſembler, mais enfin il le fit, & ceux qui étoient mal intentionnés contre nous, firent courir le bruit que la Princeſſe avoit fait arrêter d'Alvimar, & lui avoit ôté les lettres du Roi, dont il étoit chargé pour la Compagnie. Auſſitôt qu'elle en fut avertie, elle leur fit ſçavoir ce qui s'étoit paſſé la veille, & les fit prier de mander Alvimar pour en apprendre la verité de ſa bouche, ils le firent ſur champ; & la choſe averée les ſatisfit, & jetta la confuſion ſur les auteurs de cette impoſture. Cependant comme il ſe formoit d'autres difficultés, les

Enquêtes presserent l'assemblée des Chambres, & l'obtinrent incontinent. La Princesse outrée de douleur & d'impatience, prit Monsieur son fils par la main, & entra de son mouvement avec lui dans la Grande Chambre. Elle étoit toute en pleurs, & voulant se jetter à genoux, elle en fut empêchée par ceux qui coururent à elle, & leur dit: " Je ,, viens, Messieurs, demander Justice ,, au Roi en vos personnes contre la ,, violence du Cardinal Mazarin, & re- ,, mettre ma personne & celle de mon ,, fils entre vos mains: j'espere que vous ,, lui servirez de Pere: ce qu'il a l'hon- ,, neur d'être à Sa Majesté, & les ca- ,, racteres que vous portés vous y obli- ,, gent. Il est le seul de la Maison Roya- ,, le qui soit en liberté; il n'est âgé que ,, de sept ans; Monsieur son Pere est ,, dans les fers. Vous sçavez tous, Mes- ,, sieurs, les grands services qu'il a ren- ,, dus à l'état, l'amitié qu'il vous a té- ,, moignée aux occasions, celle qu'avoit ,, pour vous feu Monsieur mon beau- ,, pere: laissez-vous toucher à la com- ,, passion pour la plus malheureuse mai- ,, son qu'il soit au monde, & la plus ,, injustement persecutée. ,,

Ses soupirs & ses larmes interrompirent son discours; le jeune Duc mit un

genoux à terre, & leur dit: " Servez-
,, moi de Pere, Meſſieurs; le Cardinal
,, Mazarin m'a ôté le mien. ,, Ils ſe jetterent tous à lui pour le relever, & la plûpart furent attendris à cette vûë juſqu'à en pleurer: le Preſident Daphis les pria de ſe retirer, & leur dit que la Cour reconnoiſſoit leur juſte douleur, & qu'elle alloit deliberer ſur leur Requête.

Quelque tems après la Compagnie ſçachant que la Princeſſe s'obſtinoit à ne point ſortir du Palais qu'elle n'eût obtenu l'arrêt qu'elle demandoit, lui envoyerent les Gens du Roi, pour la ſupplier de ne ſe pas donner la peine d'attendre. Elle répondit que ce ne lui étoit point peine, & qu'elle n'avoit traverſé le Royaume avec tant de perils, que pour leur demander Juſtice. Le Concierge eut ordre de lui preſenter du fruit de ſa maiſon, ce qu'il fit. Cependant le peuple qui s'impatientoit, faiſoit dans la Salle un grand bruit, de grandes menaces ſi le Parlement ne donnoit l'Arrêt que la Princeſſe eſperoit.

L'on envoya demander les concluſions des Gens du Roi. Lavie qui étoit engagé de parole au Cardinal, qui lui avoit promis la charge de Premier Preſident vacante par la mort du Preſident Ber-

nay, fit ſon poſſible pour tirer l'affaire en longueur ; mais Duſaut qui entra dans la Chambre, porta la parole avec tant de vigueur, qu'aprés beaucoup de conteſtations, l'Arrêt fut donné aux termes que je mettrai ci-après. Mais avant que de le prononcer, la Cour envoya à la Princeſſe Pomiers Françon Doyen du Parlement, & Tarangue qui avoit été le Rapporteur de ſa Requête, pour lui demander, afin de garder quelque bienſeance, ſi en cas que la Compagnie lui donnât la protection du Roi & ſûreté dans Bordeaux, elle n'entendoit pas y vivre en bonne ſujette de Sa Majeſté, & ſi elle n'employeroit pas ſon autorité pour empêcher qu'il ne s'y paſsât rien contre ſon ſervice ; à quoi elle repliqua qu'elle l'avoit ainſi declaré par ſa Requête : ils ſe retirerent, & l'Arrêt fut reſolu & donné : Voici les termes auſquels il eſt conçû, & ceux de la Requête telle que je l'avois dreſſée par ordre de la Princeſſe, & que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault approuverent.

Requête de Madame la Princeſſe.

„ SUPPLIE humblement Claire-„ Clemence de Maillé de Brezé, Epouſe

„ de Meſſire Louis de Bourbon, Prince
„ Condé, premier Prince du Sang, pre-
„ mier Pair & Grand-Maître de France
„ Duc d'Anguien, Châteauroux, Mont-
„ morency, Albret, & Fronſac, gouver-
„ neur & Lieutenant-general pour le Roi
„ en ſes Provinces de Bourgogne, Breſſe,
„ & Berry: Diſant qu'elle a vû oppri-
„ mer l'honneur, la liberté, & l'inno-
„ cence de Monſeigneur ſon mari par
„ la plus extraordinaire violence, dont
„ l'hiſtoire ait parlé: que ſon reſpect
„ a été tel qu'elle a vû pendant plus de
„ trois mois dans les fers de la plus
„ étroite captivité, dont jamais crimi-
„ nel ait reſſenti la rigueur, par l'or-
„ dre du Cardinal Mazarin, un Prince
„ qui a ſi courageuſement, tant de fois,
„ & dans des conjonctures ſi importan-
„ tes, expoſé ſa vie pour le ſervice du
„ Roi, le bien de l'état, & le ſoula-
„ gement des Peuples, ſans oſer s'en
„ plaindre qu'à Dieu ſeul. Elle a nean-
„ moins vû redoubler la perſecution juſ-
„ qu'à lui refuſer la permiſſion d'aller
„ rendre les derniers devoirs à ſon pe-
„ re mourant, à qui leur malheur com-
„ mun faiſoit perdre la vie; juſques à
„ faire inveſtir la maiſon de Chantilly
„ que la Reine lui avoit donnée pour
„ retraite, par pluſieurs compagnies des

„ Suiſſes & de Cavalleries étrangeres, „ où il envoya le ſieur de Vouldy, avec „ ordre de mener Madame la Princeſſe „ Douairiere ſa belle-mere, Monſieur le „ Duc d'Anguien ſon fils, & Meſſieurs „ les Comtes de Dunois & de St. Paul „ fils de Monſieur de Longueville, en „ Berry, pour ſe ſaiſir en même tems „ de leurs perſonnes, & du reſte de „ leurs biens. Ce qu'elle n'auroit évité „ que par une fuite precipitée, qui l'em- „ pêcha de tomber entre les mains du „ Comte de St. Agnan, qui avoit or- „ dre de l'enlever avec toute ſa ſuite, „ & avoir fait pour ce ſujet une aſſem- „ blée de gens inconnus, qui (par une „ viſible protection de Dieu) n'arrive- „ rent au village de . . . . que „ quelques heures après qu'elle en fut „ partie pour ſe rendre à Montrond, „ où elle ſauva en la perſonne de Mon- „ ſieur le Duc d'Anguien, le reſte de „ cette maiſon opprimée. Tous ces trai- „ temens ne firent pas perdre à la Su- „ pliante le ſouvenir qu'elle étoit née „ ſujette de celui ſous le nom duquel le „ Cardinal Mazarin la perſecutoit; & „ crut qu'elle devoit écrire à la Reine „ pour la ſupplier, comme elle fit avec „ toute la ſoumiſſion poſſible, de la laiſ- „ ſer vivre en repos, afin d'élever Mon-

„ ſieur ſon fils en la crainte de Dieu,
„ au ſervice du Roi & au ſien dans cette
„ maiſon particuliere. Ce que Sa Majeſ-
„ té eut la bonté de lui accorder par ſa
„ lettre du vingt-un Avril dernier. Mais
„ elle ne fut pas long tems dans la tran-
„ quillité qu'on lui faiſoit eſperer : elle
„ vit bien-tôt renaître en elle les pre-
„ mieres inquietudes d'une femme & d'u-
„ ne mere, à qui l'apprehenſion de per-
„ dre un mari & un fils, qui ont l'hon-
„ neur d'être du Sang Royal, ne don-
„ nent que des penſées funeſtes. Elle eut
„ avis de toutes parts que les troupes du
„ Cardinal Mazarin prenoient leur rou-
„ te vers Montrond, & leur rendez-vous
„ dans toutes les villes voiſines de ce
„ Château, qui eſt au cœur du Royau-
„ me, dans un tems qu'elles doivent
„ être ſur les Frontieres. Elle vit de ſes
„ fenêtres le Comte de St. Agnan, qui
„ avec cent chevaux fut reconnoître la
„ place : elle eut une copie de la lettre
„ que Monſieur le Comte de Brienne
„ Secretaire d'Etat écrivoit de Dijon aux
„ Officiers du Preſidial de Moulins, pour
„ leur deffendre d'aller dreſſer Procès
„ verbal de l'Etat dudit Montrond &
„ de ſes forces, comme la Suppliante
„ les avoit invités de faire pour juſtifier
„ à la Reine la ſincerité de l'intention

„ qu'elle avoit de vivre dans la paix
„ qu'elle s'étoit proposée, n'usant d'au-
„ cune precaution pour sa deffense. Elle
„ apprit que dans le dessein de l'assie-
„ ger, les Prévôts des Maréchaux de trois
„ ou quatre Provinces voisines avoient
„ ordre du Cardinal Mazarin de cour-
„ re sur tous ceux qui venoient la visi-
„ ter dans sa retraite. Elle eut nouvelle
„ qu'on avoit imputé à désobéïssance à
„ Madame la Princesse Douairiere, la
„ Requête que cette mere affligée avoit
„ presentée au Parlement de Paris, par
„ laquelle elle demandoit sûreté pour sa
„ personne, pendant qu'elle feroit une
„ poursuite fondée en la plus ancienne
„ & en la plus juste de toutes les loix,
„ qui est celle de la nature, en deman-
„ dant la liberté de Messieurs ses enfans,
„ autorisées par les loix du Royaume,
„ en requerant que suivant les ordres
„ qu'elles prescrivent, leur procès leur fût
„ fait par leurs Juges naturels : & qu'en-
„ fin ce juste procedé d'une Princesse du
„ Sang contre la violence d'un MInistre
„ étranger, avoit été puni comme un cri-
„ me; & qu'elle avoit été releguée à Val-
„ ler, avec deffense d'en sortir pour quel-
„ que pretexte que ce pût être, surquoi
„ ayant jugé que cette violence ne pro-
„ cedoit que du dessein de long-tems

„ premedité par le Cardinal Mazarin,
„ de perdre toute la maiſon de Con-
„ dé, parce que celui qui en eſt le
„ chef, s'étoit pour le bien de l'Etat,
„ oppoſé à des alliances qu'il projettoit
„ de faire, qu'il avoit été la cauſe que
„ les traités de Paix avoient été conclus
„ contre les interêts de ceux avec leſ-
„ quels il avoit pretendu s'allier, &
„ qu'il avoit ſupplié la Reine avec tou-
„ te ſorte de reſpect d'accepter les offres
„ que les Eſpagnols faiſoient pour la
„ concluſion de la paix generale : la Sup-
„ pliante crut que puiſque le Cardinal
„ Mazarin avoit jetté dans les eſprits
„ des gens de bien, ce qui empêchoit
„ Madame ſa belle-mere d'avoir Juſtice
„ au Parlement de Paris; elle devoit la
„ chercher dans cette Compagnie, outre
„ qu'elle voulut eviter le ſiege duquel
„ elle étoit menacée, & hazarder ſa vie
„ dans les fatigues d'un long & peni-
„ ble voyage, pour conſerver celle de
„ Monſieur ſon fils, qui eſt le ſeul Prin-
„ ce du Sang qui ſoit hors du pouvoir
„ de cet ennemi commun de tous ceux
„ qui ont bien merité de l'Etat. Elle mon-
„ ta donc à cheval avec peu de ſuite,
„ fit porter Monſieur ſon fils âgé de ſept
„ ans devant un de ſes domeſtiques:
„ elle traverſa pluſieurs Provinces par

„ des chemins difficiles & fâcheux, con-
„ trainte de camper toutes les nuits au
„ vent & à la pluye, pour éviter, en
„ s'abstenant d'entrer dans les Villes, d'être
„ arrêtée suivant les ordres que le Car-
„ dinal avoit donnés par tout le Royau-
„ me, à l'insçu de la Reine, dans le
„ tems que Sa Majesté assuroit la Sup-
„ pliante de sa protection & de son ami-
„ tié, par les lettres qu'elle lui faisoit
„ l'honneur de lui écrire. Et toute la pre-
„ caution dont elle avoit usé pour ca-
„ cher sa marche, ne l'auroit pas ga-
„ rantie de la prison, sans la faveur qu'el-
„ le reçût de quatre ou cinq Gentils-
„ hommes, qui touchés des outrages
„ qu'elle recevoit de celui que Monsieur
„ son mari avoit sauvé de la fureur d'un
„ peuple justement irrité, par l'obéissan-
„ ce aveugle qu'il vouloit rendre à la
„ Reine contre ses sentimens & ses in-
„ terêts particuliers, qui tous lui vin-
„ rent au-devant avec Messieurs de Bouil-
„ lon & de la Rochefoucault ses parens
„ & amis particuliers, qu'elle avoit priés
„ de s'avancer avec eux jusques dans les
„ montagnes d'Auvergne, parce qu'elle
„ sçavoit que l'Archevêque de Bourges
„ & le Comte de Noüailles, gens de-
„ voüés au Cardinal, assembloient du
„ monde dans leur gouvernement à des-

„ ſein de l'arrêter. Elle ſe rendit dans le
„ Limoſin, d'où elle croyoit ſortir le
„ lendemain pour implorer plus dili-
„ gemment votre Juſtice, & chercher
„ auprés de vous le remede aux maux
„ qu'elle ſouffre depuis un ſi long-tems,
„ & que les violentes factions dudit Car-
„ dinal l'ont empêché de trouver à Pa-
„ ris, quelque diſpoſition que Meſſieurs
„ de ce Parlement là ayent à lui faire
„ Juſtice, comme ils feront ſans doute
„ quand ſon éloignement du Royaume
„ laiſſera agir leur probité avec une li-
„ berté toute entiere. Elle fut inveſtie à
„ Turenne auſſi-tôt qu'elle y fut arri-
„ vée par la Compagnie de Monſieur le
„ Prince Thomas, qui ſe rendit à Bri-
„ ves, le Regiment de Cugnac à Tulle,
„ & toutes les troupes de Monſieur d'Eſ-
„ pernon au pont de Teraſſon ſur la ri-
„ viere de Vezeres, où vraiſemblable-
„ ment elle devoit paſſer pour ſe ren-
„ dre par ſa maiſon de Coutrats à Bor-
„ deaux. Le bruit courut par tout qu'on
„ vouloit l'arrêter avec Monſieur ſon fils.
„ Les Communes s'aſſemblerent de leur
„ mouvement, & la compaſſion leur fit
„ naître le deſſein, & prendre la reſo-
„ lution de les ſuivre, juſques à ce que
„ l'un & l'autre fuſſent en lieu de ſûre-
„ té. Mais la Suppliante ne jugeant pas

„ a propos de faire une aſſemblée ſi nom-
„ breuſe, ne retint de ceux qui s'offri-
„ rent à elle, qu'autant qu'il en falloit
„ pour avoir des forces ſuffiſantes pour
„ s'oppoſer à celles que commandoit le
„ Chevalier Baſtard de la Valette, &
„ renvoya le reſte pour ôter tout ſoup-
„ çon, qu'elle voulût faire la guerre au
„ Roi dans une Province où elle venoit
„ chercher la paix vers les depoſitaires
„ de ſa Juſtice Souveraine. Elle conti-
„ nua ſon voyage: les troupes qui étoient
„ à Teraſſon en furent averties: elles
„ quitterent ce poſte, la ſuivirent, tra-
„ verſerent ſon paſſage, & tâcherent de
„ lui couper chemin, pour executer l'or-
„ dre que Monſieur d'Eſpernon avoit re-
„ çû du Cardinal Mazarin, de les arê-
„ rêter ſeparement ou conjointement,
„ & de les mettre ſous bonne & ſûre gar-
„ de, comme la Suppliante le juſtifiera
„ par écrit. Mais à la faveur de cette
„ eſcorte, elle aborda à ce port après
„ tant d'orages qu'il avoit excités pour
„ precipiter cette maiſon dans un entier
„ naufrage. CE CONSIDERÉ NOSSEIG-
„ NEURS, & qu'en la detention de Mon-
„ ſieur le Prince & en celles de Meſ-
„ ſieurs les Princes de Conty & de Lon-
„ gueville ſes frere & beau-frere, qu'on
„ ne colore que des crimes imaginaires,
„ vous

„ vous connoiſſez la violence & l'op-
„ preſſion de ce Miniſtre, qui ſoumet-
„ tant l'avantage & la gloire de l'Etat
„ qu'il gouverne, à ſes interêts & à ſa
„ vengeance, veut établir ſa tyrannie ſur
„ la ruine d'une maiſon qui a tant de
„ fois empêché celle du Royaume, &
„ par la perte du premier Prince du
„ Sang, qui a par tant de grands Ex-
„ ploits ſoûtenu & augmenté la gloire
„ de la Couronne dont vous avez ſi ſou-
„ vent rendu graces à Dieu par des prie-
„ res publiques & ſolemnelles; & atten-
„ du que le même Arrêt qui a rendu le
„ Teſtament de Loüis XIII. de glorieu-
„ ſe memoire, inutile, pour donner la
„ Regence à la Reine, a fait Monſieur
„ le Prince pour ſon merite & pour ſa
„ naiſſance Conſeiller Neceſſaire de la
„ Regence, comme vos regiſtres en font
„ foi; qu'il n'eſt pas raiſonnable que le
„ Conſeil du Roi demeure plus long-
„ tems ſans ce Chef, lequel a ſi digne-
„ ment preſidé en l'abſence de Monſieur
„ le Duc d'Orleans; & qu'il eſt trop
„ prejudiciable au ſervice de Sa Majeſté,
„ & à la grandeur de l'Etat, que les Ar-
„ mées demeurent privées de celui qui les
„ a fait triompher, autant de fois qui les
„ a fait combattre; & tout cela par le ſeul
„ interêt du Cardinal Mazarin, né ſu-

„ jet du Roi d'Eſpagne, ennemi de l'E-
„ tat, perturbateur du repos public,
„ declaré tel par Arrêt du Parlement de
„ Paris du neuf Janvier 1649. autoriſé
„ par le conſentement univerſel des peu-
„ ples, & que la Declaration du mois
„ d'Octobre 1648. qui a tant coûté de
„ peines & de ſoins à toutes les Com-
„ pagnies Souveraines, eſt violée en la
„ perſonne de Monſieur le Prince & de
„ Meſſieurs les Prince de Conty & Duc de
„ Longueville, il vous plaiſe autoriſer
„ la Suppliante, attendu qu'elle ne peut
„ l'être par Monſieur le Prince ſon ma-
„ ri, pour ſe pouvoir & prendre ſur le
„ contenu en ſa preſente Requête, &
„ autres affaires de Juſtice, telle con-
„ cluſion qu'il appartiendra; & cepen-
„ dant que ſa perſonne & celle du Duc
„ d'Anguien ſon fils, & tous ſes biens
„ ſeront mis en la ſauvegarde du Roi
„ & protection de la Cour, avec def-
„ fenſes d'attenter à leurs perſonnes di-
„ rectement ou indirectement: Et ferez
„ bien „

Arrêt en faveur de la Princeſſe.

„ LA COUR, ſuivant les Regiſtres
„ de ce jour, ouy ſur ce le Procureur
„ General du Roi, a ordonné & ordon-

„ ne que la Requête de la Dame Prin-
„ cesse de Condé, & le Registre, se-
„ ront envoyés à Sa Majesté ; & qu'elle
„ sera trés-humblement suppliée, atten-
„ du les protestations & les declarations
„ faites par ladite Dame Princesse de son
„ inviolable fidelité à son service, d'a-
„ gréer qu'elle & le Seigneur Duc d'An-
„ guien son fils, demeurent avec ceux
„ de leur maison dans la presente Ville
„ en toute sûreté, sous sa sauvegarde
„ & de sa justice ; comme aussi Sadite
„ Majesté sera trés-humblement suppliée
„ d'agréer les Remontrances contenuës
„ aux Registres. Fait à Bordeaux en Par-
„ lement, les Chambres assemblées, le
„ premier Juin 1650. *Signé*, DE PON-
„ TAC.

Il étoit six heures du soir quand cet Arrêt fut rendu. La Princesse en ayant sçû le contenu, se retira en sa maison avec le même accompagnement qu'elle en étoit sortie. Tous les gens de qualité de l'un & de l'autre sexe vinrent se conjouir de ce bon succès, à la reserve de l'Archevêque. Le Parlement ne la visita point en corps, ni le Duc d'Anguien, comme ils étoient obligés de le faire, & comme ils auroient fait dans un autre tems ; mais ils me prierent de faire leurs excuses, fondés sur ce qu'ils

devoient ce respect au Roi, après les deffenses qu'il leur avoit faites de les recevoir; & qu'ils croyoient que l'Arrêt qu'ils venoient de donner leur étoit plus utile & leur témoignoit mieux leurs bonnes volontés, que ne feroit un compliment. Je leur applaudissois toûjours en pareilles rencontres, & encore en ce qui touchoit leur rang & leurs formes, dont pour l'ordinaire les Parlemens sont plus jaloux que des choses effectives & solides: afin qu'en leur accordant des choses de vanité, je pûsse acquerir créance parmi eux, & obtenir les choses qui pourroient être utiles à nos affaires.

Les Jurats, qui étoient la plûpart créatures du Duc d'Espernon, n'eurent pas grande peine à s'abstenir de rendre leurs devoirs à la Princesse, ensuite de la défense que Lavie leur en avoit faite de la part du Roi.

Le deux, les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qui de Lormont étoient passés au Fouxbourg des Chartreux, reçûrent quantité de visites. Le peuple y accourut, & crioit à haute voix, qu'ils n'avoient qu'à venir dans la Ville. Ils crûrent, & avec raison, qu'ils devoient profiter de cette premiere chaleur. La Princesse alla remercier tous les Juges du favorable Arrêt qu'ils lui avoient donné;

& en même tems sollicitoit de ne point enregistrer une Declaration que le Roi avoit envoïé au Parlement contre les Ducs. La plûpart lui en donnerent parole. Elle leur insinua ensuite, qu'il étoit honteux que des gens de cette qualité, & dont tout le crime étoit de l'avoir accompagnée, n'ozassent entrer où elle étoit; qu'elle croïoit qu'ils ne trouveroient pas mauvais qu'ils quittassent le Faux-bourg pour se loger dans la Ville. Quelques-uns contredisoient, quelques autres l'approuvoient. Elle fut ensuite visiter les Ducs pour leur dire l'air du Bureau. Le peuple qui suivoit son carosse en grand nombre, disoit tout haut, qu'il égorgeroit tous ceux qui s'opposeroient à leur entrée dans Bordeaux; ce qui les invita de s'y rendre un moment après que la Princesse fut sortie de leur logis. Nous prîmes d'autant plûtôt cette resolution, que dix ou douze Conseillers qui y étoient, l'approuverent.

La Princesse retournant des Chartreux, continua ses sollicitations en faveur des Ducs. J'avois toûjours l'honneur de la suivre par tout. Elle disoit à ces Messieurs que la fin de la Requête qu'ils avoient à leur presenter, étoit tout-à-fait de Justice, puisqu'ils ne demandoient que la sûreté de leurs personnes, & à se justifier contre les calomnies que le Cardinal avoit

fait inſerer dans la déclaration envoïée contre eux.

Le Parlement qui apprehendoit la chaleur du peuple & de toute la Nobleſſe qui avoit ſuivi les Ducs dans la Ville, vouloit tirer la choſe en longueur, croïant que les uns ſe refroidiroient avec le tems, & que les autres retourneroient la plûpart en leurs maiſons. De ſorte qu'ils diſoient preſque tous à la Princeſſe, qu'ils n'étoient pas leurs Juges, mais bien le Parlement des Pairs, qui étoit celui de Paris. On leur repliquoit que le Parlement de Dijon avoit jugé le Duc de Bellegarde & d'Elbeuf; & celui de Toulouſe, le Duc de Montmorency: que le Duc de Bouillon n'etoit pas Pair, qu'il étoit habitué dans leur reſſort, & par conſequent leur Juſticiable; & que quand il ſeroit Pair, comme l'étoit le Duc de la Rochefoucault, il ne tiendroit qu'à eux de renoncer, comme ils faiſoient à leurs privileges: que d'ailleurs il n'y avoit point d'apparence qu'ils puſſent aller ſe juſtifier à Paris, où le Cardinal Mazarin, leur ennemi capital, étoit le maître, & où il tenoit Madame & Mademoiſelle de Bouillon priſonnieres dans la Baſtille: & enfin qu'elle leur demandoit Juſtice pour eux.

Les Ducs avoient reſolu de porter leur Requête au Palais; mais comme Meſ-

ſieurs du Parlement apprehenderent de les y voir avec la même ſuite de peuple qu'ils y avoient vû la veille, ils me firent prier de concerter la requête avec eux, & de la faire porter par Madame la Princeſſe, & ſur la parole que la plus grande partie donna, qu'ils rendroient l'Arrêt qu'elle ſouhaittoit, il fut ainſi reſolu. La Princeſſe monta en caroſſe à ſept heures du matin, & pria le peuple & la Nobleſſe de ne la ſuivre pas, pour ôter tout ſujet de plainte à Meſſieurs du Parlement. Mais comme elle étoit en chemin, ils envoïerent deux Conſeillers de leur Corps, pour la prier de s'épargner cette peine, & l'aſſurer qu'en ſon abſence l'affaire paſſeroit ſans difficulté. Elle s'arrêta au milieu de la ruë; j'allay voir les Ducs pour leur donner part de cette propoſition qu'ils agréerent, & la Princeſſe par leurs avis retourna en ſa maiſon.

Ceux qui étoient dans l'intention de ſervir la Princeſſe, firent ce qu'ils pûrent pour faire paſſer la parole qu'ils avoient donnée, mais l'Avocat General Lavie & ſa faction, firent jouer tous les reſſorts imaginables, pour faire differer la reſolution de la Compagnie juſqu'après les Fêtes de la Pentecôte, croïant que quelque changement modereroit la grande chaleur qu'avoit tout Bordeaux pour ce

party. Ils prirent prétexte ſur d'Alvimar, & dirent que c'étoit une choſe honteuſe qu'un Gentilhomme envoyé du Roi, n'eût pû trouver de ſûreté dans Bordeaux; qu'il falloit le mander pour ſçavoir de lui derechef comment la choſe s'étoit paſſée deux jours auparavant, & lui demander les plaintes qu'il pouvoit former: on le manda, il fut oüi, & dit qu'il avoit trouvé aſſés de generoſité au Marquis de Luſignan, pour lui donner retraite & aſſurance chez lui, encore que le principal de ſon voyage fut de lui faire faire ſon procés ſur le prétendu Traité d'Eſpagne; qu'il ſe tenoit fort aſſuré chez lui contre la violence du peuple, que neanmoins il croyoit qu'il y alloit de l'autorité de toute la Compagnie, de n'avoir d'autre protection que d'elle, dans une Ville où elle devoit avoir tout pouvoir. Ce diſcours eut l'effet dans l'eſprit du Parlement qu'Alvimar s'étoit propoſé, & ils ſe piquerent de lui montrer qu'ils étoient les maîtres dans la Ville. Ils manderent les Jurats, pour leur enjoindre de tenir la main à cet Envoyé du Roi & à ſa ſûreté, de lui donner un logis, & d'empêcher qu'on ne lui fit aucun outrage. J'étois allé viſiter le Marquis de Luſignan, à deſſein d'entretenir d'Alvimar, qui m'avoit fait dire qui avoit quelque propo-

ſitions à me faire fort avantageuſes à Monſieur le Prince. Ne le trouvant pas au logis, & ſçachant qu'il étoit mandé au Palais, je m'imaginai à peu près le ſujet de ſon voyage, & qu'il étoit abſolument neceſſaire de l'éloigner promptement de Bordeaux, pour ôter les communications d'entre lui & Lavie, & les ſujets de factions qui reſtoient par ſon moyen dans cette Ville-là. De ſorte qu'ayant propoſé à quelques-uns de ceux qui étoient en credit parmi le peuple, les moyens qu'il y avoit à tenir pour cela, je diſpoſai les choſes pour le tems qu'Alvimar retourneroit du Palais: & en effet au moment qu'il fut de retour, & qu'il fût entré dans la chambre où il s'entretenoit avec le ſieur de Luſignan & moi: un valet de chambre vint dire à Luſignan qu'il paſſât dans la ſalle; que le peuple été grandement émû & ſe jettoit en foule en ſon logis pour égorger Alvimar. Luſignan qui ſçavoit la choſe, courut au peuple: Alvimar eut peur, & me pria d'y accourir auſſi pour arrêter ce torrent. J'y courus, & trouvai trois ou quatre cens hommes mutinés, jurans contre le Cardinal Mazarin, & ſes Emiſſaires, & diſans qu'il faloit immoler celui-là à la vengeance publique. Ils accompagnoient ce diſcours de tant de fureur & de tant

de bruit, qu'Alvimar qui n'étoit ſeparé de cette Salle que par une ſimple clôture d'ais, & n'ayant point d'iſſuë pour ſe ſauver, ne ſçachant même où il pourroit trouver azile quand il pourroit prendre la fuite, & ſe remettant dans l'eſprit ce qui s'étoit paſſé les jours précedens, mouroit de peur & de deſir de ſortir de la Ville. Le bruit qui étoit aiſé à finir par le même ordre qu'il avoit été commencé, fut appaiſé par les paroles qu'on donna, qu'Alvimar s'étoit retiré, & qu'on ne le ſouffriroit plus; & par la priere que le ſieur Luſignan faiſoit hautement au peuple de ne pas lui faire cette injure, que de maſſacrer un homme à qui il avoit donné retraite en ſa maiſon. Puis il repaſſa avec moi en la chambre où étoit Alvimar. Nous le trouvâmes plus mort que vif de l'apprehenſion qu'il avoit euë; mais ayant repris ſes eſprits, il me dit à peu près tout ce que le Duc de St. Simon avoit dit à Filſgean: d'où je jugeai qu'ils s'étoient concertés par ordre de la Cour, & je commençai à perdre toute eſperance de Blaye. Il me repreſenta que la force n'étoit pas la voïe par laquelle la Princeſſe pouvoit obtenir la liberté de Monſieur ſon mary; qu'elle feroit beaucoup mieux de ſe retirer à Coutras ou à Montrond, où le Roi la laiſſeroit en toute ſûreté, &

d'où elle pourroit negocier ses interêts & ceux des Princes, que de se retirer parmi des peuples mutinés, inconstans, & un Parlement glorieux qui voudroit être son Maître. Qu'enfin la Princesse par les conseils des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, s'embarqueroit dans une guerre; & que n'ayant ni les uns ni les autres les moyens de la soûtenir, elle demanderoit du secours aux Espagnols, & s'engageroit avec eux par un Traité, comme avoit fait Madame de Longueville, après quoi il n'y auroit plus de retour, & que le Cardinal remettroit Monsieur le Prince entre les mains de Monsieur le Duc d'Orleans & des Frondeurs ses ennemis capitaux, irreconciliables & violents; au lieu que lui étant doux, debonnaire, & obligé au Prince pour les secours qu'il avoit reçûs, il oublieroit aisement les derniers sujets de plainte qu'il avoit contre lui; & de faire oublier à la Reine les deplaisirs qu'elle croyoit en avoir reçû. Qu'ainsi la Princesse ne seroit pas bien conseillée, si elle ne prenoit les voyes de douceur & de négociation avec le Cardinal, de qui dépendoit absolument la liberté de Monsieur son Mary, qu'il m'en parloit comme à un homme bien intentionné au service du Roi & de l'Etat, ainsi qu'il l'avoit connu le jour précedent,

& à un homme à qui il confessoit qu'il devoit la vie.

Il ne m'étoit pas difficile de lui répondre, & parce que je sçavois par cœur ce qu'il y avoit à dire là-dessus: tant je le disois souvent aux uns & aux autres, à qui la crainte ou l'interêt me faisoit faire tous les jours de semblables propositions; & parceque je n'avois pas entrepris de mon chef de conferer avec Alvimar. Je sçavois trop combien il est dangereux de donner de la jalousie & de la défiance dans un parti; aussi avois-je dit à la Princesse, aux Ducs, & à tous les plus considerables de nos amis. qu'il m'avoit fait dire qu'il avoit des propositions à me faire, & je pris leur ordre & leur avis sur ce que j'avois à lui dire & à lui proposer: non pas que nous ne jugeassions tous, qu'il n'étoit ni de poste ni de créance à rien persuader au Cardinal; mais nous crûmes qu'une négociation qu'on commenceroit par lui, pourroit se continuer par d'autres; qu'elle empêcheroit peut être la Cour de nous pousser si bruqsuement qu'elle auroit fait; qu'elle nous donneroit le tems de meliorer nos affaires, & d'agrandir nôtre parti par le Traité que nous pourrions faire par quelques Villes & quelques Seigneurs de Guienne, & même avec les Espagnols; & en tout cas que cela ne nous pourroit faire aucun mal, &

que d'ailleurs nous ferions connoître par là que nul n'auroit d'autre interêt que la liberté des Princes ; & que le Parlement de Bordeaux, à qui il fâchoit de s'embarquer dans une nouvelle guerre,(car ils ne faiſoient que de terminer celle qu'il avoient faite au Duc d'Eſpernon,) connoîtroit par là nôtre moderation. Il y a peu de gens qui entreprenent d'abord de grandes choſes ; il faut les y engager petit à petit, & aprés les premiers pas, ils en font pour l'ordinaire autant & plus que l'on ne peut ſouhaitter : c'eſt une verité que nous connûmes bien-tôt en Meſſieurs de ce Parlement.

Je dis à Alvimar que la Princeſſe avoit tenu quatre mois entiers la conduite qu'il me conſeilloit ; qu'il n'étoit propoſition qu'elle & Madame la Douairiere n'euſſent fait faire à la Reine & au Cardinal ; qu'elles n'avoient abouti qu'à les vouloir arrêter à Chantilly, & aſſieger à Montrond ; qu'elle n'étoit ſortie de l'un & de l'autre que par une neceſſité préciſe ; que je demeurois d'accord avec lui que le Cardinal n'étoit ni cruel ni violent de ſon naturel, que nous ſçavons tous que la priſon des Princes lui avoit été conſeillée par les Ducheſſes d'Aiguillon & de Cheuvreuſe, & par le ſieur Servien ; que nous voyons bien encore que c'étoit malgré

lui, contre ses interêts & contre son intention, qu'il s'étoit mis entre les mains des Frondeurs, qui ne songeoient à autre chose, comme ils avoient fait dès le commencement des troubles, que de donner atteinte à sa fortune; que les heureux succès que ce Ministre avoit eus depuis cette prison, en reduisant les places de Normandie, de Bourgogne & d'Anjou leur donnoient de la jalousie, & nous faisoient d'éja faire quelques propositions, & du moins des complimens, pour nous persuader qu'il ne seroit pas difficile de les désunir d'avec le Cardinal; qu il ne devoit pas douter que nous ne prissions tous les partis qui pourroient tirer les Princes de prison; que je souhaitterois en mon particulier en venir à bout par la douceur, & en procurant du bien & de l'avantage au Cardinal, duquel j'avois beaucoup de sujet de me loüer, aussi bien que de la Reine. Que de l'humeur & de la profession don j'étois je ne pouvois jamais desirer de voir la Princesse engagée dans une guerre contre Sa Majesté, & encore moins avec les Huguenots & avec les Espagnols; que tous mes vœux n'alloient qu'à reconcilier le Prince avec le Cardinal; que je sçavois bien qu'il étoit mal aisé de se fier les uns aux autres aprés de telles entreprises, mais qu'on

pouvoit faire des alliances de l'un avec les parens de l'autre, que l'on pouvoit encore allier Mesdemoiselle de Longueville, de Bouillon & de la Trimouille, avec des neveux, parens ou amis de Monsieur le Cardinal; que le Prince étoit trop glorieux, pour manquer aux paroles qu'il donneroit solemnellement; que de plus Monsieur le Cardinal pouvoit faire la paix generale, qui le mettroit en état de ne rien craindre dans le Royaume, & de mettre les Frondeurs à la raison, que je m'offrois d'aller en Espagne, sous pretexte de faire un Traité pour la Princesse, pour sonder les Espagnols, & noüer la partie pour une conference en la forme que Monsieur le Cardinal le pourroit souhaitter; que j'osois lui repondre que les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault s'uniroient avec lui, en les satisfaisant sur les justes pretentions qu'ils avoient; que rien ne seroit plus glorieux au Cardinal, ni plus utile, que de perdre les Frondeurs en les abandonnant à la vengeance de Monsieur le Prince, comme il pourroit faire en rejettant toute la haine de sa prison sur eux: qu'on pourroit faire consentir le Duc d'Orleans à tout, en faisant une alliance du Duc d'Anguien avec l'une de Mesdemoiselles ses filles: que tout cela remet-

troit le calme dans l'Etat, étoufferoit un parti, qui pouvoit avoir de grandes suites, & établiroit l'autorité du Cardinal pour toujours. Que je demeurois d'accord qu'il y avoit eu quelque chose à dire à la conduite du Prince; mais que les services qu'il avoit rendus au Roi, à la Reine, & au Cardinal même, en exposant tant de fois sa vie, devoient faire oublier de petits manquemens. Je conclus ce discours en lui disant, que si le Cardinal entroit de bonne foi dans toutes ces propositions, je mettrois tout en usage pour les faire réüssir; & que connoissant la Princesse & les Ducs comme je faisois, je pouvois l'assurer que je n'y aurois pas grande peine; mais que je lui disois franchement, & que je le priois de le dire au Cardinal, que nous avions trop d'experience de sa maniere de negocier, pour nous arrêter à d'autres choses qu'à des effets; & qu'il ne devoit pas se persuader qu'il ruineroit nos affaires par les longueurs de ses negociations; car nous irions toujours à nos fins, & ne perdrions pas un moment de tems à avancer nos affaires. Que la Princesse ne se desuniroit en rien ni pour rien des Ducs ni de Bordeaux; qu'elle n'en sortiroit point, & ne prendroit point le change en cherchant sa sûreté ailleurs:

qu'elle avoit un exemple devant les yeux de ce qui étoit arrivé peu auparavant à la Princeſſe Douairiere, qu'on avoit tirée de Paris par de belles paroles, qui n'avoient abouti qu'à y ruiner ſes affaires, & à la releguer à Vallery, J'ajoûtai qu'il n'y avoit point de tems à perdre & qu'ainſi il devoit s'en retourner en toute diligence à la Cour, & non pas ſejourner à Blaye, comme il m'avoit dit qu'il vouloit faire; parceque la Princeſſe qui étoit encore ſa maîtreſſe, ne le ſeroit plus après les Traités & les alliances qu'elle projettoit de faire. Que je le priois de rendre un compte exact de tout ceci à la Reine & au Cardinal, en les aſſûrant de la ſincerité de mes intentions, & de mon très humble ſervice; & de leur remontrer que la paix generale & la fin d'une guerre civile étoient le moyen de terminer glorieuſement une Regence, & de rendre d'un même coup le Roi abſolu dès le commencement de Sa Majorité.

D'Alvimar me promit de ne rien oublier de notre conference, & de me faire ſçavoir de ſes nouvelles trois jours après qu'il ſeroit arrivé à la Cour, Je le conduiſis au batteau, je le vis embarquer, & vins faire un recit exact de tout ce qui s'étoit paſſé entre lui & moi, à la

Princeſſe & aux Ducs, qui l'approuverent, & trouverent que j'avois ſuivi très-ponctuellement leurs intentions.

Pour revenir au Parlement, les cabales qu'y avoit fait l'Avocat du Roi Lavie, empêcherent qu'on ne donnât Arrêt ce jour-là ſur les Requêtes des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. La Princeſſe ne pût ſouffrir qu'on eût manqué à la parole qu'on lui avoit donnée, & ne peut s'empêcher de faire éclater ſa colere, & de dire publiquement qu'elle ſortiroit de Bordeaux, ſi on ne leur donnoit ſatisfaction. Tour le monde accourut lui offrir des ſervices ſans reſerve, avec des menaces qui étonnerent la plûpart de la Compagnie. Pluſieurs Conſeillers s'aſſemblerent en deux troupes, l'une chez la Princeſſe de douze ou treize, tous amis & fort zelés Frondeurs; l'autre de ſeize au logis de Pomier-Françon leur Doyen. Je fus appellé en l'une & en l'autre, & & m'y rendis à leur priere pour voir & reſoudre avec eux ce qu'il y avoit à faire pour conſerver leur autorité, & donner à la Princeſſe ce qu'elle ſouhaittoit. Ceux-ci craignoient l'emportement du peuple, parce qu'ils étoient oppoſés à la fronde. Je leur remontrai la neceſſité de s'unir & d'agir de concert avec la Princeſſe, qui offroit de ne rien faire

ſans leur participation, pourvû qu'ils en uſaſſent de même; & que s'ils vouloient accorder aux Ducs ce qu'ils demondoient par leur Requête, & donner enſuite Arrêt d'Union, toutes choſes ſe paſſeroient à l'avenir avec une très-bonne intelligence. Que par là le Cardinal perdroit toute eſperance de les deſunir, & ſeroit contraint de venir à quelque Traité honorable pour eux, & favorable pour nous.

Ils me répondirent fort pertinemment, & me remontrerent qu'il ne ſeroit pas prudent à eux de ſe declarer quant à preſent, diſant qu'ils ne voyoient pas à la Princeſſe des forces & de l'argent ſuffiſamment pour ſoutenir les Arrêts qu'ils pourroient donner; mais ils convinrent qu'ils diſſimuleroient tout ce que la Princeſſe pourroit faire & entreprendre, pourvû qu'elle le concertât avec eux; qu'ils donneroient des Arrêts aux occaſions pour lui faciliter l'execution de ſes deſſeins; qu'ils la prioient de ne pas recevoir publiquement ni dans Bordeaux l'argent qui lui pourroit venir d'Eſpagne; qu'ils jugeoient à propos que tous les ordres de guerre fuſſent conçûs ſous le nom du Duc d'Anguien, afin que ceux des Ducs ne paruſſent pas, & que ceux d'un Prince du Sang imprimaſſent plus de reſ-

pect : que si on pouvoit avoir du canon ailleurs qu'à Bordeaux, on leur feroit plaisir de le prendre, en attendant qu'on eût sçû ce qui se passoit à la Cour, au Parlement de Paris, & sur la Frontiere. J'entrai assés dans leurs sentimens, parceque je les trouvois autant avantageux que nous pouvions l'esperer en l'état des choses, & qu'ils offroient assés pour juger qu'ils s'embarqueroient à la fin à tout vouloir & à tout souffrir. Je les fis convenir ensuite de l'Arrêt qu'on donneroit le lendemain en faveur des Ducs. En sortant de cette assemblée, je fus à l'autre, laquelle étant toute composée de nos amis, la Princesse & les Ducs voulurent que je leur fisse rapport devant eux de ce qui s'étoit passé chez le Doien du Parlement; ce que je fis. Ils l'approuverent tous, & resolurent la même chose qui avoit été arrêtée au lieu d'où je venois. Lavie mit tout en usage pour l'empêcher ; le peuple s'attroupa : & alla le menacer de le jetter dans la Garonne si l'Arrêt resolu ne passoit.

Le quatre, l'Arrêt fut donné tout d'une voix, par lequel les Requêtes furent renvoyées au Roi, & la Deliberation remise à six semaines.

Le cinq, Lavie voyant que rien ne réüssissoit voulut exciter une sedition con-

tre la Princeſſe ; & pour en venir à bout, il fit diſtribuer par le Trompette de la Ville à tous les Bailles des Confrairies (qui ſont les Syndics des mêtiers) des copies des lettres du Roi, que lui & d Alvimar avoient apportées. Il manda les Banquiers, pour leur defendre de la part de Sa Majeſté, de prêter de l'argent ſur les pierreries de la Princeſſe ; & enſuite aſſembla Uglas, Franc & Pontac-Bautiran, Jurats de la Ville, ſur qui il avoit du pouvoir, & qui étoient établis dans ces charges par le Duc d'Eſpernon, pour concerter les moyens de faire reüſſir la ſedition qu'il projettoit.

Le peuple qui le ſçût, l'eût égorgé, ſi la Princeſſe ne l'eût retenu. Chacun ſe vint offrir à elle pour faire la garde en ſon logis, & des Conſeillers même. Elle les remercia civilement, & leur dit qu'elle ne vouloit point de ſauve-garde que celle de ſon Arrêt : ce qui contenta fort le Parlement.

Le ſix, on eut avis que quelque Cavallerie ennemie paroiſſoit du côté de Fronſac. Les Ducs partirent avec la Nobleſſe, pour joindre l'armée qu'ils avoient laiſſée vers Savignac ſur la riviere de l'Iſle, à deſſein d'aller attaquer, diſoient-ils, celle du General de la Valette, mais en effet par la ſeule raiſon de montrer

à Bordeaux, qu'on étoit en état de le faire, quoi qu'il ne fût pas veritable; car ils avoient pris le poſte de Caſtillon ſur Dordonne, où ils étoient très-bien retranchés.

Les Ducs ſçavoient bien de quelle importance il eſt de paroître forts & hardis, quand on veut embarquer dans un parti des gens irreſolus, & qui ſe croyent foibles; auſſi ne firent-ils, à proprement parler, qu'une cavalcade, au retour de laquelle ils mirent du monde dans Vaire avec des vivres & de munitions. Le Lieutenant des Gardes du Duc de Bouillon y fut tué en duel.

Le ſept, on trouva bon que j'euſſe une conference avec Lavie, qui m'en avoit fait prier pluſieurs fois, après que la Princeſſe eût abſolument refuſé de le voir. Cette conference n'aboutit à rien, qu'à oüir un diſcours étudié, qui ſentoit plus le Docteur que le Negociateur, & qui contenoit en ſubſtance les mêmes doctrines que le Duc de St. Simon & Alvimar nous avoient prêchées, en quoi leur concert me parut d'avantage. Il me devint odieux quand il me fit la propoſition d'obliger Madame la Princeſſe à ſe ſeparer des Ducs. Il m'en diſoit des raiſons qui me firent beaucoup rabattre de l'opinion que l'on m'avoit voulu donner de ſa ſuffiſan-

ce. Il me fit un grand prône tendant à nous remettre à la bonne foi du Cardinal ; je lui repartis en deux mots que rien de tout cela n'étoit faisable, & me retirai pour en rendre compte à ceux qui m'y avoient envoyé. C'étoit un homme qui mouroit de peur d'être assommé, qui se voyoit hors d'état de rien faire à Bordeaux, & qui vouloit effacer la honte de n'avoir pû venir à bout de ce qu'il avoit promis à la Cour, en commençant une négociation pour s'y faire de fête. Rien ne déconcerte tant un négociateur qui est habile, que de lui laisser établir tout le raisonnement qu'il auroit ruminé dans son cabinet, & de lui repondre par ouy ou par non suivant l'éxigence des cas : comme je voyois que tout cela ne valoit rien pour nous, je coupai court pour lui en ôter toute esperance.

La Princesse envoya à Paris ordre aux Comtes de Bussy, de Tavannes, & de Chatelus, & à plusieurs autres ses serviteurs, de se rendre à Montrond, où elle avoit envoyé tous les ordres & toutes les commissions que les uns & les autres lui avoient demandés. Elle écrivit en particulier à Bussy de faire son possible pour se rendre maître de la Charité sur Loire. Il étoit pour lors Lieutenant de Roi de Nivernois ; & encore qu'il eût traité mal-

gré lui de la Compagnie de chevaux legers du Prince qu'il commandoit avant sa prison, & quoi que le traité ne se trouvât pas executé, il ne laissa pas de le servir tant que la prison dura avec autant d'affection qu'aucun autre, encore qu'il eût intention de quitter son service d'abord qu'il seroit en liberté.

La Princesse depêcha encore ce même jour Bernard mon Secretaire, à qui pour sa fidelité, elle avoit confié la garde du peu de finance qu'elle avoit à Paris, avec la lettre de créance pour l'Archevêque de Sens, l'Evêque de Rennes, pour le Duc de Nemours, & pour les sieurs de Mirommeüil Conseillers d'Etat, le President Violle, le Comte de Maure, l'Abbé Roquette, Dalliez, & autres amis & serviteurs du Prince, afin de leur faire sçavoir le succès de son voyage, son entrée à Bordeaux, & de ce que le Parlement & le peuple avoient fait jusques-là, & sembloient vouloir faire à l'avenir; & pour prendre leurs avis, non-seulement sur la conduite que nous avions à tenir; mais encore pour connoître par eux quelles seroient les negociations qu'on pourroit faire à Paris, par tous les avantages que nous avions eus depuis que nous en étions sortis, & ceux que l'on pourroit prendre dans le Parlement, & par

par l'entremiſe de celui de Bordeaux. Bernard eut entre autres ordres celui de dire à l'Archevêque de Sens tout ce qui pourroit donner de la peur au Cardinal ; afin que cela allant par le moyen de l'un à la connoiſſance de l'autre, l'Archevêque de Sens pût remettre ſur pied, & continuer les negociations commencées entre eux pour la liberté des Princes.

La Princeſſe chargea encore cet Envoyé de paſſer de Paris à Augerville, où la Princeſſe Douairiere étoit retirée par ordre de la Cour, & de lui rendre, & à la Ducheſſe de Chatillon, de ſes lettres & des miennes, contenant une ample relation de tout ce qui s'étoit paſſé, pour faire connoître à l'une & à l'autre le bon état du parti, & les avantages qu'on pouvoit en eſperer à Paris, ſur tout s'il plaiſoit à Madame la Douairiere d'y retourner, pour preſenter de nouveau ſa Requête au Parlement, pendant que la neceſſité des affaires occuperoit le Roi ſur la Frontiere.

Delà il eut ordre de revenir à Bordeaux par Montrond, pour y faire connoître & à tout ce païs-là, l'état auquel nous étions en Guienne, la facilité de les ſecourir en cas de beſoin, & rapporter à la Princeſſe l'état de cette importante place & des environs.

Le huit, elle depêcha le sieur de Beralde Huguenot, avec lettres au Maréchal & au Marquis de la Force, desquels il étoit envoyé. Elle lui donna une commission signée du Duc d'Anguien, qu'il lui avoit demandée de leur part, pour tailler en pieces les troupes du Duc d'Espernon, qui étoient pour lors aux environs de leurs Terres, voulant, disoient-ils, entrer dans le parti, & commencer par cet exploit. Beralde part, il trouve en chemin le Marquis de Castelmoron, fils du Maréchal, qui venoit à Bordeaux par l'ordre de son pere, pour menager ses interêts & ceux de sa maison avec la Princesse. Il étoit chargé de lettres que le Maréchal & le Marquis me faisoient l'honneur de m'écrire, parce que la competance les empêchoit de vouloir traiter par l'entremise des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Ce Marquis étoit accompagné de St. Martin Intendant, & qui avoit tout credit sur les esprits du Marquis & de la Marquise de la Force, Beralde qui étoit avec eux, gagna le devant pour me venir avertir qu'on ne pouvoit assés se défier de St. Martin, qui depuis peu avoit reçû quatre mille écus du Cardinal par la mediation du President de Mesme. Je reçûs cet avis sans y faire grand fon-

dement ; car je n'ai jamais veu de negociateurs à la Cour pour leurs maîtres, qui ne ſoient ſoupçonnés d'en être corrompus, ſur tout par les domeſtiques, qui ne pouvant pour l'ordinaire pretendre de graces que par leurs entremiſes, quand ils ne les obtiennent pas, attaquent par reſſentiment ou par envie leur reputation. Quoiqu'il en ſoit ils arriverent à Bordeaux ; & après avoir rendu leurs devoirs à la Princeſſe & aux Ducs, ils voulurent avoir une conference avec moi, qui n'aboutit qu'à voir le Preſident Charon de la même Religion, qui preſidoit pour lors à la Chambre de l'Edit, en qui toute la maiſon de la Force avoit beaucoup de confiance. J'eus un long entretien avec ce Preſident qui étoit fort attaché à ſa Religion & à ſes amis, deſquels il ſoûtenoit vigoureuſement les interêts. Ceux de qui nous avions à diſcourir étoient du nombre, auſſi me porta-t'il leurs pretentions ſi haut, que je jugeai d'abord qu'il me vouloit reduire dans l'impoſſibilité de les pouvoir contenter, afin qu'ils euſſent un honnête pretexte de rompre avec la Princeſſe. Je crus qu'il falloit de mon côté lui faire voir que nous connoiſſions bien qu'encore que Monſieur le Prince fut trés-obligé à Meſſieurs de la Force de vouloir entrer dans

ſes interêts, ils prenoient l'occaſion du parti qui ſe formoit en ſa faveur pour faire valoir les leurs, & remettre en conſideration leur maiſon, qui depuis long-tems étoit hors d'action, qui avoit peu de biens, & point du tout de faveur, & par conſequent point de moyens d'en acquerir. Je lui rebattis tout ce que la Princeſſe avoit fait ſçavoir au Marquis, comme je l'ai rapporté; j'ajoutai que nous ſçavions ce que Villefrenois lui étoit venu propoſer, pour lui faire eſperer le bâton de Maréchal de France, qui étoit le moyen de le perdre dans l'eſprit de tous ceux de ſa Religion, dans un tems qu'il pouvoit faire beaucoup en leur faveur, eux qui avoient autrefois crû & publié que le Maréchal ſon pere avoit eu cette dignité, celle de Duc & Pair, & de grandes ſommes d'argent à leurs depens: & que s'il étoit vrai, comme je n'en doutois pas, ce qu'ils nous avoient dit & fait dire pluſieurs fois, qu'ils s'étoient aſſurés d'eux, ils auroient bien plus ſujet dans l'occaſion preſente de ſe plaindre, qu'ils ne leur avoient propoſé d'entrer dans les interêts des Princes que pour faire leurs affaires particulieres, au lieu de ſe prevaloir d'une conjoncture auſſi favorable que celle-là, pour travail-

ler à celles qui les concernoient en general.

Qu'au ſurplus je convenois de la grande reputation que donneroit au parti le nom de la maiſon de la Force; mais qu'au fond elle nous feroit plus de mal que de bien; parceque ſi elle étoit à ſouhaitter, leur Religion étoit fort à craindre; que moi-même qui lui parlois, j'avois combattu & combattrois toujours l'opinion de ceux qui vouloient perſuader à la Princeſſe & aux Ducs, qu'il falloit tâcher à faire aboutir nôtre parti à une guerre de Religion, en remettant ſur pied celui des Huguenots, qui donneroit occaſion à beaucoup de Catholiques de ſe ſeparer de nous. Que nous avions quantité de gens de bien & de Prélats dans nos interêts, qui avec raiſon les abandonneroient quand ils nous verroient en état de nous joindre à eux; que les Parlemens, les Etats generaux, ſi l'on venoit à les aſſembler, apprehendant de revoir les confuſions de l'autre ſiécle que les Eſpagnols mêmes, qui avoient un Roi & des Miniſtres d'une humeur & d'une politique bien differentes de celles de Philippe II. de ſes Conſeils & de ſes Generaux d'Armées, comme ceux-ci l'avoient montré par le dernier ſiége de la Rochelle, difficilement pourroient conſentir à une liaiſon telle que celle-là.

Que ſi Meſſieurs de la Force n'avoient pas aſſés de credit ſur ceux de la Religion, pour leur faire prendre les armes en nôtre faveur, ils ne nous ſeroient pas d'une grande utilité; parce qu'ils n'avoient ni gouvernemens, ni places, ni argent, ni troupes, & que nous ſerions obligés de nous épuiſer pour leur donner & procurer l'un & l'autre au prejudice de tous ceux qui étoient déja dans nos interêts, & qui auroienr grande peine à voir paſſer les graces à d'autres à leur préjudice; qu'au contraire nous aurions la plûpart des leurs avec nôtre argent, pour lors ils dépendroient directement de la Princeſſe, parce qu'ils étoient tous opposés aux interêts de la Cour & à ceux du Duc d'Eſpernon. Mais quand bien ces Meſſieurs auroient aſſés de credit pour ſoulever le parti des Huguenots, ce parti ſeroit fort ou foible; ſi fort, ils nous opprimeroient s'il leur plaiſoit en nous faiſant leurs victimes pour faire leurs affaires à la Cour, & nous attireroient la malediction des Peuples; ſi foible, il nous ſeroit inutile; que les perſonnes mêmes du Maréchal & du Marquis, toutes utiles & toutes conſiderables qu'elles étoient nous embarraſſeroient par la raiſon du commandement: & finis en lui diſant qu'il falloit que lui Préſident Charon con-

vînt avec moi qu'il ſeroit d'une plus grande utilité au Maréchal & à ſa maiſon d'entrer dans le parti des Princes, qu'à la Princeſſe; que cependant elle feroit tous ſes efforts pour les y engager, mais qu'il falloit auſſi qu'ils ne nous tinſſent pas le pied ſur la gorge en nous faiſant des propoſitions au deſſus de nos forces par la connoiſſance qu'ils avoient de leur merite & de leur crédit, dont nous ſçavions faire tout le cas que nous devions.

Le Préſident entra fort bien dans unes partie de ce que je lui dis, & me promit de s'en ſervir pour diſpoſer Caſtelmoron à conclure avec nous; & nous nous ſeparâmes.

Comme nous fûmes long-tems enſemble, & que nous dîmes quantité de choſes, je connus qu'il y avoit autant de chimeres à tout ce qu'on nous offroit par tous les Huguenots, que je me l'étois toûjours imaginé: & en verité j'en eus une ſecrette joie, quoi qu'aux occaſions preſſantes, autant que l'étoit nôtre entrepriſe, qui entraînoit avec elle le ſalut ou la perte de la maiſon de Condé, on ſe ſerve pour l'ordinaire des derniers remedes, des plus extremes & des plus violens, parce que ce qui touche l'ame auſſi ſenſiblement que la Religion, fait une telle oppoſition aux loix de la politique, que je ne ſentois pas

mon ame de la trempe de celles qui sont capables de se mettre au-dessus de tout.

Aprés que Charon eut entretenu Castelmoron, il me donna rendez-vous au lendemain pour conferer ensemble, ce que nous fîmes; mais nôtre entretien n'aboutit qu'à me charger de ses propositions pour en rendre compte à la Princesse, & les faire voir aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault. Il demandoit pour la maison de la Force des sommes d'argent infiniment au-dessus de nôtre pouvoir, pour faire des Regimens de Cavalerie & d'Infanterie pour le Pere & les Enfans, pour se saisir & pour fortifier Bergerac, Ste. Foy, Clerac, Tonins & Eguillon, & que le Marquis de la Force partageroit le Commandement avec le Duc de Bouillon. Quand nous eussions eu dequoi satisfaire aux premieres demandes, nous n'eussions jamais pû ajuster celle-ci; aussi fus-je le premier à contredire quand je rendis compte de cette affaire aux Ducs, de crainte que comme on est ordinairement jaloux de faire reüssir ce qu'on négocie, ils crûssent que je serois bien aise d'acquerir la maison de la Force pour balancer leur autorité, & pour donner de la reputation au parti, pour contenter Bordeaux, qui souhaittoit passionnement le succès de cette affaire, & pour avoir en mon parti.

culier l'honneur de l'avoir concluë. Mais ils m'entendirent parler & agir en ceci de telle ſorte, qu'ils ne conçûrent jamais aucun ſoupçon contre moi, quoi qu'on eſſaïât ſouvent de leur en ordonner. J'allai repreſenter à Caſtelmoron les intentions de la Princeſſe, qui étoient de donner à la maiſon de la Force autant de l'argent qui nous viendroit d'Eſpagne, qu'aux Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault : que comme ni l'un ni l'autre de ces Ducs n'avoient reçû juſques là aucune ſomme d'elle, que même ils ne lui en avoient jamais demandé, connoiſſant l'impûiſſance en laquelle elle avoit été juſques alors, elle croyoit que Meſſieurs de la Force attendroient qu'elle fut en pouvoir de leur en donner ; & que cependant elle offroit de leur mettre en main des pierreries de la valeur de cent mille écus qu'elle retireroit des lieux où eux les pourroient mettre en gage incontinent qu'elle auroit touché de l'argent.

Je crois à la verité que j'ètois le plus riche en argent de tous ceux du parti : toutes mes finances ne conſiſtoient neanmoins qu'à vingt mille livres que j'avois fait de la vente de ma vaiſſelle d'argent avant que de partir de Paris. Je prêtai cette ſomme à la Princeſſe en arrivant a Bordeaux, pour faire deux Regimens d'In-

fanterie de dix Compagnies chacun, qu'elle donna à Sauvebeuf & à Lusignan. A l'égard du Commandement que le Marquis de la Force souhaittoit partager avec le Duc de Bouillon, la Princesse me chargea de dire à Castelmeron, qu'elle croyoit juste que les Ducs commandassent de Pair avec le Maréchal, auquel neanmoins ils déféreroient le premier jour, & que pour le Marquis on lui laisseroit les troupes qu'il mettroit sur pied à commander dans un corps separé; & que quand on viendroit à se joindre, demeurant avec son Pere & lui obéissant, il n'auroit rien à démêler avec les Ducs, se contentant de servir de volontaire le jour que l'un ou l'autre commanderoit, qui étoit tout ce qu'on pouvoit faire en faveur de ce Marquis, qui n'avoit nul caractere, & qui n'en avoit jamais eu dans les Armées, égal à ceux qu'avoit eus le Duc de Bouillon, qui en avoit commandé en chef. Le Duc de la Rochefoucault offrit même en son particulier de servir de volontaire, pour ôter tout l'obstacle qu'il pourroit faire en ce rencontre. Castelmoron se chargea de rapporter cette réponse au Maréchal & au Marquis, desquels il nous dit qu'il n'avoit eu aucune charge de conclure, mais seulement d'écouter ce que la Prinssece pourroit lui offrir sur les propositions qu'il ve-

noit lui faire de leur part.

Le neuf, fut un jour de grande confusion, qui nous tourna pourtant à grande utilité; car comme Lavie s'opiniatra à faire distribuer par la Ville les copies des lettres du Roy desquelles j'ai parlé; le peuple s'en émût, & vint en grande rumeur au logis de la Princesse, criant qu'ils alloient égorger Lavie & sa famille dans sa maison. Elle leur rémontra que cela ne devoit point se faire ni proposer, & mit tout en usage pour les empêcher d'executer ce dessein, mais enfin les Generaux, qui depuis peu étoient de retour de l'armée, venant visiter la Princesse, le peuple les suivit; & comme ils n'avoient pas des sentimens aussi moderés qu'elle, & qu'ils jugerent la présence de Lavie fort préjudiciable dans Bordeaux, ils applaudirent à la bonne volonté qu'ils témoignoient, & crûrent que c'étoit un coup d'Etat de laisser agir leur colere. Sauvebeuf se mit à leur tête, ils coururent au logis de Lavie, qui étoit ennemi capital de ce Marquis, ils enfoncerent les portes, ils y entrerent. Lavie se sauva au Couvent des Peres Feuillans voisin de sa maison, ils le suivirent, l'appellerent traître à sa patrie, emissaire du Mazarin, pour faire exterminer la Maison Royale: ils lui vomissoient mille imprecations. Sauvebeuf

qui avoit été touché des larmes de Madame sa femme, empêcha qu'on ne l'égorgeât. Il tâchoit à le persuader de se retirer & sortir de Bordeaux; il y resista, & parût intrepide dans un tel péril sur le bord & à la vûë d'un tel précipice. Le peuple qui avoit créance en Sauvebeuf, suspendit sa fureur contre Lavie, & retourna en sa maison pour égorger sa femme. Ce Marquis y courut, la prit par la main, & l'amena avec ses enfans au même lieu où étoit son mary. Les Conjurés pillerent la maison, & après en avoir enlevé l'argent & les meubles, enleverent les portes & les fenêtres, & voulurent y mettre le feu; mais Sauvebeuf qui y étoit retourné les en empêcha. Lavie à la vûë d'un tel spectacle jugeant à l'avenir sa constance inutile, prit resolution de se retirer avec sa famille à Blaye. Sauvebeuf les accompagna jusqu'au batteau qui les y porta, pour les garãtir par les chemins de la mort dont ils étoient menacès. Mirat Conseiller au Parlement, homme de merite & de probité, fort en credit dans sa Compagnie & parmi le peuple, qui avoit toujours été ennemi de Lavie, se mit dans le batteau avec lui, & l'accompagna genereusement jusqu'à Blaye, d'où il retourna le lendemain.

Il n'est pas toujours aisé d'exiter des seditions; mais quand elles le sont, il est di-

fficile d'en arrêter le cours. Cette populace émûë & en curée du butin qu'elle venoit de faire chez Lavie , vouloit en faire un pareil aux maiſons de Duglas, du Franc, & de Pontac-Beautirant, Jurats de la Ville, & deſquels j'ai parlé. La Princeſſe s'y oppoſa de toute ſa force; car ſi la violence qui venoit d'être faite pouvoit ſervir, comme en effet elle ſervit beaucoup, la continuation auroit été nuiſible Il eſt neceſſaire d'imprimer de la crainte ; elle contient dans la dépendance & dans le reſpect quand elle eſt moderée, mais l'excès en eſt dangereux; il ne rafroidit pas ſeulement les affections, il irrite les volontés, & fait pour l'ordinaire ſecoüer le joug qu'on s'étoit volontairement impoſé. La Princeſſe étoit obligée de ſauver d'Uglas, parce qu'il étoit oncle du Conſeiller Tarangue qui avoit été le Rapporteur de ſa Requête ; Franc parce qu'il étoit ami intime de Luſignan, & Pontac par la grande paranté qu'il avoit dans le Parlement ; car cette famille eſt des plus anciennes, des plus riches & des plus conſiderables de la Ville : le Premier Preſident, le procureur General & le Greffier en Chef ſont encore à preſent de ce nom. L'avantage que nous tirâmes de la menace qu'on avoit faite à ceux-ci, fut qu'ils vinrent avec la livrée haranguer la Prin-

ceſſe & le Duc d'Anguien, ce qu'ils n'avoiènt point encore fait, & que Duglas nous découvrit toutes les pratiques, toutes les cabales & tous les deſſeins que Lavie avoit contre nous.

Le dix, le Marquis de M * * * * offrit à la Princeſſe quatre cens Gentilshommes qu'il pouvoit aſſembler dans ſon voiſinage, & d'aller à Toulouſe pour eſſayer de diſpoſer ce Parlement par les amis qu'il y avoit, à imiter celui de Bordeaux, & à s'unir avec lui; dont nous ne vimes nul effet dans la ſuite, quoique la Princeſſe lui depéchât aſſés ſouvent. Il n'eut jamais la hardieſſe de répondre à pas une de ſes lettres, & l'envoya prier de ne lui écrire plus, mais bien de lui envoyer dire ce qu'elle jugeroit à propos pour ſon ſervice, & pour établir la creance de ceux qu'elle lui envoyeroit ſans lettres. Il la fit prier par ſon Envoyé de couper un écu d'or en deux parties, dont elle garderoit l'une, & lui envoyeroit l'autre; & que la Princeſſe lui envoyant quelqu'un ou lui à elle, chacun chargeroit le porteur de la moitié qui ſeroit en ſon pouvoir, pour faire voir qu'il ſeroit homme de confiance. Les Seigneurs retournés en Province ſont ſujets à vouloir perſuader qu'ils ont du credit dans leurs contrées, pour tirer leurs avanta-

ges de la Cour ; mais j'en ay peu veu qui aux occaſions en ayent donné d'autres marques, que d'envoyer faire des complimens & parade de leur pouvoir, qui ne s'étend pour l'ordinaire qu'à accommoder une querelle, & à garantir leurs Terres d'un paſſage de gens de guerre.

La Princeſſe le remercia de ſa bonne volonté, & le pria d'executer l'offre qu'il lui faiſoit. Et comme l'Envoyé refuſa de ſe charger de ſa lettre, de crainte, diſoit-il qu'elle ne fût interceptée, elle lui dépêcha un Gentilhomme qui eût ordre en même tems de paſſer à Toulouſe, & d'y voir le ſieur du May Conſeiller au Parlement, à qui elle envoya avec la lettre reſponſive aux offres qu'il lui avoit faites d'agir dans ſa Compagnie pour ſon ſervice, douze lettres ſans ſouſcription pour les remplir du nom de tels de ſes confreres qu'il jugeroit à propos.

La Princeſſe depêcha en même tems à l'Archevêque de Narbonne de la maiſon de Rebé, ancien ami & ſerviteur de la maiſon de Condé, au Baron de Leiran Gentilhomme du Païs de Foix de la maiſon de Levi & Huguenot, naturellement ſeditieux, & dont l'humeur portée aux ſeditions lui a enfin fait couper la tête par Arrêt du Parlement de Toulouſe,

comme nous dirons en ſon lieu, au Vicomte d'Arpajou, qui de toutes les eſperances qu'il nous donna pendant & depuis la priſon du Prince, tira enfin de la Cour un Brevet de Duc & Pair. Elle depêcha encore à St. Aulnais, qui avoit été autrefois long-tems retiré en Eſpagne, parce qu'on lui avoit ôté le Gouvernement de Leucate, qu'il avoit de pere en fils. C'étoit un fort brave homme, mais d'un eſprit inégal & difficile à contenter pour la trop bonne opinion qu'il avoit de lui-même, qui lui avoit fait paſſer une partie de ſa vie en exil ou en priſon. il avoit été deſobligé par Henry Prince de Condé pere de celui-ci; mais il étoit devenu ennemi mortel du Cardinal Mazarin, ce qui nous faiſoit eſperer d'en tirer quelques ſervices, parceque les inimitiés preſentes effacent pour l'ordinaire le ſouvenir des paſſées; & l'intêret comme la vengeance ont cela de commun, qu'ils oublient les bienfaits & les injures qu'ils ont reçûs dans un tems par l'eſperance d'en recevoir ou d'en faire dans un autre.

Incontinent que Lavie fut arrivé à Blaye, il écrivit une longue & preſſante lettre au Parlement, pour lui demander Juſtice de l'outrage qu'il avoit reçû. Sa parenté dans la Compagnie, la crainte de

ceux de ſon parti, celle des conſequences, la pitié que font ſouvent les malheureux. L'eſtime que lui avoit acquis ſon intrepidité, & l'averſion naturelle qu'on a contre les violences, donnerent lieu à une Aſſemblée de Chambres, où il fut reſolu qu'il ſeroit informé de ce qui s'étoit paſſé le jour precedent. On ordonna aux bons Bourgeois de ſe tenir armés, l'on manda les Jurats pour leur dire la deliberation qui venoit d'être priſe; on envoya des Commiſſaires par les Jurades, qui ſont les quartiers de la Ville, pour faire prendre les armes par tout, mais inutilement, chacun cria qu'on avoit eu raiſon de châtier un traître. C'eſt ainſi que les Peuples qui conçoivent les choſes ſuivant leur paſſion, qualifioient Lavie; mais à la verité tous les gens ſages blâmoient la violence de cette action, qui de bonne fortune fut toute attribuée à Sauvebeuf. On en informa, on fit rendre ce qu'on pût du pillage, on fit empriſonner trois miſerables ſans nom & ſans aveu. Le Parlement avoit deſſein de les faire pendre pour intimider le Peuple, dont l'emportement lui faiſoit peur; mais par le même principe de crainte, il n'oſa l'executer, & tout cela n'aboutit qu'à faire ſortir quelques-uns des plus affectionnés au Duc d'Eſpernon, & c'é-

toit ce que nous souhaittions d'avantage.

Le onze, le Baron de Vatteville, Gentilhomme de la Comté de Bourgogne, homme d'esprit, d'expediens, plein d'invention & d'adresse, étoit à St. Sebastien aux écoutes des choses qui se passoient à Bordeaux, où il avoit été *incognito* l'année précedente pour fomenter le desordre, que la haine contre le Duc d'Espernon y avoit excité, & où il semoit de l'argent à tous ceux qu'il croyoit pouvoir l'entretenir. Il avoit reçû des lettres de créance que la Princesse avoit données en arrivant dans la Vicomté de Turenne à Sauvebeuf & à Lusignan, comme nous avons dit; il en avoit donné part au Roi d'Espagne, dans la crainte que l'argent ne manquât à la Princesse; & pour lui donner lieu de mettre sur pied quelques Troupes, il lui avoit envoyé les jours précedens une lettre de change de cent mille livres, payable à moi ou à mon ordre sur Courtade Marchand Banquier, homme pour lors d'un grand credit, & qui depuis a fait banqueroute, lequel ne l'avoit pas voulu accepter. Il envoya un nommé Carro chargé d'une dépêche du trente-un May par laquelle après les complimens de respect, il lui témoignoit une grande impatience d'avoir des nouvelles de sa recep-

tion à Bordeaux, afin, disoit-il, de lui envoyer le même argent qu'il avoit rapporté à St. Sebastien, par le manquement de parole du Duc de St. Simon, & pour lui offrir comme il faisoit par avance, tout le pouvoir & toute la protection du Roi son Maître.

On renvoya en diligence cet Envoyé pour dire le bon état des choses, & representer que comme le parti s'étoit formé avec promptitude par la grande affection que toute la confederation avoit pour le Prince, il se déferoit de même s'il n'étoit promptement secouru par tout l'argent necessaire pour sa conservation. On lui representa que Courtade n'avoit pas voulu accepter la lettre de change, n'ayant point d'effets appartenans à ceux qui l'avoient tirée sur lui; aussi n'avoit-ce été qu'une invention du Baron de Vatteville, pour nous temoigner sans effet son affection à nous secourir: & quand il avoit paru dans la riviere pour mugueter Bordeaux & Blaye, sur ce qu'on lui avoit dit que le Duc de St Simon étoit dans nos interêts, il s'en retira d'abord, & sema le bruit qu'il avoit des sommes immenses qu'il auroit disposées à Blaye, si ce Duc l'y avoit voulu recevoir. Nous avons pourtant sçû depuis, & reconnu par la suite, qu'il n'y portoit autre chose

que des paroles pour l'embarquer dans le parti par les esperances d'une grande fortune.

L'on manda encore à Vatteville que la Princesse avoit donné ordre de se saisir du port d'Arcachon pour desembarquer ce qu'il voudroit renvoïer à Bordeaux ; & que nos gensy arboreroïent un drapeau vert pour donner signal aux siens de leur arrivée. La Princesse envoïa avec Carros le Baron de Baas chargé d'un pouvoir qu'elle lui avoit donné en ces termes.

„ Monsieur le Baron de Vatteville pren-„ dra toute créance au Baron de Baas, „ Maréchal de Bataille, & Lieutenant de „ Roy à Rocroy ; auquel j'ai donné tout „ pouvoir d'entrer en mon nom dans le „ même traité que Madame la Duchesse „ de Longueville & Monsieur de Turenne „ ont fait avec les Ministres de S. M. C. „ en Flandres ; aux conditions que ledit „ sieur de Baas conviendra avec ledit Sr. „ Baron de Vatteville, & tous autres Mi-„ nistres de Sadite Majesté qu'il appar-„ tiendra, faire tous autres Traités qu'il „ jugera à propos, recevoir argent, don-„ ner quittance; & je promets ratifier tout „ ce qui sera par lui geré & negocié en mō „ nom, & le faire aprouver & ratifier par „ tous mes amis & confederés de Guienne, „ &c. Fait à Bordeaux le 11. Juin 1650.

Baas étoit homme de courage & d'esprit, mais un peu trop emporté & trop brusque. Il étoit au Duc de Bouillon, auquel il s'étoit attaché pendant le siége de Paris pour quelque mécontentement qu'il avoit reçû du Cardinal. Ce Duc proposa à la Princesse de l'envoïer en Espagne, afin de se rendre maître de cette négociation, & connoître par Baas l'état des affaires de par delà, & les secours qu'on pourroit en recevoir, soit pour prendre des mesures plus certaines, soit pour le parti, soit pour son avantage particulier.

Nous avions disposé toutes choses pour nous rendre maîtres de Bourg, petite ville sur une colline en laquelle il y a une maniere de bastion retranché, qu'on appelle Citadelle, dans laquelle est la maison Seigneurialle, qui appartient au Duc de Luxembourg, & qui regarde le confluant des rivieres de Dordonne & de Garonne qu'on appelle le Bec d'Ambez. Ce poste qui est entre Blaye & Libourne, nous eût été de grande utilité, supposé que nous eussions eu de l'argent & le tems de le fortifier; mais comme on eut avis de la marche du Maréchal de la Meilleraye avec des Troupes, les Ducs jugerent à propos de suspendre l'execution de ce dessein, de se contenter du Cap de Buche, qui est proprement le port d'Arachon, & d'attaquer Castelho de

Medoc, qui eſt un aſſez bon Château appartenant au Duc d'Eſpernon, qui nous étoit neceſſaire pour favoriſer les convois, qui iroient & viendroient de ce port-la à Bordeaux; outre que les Bourdelois impatiens de voir faire quelque exploit de guerre qui portât préjudice en particulier à ce Duc qu'ils haiſſoient mortellement, propoſoient continuellemeut d'attaquer Cadillac, ce qui n'étoit ni facile ni judicieux à entreprendre avec le peu de troupes que nous avions, qui étoient toutes nouvelles, à la vûë des ennemis qui étoient en plus grand nombre, & que le General de la Valette commandoit pour le Roi. Et pour executer ce qui avoit été reſolu pour Caſtelho, le Duc de Bouillon fit paſſer la riviere de Garonne aux nôtres.

Le Comte de Marſin Gentilhomme Liegeois, homme d'eſprit, de jugement, de conduite, de valeur & de merite, tel qu'ayant commencé à l'âge de quatorze ans de porter le mouſquet en Allemagne dans le Regiment du Comte de Tilly; avoit paſſé par tous les degrés, & commandoit en chef les Armées du Roi en Catalogne quand le Prince fut arrêté. Il avoit ſervi pluſieurs Campagnes de Maréchal de Camp & de Lieutenant General ſous lui; il avoit acquis l'amitié du Prince dés ſon enfance pendant qu'il étoit en

Bourgogne, y exerçant le gouvernement du feu Prince de Condé son pere où, Marsin avec son Regiment de Cavalerie avoit pour l'ordinaire ses quartiers d'hyver. Le Prince avoit une grande estime pour lui, & lui avoit donné le gouvernement de Bellegarde, comme il fit depuis celui de Stenay. Cet engagement fit croire au Cardinal qu'il seroit homme à tout entreprendre pour venger la prison du Prince, s'il le laissoit en liberté pendant qu'elle dureroit : aussi le fit-il arrêter dans Barcelone, & mettre ensuite dans le Château de Perpignan autant de tems après que les Princes furent arrêtés, qu'il en fallut pour en envoyer les ordres. Je lui ai souvent oui dire que quand il entra cadet dans le Regiment d'Infanterie du Comte de Tilly, il fut le vingt-huitiéme Gentilhomme Liegeois, Lorrains ou Allemands, dont quatorze sont devenus Generaux d'Armée en chef qui est une chose fort extraordinaire.

Le Duc de Bouillon & moi reçûmes ce jour-là chacun un billet de lui, qu'un Pere Recolet nous rendit de sa part, par lequel il nous mandoit qu'il lui étoit facile de se sauver pour se rendre à Bordeaux, & qu'il prioit le Duc de lui envoyer une route par laquelle il pût avec sûreté, & de maisons en maisons d'amis

s'y rendre. Le Duc lui en envoya une très sûre. Le Recolet la lui porta, Marsin voulut executer le dessein de son évasion mais par malheur la corde avec laquelle il se glissa d'une fenêtre fort haute dans le fossé, sur le bord duquel on lui tenoit des chevaux prêts pour son voyage, s'étant trouvée trop courte, & ayant voulu sauter à terre de plus haut qu'il ne croyoit, il se rompit une jambe, & fut contraint d'appeller la sentinelle, & la prier de le venir reprendre & le remettre dans la prison.

Le douze, la Princesse & les Ducs reçurent offre de services de plusieurs personnes de qualité qui avoient plus de peur qu'on ne leur fit du mal, que d'envie de nous faire du bien.

La Princesse dépêcha St. Agoulin Lieutenant des Gardes du Duc d'Anguien, par terre à St. Sebastien, pour donner avis de l'embarquement de Baas, & raporter des nouvelles de ce qu'on pourroit esperer de sa negociation. Et afin qu'il eût plus de facilité à son passage à Bayonne, elle écrivit au Comte de Toulongeon qui en étoit Gouverneur, & qui lui avoit fait quelques civilités, pour lui dire qu'elle n'avoit pas attendu un compliment aussi froid que celui qu'elle avoit reçû de lui, qu'elle n'en pouvoit juger autre

autre chose, sinon qu'il n'avoit pas voulu confier sa pensée, & l'état de son cœur pour le Prince son mary à celui qu'il en avoit chargé, qu'elle croyoit qu'il étoit tel que la parenté & la familiere amitié qui étoit & avoit toujours été entre eux, lui devoit faire juger; & qu'elle ne pouvoit croire que ses malheurs eussent rien alteré à l'affection qu'il lui avoit temoignée. St. Agoulin qui ne le trouva pas à Bayonne, alla le chercher à Bidache, & lui ayant rendu sa dépêche, il lui repondit, haussant les épaules, que la Princesse vouloit lui mettre la corde au col, & qu'il n'y avoit salut ni pour le Prince ni pour elle que dans la soûmission au Roi & à ses Ministres, & renvoya le porteur sans vouloir lui permettre son passage en Espagne. Les Princes s'imaginent souvent que ceux qui s'attachent à eux dans leur prosperité, doivent tout risquer pour eux dans leur mauvaise fortune; & sur ce fondement nous traitions de traîtres tous ceux qui avoient été amis de l'un ou de l'autre des prisonniers, quand ils ne sacrifioient pas toute chose pour leur service, tant la passion nous aveugloit.

La Princesse écrivit en même tems au Marechal de Grandmont son frere, qui pour lors étoit dans son gouvernement de Bearn, par le Conseiller de la Chaise son

ami particulier, pour ſçavoir s'il trouvoit bon qu'elle lui envoyat un Gentilhomme de confiance pour ſçavoir ſes ſentimens, & prendre ſes conſeils ſur la conduite qu'elle devoit tenir dans la conjoncture où elle ſe trouvoit. Peu de jours après il lui fit réponſe, & lui manda qu'il plaignoit ſon malheur; qu'il voudroit la ſervir & le Prince ſon mary, qu'il aimoit, s'il l'oſoit dire, avec toute la tendreſſe de ſon cœur, mais qu'il avoit les mains liées étant domeſtique du Roi, & ayant la principale garde de ſa perſonne.

L'on ſçût que le Maréchal de la Meilleraye avoit refuſé à celui que la Princeſſe lui avoit dépêché, d'accorder un paſſeport pour faire venir ſon train de Brezé à Bordeaux, & qu'il avoit écrit à la Cour pour ſçavoir ſi on le trouveroit bon. Ce qui nous preſſoit d'avantage de le voir arriver, étoit l'eſperance de faire paſſer en même tems deux mille marcs de la vaiſſelle d'argent du feu Maréchal de Brezé, que l'on auroit promptement convertis en monnoïe.

Le treize, l'on ſçût que l'entrée de l'Archiduc Leopold & du Vicomte de Turenne en France, par la Picardie & par la Champagne, avoit allarmé la Cour, que le Cardinal avoit inconſiderement fait aller à Compiegne; qu'on y avoit mandé le Duc d'Orleans, & que la conſternation y étoit grande depuis qu'on y eut apris la

reception de la Princeſſe à Bordeaux, les Arrêts qu'elle y avoit obtenus pour elle & pour les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & la paſſion demeſurée que le Peuple lui faiſoit paroître.

Comme le Duc de Bouillon avoit envoïé Baas en Eſpagne par les raiſons que je viens de dire, le Duc de la Rochefoucault qui n'étoit pas moins clairvoyant ni moins habile que lui, prit occaſion de porter auſſi la Princeſſe à y envoyer le Marquis de Sillery ſon beau-frere, plein d'eſprit & d'habileté, & de qui le nom étoit non-ſeulement connu en Eſpagne, mais il y étoit encore en bonne odeur par les négociations du Chancelier ſon grand-pere, & par les emplois qu'avoit eu le ſieur de Piſieux ſon pere.

L'on avoit reçû un billet du Baron de Vatteville par une patache qu'il avoit fait paſſer à Bordeaux, par lequel il invitoit la Princeſſe & tous ceux de ſon parti, qu'il appelloit confederations comme je fais ſouvent, d'envoyer quelqu'un de qualité pour conclure & ſigner un Traité avec lui, enſuite du plein pouvoir qu'il avoit du Roi d'Eſpagne, & pour recevoir les ſommes dont il conviendroit. Il n'avoit point d'argent pour lors, comme nous l'avons ſçû depuis; mais il vouloit nous embarquer, & il jugeoit bien par l'état auquel nous ètions, que rien ne pou-

voit nous faire avancer davãtage que l'envie & la necessité d'en recevoir.

Sauvebeuf étoit un homme fâcheux à vivre, impatient de se voir soûmis à l'obeïssance, lui qui avoit commandé en chef l'année précedente les Troupes de Bordeaux sous l'autorité du Parlement, auquel depuis il étoit devenu odieux à cause de ce qui s'étoit passé chez Lavie. D'autre part il portoit un nom connu aux Espagnols, qui jugeoient de lui comme l'on fait ordinairement des gens de quelque hardiesse, & qui ont fait quelque bruit dans le monde, quand on ne les a pas pratiqués, & qu'on ne les connoît que par les gazettes. Le Duc de la Rochefoucault proposa premierement au Duc de Bouillon, qui portoit impatiemment les actions brusques de Sauvebeuf, puis à la Princesse, de l'envoyer vers le Baron de Vatteville: & comme l'un & l'autre objecterent son peu de capacité, il proposa en même tems d'envoyer Sillery, qui traiteroit conjointement avec Baas & lui avec Vatteville, & passeroit de là à Madrid pour complimenter le Roy d'Espagne. On le resolut ainsi; on donna un pouvoir de la Princesse pour traiter comprenant lesdits sieurs de Sauvebeuf, de Sillery & de Baas, en la même forme que celui que j'ai transcrit ci-dessus étoit conçû: un billet de créance à Sillery en particulier, afin de pou-

voir faire entendre aux Eſpagnols qu'on ne leur envoyoit Sauvebeuf que pour s'en défaire, & leur ôter la mauvaiſe opinion que des gens auſſi ſages qu'eux euſſent pû avoir de nous, leur envoyant un tel perſonnage que lui. Et aſſûrement rien ne donne tant de reputation à une affaire, & n'établir plus la bonne foi & la ſincerité, que de la faire négocier par un homme de probité, de prudence & de ſageſſe connûës. La Princeſſe chargea Sillery de rendre au Roi d'Eſpagne une lettre en ces termes.

SIRE.

„ Les témoignages de bonté que je re-
„ çois de Vôtre Majeſté, ne me permettent
„ pas de differer plus long-tems les très-
„ humbles remercimens que je lui en dois.
„ J'ai crû, Sire, que je ne pouvois mieux
„ m'acquitter de ce devoir, que par la
„ bouche du Marquis de Sillery, que je
„ dépêche à Vôtre Majeſté, pour la ſup-
„ plier de croire que je conſerverai toute
„ ma vie le ſouvenir des graces qu'il lui
„ plaît me vouloir faire, par leſquelles
„ j'eſpere arrêter le cours de la violente
„ oppreſſion que Monſieur mon mary &
„ mes beau-freres ſouffrent par les ordres
„ du Cardinal Mazarin, qui abuſant du
„ nom & de l'autorité du Roi mon ſou-
„ verain Seigneur, a mis les Princes de

„ ſon ſang dans une très rigoureuſe priſon, „ contre toutes les loix du Roïaume. J'eſ- „ pere, Sire, que Sa Majeſté vengera un „ jour ſur la tête de ce mauvais Miniſtre, „ qui par cette inſolente entrepriſe trou- „ ble le répos & la tranquilité de cet Etat, „ pour lequel & pour la gloire du Roi, „ mondit Seigneur & mary a tant de fois „ hazardé ſa vie, croïant que c'étoit le „ vrai chemin qu'il devoit tenir pour re- „ mettre enfin le calme par toute la Chrê- „ tienté. Et comme je ne ſouhaitte rien „ que de ſuivre en toutes choſes la ſince- „ rité de ſes intentions, j'oſe très-humble- „ ment ſupplier V. M. comme je fais les „ larmes aux yeux, de vouloir contribuer „ ce qui dépend de ſon autorité Roïale, & „ du pouvoir que Dieu a mis entre ſes „ mains, pour parvenir à une juſte & du- „ rable paix, que ce Cardinal a tant de „ fois empêchée contre les intentions „ de la Reine & les vœux de tous les „ bons François. La liberté de Monſieur „ mon mary & celle de Monſieur le Prin- „ ce de Conty, & de Monſieur le Duc de „ Longueville, eſt la premiere demarche „ neceſſaire pour un ſi grand ouvrage. „ C'eſt, Sire, ce que je demanderois au „ Roi mon ſouverain Seigneur, le genoux „ à terre, ſi ſon âge lui permettoit d'uſer „ de ſon autorité toute entiere, uſurpée „ pendant ſa minorité par ce Perturbateur „ du répos public, qui en abuſe. C'eſt,

„ Sire, ce qui me fait recourir à V. M.
„ que je ſupplie avoir toute créance au-
„ dit Marquis de Sillery, auquel j'ai ex-
„ pliqué mes intentions & celles de mes
„ amis ſur ce ſujet. Cependant, Sire j'eſ-
„ pere de la generoſité de V. M. qu'elle
„ accordera ſa protection à une Princeſſe
„ affligée, & qui a été contrainte de tra-
„ verſer toute la France pour venir cher-
„ cher un azile en cette Ville, & garan-
„ tir Monſieur le Duc d'Anguien mon fils,
„ âgé de ſept ans, du même traitement
„ que ſouffre Monſieur ſon pere. J'oſe dire
„ à V. M. Sire, qu'elle eſt obligée par
„ beaucoup de raiſons à m'accorder la gra-
„ ce que je vous demande en qualité de
„ vôtre, &c. A Bordeaux le 31. Juin 1650,

Le lendemain quatorze, Sauvebeuf & Sillery partirent dans la fregate de Vatteville, Le Duc de St. Simon la fit attaquer par celle de Blaye & par quelques chaloupes, d'une telle maniere, qu'ils furent contraints de ſe mettre à terre dans un eſquif, d'abandonner leur bord, & de reprendre une autre voie plus ſûre, comme ils firent: & ce fut la premiere fois que ce Duc, qui nous laiſſoit toujours quelque eſperance, ſe déclara ouvertement contre la Princeſſe.

Le quinze, Lavie qui ne vouloit pas perdre une ſi belle occaſion, écrivit une ſeconde lettre au Parlement. Il leur repreſenta, qu'ils devoient une Juſtice exem-

plaire contre ceux qui avoient fait venir une fregatte Eſpagnole juſques dans le port de Bordeaux. Il ſuppoſa qu'on y avoit trouvé des Traités faits par le Duc de Bouillon avec le Roi Catholique : & après les avoir invités à rétablir leur autorité, il les conjuroit de faire connoître à la Princeſſe qu'elle récompenſoit mal ce qu'ils avoient fait en ſa faveur, leur ayant amené des hôtes qui ne ſongeoient qu'à allumer la guerre dans le lieu qui leur devoit ſervir d'azile ; & de la ſuplier de ſe ſeparer des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, deſquels il entendoit parler, & de les faire ſortir de la Ville. Il ajoûtoit qu'il ne s'étonnoit plus de ce qu'on en avoit chaſſé avec tant de violence un Citoyen tel que lui, qui n'auroit jamais ſouffert des choſes autant deſavantageuſes à ſon Roi, que celles qui s'y traitoient. Cette lettre jointe à une du Duc de St. Simon au Preſident Daphis, pleine de grands mots ſur ſa fidelité & contre celle de Bordeaux, reveilla l'averſion que la plûpart de la Compagnie avoit contre Lavie. Ils le tretairent d'inſolent & de preſomptueux; ils cõnurẽt l'artifice de ſon eſprit, parce qu'ils ſçavoient qu'il n'y avoit juſques-là aucun Traité fait par le Duc de Bouillon avec le Roi d'Eſpagne ; ils ſe tinrent offenſés de ſes menſonges ; ils connûrent que ſon intention étoit de les noircir à la Cour, pour

s'y faire considerer comme un Heros : de sorte qu'au lieu de continuer dans leur resolution de faire justice du pillage de sa maison, ils ne songerent plus à châtier les prisonniers dont j'ai parlé, & chargerent leur Doïen de me faire voir ces deux lettres, & de me dire comme il fit, leur resolution qui fut de n'y faire aucune réponse. Tant il est dangereux de vouloir se singulariser ouvertement dans une Compagnie, où chacun croit avoir autant & plus de zele que son compagnon.

On avoit eu nouvelle le matin d'Auterive Capitaine de Cavalerie dans le Regiment de Persan, & de Caillet l'un des Secretaires du Prince, qu'on avoit envoïé à Nerac, afin qu'à la faveur du Château qui est assés bon, on pût y employer les sommes que les Fermiers devoient, à faire cinq Regimens d'Infanterie sous les noms d'Anguien, d'Albret, Brezé, Montmotency & Châteauroux ; & manderent que bien loin de favoriser ces levées, les habitans n'avoient voulu donner ni hommes, ni argent, ni vivres pour garder le Château, disant qu'ils avoient parole du Duc d'Espernon qu'il n'y mettroit personne de son côté, & qu'ils ne vouloient pas attirer la guerre dans leur païs. Et l'on apprit le soir qu'ils avoient non-seulement reçû garnison du Duc d'Espernon, mais qu'ils l'avoient demandée con-

tre ce qu'ils avoient promis,tellement qu'il y a peu de certitude aux paroles d'une Communauté.

Le ſieur Pommiers-François, ami particulier du Duc de St. Simon, de qui il recevoit tous les jours des lettres qu'il me montroit, m'en fit voir une, qui faiſoit bien connoître que la priſe de la fregatte étoit un effet de la perſuaſion de Lavie ; car toutes les précedentes faiſoient eſperer que le Duc feroit l'aveugle, & diſſimuleroit toutes choſes.

Sauvebeuf qui venoit d'échaper le péril de la fregatte, repaſſa par Bordeaux. Il alla publiquement prendre congé de tous ſes amis du Parlement pour Eſpagne, & ſe battit en duel contre Guionnet qu'il déſarma. La Clotte ſon ſecond fut tué en ce combat.

Le Bouttet Gentilhomme de Berry fit offrir ſes ſervices à la Princeſſe & ceux de ſes amis, & l'aſſura que d'abord que Montront envoiroit demander les contributions aux Provinces circonvoiſines, toute la Nobleſſe monteroit à cheval, ſous pretexte d'empêcher la levée, & la feroient payer exactement, pourvû qu'on leur donnât dequoi faire les Troupes que chacun pourroit mettre ſur pied, & laiſſeroit le reſte pour l'entretien de Montrond. Baas le cadet Major de Perſan, m'écrivit par Bouttet, que la Princeſſe Douairiere

lui envoyoit lettre ſur lettre, avec ordre de congedier tout ce qui étoit dans cette place, à la reſerve de deux cens hommes, ſur la parole que la Cour lui donnoit qu'on ne l'attaqueroit pas : & que pour la contenter il avoit donné congé à quelques Fantaſſins incapables de ſervir, & qu'il n'en feroit pas davantage quelque ordre qu'on pût lui envoyer. Le Bouttet retourna ſur ſes pas avec Tully, Boiſvillier, du Bourg, l'Epinalle, Beaujeu, & le Chevalier Dainet; & porterent des commiſſions de Lieutenant General à Perſan, à Tavanne, & St. Gerant : de Maréchal de Camp, à Buſſy, Levy, & Brouſſac, une en blanc deux de Maréchaux de bataille, avec pouvoir de commander les Troupes, l'une à Baas, l'autre à Dalegre, un Regiment de Cavalerie de quatre Compagnies, & deux de Fuzeliers, pour le Bouttet ſemblables, quatre Compagnies pour leſdits Lieutenans Generaux & Maréchaux de camp, quatre autres en blanc, & ſix d'Infanterie, le Regiment de Bourgogne pour Levy, des ordres à lui, a Buſſy, & à St. Geran de ſe ſaiſir des Villes, Ponts & paſſages qu'ils jugeroient à propos, Greniers à Sel, Tailles, &c. On en envoya de ſemblables à Montrond, avec ordre aux uns & aux autres de décharger le Peuple du tiers des Tailles & du Sel, & d'établir des contri-

butions pour recevoir le reste sans violence & sans inquieter le Païsan. On envoya encore des commissions en blanc pour six Compagnies détachées. Il y avoit des lettres de la Princesse pour tous les susnommés ; & une grande quantité dont la suscription étoit en blanc pour être remplie des noms qu'on aviseroit suivant les occurrences. En un mot l'on envoya ce jour-là tout ce qui étoit necessaire pour former un petit corps d'armée en ces quartiers-là, & l'on chargea Meschalvi des pierreries de la Princesse de valeur de cent mille francs, afin de les mettre en gage pour faire, preferablement à toutes choses, la levée des troupes de St. Geran & de Levy, parce que l'un étant Gouverneur, & l'autre Lieutenant de Roi en Bourbonnois, il importoit de les faire declarer & mettre promptement dans le parti. La Princesse me commanda de mander à Baas de leur faire part des contributions qu'on tireroit de cette Province-là ; rien n'inspirant plus de fermeté & de constance dans les partis que l'utilité qu'on en tire.

Comme il n'étoit pas raisonnable de graduer les serviteurs que la Princesse avoit en ces Païs-là, au préjudice de ceux qui servoient auprès d'elle, elle fit ce jour-là Maréchaux de Camp, Colligny, St. Alvere & Chavagnac.

Le Gentilhomme que la Princeſſe avoit envoïé à Broage à du Dognon, raporta que pour ne pas faire la même choſe qu'avoit fait le Duc de St. Simon, qui avoit envoïé les lettres de la Princeſſe à la Cour, il n'avoit pas voulu recevoir celles qu'il lui avoit portées de ſa part, & lui avoit dit qu'il ne vouloit point s'expliquer mais qu'il ſçauroit faire en tems & lieu ce à quoi l'honneur l'obligeoit. Il rapporta encore que de Bouche qui commandoit dans Ré, lui avoit dit qu'il étoit hors d'état de témoigner à la Princeſſe le ſouvenir des obligations qu'il avoit au feu Duc de Breze ſon frere; mais que quand elle ſeroit en état de lui envoyer des gens pour pouvoir défendre l'Iſle, il l'en rendroit la maîtreſſe: & lui donna la correſpondance d'un gentilhomme du voiſinage nommé Chamboiſſier, pour la communication des lettres de la Princeſſe à lui, & de lui à elle; avec promeſſe d'envoyer à la Rade de Bordeaux la Lune de Jule, & quelques autres vaiſſeaux commandés par les créatures de ce Duc, incontinent après qu'il ſeroit de retour de navigation.

Le dix-ſept, le Comte de Meillé, à qui on avoit donné ordre d'attaquer Caſtelnaut, s'acquita fort bien de cet emploi, & ſe rendit maître de la place. Les Bourdelois celebrerent cet Exploit, com-

me ils auroient pû faire la priſe de la plus importante place du monde : tant il faut peu de choſe pour réjoüir ou pour affliger une populace.

Le dix-huit, le Parlement députa le ſieur Voiſin Conſeiller, & écrivit par lui une grande lettre à celui de Paris, lui donnant part de ce qu'il avoit fait en faveur de la Princeſſe, & lui demandant union entre eux. Cette lettre fut concertée avec moi. Je rendis compte de ſa teneur à la Princeſſe & aux Ducs; & à la priere de cette Compagnie, nous écrivîmes tous à nos amis & aux ſerviteurs des Princes d'agir de concert avec ce Deputé pour rendre ſa miſſion utile.

En l'abſence des Generaux qui étoient dans Medoc, je reçûs avis que le Maréchal de la Meilleraye, de qui toute l'armée conſiſtoit en quinze cens Fantaſſins & cinq cens chevaux, paſſoit de Coutras à Canſac; & comme il y avoit à craindre qu'il ne voulut attaquer le Château de Vaires, j'y envoyai cinquante hommes de renfort, quelque argent, & quelques farines qui y manquoient.

Le dix neuf, nos gens qui au retour de Caſtelnaut avoient pillé tout le Medoc, dont la plûpart appartient au Duc d'Eſpernon, amenerent à Bordeaux une très-grande quantité de bétail; mais comme la Princeſſe ne s'étoit rien tant propoſé

que l'établissement du bon ordre, elle le fit tout restituer à ceux ausquels il appartenoit ; ce qui fit un très bon effet dans la Ville. Elle ordonna des contributions sur la taille du Roi dans ces contrées-là, & déchargea le peuple d'un tiers.

Je reçûs encore avis en l'absence des Ducs, que le Duc d'Espernon s'approchant de Poillac, pourroit bien prendre le poste de l'Isle St. George. Tout Bordeaux allarmé de cette nouvelle, me pressa d'y envoyer du secours, ou du moins la Mothe Sauvage, qui connoissoit le pais; ou bien de faire assembler les paisans pour la defendre ; ce que la Princesse trouva bon que je fisse. Et je connus à la chaleur qu'avoient les Bourdelois pour conserver ce poste, qu'ils croioient être de la derniere importance, que rien ne nous seroit plus utile que sa prise, & qu'elle obligeroit absolument le Parlement à se declarer, & passer par dessus les raisons qui l'avoient jusques la obligé à garder quelque bienséance envers la Cour.

Sur le soir nous sçûmes que le Duc d'Espernon faisoit passer ses troupes dans le Medoc. Les uns disoient que c'étoit à dessein de secourir son chateau de Castelnault, dont il ignoroit la prise ; d'autres que c'étoit pour empêcher qu'on occupât Arcachon pour recevoir les secours d'Espagne ; & d'autres, que ce n'étoit que

pour contenter sa vanité en paroissant aux portes de Bordeaux, & sa colere en brûlant quelques maisons de ses ennemis particuliers.

Le vingt, il continua de faire passer ses Troupes. J'en donnay avis aux Ducs, qui étoient allés visiter les postes de Castillon, de Mucaut & de Margos, pour reconnoitre s'ils ne nous seroient point de plus grand utilité, plus aisés à fortifier, & de moindre garde que Bucq & Arcachon. Sauvebeuf & Sillery s'embarquerent dans un vaisseau Hollandois, que nous avions fretté à mille livres par mois pour Espagne; mais après six jours le vent cõtraire les ayant obligé de prendre terre, le dernier se resolut de passer par les basques, & s'en alla avec un Gentilhomme de la Frontiere, qui le mit au delà des Monts, ayant passé à sa suite comme son valet de chambre.

Le Duc de Bouillon ayant jugé que le Marais de blanquefort étoit un poste fort sûr, y fit entrer toute l'armée, & se saisit du Château qui appartenoit au Marquis de Duras son beau-frere, où il mit un Commandant & cinquante soldats.

On intercepta des lettres du Conseiller de Burg, adressées à le Tellier Secretaire d'Etat, & à Madame du Vigeant, par lesquelles il offroit de servir le Cardinal Mazarin dans Bordeaux, où il faisoit esperer dans la suite de grandes revolutions

contre nous. Peu s'en fallût que cela ne lui attirât le même malheur qu'avoit reçû Lavie quelques jours auparavant ; & il ne l'évita qu'en gagnant les devans, & me venant offrir de continuer cette correspondance pour le service de la Princesse. Il nous tint parole, & tout le tems que nous fûmes à Bordeaux, il leur écrivit toujours à nôtre mode, ce qui ne nous fut pas d'une petite utilité : tant ces sortes d'esprits intriguans, & qui s'insinuent dans les affaires sans y être appellés, sont dangereux & incertains.

Le vingt-un, le peuple courut en foule au Palais sur le passage du Duc d'Espernon en Medoc, & crioit tout haut qu'il y avoit des traitres dans la Ville, & qu'il ne s'en approchoit d'un côté, & le Marechal de la Meilleraye de l'autre, que pour exciter quelque conspiration au dedans, pour se saisir de quelques postes ; à quoi il falloit pourvoir. Sur quoi le Parlement ordonna aux Bourgeois de se tenir armés, & de faire une garde éxacte.

L'affaire de l'Isle de St. Georges réüssit comme on l'avoit prévû. Les Epernonnistes s'en saisirent avec peu de resistance, & il ne leur fut pas difficile, n'y ayant trouvé que quelques Païsans qui n'étoient ni en nombre ni en état capable de se défendre. Rien ne nous fut d'une

telle utilité que cette priſe. Elle cauſa une extrême frayeur dans l'eſprit des Bourdelois ; elle alluma une haine plus grande que jamais contre le Duc d'Eſpernon, & par contre-coup contre le Cardinal Mazarin. Le Parlement s'aſſembla, & ordonna que tous les Bougeois ſans diſtinction prendroient les armes ; que l'Hôtel de Ville s'aſſembleroit au ſon de la cloche pour aviſer à la cauſe publique; que les Ducs ſeroient priés d'occuper les poſtes de St. Surain & de la Baſtide ; & que l'on prendroit dans le coffre commun dix mille écus pour les prêter à la Princeſſe, afin d'en faire deux Regimens d'Infanterie pour la défenſe de Bordeaux. Elle les reçût, & donna de ſes pierreries de plus grande valeur pour ſûreté de cette ſomme, afin de faire voir qu'elle ne vouloit pas leur être à charge que le moins qu'elle pourroit. Mais l'année ſuivante ces gages lui furent rendus liberalement.

Eſpagnet fut le Promoteur de cet Arreſt. Ce Conſeiller étoit d'une fermeté ſtoïque, & d'une vertu incorruptible : il ſe picquoit de bravoure, & en avoit à la verité autant que s'il eût paſſé toute ſa vie dans les emplois de guerre. Il avoit aidé à aſſiéger & prendre l'année precedente le Château Trompette. Il étoit toujours des vigoureux avis dans ſa Compagnie, & des premiers à les executer. Il étoit ſça-

vant & bon Juge; & quoi qu'il fût des plus zelés pour le ſervice des Princes, il ne vouloit jamais concerter aucune choſe avec nous, ni même avec ſes confreres du même parti, & faiſoit toujours plus qu'il ne nous faiſoit eſperer. La déference qu'il vouloit qu'on eût à ſes opinions, la gloire qu'il croyoit acquerir par ſa maniere de ſe conduire, étoit tout ſon ſalaire; & jamais nous n'avons pû l'intereſſer par argent, ni par aucuns bienfaits, quelque ſoin que nous en ayons pû prendre.

Le vingt-trois l'Hôtel de ville s'aſſembla ſuivant l'Arreſt dont je viens de parler, & reſolut tout d'une voix que la ſûreté publique ne conſiſtant pas à la ſeule garde que la Cour avoit ordonnées les Bourgeois demeureroient unis avec Meſſieurs les Ducs & le Parlement, duquel on obſerveroit inviolablement les ordres & les Arrêts; que l'on s'oppoſeroit aux déſordres & violences qui pourroient être faites contre les ordres de la juſtice; qu'on ſe ſaiſiroit des Contrevenans pour les remettre entre les mains de la Cour, afin d'être châtiés ſuivant l'éxigence des cas; qu'elle ſeroit au ſurplus ſupliée de pourvoir par ſa prudence au répos & à la ſûreté publique, & d'agir ainſi qu'elle verroit être à faire contre ceux qui paſſoient dans la Ville, pour être dans les

interêts du Duc d'Eſpernou ou du Cardinal Mazarin. Rien ne nous pouvoit être plus avantageux que cette déliberation, auſſi en tirâmes-nous une grande utilité par la ſuite.

Ce jour-là même & le lendemain, nous vîmes un effet de la chaleur qu'elle avoit inſpirée. Le Maréchal de la Meilleraye envoya un Trompette au Parlement, qui fut arrêté à la Baſtide, pour y attendre la réponſe qu'on feroit à la terre dont il étoit chargé. Elle portoit que le Roi leur vouloit accorder d'ôter le Duc d'Eſpernon du Gouvernement de Guienne, pourvû qu'ils ne ſouffriſſent pas plus long-tems dans leur Ville ceux qu'ils y avoient retirés, voulant parler de la Princeſſe & des Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, qu'il ne nommoit pourtant pas.

Le vingt-quatre le Parlement s'aſſembla, & fut long-tems à deliberer ſur ce ſujet. Les avis furent partagés, les uns repreſentoient d'un côté l'avantage du changement qu'on leur offroit, l'obéïſſance dûë au Roi, le péril de s'embarquer à une guerre don l'évenement feroit incertain. D'autre part on repreſentoit que la condition ſous laquelle on offroit de changer leur Gouverneur, étoit honteuſe à la Compagnie, après avoir donné retraite à ceux que l'on vouloit être mis hors de leur Ville; que cette offre étoit captieuſe

pour les brouiller avec ceux de qui ils eſperoient toute leur défenſe ; que quand elle ſeroit ſincere, & qu'ils voudroient l'accepter, il ne ſeroit pas en leur pouvoir, n'ayant pas les forces ſufiſantes pour oppoſer à celles de la Princeſſe,& à l'affection que le peuple avoit pour elle ; que le Cardinal Mazarin, qui avoit une paſſion toute entiere pour le mariage d'une de ſes niéces avec le Duc de Candale,ne faiſoit cette propoſition que pour les éblouïr dans la conjoncture preſente, & pour les tromper dans la ſuite. Enfin après avoir débattu toutes les raiſons, il fut reſolu que le Procureur General écriroit au Maréchal que le Parlement ſcandaliſé de ſa maniere d'agir vers lui, n'avoit pas voulu recevoir ſa lettre ; qu'il trouvoit fort étrange qu'il l'eût traité comme ennemi en lui envoyant un Trompette, & que s'il eût ſçû ſon mêtier il n'en auroit pas uſé de la ſorte.

Cependant le peuple preſſoit ardement l'union qui avoit été reſoluë dans l'Hôtel de Ville, & de telle ſorte que s'étant attroupé & entre dans le Palais, ils crioient confuſement qu'ils égorgeroient tous ceux qui voudroient s'y oppoſer. Et comme ils s'adreſſerent particulierement au Préſident Daphis & à Pomiers-François ces Meſſieurs vinrent en diligence & fort effrayés en mon logis, pour me propoſer

d'employer l'autorité des Ducs, afin de faire retirer cette populace insolente. Comme cela ne nous étoit pas propre, je leur répondis que leur autorité n'étoit pas suffisante pour cela, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'ils prissent les armes contre ceux qui leur avoient tant temoigné d'affection, & que le Parlement seul étoit capable de reprimer leur ardeur demesurée. Ces Messieurs qui reconnurent la raison qui me faisoit parler de la sorte, me prirent à partie, & me dirent en colere qu'on vouloit les exposer à tout moment à la fureur du peuple; qu'ils abandonneroient toutes choses, & prendroient leur sûreté à la Cour, comme ils verroient être à faire, qu'en un mot ils ne donneroient jamais l'Arrest d'Union. Et sur ce que je leur remontrai qu'ayant fait tous les pas qu'ils avoient fait jusques-là, il n'y avoit plus rien à menager, & que la plus grande prudence étoit de faire voir à la Cour qu'ils sçauroient maintenir l'autorité de leurs Arrests par les armes, afin qu'elle perdit la pensée de les gagner par des négociations, qui les exposeroient ensuite à la vengeance du Cardinal; ils me repartirent qu'ils le connoissoient aussi bien que moi, mais que je sçavois bien qu'il y avoit de certaines mesures, dans lesquelles les Compagnies Souveraines devoient se contenir. Je connus par là qu'ils

ne cherchoient qu'à ſauver les apparences; & comme je ne jugeai pas à propos de les violenter, j'écrivis un billet aux Ducs duquel ayant reçû la réponſe, par laquelle je vis qu'ils entroient dans mon ſens, je leur propoſai de donner un Arreſt contre le Duc d'Eſpernon, ſes troupes, fauteurs & adherans, qui auroit le même effet que l'Arreſt d'Union qu'on leur demandoit, ſans que le mot d'Union y fût inſeré. Ils en demeurerent d'accord, & nous nous ſeparâmes ſatisfaits les uns des autres. Ils allerent rendre compte de nôtre conference au Parlement, & moi à la Princeſſe & aux Ducs, qui tous aprouverent la reſolution que nous avions priſe.

Le vingt-cinq, l'Arreſt que nous avions concerté fut reſolu; & comme on achevoit d'y opiner un bruit confus qui s'étoit répandu dans la Ville, alla juſqu'au Parlement, & l'on ſçut que le Duc d'Eſpernon à la tête de ſes troupes avoit marché à Blanquefort pour attaquer les nôtres dans le Marais, où il ſçavoit qu'elles étoient poſtées. Mais comme le Chambon qui les commandoit, avoit jugé qu'on ne le pouvoit défendre, il avoit abandonné ce poſte: & avoit tiré ſous Bordeaux la Cavallerie, l'Infanterie & le bagage ſans aucune perte. Le Duc d'Eſpernon ſe crut victorieux d'avoir occupé ce poſte, & le publia comme le gain d'une bataille. L'a-

larme en fut telle dans la Ville, qu'en un moment tout le monde fut sous les armes ; & le Duc de Bouillon ne put jamais empêcher par tout ce qu'il pût dire, que quatre ou cinq mille Bourgeois ne sortissent à dessein d'aller forcer le Duc d'Espernon dans le Marais. On eut beau leur remontrer que le poste étoit d'un très difficile accès, qu'il étoit occupé d'un canal plein d'eau, traversé par un pont rompu, & défendu par deux piéces de canon, qu'ils avoient afaire à de vielles troupes bien disciplinées ; rien ne put les contenir: & quelques-uns, comme c'est la coûtume des peuples qui condamnent toutes les raisons qui s'opposent à leur emportement, accusoient en murmurant le Duc de Bouillon d'intelligence avec leurs ennemis, parce qu'il leur disoit toutes celles qu'il pouvoit, & qu'il devoit pour les empêcher d'aller les attaquer. Il les y mena donc voyant leur obstination. Après qu'ils eurent fait deux ou trois décharges, & tué quatre vingt ou cent hommes, du nombre desquels furent deux Capitaines de Navaille, la nuit les sépara, & ils se retirerent avec assés de désordre. Ils y perdirent deux Soldats & un Bourgeois. Le Comte de Guitault qui s'y étoit signalé, y fut blessé d'un coup de feu dans le visage, duquel il faillit à mourir ; & la Dame de Gouville de la blessure que celle-là lui fit

fit au cœur. La Rouſſiere qui y fit fort bien, y reçût un coup de mouſquet dans la cuiſſe; & le Préſident Pichon, qui ſe picquoit de Chevallerie; eut bien de la joie d'y avoir un cheval tué ſous lui.

En conſequence de l'Arreſt de ce jour là, le Parlement nomma Blanc-Mauvoiſin, Remond, d'Eſpaguet & Mirat pour aſſiſter en qualité de leurs commiſſaires à tous les Conſeils de Guerre. Le premier étoit un vieillard emporté, ennemi juré du Duc d'Eſpernon. Le ſecond étoit preſque de même trempe, mais plus aiſé à gouverner; & Mirat, un homme plus attaché au parti qu'aucun autre, mais ſage, qui vouloit toujours marcher par les formes des Compagnies, allant très bien à ſes fins, & qui s'étoit rendu l'arbitre & le maître par ſes amis & par ſa bonne conduite de ce qu'on appelloit la petite fronde, les trois autres étoient les principaux de la grande. Sur l'avis ou ſur la crainte que nous avions, que le Maréchal de la Meilleraye n'arrêtât le Courrier ordinaire pour voir ce qu'on nous écrivoit de Paris, & connoître les intelligences que nous y avions, nous l'envoyâmes enlever à deſſein de ſçavoir celles que le Cardinal pouvoit avoir à Bordeaux; mais le Parlement ne l'approuvant pas, nous fîmes rendre le pacquet au Commis, pour diſtribuer les

lettres en la forme ordinaire.

Le vingt-ſix on tint Conſeil de Guerre, où aſſiſterent pour la premiere fois les quatre Deputés du Parlement. La premiere propoſition qu'ils y firent, fut de faire fabriquer des ſols pour païer les Soldats; ils aſſurerent que leur Compagnie le toleroit au commencement, & l'ordonneroit même dans la ſuite.

On reſolut d'envoyer attaquer les gens que le Duc d'Eſpernon avoit laiſſés dans l'Iſle St. Georges, dont les Bourdelois croyoient que toute la fortune publique dépendoit, & on en donna l'execution à la Mothe-Delas.

On me nomma Chef du Conſeil & Sur-Intendant des Finances; mais je refuſai ce titre comme j'avois déja fait à Turennes quand les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault croyans m'obliger, m'inviterent de l'accepter; & je reſolus dès-lors de ne prendre aucune qualité dans le parti, pour éviter les jalouſies qu'elles excitent pour l'ordinaire; & n'en ai eu aucune tant qu'il a duré, me contentant de m'employer volontairement à tout ce dont on me jugeoit capable, ſans y être obligé par le titre d'aucune charge; & m'en ſuis fort bien trouvé.

Le Parlement députa en même tems des Commiſſaires particuliers pour divers emplois; Bordes & Monier pour le poſte

de St. Surain, & Fayade pour celui de la Bastide, Muscadet & Pichon pour l'Artillerie, Boucault, le Boux & Dussaut pour la distribution des deniers du convoi, Daleme pour un petit armement qu'on résolut de faire sur la riviere. Tous selon la necessité de leur emploi avoient relation au Conseil de Guerre, & convenoient avec moi de ce que nous souhaitions d'eux, ou de ce qu'ils desiroient de nous. On resolut encore que quand il ne plaîroit pas à la Princesse d'assister au Conseil, il se tiendroit en mon logis qui étoit joignant le sien; car outre que c'étoit la commodité des Ducs, les Deputés du Parlement faisoient difficulté de s'assembler chés eux, parceque cela auroit temoigné qu'ils étoient sous leurs ordres; ce que l'on ne pouvoit croire de moi, qui étois un homme sans consequence.

Comme nôtre Cavalerie faisoit un peu de desordre aux environs de Bordeaux, quelque soin qu'on prît de la contenir, on resolut que dorenavant on distribueroit le foin par jour, & l'on ne peut voir plus d'affection que le Parlement en témoigna ce jour-là pour le parti. Il ne se contenta pas de lui donner des secours presens, il pourvût encore à tout ce qui étoit necessaire pour le faire durer.

Nous aprimes que le Duc de St. Simon

alla viſiter le Maréchal de la Meilleraye; & que l'un & l'autre y attendoient le Duc d'Eſpernon, pour aviſer tous enſemble à ce qu'ils devoient faire contre nous. Mais celui-cy ſe perſuadant qu'il n'avoit beſoin de perſonne pour venir à bout de Bordeaux & portant impatiemment qu'autre que lui commandât des troupes dans ſon gouvernement, ne voulut pas ſe trouver au rendez vous, & ménagea ſi peu la bienſéancè, que ſans leur écrire, il leur envoïa dire par un laquais qu'il n'avoit point de conſeil à donner n'y à prendre avec eux; dont le Maréchal qui étoit auſſi glorieux des belles actions qu'il avoit faites à la guerre, que l'autre l'étoit par les chimeres qu'il s'étoit miſes dans la tête ſur ſa naiſſance, de laquelle Busbec a parlé plus veritablement qu'aucun autre, eut beaucoup de reſſentiment.

Le Maréchal de Grandmont apportoit tant de ſoin à empêcher nôtre négociation en Eſpagne, que ſans le ſecours d'un Portugais nommé Othon Sabaria, qui avoit une correſpondance ſecrette avec les Miniſtres de Portugal, & qui faiſoit paſſer tous nos pacquets, nous n'euſſions pû donner des nouvelles en ce pays-là, ni en recevoir que par mer, qui eſt preſque toûjours une voïe incertaine, & qui nous étoit devenuë impoſſible, n'y ayant aucun vaiſſeau pour lors dans le port de

Bordeaux. Ce jour-là cet homme m'en rendit une lettre de change de cent mille francs, que Courtade me païa fort ponctuellement, & me dit que la premiere dont j'ai parlé n'avoit été qu'une invention de Vatteville pour nous témoigner de la bonne volonté sans effet, attendant qu'il eût reçû ordre & argent de Madrid. Cette lettre étoit accompagnée d'autres que Vatteville écrivoit à la Princesse, au Duc de Bouillon & à moi, par lesquelles il promettoit de grands secours, & nous invitoit à tout promettre à Messieurs de la Force, pour les engager dans le parti, sur la parole qu'il nous donnoit de fournir à point nommé les sommes dont nous conviendrions avec eux; & l'avoir persuadé ainsi à Baas de telle sorte, qu'il nous écrivoit les mêmes choses comme s'il les avoit euës en son pouvoir. Tant les négociateurs nouveaux, pauvres & avides, croïent aisément ce qu'on leur dit, sans considerer qu'ils ne doivent pas répondre de ce qu'ils ne connoissent que sur le raport d'autrui.

Le vingt-sept, la Mothe-Delas avec trois cens hommes tirés de nos Regimens, attaqua l'Isle St. Georges défenduë par même nombre, tirés de ceux que commandoit le Duc d'Espernon, lesquels il prit tous à discretion dans une Eglise où

ils s'étoient retirés, & qu'ils ne pûrent défendre. Il les mena en triomphe à Bordeaux, où la joie fut excessive. On les mit tous dans les prisons aprés que les Ducs eurent employé toute leur autorité pour les garantir de la fureur du peuple qui vouloit ardemment les faire mourir tous. L'emportement étoit tel, qu'un Cavalier de la Rochefoucault qui cria en rétournant: Vive le Roi & Monsieur d'Espernon, fut sur le champ égorgé & traîné par toutes les ruës aprés qu'on lui eut coupé le nez, les oreilles & les parties honteuses: tant il est dangereux de parler ou d'agir à contre-tems contre les inclinations d'une populace mutinée.

Le President Charon me vint rendre visite; je ne sçai si elle fut sincere, ou si l'Arrest du Parlement ou le bruit que nous fîmes courir par la Ville des sommes que nous avions reçûës d'Espagne, que nous amplifiâmes, & de celles qu'on nous faisoit esperer dans peu de jours l'avoit obligé à me venir voir; mais il me promit d'envoyer un Courier exprès pour hâter Messieurs de la Force, & qu'en cas qu'ils ne vinssent pas en diligence, il feroit tomber toute la faction de ceux de la Religion entre les mains du Vicomte de Turenne & de Messieurs de Duras ses neveux. Il me rendit la chose si facile, & j'étois si peu persuadé qu'il eût un cre-

dit aussi grand que celui qu'il m'insinuoit, que je ne fis pas beaucoup de fondement sur ses promesses Nôtre entretien fut fort long, & à la fin je l'obligeai à voir les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault, & à leur dire la même chose, étant bien aise de me laver les mains d'une telle negociation, tant parce qu'elle étoit moins de mon humeur que de la leur, que par l'incertitude de son évenement.

La Princesse donna commission au Baron de Belade, pour lever sur la taille de Tartas une Compagnie de Fuzeliers, pour garder & défendre sa maison qui est assés bonne Elle en donna une autre à celui de Roquetaillades, pour lever une Compagnie de Gens d'Armes sous le nom d'Albret, & un Regiment d'infanterie. Nous lui donnâmes quelque argent comptant & des assignations sur le païs: sa maison qui est des plus fortes de la Province, nous fit faire cet effort. Nous donnâmes encore quelques patentes, quelque assignation & quelque argent au Baron de Marsan pour la levée d'un Regiment de quatre Compagnies de Cavalerie. On se sert en semblables affaires de toutes sortes de personnes, moins avec intention d'en fortifier un parti; que pour empêcher qu'ils ne

passent dans celui qui est opposée, particulierement quand ils ont des Châteaux, à la faveur desquels on peut faire quelques levées de troupes ou d'argent sur le plat païs.

Le vingt-huit; les Ducs allerent visiter l'Isle St. Georges. A leur retour on tint Conseil, & l'on resolut qu'on y envoyeroit six cens hommes commandés par le Chambon, & que pour la mieux garder on construiroit un petit fort dans une certaine pointe sur le bord de la riviere, à la faveur duquel on pourroit retirer cette Infanterie, ou y en envoyer un plus grand nombre, si l'on le jugeoit à propos, ou pour mieux dire si le Parlement de Bordeaux le desiroit. Car en effet ce poste ne nous étoit d'aucune utilité, & son importance ne consistoit qu'en l'imagination des Bourgeois.

Un Trompette de l'armée de la Meilleraye qui vint de la part de quelques amis de Guitault le visiter, fut d'abord conduit en mon logis, où il y avoit cent sacs remplis de l'argent que j'avois reçû la veille, & qui n'étoit pas encore distribué. Il en fut tellement ébloui, qu'il ne fut pas difficile de le corrompre1 après lui avoir donné quelques pistoles. Il me promit de revenir autant de fois que l'occasion s'en presenteroit, & de me dire tout ce qu'il pourroit découvrir, & de débau-

cher tous les Cavaliers qu'il pourroit : & me tint fort ponctuellement parole.

Un certain Ecclesiastique nommé le Pere Bonet, grand dévot de profession, & encore plus grand Frondeur, fit imprimer la relation de ce qui s'étoit passé en l'isle de St. Georges, avec des termes si pleins de chaleur, que depuis ce jour-là je resolus comme je fis en effet, d'empêcher autant que je le plus les impressions de toutes choses qui pourroient fâcher la Cour.

Le vint-neuf, nos troupes commençoient à se dissiper, nos Officiers avoient la plûpart consumé le peu de finance qu'ils avoient apportées, ce qui obligea la Princesse à faire distribuer quelque argent aux Capitaines pour les secourir, & à ceux qui avoient leplus de besoin dans leurs Compagnies, & l'on ordonna quelque somme aux plus considerables Officies, à l'insçû l'un de l'autre, pour éviter les jalousies & les consequences.

On envoya l'Arrest par tout où il fut possible dans le ressort avec l'attache, & une lettre circulaire du Duc d'Anguien sur chaque copie, & des gens en divers endroits pour faire soulever les communes.

Le trente, mon Portugais fit passer un exprès à St. Sebastien, qui porta le mê-

me Arreſt au Baron de Vatteville, auquel il manda qu'il pouvoit faire venir droit à Bordeaux les vaiſſeaux & l'argent qu'il nous voudroit envoyer; car nous avions pris nos meſures avec nos amis, pour faire non ſeulement tout approuver, mais même ſouhaiter qu'on nous envoyat d'Eſpagne tout ce dont nous avions beſoin.

Le Chevalier de Riviere qui s'étoit intrigué auprés du Prince, & y avoit acquis quelque credit, étoit allé à Stenay auprès de la Ducheſſe de Longueville, croyant qu'il auroit part aux affaires; mais comme elle le craignoit, elle ſe cachoit de lui, & portoit fort impatiemment ſa preſence. Lui qui ne manquoit pas d'eſprit, connoiſſant qu'il n'y avoit rien à faire pour lui en ce païs-là, voulut ſe tailler de la beſogne. Il propoſa à la Ducheſſe de lui donner congé pour aller en Guienne, où il diſoit avoir du credit & des amis; elle le prit au mot, & l'y envoya plus pour ſe défaire de lui, que par la créance de tirer de l'utilité de ſon voyage. Elle le chargea de lettres de creance pour Pommiers Françon & pour Lavie, qu'elle croyoit devoir être dans les interêts des Princes. Il partit donc de Stenay le 4. de May pendant que nous étions encore à Montrond, & arriva le

30. Juin à Bordeaux.

Il debuta par vouloir donner à la Princesse & à moi toutes les défiances possibles contre les Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault ; mais comme on connoissoit son esprit intriguant, interessé & de peu de sûreté, elle lui défendit d'abord de ne lui parler jamais contre l'un ni contre l'autre, & à moi de ne lui donner aucune part dans ses affaires.

Le premier Juillet le Commandant de Castelnault se rendit à la premiere sommation que lui fit faire le Duc d'Espernon.

Nous sçûmes de Paris que depuis la prise du Catelet, l'Archiduc Leopold avoit assiegé Guise ; on nous mandoit que le Cardinal n'osoit y entrer, tant le murmure contre lui étoit grand, & qu'il faisoit courre le bruit que le Roi venoit en Guienne, ce que nous crûmes assés facilement par la crainte que le Cardinal avoit des orages que les Frondeurs entre les mains desquels il étoit, pouvoient à tout moment exciter contre lui dans Paris: au lieu qu'en s'approchant de Bordeaux, il lui arriveroit de deux choses l'une, ou qu'il en viendroit à bout, auquel cas il n'avoit plus rien à craindre ; ou que s'il arrivoit quelque chose à Paris contre lui, & que Bordeaux lui resistât, qui étoit le

pis qui lui pouvoit arriver, il ſe racommoderoit avec les Princes qui avoient un interêt commun avec lui contre les Frondeurs, il les mettroit en liberté pour ensuite agir enſemble contre eux. Nous étions fort ſujets à faire des raiſonnemens à nôtre avantage, & parce que nos affaires étoient en bon état, & parce que nous croïons impoſſible que l'union des Frondeurs & du Cardinal durât longtems. Elle ne pouvoit ceſſer ſans nous ouvrir la porte à un accommodement avec les uns ou les autres, en quoi conſiſtoit nôtre ſalut, mais nous ſouhaittions que ce fût préferablement avec le Cardinal, comme le plus prompt & le plus ſûr, & celui duquel nous pouvions tirer plus d'avantages preſens, pour recompenſer ceux qui avoient ſervi les Princes, & c'eſt ce qui nous faiſoit toujours écouter ceux qui nous faiſoient quelques propoſitions. Pour cela la Princeſſe ne vouloit que la liberté de Monſieur ſon mary, les Ducs haïſſoient mortellement les Frondeurs, & ſi j'oſe me compter pour quelque choſe, j'avois encore plus d'averſion pour le deſordre que je voyois dans l'Etat. Je craignois l'inconſtance des peuples, & l'évenement d'une affaire en la conduite de laquelle j'avois très grande part : j'avois beaucoup contribué

à sa naissance, & elle ne pouvoit échoüer sans me porter un notable préjudice. Elle ne pouvoit d'un autre côté prendre assés de force pour renverser la fortune du Cardinal, sans lui donner de terribles pensées contre la vie des Princes qu'il tenoit en prison, & cette imagination me tenoit dans des peines continuelles.

Le deux, le Parlement resolut d'envoyer un exprès à Paris, pour ordonner à ses Deputés d'y demeurer non plus en qualité de Deputés vers le Roi & ses Ministres, mais vers le Parlement seulement, pour solliciter l'effet de la lettre qu'il lui avoit écrite par le sieur Voisin, & pour leur demander secours & union ensuite de l'Arrest qu'ils avoient donné le 25. du mois de Juin contre le Duc d'Espernon, duquel ils leur envoyerent copie en forme.

Le trois, ce Parlement qui ne songeoit plus qu'à soûtenir ce qu'il avoit fait, & à se mettre à couvert de la vengeance de la Cour, par une guerre forte & vigoureuse, vouloit y interesser les autres Compagnies Souveraines du Royaume, à mesure que l'occasion s'en presenteroit. Il avoit la veille depêché au Parlement de Paris, ce jour-là ils s'assemblerent nonobstant qu'il fût Dimanche, pour

écrire à celui de Toulouſe, ſur la nouvelle qu'il avoit reçû que celui ci avoit par un Arreſt ſolemnel caſſé diverſes Ordonnances du Duc d'Eſpernon, & qu'il faiſoit le Procès à Morand Maître des Requêtes & Intendant de Juſtice en ces quartiers-là contre lequel il avoit decreté priſe de corps, & l'avoit contraint de chercher ſon refuge dans Leytoure, où ce Parlement avoit envoyé des Commiſſaires pour le ſaiſir au corps, & où on leur avoit fermé la porte. Enfin les choſes étoient fort aigries, & ſi elles avoient été bien ſoûtenuës, elles auroient pû aller plus avant, d'autant plus que nonobſtant les ſoins du Premier Preſident, homme devoüé à la Cour, on crioit toute la nuit dans les ruës : Vive le Roi & les Princes; & qu'à la derniere Aſſemblée des Chambres, il y avoit eu vingt-quatre voix à demander union à Paris & à Bordeaux, pour demander conjointement la liberté des Princes. Cette conjonćture obligea le Parlement de Bordeaux à écrire à celui-là aux mêmes termes qu'il avoit écrit à celui de Paris.

La Tivoliere, Lieutenant des Gardes de la Reine, étoit allé de la part de Sa Majeſté vers le Vicomte d'Arpajou avec des lettres du Cardinal qui lui faiſoient eſperer le Bâton de Maréchal de France, &

des Commiſſions pour lever cinq ou ſix mille hommes de Milice dans le deſſein qu'il avoit formé d'aſſiéger Bordeaux, comme il fit. Il lui promettoit quelque argent comptant, & ordre de prendre le reſte ſur la taille de ſon voiſinage; il lui donnoit encore permiſſion de traiter avec S. Luc de la Lieutenance de Roi de Guienne. Dans ce même tems ce Gentilhomme que la Princeſſe lui avoit dépêché, comme j'ai dit, arriva chés lui, & lui expoſa tous les avantages qu'il avoit ordre de lui propoſer. Ce Vicomte jugeoit bien que le Cardinal pouvoit mieux & plus promptement qu'elle faire ſes affaires; mais le reſſentiment qu'il avoit d'avoir été meprisé de lui en diverſes rencontres, & la creance qu'il y avoit moins de ſincerité de ſon côté que de celui de la Princeſſe, partagerent ſon eſprit; & après avoir bien ſongé à ce qu'il avoit à faire, il reſolut d'envoyer un courier à la Cour, pour demander l'erection de ſa Terre de ...... en Duché, un Bâton & non un Brevet de Maréchal, & l'argent neceſſaire pour payer la charge de S. Luc. Il le fit partir, & en attendant ſon retour, il retint chés lui la Tivoliere Envoyé de la Cour, & S. Seroux Envoyé de la Princeſſe, afin qu'ayant reçû la reponſe du Cardinal, il en pût faire une poſitive à l'un ou à l'au-

tre. Ces vastes prétentions font assés juger de son caractere : elles l'ont empêché d'avancer sa fortune autant qu'il eut pû faire ayant beaucoup de naissance & beaucoup de service.

La Princesse reçût encore ce jour-là de nouveaux complimens de toute la Maison de la Force, qui sous divers pretextes tiroit en longueur la conclusion du Traité projetté entre le Marechal, le Marquis, & elle ; pendant qu'ils avoient (ainsi que le Cardinal me l'a dit depuis) des negociations à la Cour pour y menager leurs interêts : tant l'esprit de l'homme est incertain, & la sincerité rare. La Princesse leur répondit qu'elle étoit toute prête à leur faire compter l'argent qu'ils lui avoient demandé & de leur donner contentement sur le reste. Elle faisoit ces offres hardiment sur la bonne foi de Vatteville, & nous fumes bienheureux de ce qu'ils ne nous prirent pas au mot.

Le Duc d'Espernon ne pouvant plus subsister dans le Medoc par le defaut de vivres, & par la guerre que les Paysans lui faisoient, qui tuoient à coup de fusil à la faveur de ce pays-là qui est fort couvert, tous les soldats qui s'écartoient tant soit peu ; il fit passer son armée vers Castres: & comme ce poste est dans le voisinage de l'Isle S. George dont la conserva-

tion étoit le plus ardent desir des Bourdelois, il fallut pour leur complaire que les Ducs y envoyassent de nouvelles troupes : aussi retira-t-on celles de S. Surin.

Le quatre, Pomiers-Françon, Doyen du Parlement, ami comme nous avons dit du Duc de S. Simon, avoit demandé & obtenu passeport pour l'aller voir à Blaye. Il en revint, & nous dit que ce Duc ne se consoleroit jamais de s'être engagé à la Cour contre les interêts des Princes ; qu'il étoit toujours dans l'opinion qu'on ne pouvoit leur être utile qu'en negociant avec le Cardinal, à quoi il s'offroit. En pareilles rencontres l'on trouve plusdes negociateurs que des soldats;chacun se veut ingerer dans les affaires pour se menager avec les deux Partis ,& l'on en trouve peu qui se determinent nettement si un grand interêt ne les y oblige. Françon nous parla de certaines propositions inutiles que Lavie avoit faites à Mirat à dessein de mettre du desordre & de la desunion parmi nous.

La Princesse reçût nouvelle de Montrond que tous ceux à qui elle avoit écrit s'y étoient rendus ; que Châteauneuf y étoit arrivé de l'armée du Roi avec soixante Maîtres;qu'on avoit quelque créance que le Duc de Nemours y devoit aller; que toutes les Commissions qu'elle y avoit

envoyées, & Meschalvi avec ses pierreries y étoient arrivés à bon port; que S. Agnan avoit surpris le Château de Bangy en Berry; & que ceux de Châteauroux s'étoient revoltés contre le Prince. Ceux du Mas d'Agenois vinrent payer dix mille livres qu'ils devoient au Prince à cause de sa Duché d'Albret.

L'Abbé Pichon amena en mon logis un Gentilhomme de la Terre de Caumont travesti en Paysan, qui me vint demander un homme ou deux de commandement, pour lesquels il donneroit ôtage, pour se mettre avec lui à la tête de quatre cens hommes conspirés, pour se saisir d'Aiguillon, poste fort avantageux & fort aisé à fortifier, étant dans la pointe du confluant du Lot & de la Garonne. Il m'offrit encore de nous faire surprendre Marmande, & obtenir une porte ouverte six heures entieres pendant la nuit. Les Ducs à qui je menai ce Gentilhomme, lui firent comprendre qu'il falloit differer cette entreprise, jusqu'à ce qu'on fut en état de tenir la campagne, & de les soutenir; & me chargerent de lui donner un chiffre pour entretenir correspondance avec lui. Le desir de profiter fait former continuellement des desseins, lesquels on juge pour la plûpart chimeriques, mais on n'ose les rebuter. Il faut entretenir commerce avec

tout le monde dans un Parti, & se resoudre à perdre souvent du tems & de l'argent mal à propos.

Le Lieutenant General de...... m'écrivit que l'argent de don-gratuit d'Albret étoit prêt, & me demandoit une voie sûre pour le faire apporter.

Le Parlement donna Arrêt pour expulser de la Ville tous ceux qui seroient suspects au Parti, & députa des Commissaires pour en faire une liste exacte.

Il ordonna en outre que l'on donneroit tout l'argent qui proviendroit du Convoi à la Princesse, & nomma des Commissaires pour aviser avec moi de qu'elle maniere & par quelle forme on le distribueroit : mais le malheur étoit qu'il n'y avoit rien ou très-peu en ce tems-là car les grandes recettes se font au Printems & en l'Automne, qui sont les tems des Foires.

Il ordonnna aussi que les Commissaires des Jurades verroient avec les Capitaines des Quartiers par quel moyen on pourroit si bien regler & discipliner la Milice de Bordeaux, qu'en cas de besoin on pût la faire marcher en bon ordre, & s'en servir utilement. Quand je dis que tous ces Commissaires avoient ordre d'aviser avec moi, ce n'est pas pour faire croire que toutes ces affaires passoient par où je voulois; car ils sçavoient bien que je ne fai-

ſois rien de moimème, & que je prenois ordre de toutes choſes de la Princeſſe & des Ducs. Mais le Parlement en uſoit ainſi pour faire les choſes avec plus de ſecret, & croyant que je les tournerois à leur mode dans l'eſprit de ceux qui avoient droit de me commander.

Un nommé Garros vint me propoſer encore de ſurprendre Dax par le moyen d'un Conſeiller de ce lieu-là qui étoit ennemi mortel de Poyanne, qui en étoit le Gouverneur. Les Ducs lui dirent la même choſe qu'ils avoient dit ſur le ſujet d'Aiguillon. Tous ces faiſeurs de propoſition commencent en faiſant parade de leur zele au ſervice de ceux auſquels ils s'adreſſent, & finiſſent en leur demandant quelque choſe qui leur eſt propre.

Vatteville regaloit ſi bien nos Envoyés, qu'ils revenoient tous perſuadés de ſa ſincerité, & du grand pouvoir du Roi Catholique, tant les careſſes & les préſens ont d'aſcendant ſur les volontés des hommes. Lartet qui avoit fait paſſer Sillery en Eſpagne, en revint. Il nous dit ſon arrivée à S. Sebaſtien, où l'on l'avoit reçû magnifiquement. Il nous dit tant de choſes, & nous debita de ſi bonne foi la grandeur & la bonne intention de ce pays-là, qu'encore que nous connuſſions à peu près par l'experience que nous en avions déjà faite,

l'erreur en laquelle il étoit, nous jugeâmes fort à propos de ne le pas desabuser ; afin que tenant les mêmes discours à tout le monde, le public en demeurât persuadé: parce que cela étoit fort utile pour soutenir la bonne volonté des Bourdelois, dont la plûpart partageoient souvent dans leurs imaginations les tresors du Perou. Il nous persuada pourtant la chose du monde dont l'evenement nous fit voir que nous devions l'être le moins. Il nous dit que le Roi d Espagne avoit mandé à Vatteville de tout risquer pour envoyer l'argent nécessaire à soutenir le Parti, & qu'en même tems il avoit fait charger quatre cens cinquante mille livres sur trois Frégattes qu'il avoit vû mettre à la voile, & l'avoit dépêché à l'instant même pour nous en venir donner avis, & de l'ordre qu'il avoit donné aux Officiers qui les commandoient de voltiger à l'embouchure de la riviere, jusques à ce que nous leur envoyassions du secours de Bordeaux, afin de les faire entrer & passer en toute sûreté. Il apporta à la Princesse, aux Ducs, & à moi, des lettres de Sillery & de Baas, qui confirmoient tout ce qu'il nous disoit. De sorte que ne doutant point d'avoir un prompt secours, l'on prit la nuit même tout ce qu'on put ramasser de Chaloupes, de Vaisseaux, & de Frégattes dans le Port

de Bordeaux, on les munit, on les arma, & partirent pour aller à la rencontre des trois pretenduës Fregattes Espagnoles, & prirent en passant celle de Blaye qui avoit attaqué Sauvebeuf & Sillery.

Le cinq, on reçût nouvelle de Paris que le Cardinal de Guise étoit fort pressé; que le Cardinal étoit toujours à la Fere, & parloit toujours du voïage de Guiene; & que le Duc d'Orleans & les Frondeurs n'attendoient que la prise de cette Place, & la marche de l'Archiduc le long de la riviere d'Aine, pour lever le masque contre le Cardinal; ce qui nous donnoit de grandes esperances.

On écrivit de Montrond que la colere de la Princesse Doüairiere augmentoit à mesure qu'elle voyoit croître le nombre des Officiers & des soldats qui arrivoient de toutes parts dans cette Place.

Le Duc d'Espernon decampa, marcha vers la Meilleraye, quitta Cuzac pour aller passer la riviere à Branne sur un pont de batteaux qu'il y avoit fait faire; & l'on envoya Sauvebeuf dans l'Isle S. George pour la defendre en cas d'attaque: car le peuple de Bordeaux le proposoit toujours pour toutes les choses qu'il croyoit d'importance.

Le six, le Parlement donna un semblable Arrêt à celui que le Parlement de Paris rendit pendant le siege, par lequel il or-

donna qu'on ne feroit jamais de paix ſans y comprendre tous ceux qui ſe ſeroient joints à eux : & écrivit de même ſorte aux Maréchal & Marquis de la Force pour les inviter d'entrer dans le Parti comme ils avoient témoigné le deſirer ; pour être enſuite , diſoient-ils , les Generaux du Parlement , comme les Ducs l'étoient de la Princeſſe. Mais la verité étoit que Meſſieurs de la Force ne nous donnoient de leurs nouvelles que pour faire de tems en tems quelquesdemarches qui nous donnaſſent de l'eſperance , & à eux lieu de faire leurs affaires à la Cour.

Le ſept , on ſçût qu'il y avoit eû une grande ſedition à Dax au ſujet d'un Gentilhomme nommé Hanix fort aimé dans la Ville , que S. Pé avoit mis en priſon , parce qu'il lui avoit fait un appel ; que le peuple par l'affection qu'il lui portoit autant que par la haine qu'il avoit contre Poyanne & contre tout ce qui ètoit dans ſa dépendance , l'avoit tiré de priſon à main armée , & enſuite forcé ceux qui étoient dans la Citadelle de remettre dans la Ville tout le canon & toutes les munitions. La Princeſſe crut quelle devoit tâcher de profiter de cette conjoncture,en écrivant comme elle fit à Hanix, aux Conſuls , & à pluſieurs Gentilshommes du voiſinage , offrant ſecours aux premiers,& priant ceux-

ci de s'aller jetter dans la Ville.

Le huit, elle écrivit encore au Baron..... qui lui avoit offert ses services, qu'il ne pouvoit lui en rendre un plus grand que de fomenter cette affaire : & sur ce qu'un Conseiller député du Presidial vint me trouver pour me dire que sa Compagnie s'emploieroit volontiers pour faire declarer cette Ville-là pour les Princes, si l'on vouloit lui promettre que lorsqu'on feroit la paix, on leur feroit rendre la Jurisdiction de Tartas, qui en avoit été distraite pour la donner à celui de Nerac quand on le créa ; la Princesse à qui je le presentai, après lui avoir fait beaucoup d'amitié, le renvoya avec une lettre au Présidial, par laquelle elle les assûra de s'emploier en tems & lieu pour cela ; ce qu'elle feroit d'autant plus volontiers, qu'en leur faisant plaisir elle desobligeroit les habitans de Nerac, qui avoient reçû les troupes du Duc d'Espernon, & refusé les siennes.

Fin du Tome premier.

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance

The
Universit
Da

a39003 009547323b